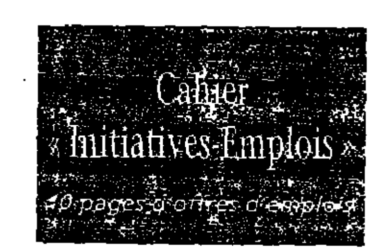
هكذا من الأصل

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16057 – 7 F

MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



« Vache folle » : la France a importé massivement des farines britanniques

DE JANVIER 1993 à mars 1996, 153 900 tonnes de farine animales britanniques ont été importées en France. Confirmé par l'administration des douanes, ce chiffre contredit les évaluations officielles, qui faisaient état de seulement 5 000 à 6 000 tonnes. Cette information inédite relance la polémique sur les raisons qui, depuis 1988, ont conduit les autorités françaises à ne pas décréter d'embargo total sur ces produits, à la différence de l'Allemagne et du Danemark. De plus, les importations de farines animales et de produits bovins d'origine britannique ont continué jusqu'en juin, soit trois mois après que le gouvernement eut décidé un embargo total.

Lire page 9

La majorité veut redéfinir l'abus de biens sociaux

Les propositions de M. Marini permettraient d'enterrer certaines « affaires »

SÉNATEUR de l'Oise, Philippe Marini (RPR) devait rendre public, mardi 10 septembre, son rapport sur la réforme du droit des sociétés. S'inspirant des pratiques anglo-saxonnes, son travail propose de renforcer le pouvoir des actionnaires au sein des entreprises. Cette conception plus contractuelle du droit se traduirait par une moindre surveillance de l'Etat et une responsabilité civile accrue des dirigeants.

Au détour de ce rapport, Philippe Marini propose de réformer la notion d'abus de biens sociaux, qui est au centre de la plupart des « affaires » révélées ces dernières années. Il suggère de la réserver aux seuls cas d'enrichissement personnel, ce qui conduirait mécaniquement à l'arrêt de la plupart des procédures en cours.

Lire page 6

ABUS DE BIENS SOCIAUX ?...
TOUT DE SUITE LES GRANDS MOTS !

Succès de Saddam Hussein dans le Kurdistan irakien

Bagdad a marqué un point face à Washington

LE PARTI démocratique du Kurdistan (PDK), la faction kurde soutenue par Bagdad, a conclu victorieusement son offensive dans le nord de l'Irak contre l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) en s'emparant, lundi 9 septembre, de la ville de Souleimaniyé, abandonnée depuis la veille par les forces de l'UPK. Déjà maître des deux autres gouvernorats de Dohouk et Erbil, le PDK contrôle désormais la quasi-totalité du nord du Kurdistan irakien pour le plus grand profit de Saddam Hussein, qui a soutenu militairement l'offensive de Massoud Barzani, le chef du PDK.

Le régime de Bagdad sort ainsi vainqueur de son épreuve de force avec les Etats-Unis, une semaine après les bombardements américains décidés par le président Bill Clinton. Ces bombardements répondaient à l'entrée des forces irakiennes dans la ville kurde d'Erbil, alors contrôlée par l'UPK. Par le biais de son alliance avec le PDK, le président irakien reprend pied dans une région qui avait échappé à son contrôle depuis la fin de la guerre du Golfe et la tentative de soulèvement, réprimée dans le sang, qui avait conduit les Occidentaux à créer une zone de sécurité pour les Kurdes.

A Souleimaniyé, Massoud Barzani, chef du PDK, a annoncé, mardi 10 septembre, une amnistie générale en faveur de ses adversaires qui ont trouvé refuge en Iran. Il a précisé que *« cette amnistie incluait notamment le chef de l'UPK, Jalal Talabani »*. Il a aussi appelé de ses vœux l'organisation d'*« élections générales libres »*. De son côté, le porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères a indiqué que Téhéran veut *« éviter toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Irak »* et n'accorder aux Kurdes qu'une aide humanitaire.

Lire page 2

■ La succession d'Alain Carignon

Michel Hannoun (RPR) a été choisi pour devenir premier vice-président du conseil général de l'Isère. Par ailleurs, son domicile a été perquisitionné, mardi 10 septembre, par un magistrat enquêtant sur une affaire de financement du RPR. p. 28

■ M. Nétanyahou à la Maison Blanche

En visite à Washington, le premier ministre israélien s'est engagé à poursuivre les discussions avec les Palestiniens. p. 3

■ La violence à l'école

Alors que la rentrée a lieu dans les lycées, le plan anti-violence de François Bayrou est mis en place dans les établissements scolaires. p. 8

■ Le racisme de Jean-Marie Le Pen

Le président du Front national a renouvelé ses déclarations sur *« l'inégalité des races »*. p. 7
et notre éditorial p. 13

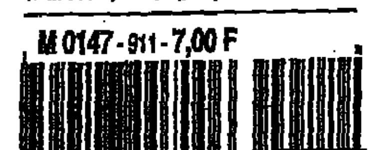
■ Stop aux stups

Dans la Manche, les douaniers s'arment de haute technologie pour pourchasser les trafiquants. p. 11

■ Ardennes : péril en la chartreuse

A l'occasion des Journées du patrimoine, les déboires administratifs du propriétaire de la chartreuse du Mont-Dieu, menacée de ruine. p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Les lions rugiront-ils sur le causse Comtal ?

LE VICOMTE a la nostalgie d'un temps où les jardins s'ordonnaient noblement autour des châteaux. *« J'ai toujours été préoccupé par les sites à protéger »*, aime-t-il à dire pour justifier ses projets d'aménagement. Car Paul de La Panouse – une généalogie impeccable avec force vaillants guerriers au service du royaume, quelques évêques *« et même un député républicain et régicide »* – n'est pas un homme du passé. Entrepreneur audacieux, le succès lui sourit. Spécialité : les parcs animaliers. A son actif : Thoiry (Yvelines), Peaugres (Ardèche) et Sigean (Aude), trois affaires florissantes dont lions, ours et singes attirent près d'un million de visiteurs par an. *« Les bénéfices me permettent de restaurer châteaux et jardins. »*

Pourquoi changer une formule qui gagne ? Le vicomte de La Panouse a donc un autre projet de parc animalier. Au creux d'un vallon du Rouergue, il possède un château, le Colombier, ainsi qu'un domaine de 150 hectares. Nous ne sommes pas ici au paradis, mais l'endroit y ressemble. A quelques kilomètres de Rodez (Aveyron), le causse Comtal est un royaume préservé. Milans et éperviers veillent sur un paysage de chênes et de genévriers tortueux, de vaches couleur miel et de brebis mousseuses. Ceux de la ville viennent en nombre pour s'y balader en famille ou pour rêver sous le ciel. Le respect du brin d'herbe constitue la règle du jeu.

Rien d'étonnant à ce que le projet de M. de La Panouse d'installer ici un *« bestiaire vivant du Moyen Age »*, dont la fréquentation – 70 000 visiteurs espérés – lui permettra d'entretenir château et jardins, fasse problème. Le syndrome de Disneyland provoque une farouche opposition. Nombre de ceux qui habitent *« les neuf paroisses »* de Salles-la-Source, en particulier à Mondalazac, le bourg qui jouxte le château, imaginent déjà les routes bouleversées, l'afflux de cars, les papiers gras et l'odeur des pizzas. *« Le cristal va engendrer la lèpre. »*

L'opposition ne refuse pas le tourisme – *« fondé sur l'idée de la nature à partager »* –, ni qu'on aide le vicomte à rénover le château. Elle rejette tout ce qui ressemble à une industrie touristique et se focalise sur la présence d'une dizaine de lions (et autant de loups, ours et singes), *« produit touristique artificiel »* non respectueux de la réalité culturelle du pays. *« L'Aveyron va-t-il devenir une savane où des milliers de touristes viendront goûter le grand frisson en regardant des lions derrière des vitres Securit ? »*, écrit l'association Causse en liberté. C'est, en miniature, l'enjeu de l'aménagement des 40 % du territoire français qui se trouvent en état de déshérence : développement de l'espace rural, oui, mais quel type de développement pour quel mode de vie ?

Le vicomte de La Panouse n'aime pas ce langage et, rageur, accuse ces *« écologistes qui, depuis le Larzac, se cherchent une cause »*. *« C'est bien une cause*, rétorque une habitante, *et monsieur le vicomte ne peut pas s'approprier un paysage qui appartient à tout le monde. »* Le président du conseil économique et social de Midi-Pyrénées, Jean-Louis Chauzy, monte en ligne : *« Il y a des jours où il faut savoir dire non, c'est non ! »* En revanche, d'autres habitants et le conseiller général de Marcillac, le chef-lieu de canton, militent pour le parc, espérant des retombées économiques. Le préfet, qui vient de lancer l'enquête d'utilité publique, aura le dernier mot.

Jean-Paul Besset

Les ondes suspectes du téléphone mobile

LES téléphones cellulaires présentent-ils un danger pour la santé de leurs utilisateurs ? Aux Etats-Unis, une dizaine de procès ont été intentés, sans résultat, contre les fabricants de ces appareils accusés parfois d'être à l'origine de cancers. Les recherches destinées à prouver leur innocuité se sont multipliées. La Commission européenne elle-même devrait lancer une étude sur cinq ans à partir de 1997. Les travaux menés jusqu'à présent n'ont pas démontré que les micro-ondes émises par les téléphones mobiles ont un effet sur l'homme. Mais ils n'ont pas, non plus, levé le doute. Ce débat rejoint les interrogations de chercheurs sur les dangers éventuels des ondes électromagnétiques.

Lire page 19

La Russie en 1996 comme l'Allemagne en 1946

CINQUANTE ANS APRÈS, même lieu – Stuttgart –, même personnalité – le chef de la diplomatie américaine –, message analogue. En septembre 1946, le secrétaire d'Etat James Byrnes déclarait, dans son *« discours de l'espoir »*, qu'une Allemagne démocratique pouvait devenir *« un partenaire honorable »* des Nations unies ; la semaine dernière, son lointain successeur, Warren Christopher, proposait aux Russes d'être *« des partenaires à part entière »* pour construire l'architecture de sécurité européenne (*Le Monde* daté 8-9 septembre).

La politique annoncée par Byrnes contrastait avec la stratégie suivie par les puissances victorieuses après la première guerre mondiale. D'abord, les Etats-Unis décidaient de rester en Europe, alors qu'ils étaient partis en 1919, abandonnant les Européens à leurs querelles ataviques, et les Occidentaux pariaient sur l'intégration de l'Allemagne pour la ramener sur le chemin de la démocratie, plutôt que sur des réparations – qui avaient encouragé le révisionnisme allemand dans les années 20 et 30.

On a souvent comparé la situation intérieure de la Russie postcommuniste à la République de Weimar : inflation galopante, instabilité politique, menaces de coup d'Etat, montée du chômage, effondrement de la production... Sa politique extérieure est également sujet de réflexion ; elle pourrait devenir aussi erratique et dangereuse pour la sécurité européenne que celle de Weimar. Les déclarations sur *« l'étranger proche »*, la contestation de certains accords de réduction des armements, laissent penser que des dirigeants russes pourraient un jour remettre en cause les conséquences géopolitiques de l'effondrement du communisme et être tentés de réviser la carte de l'Europe. Le risque serait d'autant plus grand que les Occidentaux, se considérant comme les vainqueurs de la guerre froide, recommenceraient avec la Russie de 1996 les erreurs commises avec l'Allemagne après 1918.

Ils l'ont si bien compris que, depuis la disparition de l'URSS, ils ont multiplié les gestes à l'égard de la nouvelle Russie, non seulement en lui accordant une aide économique et financière, peut-être pas à la hauteur des besoins, mais néanmoins substantielle, en l'accueillant – souvent avec une grande indulgence – dans les institutions occidentales (Conseil de l'Europe par exemple), en lui donnant, au sein du Partenariat pour la paix créé auprès de l'OTAN, un statut particulier qui la distingue de ses anciens satellites d'Europe de l'Est.

Daniel Vernet

Lire la suite page 13

NICOLE AVRIL

Une personne deplacée

roman

NICOLE AVRIL

Grasset

Ph. J. Jung

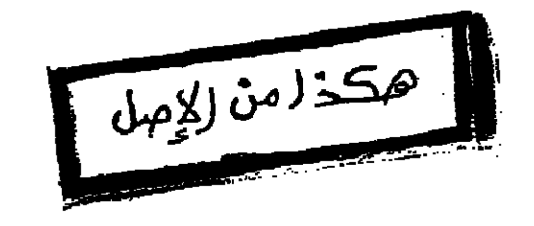
Le football pour atout



JEAN-PIERRE SOISSON

L'AJ AUXERRE entame contre l'Ajax d'Amsterdam, mercredi 11 septembre, sa première campagne en Ligue des champions de football. Après douze années au niveau européen, le club bourguignon a acquis une notoriété dont les retombées économiques profitent à la ville. Le maire de la préfecture de l'Yonne (40 000 habitants), Jean-Pierre Soisson, député (République et liberté), souhaite exploiter davantage encore l'atout du football.

Lire page 20



PROCHE-ORIENT **Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), la faction kurde soutenue par Bagdad, a conclu victorieusement, lundi 9 septembre, son offensive dans la zone contrôlée par l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) en s'emparant de Souleimaniyé. Son rival, Jalal Talabani, s'est réfugié en Iran en compagnie de ses derniers fidèles. ● LA VICTOIRE DU PDK, favorisée par la décision des Etats-Unis de ne pas intervenir dans une *« guerre civile »*, fait le jeu de Saddam Hussein, qui risque de monnayer au prix fort son soutien au chef du PDK, et qui sort donc vainqueur de son épreuve de force avec Washington. ● CES COMBATS fratricides affaiblissent, une nouvelle fois, le camp kurde, dont les aspirations à un Etat indépendant ont été utilisées par le camp occidental pour tenter, en vain, d'affaiblir le régime irakien.**

Les Kurdes soutenus par Bagdad prennent le contrôle du nord de l'Irak

Les forces du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani ont investi, lundi 9 septembre, Souleimaniyé, le dernier bastion de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), dont le chef, Jalal Talabani, s'est réfugié en Iran

SOULEIMANIYÉ
de notre envoyée spéciale

Après Erbil, conquise avec l'aide de l'armée irakienne, Souleimaniyé, la plus grande agglomération du Kurdistan – environ 800 000 habitants – est tombée, lundi 9 septembre, dans la soirée, aux mains du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani. Ce dernier a fait son entrée dans la ville, mardi, accueilli sur les trottoirs par des centaines d'enfants arborant qui des drapeaux, qui des ceintures, qui des chiffons jaunes, la couleur du parti.

M. Barzani a immédiatement décrété une amnistie générale, y compris pour Jalal Talabani, son rival défait de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). Il a aussi annoncé la prochaine organisation d'élections générales au Kurdistan. Des peshmergas (combattants) armés, sur leurs pick-up, ont parcouru la ville, qui est calme. Les petits cafés et les marchands de cigarettes s'affairaient, mais les boutiques étaient encore fermées. La population, rassemblée en masse dans les rues, a regardé son nouveau maître sans agitation particulière.

Avec la prise de Souleimaniyé, M. Barzani contrôle désormais les trois capitales provinciales du Kurdistan, Dohouk et Erbil au centre, et Souleimaniyé au sud-est. Lancée dimanche, l'offensive du PDK n'a pas rencontré de véritable résistance de la part des peshmergas de l'UPK qui se sont repliés très vite, abandonnant même sur place beaucoup de leurs armes. M. Talabani a, pour sa part, selon des responsables de l'ONU, fui en Iran.

Depuis lundi matin, Souleimaniyé était une ville ouverte, abandonnée, dans la nuit, par les responsables de l'UPK, qui la géraient depuis la fin de 1994. Terrorisée par la crainte de voir arriver l'armée irakienne avec ses alliés du PDK, la population avait fui en grand nombre et dans le désordre vers l'Iran, qui a fermé sa frontière depuis dimanche. Quelques milliers de personnes, rassemblées à Penjwen, à 75 kilomètres de là, ont été autorisées à entrer en Iran à condition d'abandonner leurs armes. M. Barzani avait lancé par radio des appels aux habitants de Souleimaniyé leur demandant de rester sur place et de ne pas se livrer à des pillages, comme ce fut le cas lors de la prise d'Erbil. Il avait aussi appelé ses partisans à contrôler la situation pour empêcher tout dérapage.

LANCE-ROQUETTES

Démarrée avec la prise de Koysandjak, à 65 kilomètres au sud-est d'Erbil, l'offensive du PDK avait continué, lundi, sur deux axes. Ses combattants étaient venus du Nord reprendre la région de Rawanduze-Rania et de l'Ouest, prenant au passage le contrôle du barrage et de la centrale électrique de Dokan. Ils étaient ensuite descendus sans trop de difficultés sur un terrain plutôt plat jusqu'à Souleimaniyé, à 85 kilomètres à l'est.

Aucun chiffre des victimes n'est encore disponible, mais, selon des témoins, quelques cadavres de combattants gisaient abandonnés aux abords de Koysandjak. Le PDK, qui avait rassemblé un très grand nombre de peshmergas pour cette offensive, a utilisé de multiples lance-roquettes et des transports de troupes blindés. Ceux-ci lui appartenaient-ils tous ou a-t-il bénéficié d'une nouvelle aide discrète de Bagdad ? C'est encore difficile à dire. L'effondrement total des troupes de l'UPK reste toutefois mystérieux. Il y a quelques jours encore, M. Talabani se voulait confiant et avait déclaré qu'il demanderait l'aide de n'importe qui pour résister. Selon des sources indépendantes, il semble que celui-ci ait eu du mal à conserver ses troupes et que beaucoup de ses peshmergas aient préféré regagner leurs villages pour protéger leurs familles.

La chute de Souleimaniyé a été accueillie par des tirs de joie à Erbil, et ce d'autant plus que le courant a été rétabli après la prise de la centrale électrique de Dokan par le PDK. Rassemblés autour de postes de radio à l'écoute de la station du PDK, les peshmergas d'Erbil n'ont pas caché leur satisfaction et se sont congratulés.

C'est la première fois, depuis de longues années, que le Kurdistan est aux mains d'un seul parti, ce qui pourrait, à court terme, contribuer à stabiliser la situation. Allié à l'Irak pour la prise d'Erbil, le PDK pourrait toutefois avoir du mal à gérer les affaires face à Saddam Hussein, à qui il est redevable de sa victoire.

En attendant, celle-ci fait, dans une certaine mesure, l'affaire de la Turquie, avec laquelle le PDK entretient de bonnes relations. Il s'est opposé à plusieurs reprises à la présence, au Kurdistan irakien, du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) – opposition armée à Ankara qui milite pour la création d'un Kurdistan indépendant – et pourrait négocier maintenant un accord avec Ankara pour éviter la création d'une zone de sécurité à l'intérieur de l'Irak.

Cette nouvelle donne devrait aussi faciliter la mise en place de la résolution 986 de l'ONU, dite *« pétrole contre nourriture »* : l'oléoduc par lequel transitera le pétrole irakien vers la Turquie traverse, en effet, le Kurdistan.

Françoise Chipaux



Les Etats-Unis avouent leur impuissance

Les révélations par le *Washington Post* et par le *New York Times* de l'échec de l'opération montée par les services secrets américains dans le Kurdistan irakien pour créer une force d'opposition à Saddam Hussein, et le sort précaire des centaines d'Arabes irakiens embauchés par la CIA à cet effet – plusieurs dizaines auraient déjà été exécutés – ont mis en difficulté la Maison Blanche.

Interrogé à ce sujet, lundi 9 septembre, le président Bill Clinton n'a pu que répondre : *« Nous faisons tout notre possible pour sortir d'Irak les ressortissants américains et tous ceux qui ont travaillé avec nous. »* La veille, le secrétaire d'Etat à la défense, William Perry, avait indiqué que les Etats-Unis ne comptaient pas intervenir dans *« la guerre civile »* kurde. *« Tant que les Kurdes ne cesseront pas de se battre (...), il n'y a pas grand-chose que les Etats-Unis puissent faire »*, a estimé, lundi, le porte-parole du département d'Etat.

La saga des Barzani : idées courtes et talents militaires

L'histoire de cette famille est ponctuée de négociations et de rébellions

MARS 1975. Moustapha Barzani, dans une lettre à Henry Kissinger, exprime son dépit envers les Etats-Unis en qui il avait placé sa confiance pour leur soutien dans sa lutte contre le régime irakien. Le célèbre dirigeant kurde, qui, dans son conflit avec l'autorité centrale de Bagdad, bénéficiait d'un soutien financier et militaire de Téhéran, de la CIA et d'Israël, venait d'être sacrifié par ces derniers sur l'autel d'un accord entre l'Iran et l'Irak. L'accord dit « d'Alger » délimitait la frontière entre les deux pays dans les eaux du Chatt el Arab. Vaincu, Moustapha Barzani s'exila en Iran, puis aux Etats-Unis où il mourut en 1979. Deux de ses fils, Idriss et Massoud, lui succédèrent à la tête du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), mais le premier fut tué accidentellement en 1987.

Août 1996. Massoud Barzani prévient les Etats-Unis qu'il fera appel au régime irakien si Washington ne l'aide pas à venir à bout de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani. Samedi 31 août, l'armée irakienne et le PDK prennent le contrôle de la ville d'Erbil, « capitale » de la partie du Kurdistan qui, depuis avril 1991, échappe au contrôle de Bagdad. Certains disent aujourd'hui que Massoud a tiré les leçons de l'expérience de son père.

Les Barzani, ou la saga de chefs de guerre aux talents militaires indiscutés, mais aux vues politiques courtes, comme en atteste une stratégie cahoteuse qui s'est toujours retournée contre les Kurdes depuis un demi-siècle. L'histoire des Barzani se confond presque avec celle des Kurdes d'Irak depuis 1930. Elle est aussi une histoire régulièrement ponctuée de périodes de négociations et d'autres de rébellion armée contre le pouvoir central. Et si, à la différence de ce qui s'est passé en Turquie, en Syrie et en Iran, trois autres pays à importante minorité kurde, la rebellion kurde a pris, en Irak, une forme quasi endémique, c'est peut-être pour deux raisons : d'une part, parce que la Grande-Bretagne, puissance mandataire, puis les régimes irakiens successifs promirent aux Kurdes une forme d'autonomie, et aussi parce que l'Irak et l'Iran avaient un problème de délimitation de frontière qui a encouragé Téhéran à faire des Kurdes irakiens l'instrument de sa politique.

ÉPHÉMÈRE RÉPUBLIQUE

C'est en 1930 que Moustapha Barzani, dont le frère aîné, Cheikh Ahmad, est à la fois un chef tribal et religieux, apparut comme la principale figure de la minorité kurde irakienne après avoir battu une des tribus rivales, celle des Baradostes. L'Irak étant alors sous mandat britannique, c'est la Royal Air Force (RAF) qui rétablit l'ordre. Ce fut encore la RAF qui, en 1932, dut voler au secours de l'armée irakienne lorsque celle-ci, envoyée pour contrôler la rébellion, fut prise dans les rets de combattants aguerris qui avaient une parfaite connaissance du terrain. Quatre ans plus tard, les frères Barzani furent obligés de se rendre et furent placés en résidence surveillée à Souleimaniyé.

Moustapha Barzani, qui, comme son nom l'indique, est originaire du village de Barzan, près de la frontière turque, mais dont les sympathisants se recrutent aussi bien dans sa propre tribu que dans d'autres, était convaincu que la clé de l'autonomie du Kurdistan était aux mains de la Grande-Bretagne. Aussi, lorsque, en juillet 1943, il réussit à fuir Souleimaniyé pour revenir à Barzan, il s'empressa de faire des ouvertures en direction des autorités britanniques. L'ambassadeur de Londres à Bagdad, Kinathan Cornwallis, encouragea le premier ministre irakien, Nouri El Saïd, à ouvrir des négociations avec Barzani. Mais Nouri El Saïd se heurta au réserves de nombreux ministres pour qui l'octroi d'une quelconque forme d'autonomie aux Kurdes était un premier pas vers le séparatisme et une atteinte à la souveraineté de l'Irak.

Le premier ministre dut démissionner. Les choses ne firent que se dégrader. Le nouveau gouvernement irakien lança à l'assaut du Kurdistan quelque 14 000 hommes de troupe soutenus par l'aviation. Moustapha Barzani dut s'exiler en Iran, en octobre 1945, avec quelque 10 000 partisans. On devait le retrouver, en mars 1946, à... Mahabad, où avait été proclamée, moins de deux mois plut tôt, une République kurde, avec le soutien des Soviétiques, voire à leur instigation – l'Iran était alors sous occupation soviétique et britannique. Barzani arriva à Mahabad avec ses meilleurs guerriers et leurs familles pour défendre une République dont l'existence, était-il convaincu, était garantie par l'appui soviétique. Mais lorsque, en avril de la même année, Moscou et Téhéran conclurent un accord qui prévoyait l'évacuation des forces soviétiques, en échange notamment de la perspective d'une concession pétrolière pour Moscou, le sort de la République kurde était scellé. Elle n'aura duré que onze mois. Barzani, après des tentatives de négociations avec les autorités iraniennes, finit par se réfugier en Union soviétique. Il y demeura jusqu'en 1958.

RÉPRESSION

Le coup d'Etat militaire qui mit fin à la monarchie en Irak, en 1958, fut bien accueilli par les Kurdes. La Constitution provisoire affirmait *« l'association des Arabes et des Kurdes »* au sein de la nation irakienne. Barzani fut invité à regagner le pays. Des négociations s'engagèrent avec le gouvernement de Bagdad, mais elles tournèrent court et la répression s'abattit sur les Kurdes, les *peshmergas* (combattants) menant une guérilla de plus en plus déterminée contre le pouvoir.

Pour assurer son pouvoir encore fragile, le parti Baas, qui accéda au pouvoir en 1968, engagea des négociations avec les Kurdes, qui aboutirent, le 11 mars 1970, à une déclaration commune de reconnaissance de la nation kurde, de ses droits culturels et de son association au pouvoir. Le PDK demeurait toutefois méfiant. L'Iran, Israël et les Etats-Unis l'encouragèrent à continuer la lutte.

La mauvaise foi des autorités irakiennes était manifeste. En septembre 1971, elles expulsèrent vers l'Iran quelque 40 000 Kurdes faïlis (chiites) sous le prétexte qu'ils n'étaient pas vraiment des Irakiens. Le même mois, le gouvernement tenta de faire assassiner Barzani après avoir essayé de tuer son fils Idriss. Après la nationalisation de l'Irak Petroleum Company, en 1972, il y eut de nouveaux accrochages dans le Kurdistan. Le gouvernement finit par promulguer unilatéralement la loi d'autonomie en mars 1974. Si elle prévoyait de réelles avancées en matière culturelle, cette loi maintenait le pouvoir entre les mains de Bagdad et amputait le Kurdistan de certains territoires, notamment la région pétrolière de Kirkouk.

Après l'effondrement de la rébellion kurde consécutive à l'accord d'Alger de 1975, Jalal Talabani, membre du bureau politique du PDK, créa sa propre formation, l'UPK. Le régime irakien menait parallèlement une politique d'une cruauté sans limite à l'égard des Kurdes, désormais clairement traités de suppôt du sionisme et de l'Iran : déportations, destructions de villages, bombardements, arrestations, tortures, déplacements de population, utilisation de l'arme chimique contre certaines localités, notamment à Habibja en 1988.

Après l'écrasement de la rébellion kurde en 1991 par le régime de Saddam Hussein, MM. Talabani et Barzani tentèrent, une nouvelle fois, de conclure un accord avec Bagdad. Les négociations tournèrent court. Massoud Barzani a néanmoins renouvelé ses contacts pour son propre compte en 1995. Ils ont abouti à l'intervention irakienne aux côtés du PDK à Erbil.

Mouna Naïm

L'Iran ouvre sa frontière aux réfugiés

L'Iran a affirmé, mardi 10 septembre, qu'il laissera entrer sur son territoire les réfugiés kurdes irakiens qui ont fui devant l'avance du Parti démocratique du Kurdistan (PDK). *« Des milliers de Kurdes irakiens marchent vers les frontières iraniennes. En cas d'afflux, et conformément aux principes humanitaires, l'Iran sera obligé d'accueillir ces personnes »*, a déclaré le porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères iranien, qui a demandé *« à la communauté internationale une action urgente pour éviter les pertes humaines et venir en aide aux réfugiés. »*

Il a précisé que son pays souhaite *« éviter toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Irak et aider les Kurdes sur le plan humanitaire »*. Au cours de ces dernières semaines, Bagdad, qui est intervenu aux côtés du PDK, avait accusé, à plusieurs reprises, Téhéran de soutenir la faction rivale, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). – *(AFP.)*

COMMENTAIRE

BAGDAD RAFLE LA MISE

Le Kurdistan est redevenu « irakien ». Plus exactement, les Kurdes d'Irak ont perdu le Kurdistan d'Irak – par leur seule faute. Il ne faut pas s'y tromper : derrière la victoire du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani, qui, allié à l'armée irakienne, a mis en déroute l'autre faction kurde lui disputant le pouvoir, l'Union patriotique de Jalal Talabani, se profile la victoire de Bagdad. Saddam Hussein fera payer le prix de son soutien à Massoud Barzani, sous forme d'une reprise en main du Kurdistan d'Irak. On ne s'en cache pas à Bagdad, où la presse annonce déjà : *« Le Kurdistan tombera comme un fruit mûr. »*

De ces deux semaines d'affrontements inter-kurdes, ponctuées d'un bombardement américain très *« clintonesque »*, c'est-à-dire plus électoral qu'autre chose, c'est donc le président irakien qui empoche *la mise*. Les Etats-Unis l'ont même aidé. En disant haut et fort, dimanche, que l'Amérique ne se mêlerait pas des batailles inter-kurdes (qui l'en blâmerait vraiment ?), le secrétaire à la défense, William Perry, a donné le feu vert à Massoud Barzani pour lancer ses troupes à l'assaut de la dernière ville lui échappant encore, Souleimaniyé.

Le rêve d'une entité kurde autonome aura duré moins de cinq ans. Pas plus les Américains que les Européens, et encore moins les pays de la région, ne tenaient d'ailleurs à ce qu'il devienne réalité : quelque détestable que puisse être M. Hussein, personne, pour autant, n'entend démanteler l'Irak. Incités par George Bush à se rebeller contre Saddam Hussein au lendemain de la défaite irakienne dans la guerre du Golfe, en 1991, les Kurdes – comme les chiites du Sud – avaient vite été abandonnés par les Etats-Unis. Ce n'est que par mauvaise conscience et pour protéger des cohortes de réfugiés misérables que Washington, Londres et Paris avaient alors décidé d'assurer la protection d'une enclave kurde dans le nord de l'Irak.

Elle a vécu. Les dirigeants kurdes auraient pu en montrer la viabilité et manifester leur aptitude à l'auto-gouvernement. Mais fidèles à une tradition quasi suicidaire, ils se sont disputé le pouvoir, gâchant une occasion historique. Ils ont, à leur façon, confirmé le dicton « Le peuple kurde n'a que ses montagnes, il n'a pas d'amis », – surtout pas ses dirigeants.

Alain Frachon

هكذا من الأصل

Les Etats-Unis veulent convaincre Israël de rouvrir le dialogue avec la Syrie

Reçu par M. Clinton, M. Nétanyahou n'a pas fait la moindre concession

A l'occasion de la deuxième visite du premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, à Washington, lundi 9 septembre, le président Clinton l'a pressé de relancer le processus de paix israélo-palestinien et les discussions avec la Syrie. Après la poignée de main entre M. Nétanyahou et Yasser Arafat, tout risque cependant d'être de nouveau gelé jusqu'à l'élection présidentielle américaine de novembre.

WASHINGTON
de notre correspondante

L'ambiance était nettement meilleure, lundi 9 septembre, à la Maison Blanche, que lors de la première visite de Benyamin Nétanyahou à Bill Clinton deux mois plus tôt. Sans aller jusqu'à annoncer les *« mesures concrètes »* que réclamait, la veille, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher pour une véritable relance du processus de paix au Proche-Orient, le premier ministre israélien s'est engagé à continuer les discussions avec les Palestiniens. Il a également estimé qu'il existait une *« ample marge de négociations »* avec la Syrie.

Ayant passé avec succès, la semaine dernière, l'épreuve de la poignée de main avec Yasser Arafat, pour laquelle les Etats-Unis n'avaient pas ménagé leur peine, M. Nétanyahou a su, certes, montrer qu'il pouvait rester un partenaire coriace pour le gouvernement Clinton : celui-ci n'a pas obtenu de concessions sur la question du redéploiement des troupes israéliennes stationnées dans la ville arabe d' Hébron. Aux yeux de Washington, Hébron est *« une question très importante, sur laquelle aucun accord n'est encore intervenu »*, soulignait, lundi, le porte-parole du département d'Etat, Nick Burns.

REPRENDRE LES POURPARLERS

Mais plus importante encore pour Washington est la question du dialogue israélo-syrien, au point mort depuis l'arrivée au pouvoir de M. Nétanyahou en mai. Tout en reconnaissant que rien n'avait vraiment changé sur ce front-là au cours des derniers jours, les Etats-Unis souhaitaient montrer que les voies restaient ouvertes pour renouer la discussion et que subsistait l'espoir de la reprise d'un dialogue direct.

M. Nétanyahou s'est obligeamment exécuté, en expliquant à la presse qu'il était capital qu'aucune des deux parties *« n'essaie de figer l'autre dans des positions rigides comme conditions au début de négociations »*. Et d'ajouter : *« Si Damas adopte une attitude ouverte, je pense que nous pourrions reprendre les pourparlers. »*

Pour Dennis Ross, le coordinateur du gouvernement américain pour le Proche-Orient, les deux parties souhaitent reprendre le dialogue. Un dialogue pour lequel les Etats-Unis sont prêts à jouer le rôle d'intermédiaire. Simplement, la Syrie veut éviter que le fruit des négociations avec les prédécesseurs de M. Nétanyahou ne soit passé par pertes et profits. Israël entend, quant à lui, pouvoir soulever des idées nouvelles : *« Compte tenu de ces paramètres,* a indiqué M. Ross, *nous allons chercher la formule susceptible de permettre aux deux parties d'avancer. »*

LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Personne ne s'attend nécessairement à Washington à un déblocage de la situation avant l'élection présidentielle du 5 novembre. L'essentiel, pour le gouvernement Clinton, est de montrer qu'il reste actif et dynamique au Proche-Orient : cet objectif est à peu près atteint, notamment grâce à la poignée de main Arafat-Nétanyahou, que M. Clinton considérait comme une priorité. *« Nous sommes en train de progresser sur la voie* [de la paix et de la sécurité], a résumé, lundi, le président américain, *et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour aller de l'avant. »*

Sylvie Kauffmann

M. Chirac se rendra « prochainement » dans le Pacifique sud

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique sud

Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, qui venait d'assister, à Majuro – capitale administrative des îles Marshall –, au Forum du Pacifique sud (FPS), auquel la France a été invitée de nouveau à siéger, a confirmé au *Monde* le projet de Jacques Chirac de se rendre *« prochainement »* dans la région, et *« pas seulement dans les territoires français »*. Des escales au Vanuatu (les anciennes Nouvelles-Hébrides), aux îles Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée seraient envisagées. A ce stade, le périple ne semble inclure ni l'Australie ni la Nouvelle-Zélande, le ministre estimant que ces deux pays ont *« aussi des efforts à faire de leur côté »*.

La récente période de tension dans les relations de la France avec les pays du Pacifique sud serait donc bel et bien terminée, compte tenu des échanges *« extrêmement satisfaisants »*, selon le ministre des affaires étrangères des îles Marshall, qui ont eu lieu, dimanche 8 septembre, à Majuro, entre quelques officiels du FPS et une importante délégation française, conduite par M. Barnier, qui était notamment accompagné de Gaston Flosse, président du gouvernement de Polynésie française.

LE DOSSIER NUCLÉAIRE CLASSÉ

« C'est le président de la République en personne qui a décidé d'envoyer immédiatement un ministre du gouvernement, de Paris à Majuro, afin de tourner définitivement la page de ces derniers mois », a déclaré M. Barnier. Ce geste de bonne volonté n'aura échappé à aucun des dirigeants réunis pour la rencontre des chefs d'Etat du FPS, même si M. Barnier a débarqué sur le petit atoll alors que tous les chefs de gouvernement l'avaient déjà quitté...

« La France souhaite avoir une présence forte dans le Pacifique sud », a affirmé au *Monde* M. Barnier, qui a rappelé à ses interlocuteurs du Forum que la présence de la France dans le Pacifique n'était *« ni opportuniste ni imposée »*. Paris ayant *« respecté tous ses engagements en matière de désarmement nucléaire »*, le dossier nucléaire semble être classé, même si d'autres problèmes liés aux déchets nucléaires, notamment américains, continuent de préoccuper le Forum.

Autre pierre d'achoppement traditionnelle entre la France et le Forum : le sort de la Nouvelle-Calédonie. Le malentendu semble aussi sur le point d'être dissipé depuis la mission que plusieurs ministres des affaires étrangères de la région ont faite, au début d'août, sur place, pour y constater l'évolution de la situation qui doit conduire, en 1998, à l'autodétermination du territoire.

La question cruciale du développement économique de la région va donc désormais revenir au premier plan de l'actualité. L'aide française s'élève, depuis quelques années, à 130 millions de francs. Mais Paris joue en outre un rôle important pour défendre les intérêts du Pacifique sud auprès du Fonds européen de développement (FED), qui lui consacre environ 400 millions de francs par an.

Florence de Changy

La guerre a provoqué la famine autour de la capitale du Liberia

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Tubmanburg a repris contact, samedi 7 septembre, avec le monde extérieur après sept mois d'isolement total. Cette ville, située à seulement 70 kilomètres au nord-ouest de Monrovia, la capitale du Liberia, était, depuis janvier, l'enjeu de combats féroces entre factions. C'est là, en janvier, qu'ont démarré les combats qui ont embrasé le pays au printemps. La première mission organisée par les Nations unies et les organisations non gouvernementales pour porter secours à la population a découvert une situation catastrophique.

Tubmanburg, qui compte environ 30 000 habitants, n'a non seulement reçu aucune aide alimentaire, mais l'omniprésence des miliciens dans la brousse environnante empêchait la population de se ravitailler grâce à la cueillette.

LE RETOUR DE LA PAIX

A première vue, les organisations humanitaires ont estimé que 82 % des enfants de moins de cinq ans souffraient d'une sévère malnutrition. Parmi ceux-ci, 45 % étaient atteints du syndrome de Kwashiorkor, qui provoque des oedèmes graves aux membres, puis aux poumons. Plus de 62 % des adolescents souffraient aussi de malnutrition. *« En ville, les seuls à être bien nourris étaient les combattants »*, raconte Nicolas de Torrente, membre de l'équipe locale de Médecins sans frontières (MSF). Cette dernière est retournée sur place lundi pour distribuer 4 000 rations alimentaires.

Les miliciens qui contrôlent Tubmanburg appartiennent à la branche krahn du Mouvement uni de libération (Ulimo). En janvier, ce sont eux qui ont attaqué la Force d'interposition ouest-africaine (Ecomog), provoquant le retrait de celle-ci. Aujourd'hui, l'Ulimo-K se déclare prête à collaborer avec les organisations humanitaires, même si, comme l'explique M. de Torrente, lors d'une distribution, *« un certain nombre de personnes se feront voler leurs rations »* par les miliciens.

La révélation de la famine de Tubmanburg prouve que peu à peu la paix revient dans l'intérieur du pays. Les routes sont de nouveau accessibles à la circulation. Une mission de l'Ecomog est arrivée à Voinjama, à la frontière avec la Guinée. Là, les « seigneurs » du lieu, qui appartiennent à la branche mandingue de l'Ulimo, lui ont remis de l'armement lourd – mortiers, lance-roquettes –, qui a été transféré vers Monrovia par hélicoptère.

On attend maintenant que la principale faction, le Front national patriotique du Liberia (NPFL) de Charles Taylor, se lance à son tour dans cette course à la détente. Son chef n'a pas assisté aux cérémonies d'investiture de Ruth Perry, le nouveau chef de l'exécutif transitoire, dont la nomination, lors du récent sommet d'Abuja, a été saluée comme l'annonce d'une nouvelle chance pour la paix au Liberia. Il a préféré assister, en Libye, aux cérémonies du 27e anniversaire de l'accession au pouvoir du colonel Mouamar Kadhafi, l'un des plus sûrs appuis du NPFL.

Thomas Sotinel

Ieng Sary reconnaît le gouvernement cambodgien

PNOMH PENH. Ieng Sary a annoncé, lundi 9 septembre, qu'il reconnaissait l'autorité du gouvernement cambodgien. Le co-premier ministre Hun Sen avait déclaré, samedi, *« qu'il* [était] *temps de demander au roi d'envisager une amnistie »* envers l'ancien beau-frère et ministre des affaires étrangères de Pol Pot dans les années 70, qui avait été condamné à mort par contumace en 1979.

Ieng Sary a confirmé avoir *« obtenu des assurances légales quant à* [sa] *sécurité. »* Il a d'autre part restitué la dépouille mortelle d'un touriste allemand tué par les Khmers rouges en décembre 1994. – *(AFP, Reuter.)*

Rappel impromptu de l'ambassadeur de Tunisie en France

PARIS. L'ambassadeur de Tunisie en France, Abdelhamid Echeikh, devait quitter ses fonctions mardi 10 septembre. Cet ancien militaire, qui fut ministre de l'intérieur au début des années 90, était en poste depuis un peu plus de cinq ans. Aucune explication officielle n'a été donnée pour justifier son rappel impromptu.

Son successeur, Monji Bousnina, ancien ministre de la culture, était à ce jour ambassadeur au Maroc. Ces changements surviennent à l'approche de la visite d'Etat que le président Ben Ali devait faire, à la fin de septembre, à Paris, et qui pourrait être différée de quelques semaines.

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : le Rassemblement pour la culture et la démocratie** (RCD) a annoncé, lundi 9 septembre, qu'il boycottera la « conférence de l'entente nationale », qui doit rassembler le pouvoir et l'opposition légale, les 14 et 15 septembre, à Alger. Plusieurs autres formations politiques ont aussi décliné l'invitation lancée par le président Liamine Zeroual. – *(AFP.)*

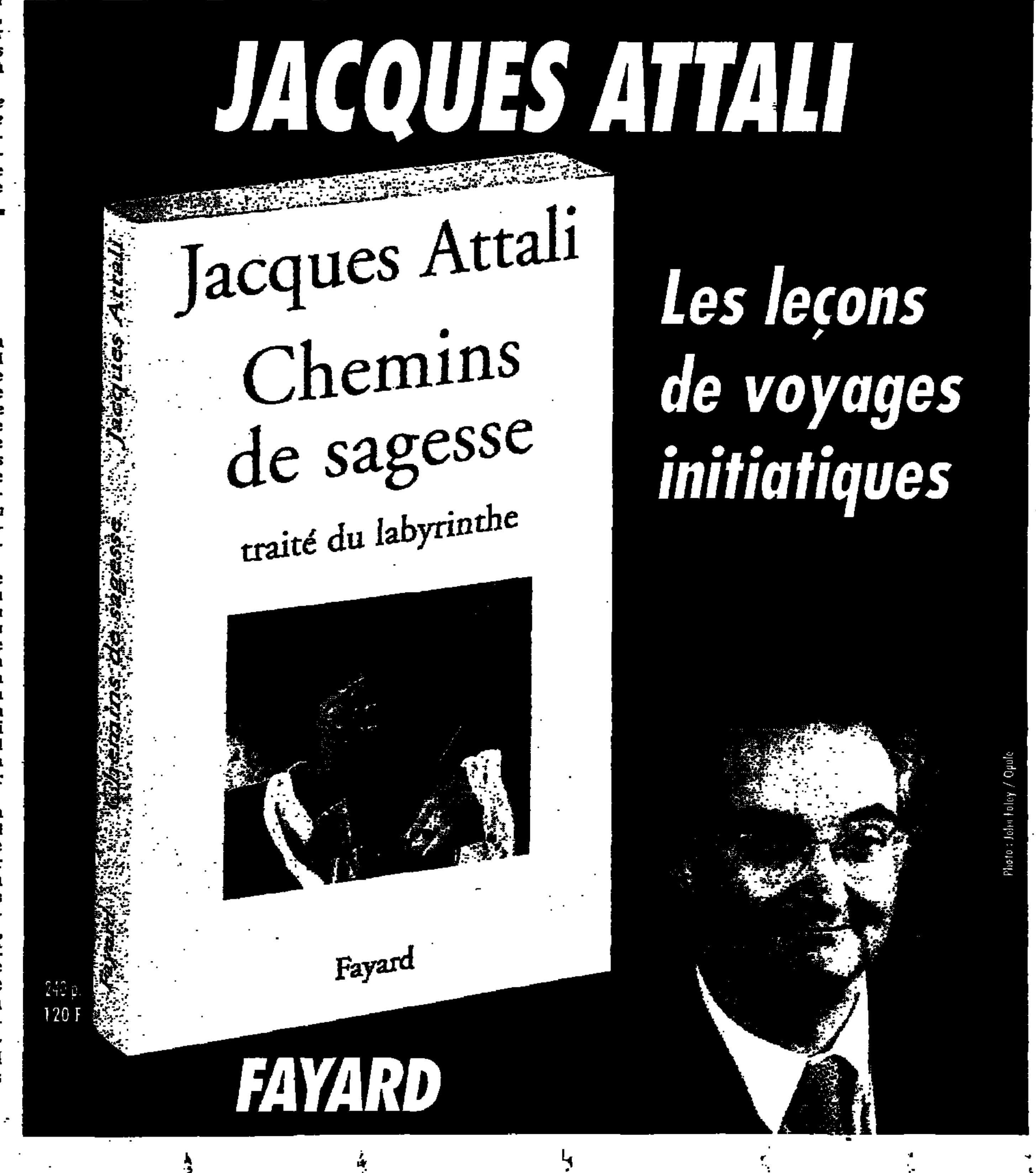
■ **OUGANDA : Kampala et Téhéran** ont décidé, samedi 7 septembre, de renforcer leurs relations diplomatiques, malgré les vives critiques des Etats-Unis. Des ambassades vont être ouvertes dans les capitales ougandaise et iranienne dans les trois mois, et la coopération économique sera renforcée. – *(AFP.)*

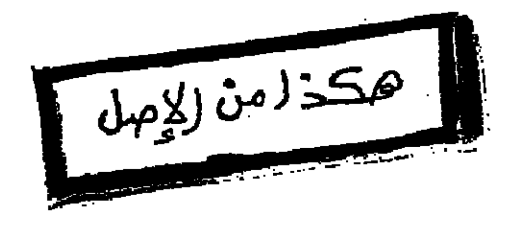
■ **SOUDAN : l'Ouganda et le Soudan** ont signé, dimanche 8 septembre, un accord-cadre pour normaliser leurs relations, rompues depuis le 24 avril 1995. Cet accord, conclu sous l'égide de l'Iran – alors que la Libye et le Malawi avaient échoué –, prévoit le retrait des *« groupes d'opposition »* installés dans une zone de cent kilomètres de part et d'autre de la frontière soudano-ougandaise. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le maire de Jérusalem va être jugé pour corruption**, a déclaré, lundi 9 septembre, le procureur général. Ehud Olmert, député et membre dirigeant du Likoud, est soupçonné d'avoir sollicité des dons illégaux pour son parti, dont il fut le trésorier pendant la campagne électorale de 1988. – *(Reuter.)*

■ ***LIBAN : la liste Amal-Hezbollah a remporté les 23 sièges mis en*** jeu lors de la quatrième phase des élections législatives, dimanche 8 septembre, a annoncé, lundi, le président du Parlement libanais. Les deux mouvement chiites avaient formé une liste commune après une médiation syrienne. – *(AFP, Reuter.)*





L'Espagne se mobilise pour respecter les critères de Maastricht

Le budget 1997 réclamera des sacrifices difficiles

Le conseil des ministres espagnol devrait examiner, vendredi 13 septembre, les grandes lignes du budget de 1997. Celui-ci devrait prévoir une réduction des dépenses publiques, de l'ordre de 48 milliards de francs, afin d'engager l'Espagne sur le chemin de l'entrée dans l'Union économique et monétaire européenne dès 1999.

MADRID
de notre correspondant

Jordi Pujol, président de Catalogne et puissant partenaire du gouvernement de José Maria Aznar, a averti le nouveau pouvoir espagnol qu'il voulait un accord définitif sur le projet de budget de 1997 avant le 20 septembre prochain. Ce projet devra, de toute façon, être présenté au plus tard le 30 septembre devant les Cortes. D'ici là, les nationalistes catalans et le Parti populaire (PP) ont encore à s'entendre sur une série d'arbitrages, notamment dans le domaine de la santé, où, comme ailleurs, des coupes doivent être opérées.

Ces arbitrages ne sont pas faciles. Le projet de budget s'annonce comme le plus restrictif de ces dernières années, Maastricht oblige ! « *Nous sommes la force déterminante, en conséquence nos nécessités et conditions doivent être écoutées* », a souligné Jordi Pujol. L'an dernier, les Catalans, en lâchant le gouvernement de Felipe Gonzalez, avaient contraint les socialistes à reconduire le budget précédent. « *On ne peut pas risquer de nouveau qu'il n'y ait pas de budget* », a averti M. Pujol.

Les grandes lignes de ce budget devraient être examinées lors du conseil des ministres de vendredi 13 septembre. Il est prévu une réduction des dépenses de 1 200 milliards de pesetas (48 milliards de francs). Il y a un point sur lequel gouvernement et nationalistes catalans sont parfaitement d'accord, c'est celui de faire les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le traité de Maastricht en ce qui concerne l'Union économique et monétaire européenne, notamment l'objectif qui apparaît le plus difficile : la réduction du déficit public à 3 % du PIB, et qui est la condition pour faire partie des pays qui adopteront la monnaie unique dès 1999. Le roi Juan Carlos a donné le ton de cette rentrée politique en demandant « *un effort considérable de tous les citoyens* » afin que l'Espagne remplisse les critères car, a précisé le souverain, « *l'ampleur de ce qui est en jeu doit servir de stimulant à tous les secteurs pour unir nos forces et obtenir les résultats espérés* ».

« *Maastricht est une opportunité politique et économique* » pour que l'Espagne « *fasse partie du noyau de décision politique le plus important en Europe* », souligne lui aussi le premier ministre, José Maria Aznar. A l'exception d'Izquierda unida, formation dominée par le Parti communiste, qui réclame un référendum, toutes les forces politiques du pays se rejoignent sur la nécessité de gagner la bataille de l'entrée dans l'UEM. Et, contrairement à ce qui tente les Italiens, l'Espagne ne demande pas de règles particulières pour tenir compte de ses difficultés. Ramon de Miguel, secrétaire d'Etat à l'Union européenne, a repoussé l'idée d'une révision à la baisse des critères de Maastricht.

UNE ÉTAPE DÉCISIVE

Toute la question pour le gouvernement est de savoir comment y parvenir. L'élaboration du projet de budget pour 1997, étape décisive vers l'UEM, est le premier test sérieux des conservateurs espagnols depuis leur arrivée au pouvoir après les élections législatives du 3 mars dernier. Les choix à faire sont délicats. Dans le domaine sanitaire, le projet de faire payer aux retraités disposant d'un certain niveau de revenus une taxe sur les ordonnances a déja soulevé de nombreuses critiques dans l'opposition. Il n'est pas évident de savoir dans quelle mesure les Espagnols sont prêts à accepter les sacrifices à venir pour satisfaire au slogan « *Todo por Maastricht* ». Pour le moment, les syndicats ne sont pas encore entrés en scène. La rentrée sociale animée que certains préconisaient ne s'est pas concrétisée. Les centrales attendent que le gouvernement dévoile davantage ses projets. Luis Angel Rojo, gouverneur de la Banque d'Espagne, s'est déclaré optimiste concernant l'évolution de l'économie espagnole au cours des prochains mois. Il a estimé que le taux de croissance pour 1997 pourrait se situer aux alentours de 3 %. Le taux de chômage, qui était de 13,5 % au mois d'août, baisse régulièrement depuis sept mois. En juillet, il était passé pour la première fois depuis 1982 au-dessous de la barre des 14 %. L'Espagne comptait en août 2,1 millions de demandeurs d'emploi, dont le gouvernement espère voir encore diminuer le nombre d'ici à la fin de l'année.

Le taux d'inflation est lui aussi en baisse, bien que l'essence et le tabac aient été augmentés une nouvelle fois. Les promesses de baisse d'impôts faites par le Parti populaire n'ont été pour le moment que des promesses électorales. Le pouvoir espère faire rentrer davantage d'argent dans les caisses de l'Etat. Le gouvernement cherche depuis une quinzaine de jour à tester auprès de l'opinion publique différentes mesures. Tout le monde attend, en cette rentrée, ce qui va sortir de la marmite budgétaire pour savoir si la recette sera suffisamment bien dosée pour que la « soupe maastrichtienne » soit digeste.

Michel Bôle-Richard

La préparation de la loi budgétaire met le gouvernement italien à l'épreuve

Confronté à une situation économique délicate, Romano Prodi doit jongler entre les exigences contradictoires des partis soutenant la coalition de L'Olivier

ROME
correspondance

L'automne ne sera pas facile. L'Italie découvre qu'elle traverse une crise plus grave que prévu. La croissance, comme vient de le rappeler le gouverneur de la Banque d'Italie, ne devrait pas atteindre 1 %, les investissements languissent, la consommation stagne. Et il est difficile de renforcer la lutte contre le chômage.

Dans de telles conditions, demander de nouveaux sacrifices aux Italiens va être un exercice périlleux. C'est pourtant ce qui attend le gouvernement de Romano Prodi, face à son premier véritable banc d'essai, la préparation de la loi budgétaire pour 1997, celle qui doit mettre le pays en position d'adhérer à la monnaie unique. Le débat a été relancé depuis que le vice-président du conseil, Walter Veltroni, et le président de Fiat, Cesare Romiti, se sont publiquement demandés s'il fallait nécessairement sacrifier la première des priorités, l'emploi, sur l'autel de la monnaie unique. Et la tension monte quand on parle concrètement des décisions budgétaires à prendre. « *Le gouvernement à 50 % de chances de passer le cap budgétaire* », vient d'estimer l'indispensable allié du gouvernement de centre-gauche, le secrétaire de Rifondazione Comunista, Fausto Bertinotti. Ses voix, à la Chambre, sont décisives pour la majorité. Il n'avait jamais caché qu'il ferait payer son appui. Le moment est venu.

De l'autre côté, M. Prodi doit faire face aux exigences de ses alliés. Le gouverneur de la Banque d'Italie bat le rappel contre le danger d'une relance du « parti du déficit ». Quelle va être la bonne formule pour le président du conseil ? Fidèle à son style, Romano Prodi répond du tac au tac à ses détracteurs. Il représente le seul « parti » existant, rappelle-t-il, celui du redressement : le gouvernement ne fera pas de « *marchandages sur les décisions à prendre* ».

MÉTHODE « CARTÉSIENNE »

M. Prodi s'est engagé à trouver, entre coupes et nouvelles recettes, les 32 500 milliards de lires (10 milliards de francs) d'économies budgétaires considérées comme nécessaires. Mais il doit tenir compte du programme électoral de la coalition de L'Olivier, à savoir : « *premièrement, ne pas toucher à l'état social* ». Il lui faut répondre à Rifondazione Comunista et donner un signal politique « fort » du changement en cours avec la gauche, pour la première fois au pouvoir. Ce signal lui sera d'autant plus utile qu'il entraînera, espère-t-on au Palazzo Chigi, la baisse des taux d'intérêt indispensable pour poursuivre la réduction des déficits. Retraites et santé, les deux secteurs sur lesquels s'abattaient régulièrement les coûts du redressement dans le passé, devraient ainsi être épargnés.

La gauche va miser sur la rationalisation des dépenses et la réduction des gaspillages. Chaque ministre a été invité à réduire les coûts de son propre secteur, selon une méthode que Carlo Azeglio Ciampi, le ministre du Trésor et « l'homme de l'économie du gouvernement », a définie comme « cartésienne ». Résultat, selon les indiscrétions qui circulent, 21 000 milliards de lires (7 milliards de francs) de coupes « indolores » seraient à l'étude. Côté recettes, aucune nouvelle taxe ne devrait être introduite. Cette démarche ne satisfait pas Rifondazione Comunista, qui sollicite les « états généraux » de la majorité pour préparer la loi budgétaire, et demande une grande initiative pour lutter contre le chômage.

Sur ce terrain, le gouvernement vient toutefois d'obtenir un succès important, avec la signature d'un accord entre syndicats et patronat sur le marché du travail, qui deviendra plus flexible. L'accord prévoit, entre autres, que dans dix zones pilotes du Sud – cinquante-trois autres suivront –, les salaires pourront être de 25 à 30 % plus bas que dans le reste du pays. Une opportunité pour attirer les investissements dans le Mezzogiorno. La question de l'emploi et celle de la loi budgétaire ne sont pas les seuls terrains de confrontation entre Rifondazione Comunista et le reste de la majorité. Sur les prévisions annoncées par le gouvernement dans le domaine des télécommunications et l'électricité, Rifondazione est prête aussi à livrer bataille. Le débat s'annonce houleux, même si les observateurs estiment qu'à la fin tout devrait rentrer dans l'ordre à l'intérieur de la majorité.

Reste à signaler l'autre raison de tension de cette rentrée : le rassemblement auquel Umberto Bossi a appelé les gens du Nord pour la fin de la semaine. Au-delà du folklore et de la provocation présente dans son geste – une marche de trois jours le long du Pô, qui doit se conclure dimanche prochain, à Venise, avec la proclamation de l'indépendance de la « *Padanie* » –, restent les questions posées par la Ligue du Nord. La réponse que doit fournir Rome à l'exigence d'un meilleur fonctionnement de l'appareil d'Etat ne peut plus se limiter, désormais, à de simples promesses.

Salvatore Aloise

Paradox, ou les contradictions du « cannabis municipal » aux Pays-Bas

LA HAYE
de notre correspondant

« *Fume du haschisch ou de l'herbe pour le plaisir, mais pas pour évacuer ton stress et tes incertitudes. On ne règle pas ses problèmes avec un joint* » : l'avertissement est lisible sur une notice explicative délivrée avec tout achat dans l'unique coffee-shop de Delfzijl, au nord des Pays-Bas. Ce local, au 25, Oude Schans, coincé entre la bibliothèque et un café, abrite Paradox, une fondation de vente de drogues douces créée par la municipalité avec une avance de 75 000 florins (230 000 francs).

Dans ce pays qui tolère depuis vingt ans la consommation et la vente en petites quantités de drogues douces, qui compte 750 000 à un million de fumeurs réguliers ou occasionnels de joints, l'heure n'est plus depuis longtemps à la diabolisation du cannabis et de ses dérivés. Les Néerlandais les considèrent comme des produits d'agrément ou des stimulants, au même titre que le vin, l'alcool ou le café, dont il ne faut surtout pas abuser. En outre, certaines municipalités sont confrontées à la multiplication des coffee-shops, ce qui entraîne parfois des débordements et des troubles à l'ordre public.

« *Créons donc nos propres lieux de vente, obligeons les autres à fermer, de façon à contrôler le trafic et la consommation* », ont pensé plusieurs municipalités. A Delfzijl, *De Corrier*, un coffee-shop privé, a ainsi dû fermer ses portes au moment où Paradox ouvrait les siennes.

AU PRIX DU MARCHÉ

Aujourd'hui, quatre villes disposent de coffee-shops municipaux : Delfzijl, Zoetermeer, Heerhugowaard et la pionnière, Bussum. Cette cité tranquille de 30 000 habitants a inauguré, il y a quatre ans, la fondation Pyramide et son « *point de vente contrôlé de produit dérivés du cannabis* », sans subventions de la mairie mais à la demande du conseil municipal. Pyramide vend ses produits au prix du marché et respecte à la lettre les règles qui prévalent aux Pays-Bas : pas d'affichage, pas de transactions supérieures à 5 grammes, pas de troubles de l'ordre public, pas de vente aux mineurs et, bien sûr, pas de drogues dures. « *Il nous arrive de demander une pièce d'identité à un jeune dont nous doutons de l'âge* », affirme Willem Panders, responsable de Pyramide. Le gouvernement vient de mettre au point un projet de loi interdisant la présence même de mineurs dans les coffee-shops. Ceux-ci pourraient aussi être interdits à proximité des écoles. « *Nous faisons des bénéfices, mais tout est réinvesti*, explique Willem Panders ; *notre objectif n'est pas de gagner de l'argent, mais d'informer. Nous voulons que les gens aient conscience de ce qu'ils consomment.* » Pyramide emploie un fournisseur attitré. Celui-ci achète son herbe à de petits producteurs néerlandais et son haschisch à de petits passeurs. « *C'est illégal* », reconnaît Willem Panders.

La multiplication des coffee-shops municipaux met en avant les contradictions du système néerlandais, coincé entre l'envie de légaliser purement et simplement le commerce des drogues douces et le souci de tenir compte des autres Etats européens, la France en tête, peu enclins à adopter une approche aussi radicale.

Alain Franco

M. Chirac veut donner un coup de fouet à la présence économique française en Pologne

Le président de la République entreprend mercredi 11 septembre à Varsovie un voyage officiel de deux jours

VARSOVIE
de notre correspondant

Jacques Chirac entreprend, mercredi 11 septembre, une visite d'Etat de deux jours en Pologne, la première dans un des pays de l'Est candidats à l'Union européenne. Le président de la République, qui se fait accompagner de sept grands patrons français, entend y réaffirmer l'importance qu'il accorde au développement des relations bilatérales entre les deux pays.

Malgré les liens traditionnels entre la France et la Pologne, les entreprises françaises ont pris du retard sur leurs concurrentes, allemandes, italiennes ou américaines. Avec l'aide de plusieurs régions qui ont noué des partenariats, leur présence s'y est cependant sensiblement renforcée ces derniers mois. La grande distribution française a débarqué en force : les Varsoviens vont en masse faire leurs courses chez Leclerc ou à Auchan, en attendant que Casino, Carrefour, Castorama et quelques autres ne se lancent à leur tour dans la bagarre, pour la plus grande inquiétude des petits – tout petits – commerçants locaux. La Pologne de l'après-communisme compte un magasin pour 91 habitants, un record ! Les Renault, Peugeot et Citroën se multiplient dans les rues de Varsovie, y compris des modèles fort chers pour des budgets polonais. Danone, qui pratique une politique dite « de qualité » – c'est-à-dire de prix élevés – a réussi à s'approprier un tiers du marché polonais.

La présence française en Pologne s'étend ainsi aujourd'hui largement au delà de son domaine traditionnel – la culture – pour s'installer dans la vie quotidienne et le tissu économique. Mais il y a encore fort à faire. Quatrième fournisseur de la Pologne, la France n'arrive que très loin derrière l'Allemagne qui réalise à elle seule 38 % des échanges du pays. Même décalage pour les investissements où, cette fois, ce sont les Américains qui mènent la danse avec 25 % du total. Malgré le coup de fouet donné en 1995 par l'arrivée de plusieurs grandes sociétés de l'Hexagone, les Français n'arrivent toujours qu'en cinquième position sur le marché polonais, avec 3 milliards de francs et 8 % des investissements étrangers, soit sensiblement moins que la moyenne réalisée par la France dans le monde.



« RÉÉQUILIBRAGE »

Les Polonais attendent plus : à la veille de l'arrivée de Jacques Chirac à Varsovie, le président Alexandre Kwasniewski déclare ouvertement qu'il souhaite « *un rééquilibrage* » des échanges et des investissements. S'il ne dit pas explicitement qu'il s'agit de contrebalancer le poids du voisin allemand, c'est clair pour tout le monde. Son prédécesseur Lech Walesa tenait exactement le même langage. Les Français, plus séduits au départ par la Hongrie ou la République tchèque, ont tardé à venir prendre leur part des entreprises privatisées. A quelques exceptions près, comme Thomson, qui emploie tout de même plus de 5 000 personnes dans son usine de tubes de télévision de la banlieue de Varsovie, et qui est désormais le deuxième producteur mondial pour les tubes cathodiques moyens et grands. D'autres, après avoir prudemment tâté le terrain, ont soudain franchi le pas, et le voyage éclair de François Michelin, qui a acquis l'an dernier pour près de 600 millions de francs le contrôle d'une usine de pneumatiques dans le nord du pays, a impressionné aussi bien les officiels polonais, séduits par son esprit de décision, que le personnel local : on a vu ce grand patron en costume croisé mettre la main à la pâte, ou plutôt au pneu, souvenir des lointaines années de ses débuts « dans le métier ».

Les choses, pourtant, ne se font pas toujours si vite, ni si facilement. Certaines grandes entreprises françaises, dont les contrats dûment signés ont été ensuite remis en question, en ont fait la désagréable expérience. Varsovie n'est ni Moscou, ni la jungle, mais le terrain, présumé accueillant, peut à l'occasion se révéler très difficile. Hachette, qui s'intéresse depuis longtemps au réseau de distribution de la presse polonaise, Ruch – avec près de 20 000 points de vente, il est le plus important de son genre en Europe –, est en train de s'en rendre compte.

GRENOUILLE PAPIVORE

Après avoir patiemment soumissionné à un appel d'offres dont les termes ont été trois fois modifiés par les autorités polonaises, après s'être associé à l'union des éditeurs polonais de journaux et avoir écarté une concurrence découragée par les nouvelles conditions imposées par le pouvoir, Hachette a vu soudain surgir un concurrent jouant selon des règles bien à lui : un quotidien naguère assez respecté, *Zycie Warszawy*, récemment racheté par un fabricant d'eau minérale, a commencé par annoncer en manchette de première page que Jacques Chirac venait à Varsovie faire du « lobbying » pour les entreprises françaises, et tout particulièrement pour Hachette. Le lendemain, à la « une » du même journal, une énorme grenouille verte dévorait un petit kiosque à journaux, au-dessus d'un article annonçant qu'un groupe d'entrepreneurs polonais (dont, évidemment, le propriétaire dudit journal) offrait un prix beaucoup plus intéressant que celui proposé par les Français, et dont ils avaient eu connaissance, en dehors de toutes les règles en vigueur, par des voies restées mystérieuses. Sur quoi le premier ministre polonais, M. Cimoszewicz, s'empressait d'appuyer publiquement les candidats de la dernière heure, ou plutôt d'après l'heure, car l'appel d'offres était clos depuis longtemps.

L'anecdote aurait de quoi décourager bien des investisseurs – et c'est sans doute pourquoi le président Kwasniewski lui-même a tenu à se distancer publiquement de cette manœuvre dans un entretien avec des journalistes français. Avant de recevoir M. Chirac et tous les industriels qui l'accompagnent, y compris Jean-Luc Lagardère, président de Matra-Hachette, c'était bien la moindre des choses.

Jan Krauze

هكذا من الأصل

Les soldats de l'IFOR surveilleront la circulation des électeurs bosniaques

A l'approche des élections du 14 septembre, les organisations internationales ont mis en place un système de « route des électeurs » afin de permettre aux réfugiés de se rendre sur leur lieu de vote en évitant les accrochages

La préparation des élections générales en Bosnie-Herzégovine, qui doivent se tenir samedi 14 septembre, s'accélère sur le terrain, notamment à propos de la liberté de mouvement des votants. Dix-neuf « routes des électeurs », surveillées par les soldats de l'IFOR, seront mises en place pour garantir la sécurité des réfugiés et éviter d'éventuels incidents violents que redoute la communauté internationale. C'est sans doute aussi l'une des raisons pour lesquelles le chef ultranationaliste russe, Vladimir Jirinowski, est retenu depuis lundi à la frontière entre la Serbie et la Bosnie par la police de Belgrade. Invité par le dirigeant extrémiste serbe, Vojislav Seselj, M. Jirinowski devait assister en sa compagnie à une réunion électorale dans le nord-est de la Bosnie. Dans la localité de Brcko, où ils étaient attendus, quelques milliers de militants serbes ont brandi des pancartes assurant que *« Brcko est serbe et restera serbe »*, au son de musiques des forces nationalistes de la seconde guerre mondiale.

SARAJEVO
de notre correspondant

Les organisations internationales estiment que 100 000 à 200 000 Bosniaques pourraient, à l'occasion du scrutin, traverser l'ancienne ligne de front afin d'aller voter dans la ville ou le village d'où ils furent chassés durant la guerre. Ces mouvements gigantesques devraient surtout s'opérer dans un sens : Musulmans et Croates iront sur le territoire actuel de la République serbe. Peu de Serbes reviendront en revanche du côté de la Fédération croato-bosniaque, puisque le pouvoir serbe ultranationaliste a largement forcé ces réfugiés à s'inscrire sur les listes électorales des communes où ils vivent désormais, cela afin d'entériner la « serbisation » de leur territoire.

L'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord), l'ONU et l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) s'apprêtent à approuver un dispositif de sécurité, conçu en collaboration avec les autorités des trois camps, qui comprendra l'ouverture de dix-neuf « routes des électeurs ». Les soldats de l'IFOR (force multinationale d'interposition) seront très présents le long de ces routes, afin d'éviter les éventuelles provocations à l'encontre des réfugiés ou des observateurs occidentaux.

Ce plan est cependant extrêmement critiqué par certaines organisations, qui craignent qu'il ne contribue à limiter la liberté de mouvement en Bosnie-Herzégovine. La libre circulation, prévue par les accords de paix de Dayton, est toujours inexistante. Or obliger les Bosniaques à emprunter des itinéraires balisés et protégés le jour des élections ne risque pas d'améliorer cette liberté de mouvement théorique.

Les « routes des électeurs » satisfont d'abord les partis nationalistes, qui sont ravis que chacun rentre chez soi après avoir déposé son bulletin dans l'urne. Ainsi, les réfugiés ne seraient pas autorisés à profiter de l'aubaine pour revoir leur ancienne maison. Les bureaux de vote pourraient même être installés à la périphérie des villes serbes, afin que les Musulmans n'aient aucune chance d'y accéder.

Ce qui devait être la journée historique de la liberté de mouvement serait alors une mascarade, organisée par des Occidentaux qui craignent que des incidents violents ne viennent gâcher ce scrutin *« libre et démocratique »*. Carl Bildt, le haut représentant civil de la communauté internationale, a défendu le dispositif de sécurité, prétextant de vouloir éviter *« un gigantesque embouteillage »*. Les diplomates sont surtout préoccupés par les rapports qu'enverront les 1 200 observateurs indépendants dispersés en Bosnie, et qui serviront à déclarer le scrutin valide ou pas. Trop d'accrochages pourraient, c'est le cauchemar des Occidentaux, notamment de Washington, remettre en question la validité des élections du 14 septembre.

Carl Bildt, souvent accusé de faiblesse vis-à-vis des partis nationalistes au pouvoir, a cependant tenu un discours très ferme à l'égard de ceux qui voudraient profiter du scrutin pour diviser la Bosnie-Herzégovine. Chaque jour, le Parti démocratique serbe (SDS) de Radovan Karadzic multiplie les déclarations provocatrices en faveur d'une indépendance de la République serbe, un *« Etat »* qui serait séparé des communautés musulmane et croate. *« Si les Serbes essaient de faire sécession, cela ne sera pas accepté par la communauté internationale »*, a affirmé M. Bildt.

SANS EUPHORIE

Le haut représentant a particulièrement insisté sur le fonctionnement futur des institutions communes dont le pays sera doté (une présidence collégiale de trois membres et un Parlement national). Carl Bildt a indiqué qu'*« il n'y aura pas de paix »* si ces institutions sont empêchées de fonctionner. Cependant, le principal candidat serbe à la présidence commune, Momcilo Krajisnik, a déjà sous-entendu, lors de réunions électorales, qu'il tenterait de bloquer les institutions *« réunificatrices »* issues des élections. Institutions qui, de toute façon, pourront difficilement travailler, tant l'accord de Dayton prévoit de possibilités de veto d'une communauté ethnique mécontente.

La Bosnie-Herzégovine attend le 14 septembre sans grande euphorie. Des observateurs estiment que la participation pourrait être forte dans les campagnes et parmi les communautés de réfugiés, traditionnellement proches des partis nationalistes.

Dans des villes comme Sarajevo en revanche, les partisans d'une société multiethnique, persuadés que le résultat des élections est connu d'avance, envisagent peu de se rendre aux urnes. Certains se renseignent sur le programme du Festival du film qui vient de s'ouvrir, tandis que d'autres prévoient une journée au bord du lac de Jablanica, si le soleil est au rendez-vous. Ceux qui iront voter évoquent un *« sens civique »*, mais personne ne songerait à honorer un scrutin *« libre et démocratique »*.

Rémy Ourdan

Normalisation des relations entre Zagreb et Belgrade

La Croatie et la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) ont établi, lundi 9 septembre, des relations diplomatiques complètes, parachevant un processus de rapprochement entamé il y a neuf mois et qui a abouti, le 23 août, à la reconnaissance mutuelle des deux pays. La Croatie et la RFY avaient signé un accord-cadre, le 17 novembre 1995 à *Dayton, pour la normalisation de leurs relations*, rompues en 1991 alors que la Croatie déclarait son indépendance et que s'enflammait le conflit serbo-croate. Certaines questions litigieuses, notamment territoriales et financières, n'ont pas encore été réglées et doivent faire l'objet de négociations futures. Le dossier de la Slavonie orientale (dernière région de Croatie sous contrôle des sécessionnistes serbes) est, pour sa part, en voie de règlement. Cette région, qui représente 4,4 % du territoire croate, adossée à la Serbie, a été placée sous administration transitoire de l'ONU en novembre 1995. – *(AFP.)*

Belgique : plusieurs policiers interpellés dans l'affaire Dutroux

NEUFCHATEAU. Vingt-trois personnes, dont huit membres de la police judiciaire de Charleroi et trois gendarmes, ont été interpellés *dans la nuit du lundi 9 au mardi 10 septembre dans le cadre* de l'affaire Marc Dutroux, a indiqué mardi matin le parquet de Neufchâteau. Toutes ces personnes seront interrogées pendant la journée de mardi par les enquêteurs, ce qui pourrait déboucher sur une ou plusieurs arrestations, a-t-on précisé de même source.

Ce coup de filet a été mené dans le cadre du dossier concernant le meurtre de Bernard Weinstein, le complice que Marc Dutroux, le pédophile belge responsable de la mort d'au moins quatre jeunes filles, a avoué avoir tué. L'enquête s'oriente vers la recherche de protections policières dont aurait pu jouir Marc Dutroux. – *(AFP.)*

La BRI admet la Chine, la Russie et la Corée du Sud

BÂLE. La Banque des règlements internationaux (BRI), qui réunit les banques centrales des trente-deux pays les plus riches, a annoncé lundi 9 septembre son extension la plus importante depuis plus de vingt ans : la BRI, dont le siège est à Bâle, va admettre en son sein, a indiqué Wim Duisenberg, président de l'institution, neuf nouveaux membres, notamment la Chine, la Russie et la Corée du Sud, ainsi que Hongkong, le Brésil, l'Inde, le Mexique, l'Arabie saoudite et Singapour, au plus tard en mars 1997. Les banques centrales de ces pays vont prendre une participation dans le capital de la BRI. Cette admission constitue une reconnaissance symbolique du poids économique croissant des pays en développement. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ETATS-UNIS : le département d'Etat s'est félicité**, lundi 9 septembre, de la décision de l'Union européenne de ne pas riposter aux lois *« extraterritoriales »* américaines avant l'élection présidentielle de novembre et, pour la première fois, n'a pas exclu que ces textes soient amendés après le scrutin. *« Sur le plan légal, nous sommes très contents »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns. Jacques Santer, président de la Commission européenne, avait estimé dimanche qu'*« il pourrait être sage d'attendre le résultat de l'élection présidentielle américaine »* avant de décider de déposer une plainte contre les Etats-Unis devant l'Organisation mondiale du commerce. – *(AFP.)*

■ **HAITI : la deuxième ville du pays, Cap-Haïtien**, située à 260 km au nord de la capitale Port-au-Prince, était isolée du reste du pays, depuis lundi 9 septembre au matin, par des manifestants qui ont dressé des barricades sur plusieurs routes d'accès à la ville, notamment au sud et à l'est de Cap-Haïtien. Les manifestants réclament de l'Etat une amélioration des infrastructures locales. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **IRLANDE : les pourparlers multipartites sur l'avenir institutionnel de l'Ulster** ont été suspendus lundi 9 septembre, aussitôt après leur reprise. Le Parti démocratique unioniste (DUP, favorable au maintien de l'Ulster dans le Royaume-Uni) demande l'exclusion de la table des négociations de deux formations loyalistes pour violation du serment de non-violence prêté par tous les participants. – *(AFP.)*

■ **FRANCE-TURKMÉNISTAN : le chef de l'Etat turkmène**, Saparmourat Niyazov, a été reçu à déjeuner lundi 9 septembre par le président Jacques Chirac. Celui-ci s'est déclaré favorable au renforcement des *« liens politiques, stratégiques, et économiques »* avec le Turkménistan, dont la France approuve *« la volonté d'indépendance »* et son ouverture sur l'Europe.– *(Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **JAPON : l'excédent courant a diminué** en juillet de 27,3 % par rapport au même mois de 1995, revenant à 568,2 milliards de yens, a indiqué lundi 9 septembre le ministère des finances. L'excédent commercial a chuté de 27,8 %, à 730,1 milliards et le déficit des services s'est aggravé atteignant 619,3 milliards. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : l'excédent commercial** s'est élevé à 438 millions de dollars en juillet, et à 4,565 milliards depuis le début de l'année, selon le ministère des finances. – *(AFP.)*

Publicité

Monsieur
le Président de la République,

Vous avez rappelé récemment que la lutte contre le chômage était votre priorité ; cela est bien dans le respect de votre programme électoral.
Vous avez encouragé les PMI à investir car vous avez confiance dans leur potentiel de croissance et vous avez raison.
Vous avez exhorté vos ministères à simplifier les procédures administratives et à réduire la paperasserie ; cela démontre votre sens des réalités.

Alors, Monsieur le Président de la République, pouvez-vous nous expliquer pourquoi notre usine de Salses (Pyrénées-Orientales) qui :
- contribue à la richesse de 5 communes dont le célèbre village de Tautavel,
- apporte du travail à 200 personnes dans un département qui a le triste record du chômage,
- veut investir 35 millions de francs depuis 4 ans dans ses installations et ne peut toujours pas le faire,
- exporte près de 40 % de sa production,
- est la première entreprise française à avoir été certifiée ISO 14001 pour la qualité de sa gestion de l'environnement,

se trouve depuis 7 ans harcelée par un comité de défense de quelques dizaines "d'écologistes", qui manipule les médias, utilise tous les stratagèmes juridiques et administratifs, menace les personnes et même le Préfet des Pyrénées-Orientales et en fin de compte, met en péril notre entreprise et nos emplois.

Quand Monsieur Jacques Barrot incite certains chômeurs à être plus actifs dans la recherche d'un emploi, nous lui signalons fermement que nous ferons tout pour conserver les nôtres et que le désespoir peut conduire à la colère.

Il suffit, Monsieur le Président de la République, de vous pencher sur le **"cas Vingrau"**. Vous en découvrirez toute **l'absurdité**. Nous vous faisons confiance et nous demandons votre intervention. C'est urgent car le temps joue contre nous.

Le comité d'entreprise de l'usine OMYA de Salses *



* : OMYA est soutenu par l'ensemble des responsables politiques et professionnels des Pyrénées-Orientales.

« AFFAIRES » Le rapport sur le droit des sociétés commandé par Alain Juppé à Philippe Marini, sénateur (RPR) de l'Oise, remis au premier ministre le 13 juillet, a été rendu public par son auteur mardi 10 septembre. M. Marini propose notamment une redéfinition du délit d'abus de biens sociaux qui, si elle était adoptée, empêcherait la justice de continuer à mener nombre de ses enquêtes actuelles sur la corruption. ● UNE TENTATIVE de réforme de la loi sur les abus de biens sociaux, menée par Pierre Mazeaud, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, avait avorté en février. ● D'AUTRES ASPECTS du droit des sociétés sont évoqués dans le rapport de M. Marini, qui propose d'aller dans le sens des dispositions régissant, dans le monde anglo-saxon, les rapports entre les actionnaires et les dirigeants des entreprises.

Un rapport prône une définition restrictive de l'abus de biens sociaux

Remise au premier ministre par Philippe Marini, sénateur (RPR) de l'Oise, une étude sur les évolutions souhaitables du droit des sociétés propose de limiter le champ d'application de ce délit. Si cette réforme était adoptée, plusieurs dossiers en cours seraient vidés de leur contenu

LE RAPPORT que Philippe Marini, sénateur (RPR) de l'Oise, a remis à son commanditaire, Alain Juppé, le 13 juillet, et qu'il a rendu public mardi 10 septembre porte sur le droit des sociétés, mais il retient d'abord l'attention parce qu'il revient sur le sujet de nombreuses controverses : les abus de biens sociaux. Se faisant l'écho de l'inquiétude des chefs d'entreprise, M. Marini estime que le droit pénal des affaires fait l'objet d'un *« véritable dévoiement »*. *« L'abus de biens sociaux est défini en des termes se prêtant à une interprétation extensive et sa prescription est soumise à un régime dérogatoire*, écrit-il notamment. *Il en résulte un sentiment d'insécurité juridique d'autant plus grand que ce délit est devenu une sorte d'"infraction à tout faire". »*

Afin de *« resserrer l'incrimination »*, le sénateur RPR propose donc de réformer la législation sur les abus de biens sociaux. Pour que l'infraction soit constituée, il faudrait que le juge constate à la fois une atteinte aux intérêts patrimoniaux de l'entreprise et un enrichissement personnel du dirigeant. Une telle réécriture aboutirait à une restriction considérable du champ des abus de biens sociaux : si la réforme proposée par M. Marini était adoptée, la plupart des « affaires » instruites ces dernières années seraient de facto oubliées.

Introduit dans le droit français en 1935, le délit d'abus de biens sociaux avait pour but, à l'époque, de protéger l'épargne des petits actionnaires. Il interdit à un dirigeant d'utiliser les biens de la société à un usage contraire à l'intérêt social de celle-ci. Un responsable qui fait régler par son entreprise des travaux réalisés chez lui s'expose ainsi à des poursuites, tout comme s'il fait financer par sa société le journal d'un parti politique. *« La protection de l'intérêt social exige de poursuivre les dirigeants indélicats qui profitent de leurs fonctions pour détourner des biens de la société ou favoriser leurs intérêts privés »*, résumait, lors d'un colloque, le juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto.

Les « affaires » de ces dernières années ont permis de mesurer l'infinie variété de ces indélicatesses. Dans l'affaire Botton, la cour d'appel de Lyon a ainsi constaté que le gendre de Michel Noir avait *« appauvri »* ses sociétés de 24 millions de francs afin de se *« constituer un patrimoine immobilier important, de mener un train de vie fastueux et d'entretenir des relations dans les milieux politiques et médiatiques qu'il aimait fréquenter »*.

LA COUR DE CASSATION HÉSITE

Souvent, ces petits arrangements avec la loi portent sur des sommes nettement plus faibles : dans une affaire concernant la Meuse, la cour d'appel de Nancy relevait ainsi, le 18 avril, que des entrepreneurs avaient effectué des travaux pour des décideurs locaux sans jamais réclamer le moindre paiement : 70 000 francs pour la rénovation d'une maison, 40 000 pour des travaux de peinture, 300 000 francs pour une piscine...

Les entrepreneurs, qui admettent volontiers que la construction gratuite de piscines ou le renflouement à pertes du journal du maire ne sont pas vraiment conformes, *stricto sensu*, à l'intérêt social de leur société, font valoir avec un certain cynisme que la corruption est dans l'intérêt de l'entreprise puisqu'elle permet d'obtenir des marchés et, donc, d'assurer la bonne santé de la société. La Cour de cassation a repoussé ces arguments : dans un arrêt rendu le 22 avril 1992 au sujet d'un marché de transport scolaire, elle avait affirmé que toute dépense effectuée dans un but illicite – il s'agissait d'un pacte de corruption – constitue nécessairement un abus de biens sociaux. Peu importait donc que l'opération ait permis à l'entreprise de conquérir de nouveaux marchés.

Ce principe a été récemment mis en cause par un autre arrêt de la Cour de cassation, passé relativement inaperçu. Le 11 janvier, la Cour s'est prononcée sur le cas d'un gérant d'hôtel qui avait constitué une « caisse noire » alimentée par les recettes du bar. Sur le 1,2 million rassemblé par le gérant, le quart avait servi à rémunérer des employés non déclarés. Bien que cette opération soit clairement illicite, la Cour de cassation a estimé qu'il ne s'agissait pas d'un abus de biens sociaux : selon elle, la rémunération d'employés, même non déclarés, même au moyen d'une « caisse noire », n'est pas contraire à l'intérêt de la société. *« Que cela choque ou non, il y a des cas où il peut être de l'intérêt de l'entreprise d'accomplir un acte illicite »*, résumait, lors d'un colloque, le président de la commission juridique du CNPF et secrétaire général d'Alcatel-Alsthom, Philippe Bissara.

En réécrivant la définition même de l'infraction, M. Marini va infiniment plus loin que la Cour de cassation. Il souhaite que seules les opérations ayant enrichi personnellement les dirigeant de l'entreprise soient considérées comme des abus de biens sociaux.

EFFET RÉTROACTIF

Les fausses factures, les financements politiques et les petits et grands cadeaux offert aux décideurs locaux ne seraient donc plus des abus de biens sociaux puisque, dans ces cas-là, les responsables de la société ne s'enrichissent pas forcément au passage. *« Une telle rédaction, en assignant des limites claires à l'abus de biens sociaux, répondrait au besoin de sécurité juridique légitimement formulé par les acteurs de la vie économique »*, estime le sénateur de l'Oise.

Si la proposition de M. Marini était reprise dans un texte de loi, la réforme aurait nécessairement un effet rétroactif : selon le Conseil constitutionnel, en effet, le principe de l'application de la loi « la plus douce », même rétroactivement, fait partie des grands principes républicains. La plupart des « affaires » tomberaient alors d'elles-mêmes puisque les dossiers qui font état d'un enrichissement personnel clair et important sont rares : lorsque la Lyonnaise des eaux finance à perte le journal d'Alain Carignon, lorsque Elf renfloue sans justification économique le groupe Bidermann pour près de 800 millions de francs, lorsque la Générale des eaux alimente les caisses électorales du Parti communiste, leurs dirigeants ne font pas forcément prospérer leur patrimoine personnel.

A. C.

COMMENTAIRE

AMNISTIE DÉGUISÉE

Si la réforme Marini sur les abus de biens sociaux était appliquée, la plupart des « affaires » instruites ces dernières années seraient de fait amnistiées. En limitant les poursuites aux seuls cas d'enrichissement personnel, le sénateur RPR de l'Oise absout à l'avance les dirigeants d'entreprise qui font des fausses factures, financent les campagnes électorales et distribuent de petits cadeaux aux élus locaux. En plein débat sur la place de l'éthique dans l'entreprise, cette réforme paraît étrangement à contre-temps.

La déroute électorale des socialistes, vaincus, en 1993, en partie par les « affaires » et l'amnistie, n'aura donc servi à rien. Depuis le début de l'année, la majorité a tenté à deux reprises d'enterrer discrètement les dossiers gênants pour elle en modifiant la loi sur les abus de biens sociaux. La méthode adoptée par la droite est plus subtile que celle des socialistes – la discussion a désormais pris un tour juridique – mais les arrière-pensées sont les mêmes : mettre fin aux « affaires ».

Plutôt que d'enfouir précipitamment ces dossiers qui ont le tort d'illustrer jour après jour l'état des mœurs politiques et économiques, les élus feraient sans doute mieux de s'interroger sur l'exigence croissante du respect de la morale publique. Dans une société en manque de projet collectif, l'éthique se situe au cœur du débat sur le crédit de l'action politique. Le rôle accru du juge n'est que l'illustration naturelle de cette nouvelle donne civique.

Anne Chemin

Du « lâchage » de M. Mazeaud aux suggestions de M. Marini

POUR LA TROISIÈME FOIS en un an, l'épineux dossier de la réforme du délit d'abus de biens sociaux refait surface. Belle démonstration des relais dont les milieux patronaux disposent à l'Assemblée nationale comme au Sénat, mais aussi de l'embarras de la majorité, qui craint, évidemment, d'être soupçonnée de vouloir ainsi amnistier, en douceur, des affaires de corruption où chefs d'entreprise et responsables politiques ont partie liée.

En effet, s'il a l'ambition plus large de proposer un sérieux toilettage du droit des sociétés, le rapport de Philippe Marini, sénateur (RPR) de l'Oise, prolonge, en matière d'abus de biens sociaux, les tentatives de réforme lancées par la majorité parlementaire depuis quelques mois et qui, jusqu'à présent, ont avorté. La première était venue du président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud (RPR).

DANS UN CADRE PLUS FEUTRÉ

Le 30 octobre 1995, M. Mazeaud avait déposé une proposition de loi visant à modifier les règles de prescription particulières aux abus de biens sociaux. Contrairement à la quasi-totalité des délits – pour lesquels le délai de prescription de trois ans débute au moment où l'infraction a été commise –, le délai de prescription des abus de biens sociaux commence, selon la jurisprudence, le jour où les faits ont été constatés, afin de donner au juge la possibilité de poursuivre des délits le plus souvent dissimulés.

Pour atténuer la rigueur de la loi, qui fait, à ses yeux, de l'abus de biens sociaux un délit quasiment imprescriptible, M. Mazeaud proposait donc d'introduire un délai de prescription de six ans à partir de l'exécution de l'infraction. Cette initiative avait provoqué un tollé en février : de nombreux magistrats avaient dénoncé cette tentative de brider leurs investigations ; une partie des milieux patronaux avaient fait discrètement savoir qu'ils jugeaient ce texte trop timoré ; quant au gouvernement, inquiet de se voir accuser de vouloir amnistier des affaires de corruption, il avait fait machine arrière et « lâché » le président de la commission des lois (*Le Monde* du 8 février).

Trois mois plus tard, Xavier de Roux, député (UDF-Parti radical) de Charente-Maritime, avait repris le flambeau, avec l'assentiment discret du gouvernement (*Le Monde* daté 5-6 mai). Sensible aux récriminations patronales, cet avocat d'affaires invitait à repenser la notion même d'abus de biens sociaux et à revenir à une définition plus restrictive de ce délit, afin de limiter les possibilités de poursuites à l'encontre des chefs d'entreprise. Il estimait, notamment, que l'abus de biens sociaux devrait supposer l'usage à des fins personnelles, par un dirigeant d'entreprise, des biens de sa société et, qui plus est, un usage contraire à l'*« intérêt »* de l'entreprise et de ses actionnaires.

Averti par les mésaventures de M. Mazeaud, M. de Roux n'avait fait qu'ébaucher une nouvelle proposition de loi. Il l'avait testée auprès des différents groupes parlementaires de la majorité, pour s'assurer que l'on pourrait aboutir, sur ces bases, à un consensus. Peine perdue, semble-t-il, puisque sa proposition de loi n'a pas été déposée. Les propositions formulées aujourd'hui par M. Marini remettent l'ouvrage sur le métier, mais dans un contexte plus large – le droit des sociétés – et dans un cadre plus feutré, celui du Sénat.

Gérard Courtois

Vers une contractualisation à l'anglo-saxonne

TRENTE ANS après son adoption par le Parlement, la loi de 1966 qui régit le droit des sociétés semble maintenant totalement inadaptée aux réalités économiques. Elle s'adressait à de grosses PME, souvent familiales et franco-françaises, pas à des multinationales cotées en Bourse dont les actionnaires sont des fonds de pension américains. La loi est pointilleuse et rigide, du coup, aucune entreprise n'est en mesure de la respecter, du moins formellement. Elle ne reconnaît pas les groupes de sociétés, devenus une réalité économique. Elle organise mal les contrôles au sein de l'entreprise et laisse un pouvoir absolu aux dirigeants, à l'heure où les actionnaires demandent de plus en plus souvent des comptes aux administrateurs.



ANALYSE

C'est pourquoi Alain Juppé a confié, le 17 janvier, une mission au sénateur Philippe Marini (RPR, Oise) sur les réformes législatives à apporter au texte de 1966. Dans son rapport, remis au premier ministre le 13 juillet et rendu public mardi 10 septembre, M. Marini préconise d'abord une kyrielle d'aménagements techniques, qui feront sans doute l'objet d'un consensus. Il propose de simplifier le droit pour les PME afin de *« favoriser la liberté d'entreprendre »* et de faciliter la gestion des groupes de sociétés.

RÉDUIRE L'INGÉRENCE DE L'ÉTAT

Au-delà de ces aménagements techniques, M. Marini veut rapprocher le droit français des pratiques anglo-saxonnes : réduire l'ingérence de l'Etat dans l'entreprise pour adopter une conception plus contractuelle et accorder une plus grande liberté d'organisation. Elle implique aussi la dépénalisation des *« négligences formelles »* du droit des sociétés. Plus fondamentalement, M. Marini propose de restreindre le champ d'application de l'abus de biens sociaux, accusé d'être une *« infraction à tout faire »*.

En dehors de tout contexte politico-judiciaire, la limitation du pénal n'est pas en soi absurde, à condition que les chefs d'entreprise aient, en contrepartie, des comptes à rendre à leurs partenaires : salariés, consommateurs, mais surtout actionnaires, comme c'est le cas outre-Atlantique, où l'abus de biens sociaux n'existe quasiment pas. M. Marini souhaite donc introduire en droit français le concept anglo-saxon de *corporate governance*, ou gouvernement des entreprises, qui consacre le pouvoir des actionnaires.

Il veut aider les minoritaires à faire valoir leurs droits en assemblée générale, ce qui est difficile actuellement, comme en témoignent les carences observées cet été lors des assemblées d'Eurotunnel et du Crédit foncier. En contrepartie, les investisseurs auraient des devoirs : les gérants de sicav seraient obligés de voter lors des assemblées générales pour défendre les droits des épargnants, comme le font les gérants américains.

Les conseils d'administration ne seraient plus de simples chambres d'enregistrement. Les pouvoirs des comités composés d'administrateurs chargés d'étudier les comptes ou les rémunérations des groupes seraient renforcés. Actuellement, ces comités ont peu de pouvoir, dans la mesure où le président du conseil peut les mettre en sommeil du jour au lendemain, comme l'a fait Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, au début de l'année.

Le rapport veut renforcer l'importance des comptes consolidés : parce qu'ils reflètent la vie des groupes, c'est à eux que se fie l'investisseur lorsqu'il achète les actions. Un délit de présentation de faux bilan consolidé serait donc institué, tandis que les commissaires aux comptes qui ont un différend comptable avec les chefs d'entreprise pourraient faire appel en urgence à l'arbitrage du Conseil national de la comptabilité. Ils éviteraient de signer des comptes peu sincères, comme ils l'ont fait parfois au cours des dernières années.

A moyen terme, une contractualisation de la vie des affaires implique un changement d'état d'esprit des dirigeants : ils devront accepter de voir les litiges civils se multiplier, sans les prendre pour un affront personnel. Le retrait de l'Etat implique que les juges interviennent plus dans la vie des entreprises, et plus seulement pour faire respecter des obligations de pure forme.

DEMI-MESURE

Mais M. Marini ne va pas jusqu'au bout de sa logique. Il ne propose pas de système dit de *class action*, qui permet, aux Etats-Unis, aux actionnaires de se grouper pour obtenir ensemble des dommages et intérêts. Dans ces conditions, les minoritaires pourront difficilement financer des procédures civiles longues et coûteuses, alors que les procédures pénales sont gratuites.

Outre-atlantique, les pratiques civiles sont aussi efficaces que la dissuasion pénale parce que les dommages et intérêts à verser sont considérables et permettent de rémunérer les avocats : les auditeurs qui certifient des comptes faux paient des centaines de millions de dollars, tandis que les entreprises qui fabriquent des produits déficients – comme, par exemple, les fabricants de prothèses mammaires – sont acculées à la faillite.

Le risque de la proposition Marini est de protéger les chefs d'entreprise de poursuites pénales sans leur donner de vraies responsabilités civiles.

Arnaud Leparmentier

Cent trois propositions

Le rapport comporte cent trois propositions pour réformer le droit des sociétés.

● **Constitution des sociétés :** relèvement du capital minimum des sociétés à risque limité de 50 000 à 100 000 francs et de celui des sociétés anonymes de 250 000 à 500 000 francs ; possibilité de créer des sociétés anonymes entre deux personnes (au lieu de sept) ; introduction de la fiducie, qui permet la constitution de pactes familiaux au moment de la transmission d'entreprise ; abandon, lors des privatisations, des « noyaux durs ».

● **Fonctionnement des sociétés :** suppression des droits de vote double pour les actionnaires majoritaires ; renforcement du contrôle des groupes sur leurs filiales ; possibilité de déléguer certaines compétences du conseil d'administration à des comités spécialisés (sélection, rémunération, audit) ; possibilité de conseils d'administration en vidéoconférence ; taxation des micro-entreprises non plus sur les résultats de l'exploitation, mais sur les bénéfices prélevés par l'exploitant.

● **Statut du président :** possibilité de dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ; validation des conventions d'indemnisation du président, en cas de révocation sans faute ; interdiction pour un président de cumuler plus de quatre postes d'administrateur en dehors de son groupe.

● **Droit pénal :** redéfinition de l'abus de biens sociaux *(lire ci-dessus)*, dépénalisation des négligences formelles ; élargissement aux comptes consolidés du délit de publication ou de présentation de faux bilan ; refonte des tribunaux de commerce en assurant, notamment, des contacts entre magistrats professionnels et juges consulaires.

Alain Juppé conteste avoir augmenté les impôts de 121 milliards de francs depuis juin 1995

Les hausses de diverses taxes prévues pour 1997 ne sont pas toutes annoncées

Le premier ministre récuse l'accusation de ne baisser, en 1997, les impôts que de 25 milliards et de les avoir augmentés de 121 milliards depuis juin 1995. Il estime que la hausse, en fait, a été moins importante. Tant que les conditions d'exécution du budget de 1996 et les projets du gouvernement pour l'an prochain ne sont pas connues, les comparaisons ne peuvent être faites avec précision.

ANALYSE

EST-IL POSSIBLE de dresser un premier bilan de la politique fiscale d'Alain Juppé ? Rien de plus simple apparemment : puisque les choses se sont déroulées en deux temps, avec *d'abord* la mise en œuvre d'une vague d'impôts nouveaux en 1995 et 1996, puis l'annonce d'une décrue des prélèvements qui commencera en 1997, tout juste suffit-il de calculer le solde des hausses et des baisses. En réalité, l'affaire est indéniablement plus compliquée qu'il n'y paraît.

La première difficulté a trait à l'appréciation exacte des hausses fiscales décidées au cours des premiers mois du septennat. Certes, les dispositions nouvelles sont bien connues, et on peut se borner à en faire une simple addition.

D'abord, il y a eu l'effet, en année pleine, des mesures fiscales adoptées dans le cadre du collectif budgétaire du printemps 1995. Sur le moment, il a été estimé à 70,1 milliards de francs, dont 58,3 milliards au titre du relèvement de 18,6 % à 20,6 % du taux normal de la TVA, 12 milliards de francs au titre de la majoration de l'impôt sur les sociétés, ou encore 1,8 milliard au titre de la majoration des droits sur le tabac.

Ensuite, il y a eu l'effet des mesures fiscales inscrites dans le budget de 1996, soit 10,6 milliards de nouveaux prélèvements, dont 4 milliards sur l'épargne et 2,9 milliards au titre de la fiscalité sur les carburants. Enfin, il y a eu les mesures du plan de redressement de la Sécurité sociale, soit 41 milliards supplémentaires, dont 25 milliards au titre du RDS (remboursement de la dette sociale) et 7,1 milliards au titre de l'augmentation des cotisations maladie pesant sur certains retraités et chômeurs.

A l'époque, tous les experts ont donc calculé que la hausse totale des prélèvements atteindrait 121,7 milliards de francs en année pleine (*Le Monde* du 23 décembre 1995), et le gouvernement n'a pas contesté ce chiffrage. Celui-ci ne cesse donc, depuis, d'alimenter les controverses publiques ; Lionel Jospin et Edouard Balladur, notamment, ne cessent d'y faire référence.

Depuis peu, pourtant, le premier ministre conteste le calcul. Le gouvernement avance plusieurs arguments pour présenter un bilan minoré. D'abord, il fait valoir que, du fait de la mauvaise conjoncture, les hausses d'impôt vont avoir un *rendement inférieur d'environ* 10 milliards de francs aux estimations initiales. Dans le cas de la seule TVA, les recettes nouvelles devraient ainsi atteindre 52 milliards de francs en année pleine, au lieu des 58,3 milliards attendus.

De plus, le gouvernement estime que le bilan doit aussi prendre en compte les allègements de charges patronales prises pour stimuler l'emploi. Il estime donc qu'il faut déduire de ce calcul les 30 milliards de francs qui correspondent aux mesures nouvelles en faveur de l'emploi (exonérations, contrat initiative emploi, hors montée en puissance des mesures prises par Edouard Balladur). Ce qui ramènerait la hausse des prélèvements à seulement 80 milliards.

Rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Philippe Auberger (RPR, Yonne) observe, de son côté, que, dans le climat actuel d'atonie de la consommation, beaucoup d'entreprises ont préféré ne pas répercuter dans leurs prix cette hausse de la TVA, ce qui aurait allégé d'autant la charge fiscale nouvelle supportée par les ménages. Faut-il tenir compte de cette observation ?

DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS

Elle est évidemment pertinente, *d'autant* que la TVA est payée seulement au deux tiers par les ménages, le solde étant à la charge des administrations publiques et des entreprises. L'usage veut, pourtant, en comptabilité nationale, qu'une hausse de TVA ne soit imputée ni sur les ménages ni sur les entreprises, et fasse l'objet d'un décompte particulier.

La mesure exacte des baisses d'impôt promises pour 1997 est tout aussi difficile à établir : le gouvernement a pris soin d'annoncer rapidement les diminutions fiscales mais ne s'est pas montré prolixe sur les hausses prévues. Le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, a cependant indiqué que les baisses nettes devraient atteindre environ 20 milliards de francs pour 1997. Ce chiffrage est le solde de mesures d'allègements prévus pour 1997 (diminution de 25 milliards de francs au titre de l'impôt sur le revenu, abaissement, dans certains cas, de 33 % à 19 % du taux de l'impôt sur les sociétés, accélération de l'amortissement dégressif en faveur de l'investissement) et des mesures de hausse (élargissement de l'assiette de la CSG pour 7 milliards de francs, majoration de la fiscalité sur le tabac pour un peu moins de 5 milliards de francs, augmentation des taxes sur l'alcool et les carburants, durcissement de la fiscalité sur l'assurance-vie, etc.).

Mais, pour les ménages, que sera le gain net ? Le ministère des finances n'ayant pas encore levé le voile sur toutes les mesures, il est encore difficile de le savoir avec précision. Tout juste peut-on présumer que, si les prélèvements supplémentaires pesant sur les *ménages ont, sans doute, été un* peu moins forts que prévu en 1996, les baisses fiscales de 1997, toujours en faveur des ménages, seront également moins substantielles que ne le laisse miroiter le gouvernement.

De plus, si l'envolée de la fiscalité locale se confirme, les prélèvements supplémentaires ayant *atteint presque 25 milliards de* francs en 1996 *(lire ci-dessous)*, les contribuables (ménages et entreprises) risquent fort d'avoir à rendre d'une main aux collectivités locales, ce qu'ils auront reçu de l'autre de la part de l'État. Le gouvernement observera, certes, qu'il ne peut être tenu pour responsable de cette dérive, mais pour les contribuables cela ne fera guère de différence : dans tous les cas de figure, les prélèvements obligatoires, qui pourraient atteindre un sommet historique en 1996 (45 % du produit intérieur brut), ne devraient guère refluer en 1997.

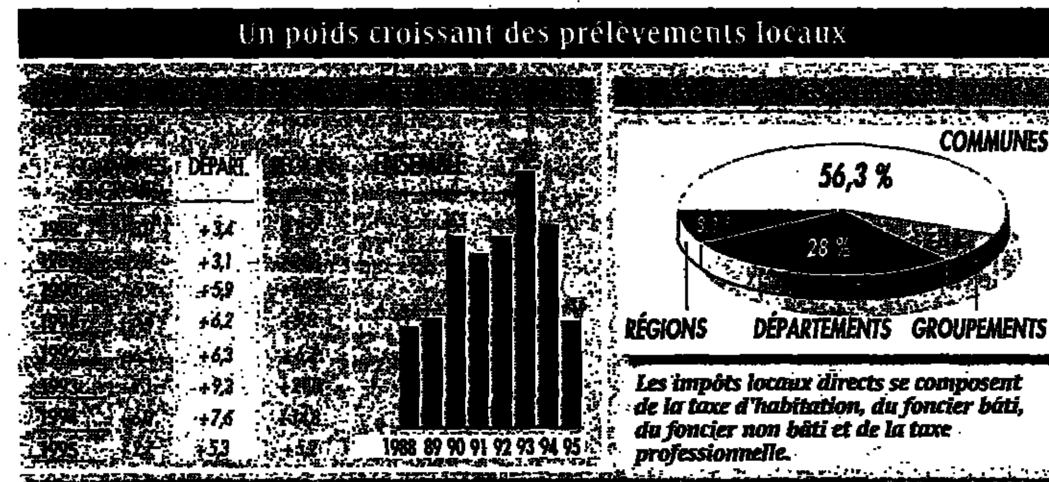
Laurent Mauduit

La fiscalité locale ne peut que continuer à augmenter

UNE NOTE, en cours de rédaction dans les services du ministère du budget, conclurait à une augmentation de l'ensemble du poids de la fiscalité locale directe de 20 à 25 milliards pour 1996. Ces chiffres frappent d'autant plus que les feuilles d'impôts locaux commencent à arriver dans les foyers. Il est difficile, pour autant, de comparer les milliards d'allègements promis par Alain Juppé sur la fiscalité d'Etat et ceux prélevés par les collectivités ; cela reviendrait à additionner des carottes et des navets.

D'une part, l'année de référence n'est pas la même : les allègements promis portent sur 1997, alors que la note sur la fiscalité locale totalise les prélèvements des régions, des départements et des communes pour 1996. Les débats d'orientation budgétaire pour 1997 n'auront lieu, dans les collectivités locales, qu'à l'automne.

D'autre part, dans la vingtaine de milliards d'augmentation attendue figure le produit de la taxe professionnelle. Or cette taxe (sensiblement la moitié des prélèvements des collectivités locales) est payée par les entreprises, tandis que les 25 milliards de baisse annoncés par le premier ministre touchent exclusivement l'impôt sur le revenu payé par les particuliers. La hausse de la fiscalité locale directe supportée par les ménages en 1996 ne serait donc que de l'ordre d'une dizaine de milliards. Il n'en reste pas moins qu'en termes de prélèvements globaux le poids croissant de la fiscalité locale contrarie tout effort d'allègements de l'impôt voulu par l'Etat.



Les impôts locaux directs se composent de la taxe d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe professionnelle.

L'« EFFET CISEAUX »

La tendance n'est probablement pas près de s'inverser. En plus d'une décennie de décentralisation, les transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités locales ne se sont pas toujours accompagnés de compensations financières à la hauteur des enjeux. La passagère « folie des grandeurs » de certains élus n'a rien arrangé.

Dans le même temps, les ravages de la crise économique, avec son cortège toujours plus important de chômeurs et d'exclus, ont touché l'ensemble du territoire : l'aide sociale, normalement du seul ressort des conseils généraux, pèse de plus en plus lourd dans les budgets des autres collectivités. Comble de malheur, le gouvernement, tout à son souci de réduire son déficit, a imposé un *« pacte de stabilité financière »* dans le budget 1996, réduisant ses dotations aux collectivités locales.

Résultat : ces dernières sont entrées *dans un cycle de compression* des dépenses et de réduction des investissements. L'« effet ciseaux » – les recettes diminuent, les dépenses augmentent – joue à plein. La tendance risque de perdurer en 1997 : dans les villes, après les élections de 1995, la plupart des conseils municipaux ont voté des augmentations des impôts, espérant qu'elles seront oubliées d'ici au prochain renouvellement? en 2001. Pourtant, les hausses de cette année sont encore relativement modestes : 1997 devrait voir la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives, avec, parfois, des augmentations autrement plus importantes.

Jean-Louis Andreani et Sylvia Zappi

La solidarité gouvernementale entrave les centristes

FORCE DÉMOCRATE tient ses journées parlementaires, à Strasbourg, mardi 10 et mercredi 11 septembre. Députés et sénateurs centristes se réunissent à huis clos. François Bayrou, président de Force démocrate, et les autres ministres centristes, participeront aux travaux mardi. Dans le cadre d'un débat sur la mondialisation, les parlementaires devaient dialoguer avec Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, et avec l'économiste Jean-Paul Fitoussi. Ils devaient également débattre de la réforme du mode de scrutin législatif, évoquée la semaine dernière par Alain Juppé.

Sur ce sujet, leur choix ne sera sans doute pas simple à faire. *Traditionnellement, en effet*, la proportionnelle a les faveurs de la famille centriste. Lorsque, durant le second septennat de François Mitterrand, les socialistes avaient tenté d'en introduire une dose dans le scrutin législatif, les députés centristes, alors regroupés dans un groupe politique autonome à l'Assemblée nationale, avaient manifesté leur intérêt. La situation est aujourd'hui différente. Lors de l'« université d'été » de l'UDF à La Baule, M. Bayrou n'a pas caché son opposition au projet du premier ministre. Il avait indiqué que, s'il était prêt à en discuter, il *« combattrait bec et ongles »* une réforme qui aurait pour conséquence de faire élire les députés en fonction de règles différentes selon qu'ils sont issus de départements peuplés ou non.

PROJET ÉLYSÉEN

Le scrutin proportionnel est, en effet, contradictoire avec le projet poursuivi par M. Bayrou : la construction, au centre, d'une formation politique en mesure de porter l'un des siens aux plus hautes fonctions. Or, observe M. Bayrou, la proportionnelle a une *« conséquence mécanique : elle pousse le centre à devenir un centre mou »*.

Ce débat ouvert par M. Juppé tombe mal pour M. Bayrou. Contraint, pour l'heure, de laisser à François Léotard la direction des opérations à l'UDF, le ministre de l'éducation nationale se consacre à renforcer Force démocrate, tout en faisant le pari que, jusqu'en 1998, il n'existe pas, dans la majorité, d'espace hors du gouvernement. C'est pourquoi il s'en tient, en toute circonstance, à une solidarité gouvernementale sans faille – au prix, parfois, de l'effacement de Force démocrate –, insiste, comme à La Baule, sur la nécessaire *« solidarité dans l'action »* entre la majorité et l'exécutif, et n'hésite pas à encenser M. Juppé. Mais, sur le mode de scrutin, c'est le cœur de son projet qui est en jeu.

Cécile Chambraud

M. Le Pen récidive sur « l'inégalité des races »

Les associations antiracistes répliquent aux propos du président du Front national et déplorent l'absence de réactions politiques

JEAN-MARIE LE PEN persiste et signe. Lundi 9 septembre, sur Europe 1, le président du Front national a réitéré ses propos sur *« l'inégalité des races »*, tenus lors de l'« université d'été » de son parti à La Grande-Motte (*Le Monde* daté 1er-2 septembre). *« Oui »*, a-t-il assuré, il croit *« à l'inégalité des races »* et argumente même, ôtant ainsi tout doute à ceux qui voulaient encore croire à un dérapage. Stimulé par le manque de réaction des responsables politiques à ses premières déclarations, M. Le Pen explique qu'il ne fait *« là qu'exprimer ce que pense tout le monde »*. *« Aux Jeux olympiques, il y a une évidente inégalité entre la race noire et la race blanche* [...], *c'est un fait. Je constate que les races sont inégales »*, affirme-t-il en ajoutant que *« c'est une banalité »*.

« Les gènes n'ont pas de races », réplique, dans *L'Humanité* du 10 septembre, le généticien André Langaney, professeur au Muséum d'histoire naturelle. *« Du point de vue biologique*, explique M. Langaney, *on ne doit parler ni d'inégalité ni d'égalité. Ce sont des catégories philosophiques et juridiques, pas des termes biologiques. En matière de patrimoine génétique, les individus ne sont ni égaux ni inégaux. »* M. Langaney souligne que *« scientifiquement, on n'a pas mis en évidence des caractères "raciaux" qui soient génétiquement repérables »*.

Les représentants d'associations anti-racistes ou de la communauté juive ont été les premiers à réagir. Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) regrette d'ailleurs, dans un communiqué, que *« ces propos n'aient pas été relevés et combattus par la classe politique française »*.

Lundi 9 septembre, Fodé Sylla, président de SOS-Racisme, a souligné que *« Jean-Marie Le Pen a pris, aujourd'hui, un virage très clair dans la droite ligne des théories de Gobineau, qui ont conduit au génocide. Il est en train d'écrire le premier tome de son* Mein Kampf *à lui »*. Pour Mouloud Aounit, secrétaire général du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), *« la preuve est faite, à présent : le Front national n'est pas un parti comme les autres »*. Selon M. Aounit, *« dès lors que le gouvernement choisit de répondre par la hache aux questions que lui posent les immigrés, il n'est pas étonnant que Le Pen monte d'un cran supplémentaire »*.

POSSIBILITÉ DE POURSUITES

Sur la manière de répliquer à ces propos racistes, Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, estime que *« le mépris ne suffit pas »* pas plus que *« la répression »*. Pour M. Leclerc, *« il faut combattre ces discours là où ils risquent d'être entendus »*, par *« une autre politique sociale, fondée sur les droits de l'homme »*. M. Sylla, plaide, lui aussi, pour cette *« présence sur le terrain »*, mais réclame aussi *« une semaine d'éducation contre le racisme »* dans les écoles, en faisant appel *« aux scientifiques pour que ce débat sur l'inégalité des races ne s'installe pas »*.

Même s'il n'exclut pas la possibilité de poursuivre M. Le Pen, M. Aounit souligne que *« combattre ce saut en arrière vers l'abject n'est plus du seul ressort des associations anti-racistes »* et que *« c'est l'ensemble des défenses immunitaires de notre démocratie qu'il faut restaurer »*.

Christiane Chombeau

(Lire aussi notre éditorial page 13)

Le Grand Orient est hostile à la proportionnelle

JACQUES LAFOUGE, grand maître du Grand Orient de France, a pris position contre le projet d'introduction de la proportionnelle dans l'élection des députés. *« Nous ne faisons pas de politique politicienne*, a-t-il déclaré lundi 9 septembre, *mais nous ne pouvons accepter un système facilitant la pénétration du Front national, quand celui-ci obtient, dans certaines circonscriptions, jusqu'à 40 % des suffrages »*. Le grand maître, réélu le 5 septembre, devait être reçu le 10 septembre, par le président de la République. Il lui expliquera, l'hostilité de son obédience à la participation de l'Etat aux cérémonies du 1 500e anniversaire du baptême de Clovis et au voyage du pape en France. Le Grand Orient fêtera le 22 septembre, à Valmy (Marne), l'anniversaire de la fondation de la première République.

DÉPÊCHES

■ **OPPOSITION : François Hollande**, répondant à Alain Juppé, a estimé, lundi 9 septembre, que *« les piques du dimanche ne sont peut-être que le fruit des couacs de la semaine »*. Le porte-parole du PS a indiqué que les socialistes se rendraient à Matignon en cas de concertation sur une réforme du mode de scrutin. Mais il a jugé *« mauvaise »* la méthode de M. Juppé *« car on ne peut pas changer une règle électorale en consultant ses propres amis »*.

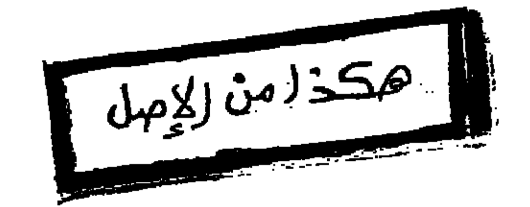
■ **DÉMISSION : Pierre-Olivier Mahaux, secrétaire général du CNI** (Centre national des indépendants) a démissionné, lundi 9 septembre, de son poste. Jean-Antoine Giansily, président du CNI, a accusé M. Mahaux, qui est vice-président de la fédération des Hauts-de-Seine, d'avoir voulu *« faire du CNI une annexe du mouvement de Charles Pasqua »*.

■ **DOUANES : un syndicat SUD (Solidaires, unitaires, démocratiques)** a été officiellement créé aux douanes, lundi 9 septembre, par d'anciens militants de la CFDT *« opposants de longue date à la ligne confédérale »*. Ces syndicalistes expriment leur refus de *« s'épuiser plus longtemps dans des batailles internes perdues d'avance alors que les attaques contre les salariés se font plus dures et réclament toute l'énergie des militants »*.

■ **ATTENTAT : la voiture d'un juge a été détruite**, mardi 10 septembre, à Bastia, par une charge explosive. l'appartement du magistrat visé, Rose-May Spazzola, juge d'instruction au tribunal de grande instance, avait déjà été plastiqué, le 5 janvier 1996.

■ **ESSONNE : les douze élus d'opposition de gauche** ont réclamé, lundi 9 septembre, l'instauration d'une commission d'information chargée *« de faire toute la lumière sur les dossiers litigieux relevant de la compétence du département »* – *(corresp.)*

le journal mensuel de documentation politique
après-demain
Fondé par la Ligue des droits de l'homme
(non vendu dans les kiosques)
offre un dossier complet sur :
"L'Etat aujourd'hui"
Envoyer 60 F à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 220 F pour l'abonnement annuel, (60% d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.



ÉDUCATION 1 552 000 lycéens rentrent en classe, mercredi 11 septembre, une semaine après les collégiens et les écoliers. Ce décalage est dû à la décision prise, l'an dernier, de repousser les épreuves du baccalauréat vers la fin du mois de juin pour préserver le troisième trimestre. Les lycées comptent cette année 23 000 élèves de plus. ● 150 POSTES de surveillants, 50 de conseillers principaux d'éducation (CPE), 2 200 appelés du contingent supplémentaires ont été affectés dans les établissements difficiles. ● AU VAL-FOURRÉ, les enseignants du collège Clemenceau apprécient les dispositions mises en œuvre pour réhabiliter l'institution scolaire dans le quartier. ● UNE MINUTE DE SILENCE sera observée dans les assemblées générales de rentrée en mémoire de Michel Antoine, professeur d'anglais à Dax tué cet été par un de ses anciens élèves.

Le plan antiviolence de M. Bayrou se met en place dans les écoles

Alors que les lycéens effectuent leur rentrée, le 11 septembre, les premières mesures annoncées en mars entrent en application. Les postes débloqués – 150 surveillants, 2 200 appelés du contingent – ne suffiront sans doute pas à calmer l'inquiétude des personnels

IL EST encore trop tôt pour établir, alors que les lycéens doivent reprendre les cours mercredi 11 septembre, un bilan du « plan antiviolence à l'école », annoncé en mars par François Bayrou : celui-ci est encore sur sa rampe de lancement, fait-on valoir au ministère. Néanmoins, l'actualité de ce dossier – qui a connu un épisode tragique cet été avec la mort d'un professeur d'anglais à Dax – talonne le ministre de l'éducation nationale. M. Bayrou devra répondre aux exigences présidentielles, Jacques Chirac ne voulant pas d'un *« énième plan non suivi d'effets »*, et à celles des enseignants.

Sur cette question ultrasensible, ces derniers sauront ne pas se faire oublier. A titre d'exemple, les personnels du collège Pablo-Neruda de Gagny (Seine-Saint-Denis), en grève depuis plusieurs jours, ont décidé, samedi 7 septembre, de renconduire leur mouvement en affichant un bilan peu réjouissant pour l'année écoulée : *« 300 journées d'exclusion, 500 avertissements, 20 commissions de discipline, 13 conseils de discipline, 35 signalements à l'inspection académique. »* En conclusion de cet inventaire, les enseignants questionnent : *« A quand l'incident grave ? »* L'objectif est précis : obtenir des moyens supplémentaires (un second conseiller principal d'éducation, une autre classe de quatrième technologique et le maintien d'un poste d'aide de laboratoire), afin d'améliorer des conditions de travail jugées toujours plus difficiles.

UN ESPOIR D'AMÉLIORATION

Les 150 postes de surveillants, 50 conseillers principaux d'éducation (CPE), 10 conseillers d'orientation, 20 assistantes sociales, 20 infirmières et 2 200 appelés du contingent supplémentaires dégagés en mars, en appui du plan antiviolence, auront été vite absorbés. François Bayrou aura beau plaider que la violence est extérieure à l'école et qu'elle provient de la société, ou bien qu'il n'est *« pas naïf au point de croire que les dix-neuf mesures du plan régleront tout le problème de la violence à l'école »*, c'est bien de leur ministre que les établissements attendent un espoir d'amélioration, même s'ils savent avoir épuisé le chapitre des moyens.

Dans les académies, les recteurs et leurs services ont largement engagé la mise en place du plan. Dans celle de Versailles, où, sur environ 590 établissements, 35 sont classés « sensibles », les services auraient déjà « reçu » 17 postes d'enseignants, 9 ou 10 de CPE, 30 de surveillants, 8 d'assistantes sociales. A Créteil, on compte 570 appelés du contingent, 18 CPE et 16 surveillants. Dans l'académie d'Aix-Marseille, ce sont 20 emplois d'enseignants, 7 de CPE, 10 de surveillants.

Selon l'administration de ce rectorat, les 330 appelés du contingent désormais disponibles représentent *« un potentiel intéressant »*. Ils devraient assurer des activités *« d'animation et de soutien, telles que les études dirigées »*. Les formations sont prévues à l'institut universiatire de formation des maîtres (IUFM) et la cellule académique de soutien est en cours de constitution. Des *« groupes d'action locale »*, composés de chefs d'établissement, d'inspecteurs d'académie, de membres de la préfecture et de correspondants de la police dans chaque établissement scolaire, fonctionnaient déjà depuis quelques années.

DES TRAVAUX DE RECHERCHE

Une piste reste encore largement inexplorée, celle de la recherche. On constate par exemple que les élèves de troisième connaissent à peine les personnes qui détiennent le pouvoir de décision dans un établissement : 30 % d'entre eux pensent que c'est le principal de collège qui décide du règlement intérieur, 30 % croient que c'est le ministre de l'éducation nationale, 30 % seulement savent que c'est le conseil d'administration (MEN-DEP, note 96-34, août 1996). Une université d'été, organisée du 8 au 12 juillet à Gif-sur-Yvette (Essonne), par le ministère de l'intérieur et celui de l'éducation nationale sur « les violences à l'école », a permis de faire le point sur les travaux des neuf équipes de recherche qui se sont engagées à rendre leur copie à la fin du dernier trimestre 1996.

Les thèmes explorés par les chercheurs – la difficulté de mesurer et de définir la violence, la perte de sens de l'école, la violence interne à l'institution scolaire, les causes sociales de cette violence, ou *« les difficultés des lycéens vues à travers les transgressions »*, pour reprendre la terminologie de Robert Ballion – laissent encore un large champ d'investigation. Plusieurs ouvrages viennent de paraître, comme celui d'Eric Debarbieux (*La Violence en milieu scolaire, état des lieux*, ESF, 180 p., 138 F), un numéro spécial de *Banlieue, ville, lien social*, coordonné par Bernard Charlot sur l'école en banlieue (n° 9-10, mars-juin 1996, Paris-VIII) et *Donner du sens à l'école* de Michel Develay (ESF, 125 p., 98 F). Ces regards sur un phénomène aussi multiforme et insaisissable que la violence à l'école pourront, peut-être, contribuer à mieux la maîtriser.

B. G.

Dix-neuf mesures

Le plan annoncé, le 20 mars, par M. Bayrou pour lutter contre la violence à l'école, touche l'encadrement : formation pour les enseignants des zones difficiles, garanties et protection des fonctionnaires, création d'une cellule de soutien dans chaque rectorat, renforcement des équipes et mesures visant à leur stabilisation, initiatives de pédagogies différenciées, structures expérimentales pour les adolescents marginalisés.

Il concerne également les élèves et les parents : étude du règlement intérieur, établissement d'espaces de dialogue, lutte contre l'absentéisme, recherche de formules souples avant le conseil de discipline, expériences d'aménagement des rythmes scolaires. Il prévoit enfin un bilan des zones d'éducation prioritaire (ZEP) et l'évolution possible de la carte, une contravention pour intrusion, la construction de dix internats en zone urbaine et le renforcement de la coopération école-justice-police.

Heureux comme un professeur de Clemenceau, au Val-Fourré

ALI s'ennuie sur son stand, devant ses rouleaux de tissu. C'est jour de marché sur la dalle du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Michel Azam, principal du collège voisin, passe en coup de vent : *« Alors, Ali, ça va marcher cette année ? » « J'espère. Je redouble ma seconde parce que j'ai déliré l'année dernière. »* Même si le lycéen a quitté le collège voilà plus d'un an, Michel Azam le suit de loin en loin : *« C'était notre meilleur élève il y a deux ans »*, observe le chef d'établissement. A quelques pas de là se dresse le collège Clemenceau, au carrelage anti-tags luisant sous le soleil. La mosaïque bleu et jaune doit briller même les jours de pluie. Les enfants l'appellent *« la piscine »*.

La grille chuinte en coulissant. Une centaine d'élèves se pressent dans l'entonnoir, en brandissant une petite carte rose, avec photo. On entre et on circule avec. Cet endroit, qui a *« fait le bonheur des vitriers, parce qu'on nous descendait un carreau par jour »*, a passé l'été intact. Un œil sur la cour, qu'il peut observer de son bureau, Michel Azam explique : *« A la fin de l'année, en juin, il ne nous restait que quatre ou cinq cas à problèmes : 45 % étaient passés en seconde, le reste en BEP. Les familles se sont rendu compte qu'on ne leurrait pas les élèves. »*

Dans le vaste hall, carrelé et lambrissé, les allées et venues semblent obéir à un ballet aux règles impénétrables. A chaque groupe croisé, des adultes interrogent sans relâche : *« Avec qui as-tu cours ? » « Sais-tu où tu dois aller chercher tes livres ? »* Nicole, treize ans, arrivée de Côte-d'Ivoire *« un vendredi de novembre et envoyée à l'école dès le mardi »*, trouve l'ambiance *« très calme, parce qu'il y a beaucoup de surveillants »*. *« Mais aussi parce que c'est le début de l'année »*, fait-elle remarquer avec malice. Grâce aux mesures anti-violence de François Bayrou, l'établissement a gagné un appelé du contingent, un surveillant et un demi-poste d'assistante sociale. Quant à l'infirmière, luxe inouï, elle assure quatre jours de présence par semaine.

Luxe encore, si l'on peut dire, le temps dont a disposé Michel Azam pour « mettre en route » l'établissement : deux ans, passés à discuter point par point avec l'architecte, à trouver des chaises incassables à 100 francs pièce, à se faire connaître dans le quartier. Mais aussi à constituer une équipe qui ait envie de travailler là. *« Les problèmes de violence naissent au collège, en sixième, cinquième. C'est entre douze et quinze ans que l'on peut empêcher les enfants d'entrer dans une dérive chronique »*, constate-t-il. Briser le cercle vicieux de l'exclusion des cours, de l'absentéisme et de la violence, en expliquant sans cesse les règles de vie, en les faisant accepter, c'est toute l'ambition que se proposait de faire partager Michel Azam. Parce qu'il ne *« pouvait pas faire autrement »*, puis par choix, le principal n'a fait venir que des jeunes enseignants sortis d'IUFM.

> « Si la difficulté n'est pas traitée immédiatement, elle revient du quartier le lendemain, amplifiée »

Anne, professeur de lettres, *« arrivée avec l'idée de repartir aussitôt »*, n'a toujours pas demandé sa mutation au bout de deux ans. *« Il m'a baratinée pendant trois quarts d'heure au téléphone ; je me suis donc décidée à venir voir »*, raconte-t-elle. Aujourd'hui, elle tempête contre la *« diabolisation »* dont est victime le quartier. Ce n'est pas seulement d'avoir vingt-deux élèves par classe, des photocopies sans barguigner, un rétroprojecteur en état de marche et plusieurs magnétoscopes qui lui plaît autant. Le métier, ici, *« est ce qu'il y a de plus gratifiant au monde. Quand cela marche vraiment bien, on oublie toutes les fois où l'on n'a pas très bien réussi. »*

Anne a bien compris la méthode : une cohésion parfaite entre tous les adultes de l'établissement afin de régler à chaud les problèmes, en parlant avec les adolescents. Comme le souligne l'un des enseignants, *« si la difficulté n'est pas traitée immédiatement, elle revient du quartier le lendemain, amplifiée et ingérable »*. Patricia Crimi, jeune conseillère principale d'éducation, résume d'une anecdote le chemin parcouru : *« La première année, les élèves nous ont testés. Maintenant, quand je les croise, ils enlèvent leur casquette, même au supermarché. »*

B. G.

Une minute de silence à la mémoire de Michel Antoine, victime et symbole

DAX
de notre envoyé spécial

Le 15 août, nuit de feria à Dax. Parfums festifs et brise d'ivresse. Sous les palmiers et les tilleuls en fleur, cours de Verdun, Michel et Marie-Hélène Antoine goûtent la liesse estivale. Lui est professeur d'anglais, elle, documentaliste. L'éducation est leur vie, qui, depuis des années, s'égrène au lycée de Borda. Minuit sonné. Trois jeunes surgissent de la houle des *« festayres »*. L'un d'eux, Emmanuel Guihard, dix-neuf ans, est un ancien élève de terminale sciences et techniques industrielles (STI). Il reconnaît le professeur, contre lequel, semble-t-il, il nourrit de la rancune depuis que celui-ci a dressé un rapport visant à dénoncer un comportement grossier. Alain Jotreau, vingt-six ans, un ami paysagiste rencontré à l'île de Ré, l'accompagne, ainsi qu'un jeune mineur, très excité.

Une cigarette allumée est écrasée sur l'oreille de l'enseignant, puis des coups sont assénés, faisant voler ses lunettes. Michel Antoine a la sérénité et le calme chevillés au corps. Il a, disent ses amis, un sens inné de la dédramatisation. Il ne bronche pas, reste bras ballants face à la violence des gestes, face à la violence des mots, qui parlent de vengeance. A l'inverse de ceux qui passent sans rien voir, un VRP taillé pour le rugby tente de s'interposer. En vain. Alain Jotreau fait mine d'embrasser Michel Antoine et frappe de plus belle. La tête heurte le bitume. Traumatisme crânien, perte de connaissance. Après trois jours de coma, Michel Antoine, cinquante et un ans, succombe à ses blessures. En fuite, ses agresseurs sont finalement arrêtés et écroués. Le mineur est relâché.

Abasourdis, les enseignants dacquois devaient, mardi 10 septembre, jour de pré-rentrée pour les lycées, déposer des fleurs à l'endroit où fut brisée la vie de leur collègue. Comme dans les collèges la semaine passée, les professeurs de lycée devaient observer, ce mardi, partout en France, une minute de silence à sa mémoire.

« MORT PARCE QUE PROFESSEUR »

Promu à titre posthume chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, Michel Antoine est devenu, en cette rentrée, la victime symbolique de la violence en milieu scolaire. Certes, le lycée polyvalent de Borda, 2 500 élèves et 300 professeurs, ne connaît pas, loin s'en faut, l'incivisme quotidien des établissements étiquetés « sensibles ». Mais le décès de l'un de ses enseignants, loué pour sa gentillesse et sa faculté à trouver le mot le plus juste pour parler des élèves, rappelle aussi cruellement combien l'école peut celer de germes de violence, souvent insoupçonnés.

Mis en examen, avec Alain Jotreau, pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, Emmanuel Guihard était ainsi plus réputé pour son absentéisme chronique que pour un comportement turbulent ou violent. En échec scolaire, marginalisé dans ses études, déphasé avec l'institution, il s'était, en revanche, totalement investi dans le club vidéo du lycée, au point de caresser l'espoir de préparer un BTS audiovisuel. *« C'était là son point d'épanouissement*, confie Claude Laurent, professeur d'électrotechnique, l'un des responsables de l'atelier. *Mais il trichait avec lui-même et ne se donnait pas les moyens de réussir scolairement. »* Son professeur principal, Alain Richet, relève ainsi qu'il n'avait pas déposé de dossier post-baccalauréat et qu'il avait *« manifestement perdu le goût de l'effort intellectuel »*. Son comportement grossier vis-à-vis de Michel Antoine et ses absences répétées avaient donc valu à Emmanuel Guihard d'être exclu du lycée quatre jours au deuxième trimestre et, surtout, d'être écarté, *« jusqu'à nouvel ordre »*, de l'atelier vidéo.

A la recherche des failles scolaires et personnelles, la justice devra désormais déterminer les motivations profondes des jeunes adultes, notamment la part de préméditation contenue dans leurs actes. Alain Jotreau a reconnu avoir déjà été poursuivi par le passé pour des faits de violence. « Mort parce que professeur », titrait, de manière forte, fin août, dans sa revue, le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU), qui s'est constitué partie civile. Les collègues de Michel Antoine n'exprimaient rien d'autre en ayant le sentiment, avec effroi, que *« cela aurait pu arriver à n'importe qui »*.

Jean-Michel Dumay

Pierre Daniel, secrétaire général de l'enseignement catholique

« Il serait très grave de réduire les effectifs d'enseignants »

Secrétaire général de l'enseignement catholique depuis novembre 1994, Pierre Daniel sort de sa réserve, alors que la Fédération de la formation et de l'enseignement privé (FEP-CFDT) appelle les enseignants des établissements sous contrat à participer à la grève prévue le 30 septembre.

« Pourquoi rompez-vous le silence relatif que vous observiez depuis votre nomination ?

– Parce qu'il me semble qu'il y a lieu de s'exprimer devant les difficultés qui se préparent pour l'année 1997-1998. Même si cette rentrée se passe à peu près normalement, il est certain qu'une diminution du nombre de professeurs l'an prochain toucherait l'enseignement public et privé. Nous n'avons pas de "mises à disposition", pas d'enseignants détachés : une réduction du nombre d'emplois signifierait inévitablement moins d'enseignants devant les élèves et donc des fermetures de classes dans l'enseignement privé. Il est normal que nous participions à l'effort d'économie du gouvernement, mais il serait très grave de réduire les effectifs d'enseignants.

– Comment l'enseignement privé sous contrat prendrait-il sa part des restrictions annoncées ?

– Je crois qu'un effort de restriction, pour le ministère de l'éducation nationale, ne peut se concevoir qu'étalé sur plusieurs années. Il est juste que tôt ou tard on tienne compte de la baisse démographique, notamment dans le premier degré, mais il serait anormal qu'elle soit prise en compte brutalement à la rentrée 1997. Pour deux ou trois élèves de moins par école, il n'y a aucune raison de fermer des classes et de supprimer des postes. Il faudrait établir un plan sur plusieurs années. Une mesure brutale serait dramatique.

– Avez-vous des craintes concernant l'enseignement agricole et les écoles en milieu rural, où vous scolarisez de nombreux élèves ?

– Si l'on réduit le nombre d'enseignants, le moratoire, par lequel les gouvernements successifs se sont engagés à ne pas fermer de classes, sera obligatoirement remis en question. Or, il faut maintenir la vie sociale dans les petites communes : un simple calcul mathématique entre le nombre d'élèves et le nombre de professeurs ignore l'implantation géographique de chaque établissement. Par ailleurs, nous venons d'apprendre que le ministère de l'agriculture a bloqué à 2 % d'augmentation le "forfait agricole", correspondant au forfait d'externat dans l'enseignement général, alors que, cette année, les effectifs ont augmenté de 5,8 %. Cela revient à établir un quota de recrutement dans l'enseignement agricole privé. C'est une mesure discriminatoire qui est, à mon avis, non conforme aux lois.

– Considérez-vous que les dossiers dont vous discutez avec le ministère depuis de longs mois, comme le statut juridique des maîtres ou la sécurité des établissements, ont avancé de façon significative ?

– En ce qui concerne la sécurité des établissements, nous avons réitéré notre demande au ministère d'accéder à des prêts à taux bonifiés pour financer les travaux. C'est à l'étude depuis plus d'un an et demi. On nous a promis des orientations à la remise du rapport Schléret : il faudra donc attendre la fin de l'année. Pour les dossiers plus techniques, il me paraît fondamental de revenir à l'esprit de la loi Debré, qui avait reconnu de façon visionnaire la mission d'intérêt public de l'enseignement privé. Je ne constate pas encore d'avancées nettes dans ce domaine.

– Et sur le plan pédagogique ?

– Nous continuons à nous préoccuper de problèmes d'orientation, et notamment, dans la lignée de ce qu'a proposé François Bayrou, d'une meilleure liaison entre le lycée et l'université. Pourquoi, par exemple, ne pas pouvoir préparer une licence après un BTS ? Je prendrai un autre exemple, celui des rythmes scolaires : la bonne volonté ne manque pas dans cette affaire, mais il me semble voir un manque de cohérence entre ce qui est proposé par les différents ministères et le projet de l'école elle-même. La responsabilité de l'école devrait être engagée, quelle que soit l'activité exercée par les enfants pendant la journée. Les parents et les élèves doivent sentir qu'il n'y a pas deux ou trois écoles, qui se juxtaposent, mais une seule. »

Propos recueillis par Béatrice Gurrey

De janvier 1993 à mars 1996, la France a importé 153 900 tonnes de farines animales britanniques

Ces pratiques ont continué jusqu'en juin dernier malgré l'embargo

Entre janvier 1993 et mars 1996, 153 900 tonnes de farines animales d'origine britannique ont été importées en France. Ces importations, qui concernent des produits pouvant être contaminés par l'agent responsable de l'encéphalopathie bovine spongiforme, se sont poursuivies après l'embargo décidé par la France le 22 mars 1996. Dès 1990, l'Allemagne et le Danemark avait interdit de telles importations.

153 900 TONNES de farines de viande et d'os d'origine britannique ont été importées en France entre janvier 1993 et mars 1996. En dépit de l'embargo décidé à la fin du mois de mars, ces importations ont continué – pour un montant d'environ 3 millions de francs – jusqu'en juin dernier. Des vérifications sont en cours et des interrogations demeurent quant au devenir exact de ces produits dont on peut craindre qu'ils soient contaminés par l'agent responsable de la maladie de la « vache folle ».

Ainsi, *contrairement* à ce *qui* est généralement tenu pour acquis et en dépit de la progression de la maladie bovine, ces importations ont continué durant la période où l'épidémie britannique connaissait sa plus forte progression et même au-delà du 22 mars dernier, date à laquelle les pouvoirs publics ont pris un arrêté d'interdiction d'importation des produits d'origine animale et donc, entre autres, des farines. Jusqu'alors, ces dernières n'avaient fait l'objet, pour reprendre une formule de la direction des douanes, que d'une *« prohibition relative »*.

Sur les 153 900 tonnes (qui correspondent à 2 600 transactions) importées entre janvier 1993 et mars 1996, on précise qu'il faut effectuer, compte-tenu de différentes erreurs sur l'origine des « corrections » à hauteur de 30 000 tonnes, et que *« des doutes subsistent pour 1 262 tonnes sur les autorisations accordées et l'utilisation qui a pu être faite »*. Les 3 millions de francs de produits importés après embargo concernent des farines mais aussi différents produits d'origine bovines (gélatine, cosmétiques, etc.). Les services des douanes enquêtent d'autre part actuellement, non sans difficultés, sur les importations effectuées entre 1989 et 1993. Ces chiffres ne coïncident nullement avec ceux publiés par *Ouest-France* qui, dans son édition du 6 septembre, chiffre entre 1994 et mars 1996, à près de 55 000 tonnes les importations de farines en provenance d'Irlande du nord *via* les ports de Lorient, Roscoff, Tréguier et Saint-Brieuc. Pour le seul premier trimestre, ces importations auraient dépassé les 7 000 tonnes.

Il y avait d'abord eu deux *« avis aux importateurs »* formulés, en août et en décembre 1989 visant à obtenir une restriction des importations des farines de viande en provenance du Royaume-Uni à des établissement bénéficiant de dérogations et *a priori* contrôlés par les directions des services vétérinaires. Le 20 février 1990, Jean Nestor, alors directeur de cabinet de Henri Nallet, ministre de l'agriculture écrivait au président du syndicat des protéines et corps gras animaux : *« Les autorités de Grande-Bretagne ont pris des mesures pour protéger leurs consommateurs, et les fabricants de farines de viande de ce pays ont cessé de s'approvisionner en abats de bovins. Toutefois, ces mesures ne paraissent effectivement pas avoir été poussées jusqu'à leur terme puisque l'exportation des farines n'est pas interdite à ce jour. »*

PLUS AUCUNE DÉROGATION

« Depuis janvier 1990, le gouvernement ne délivre plus aucune dérogation (le ministère de l'agriculture nous l'a confirmé). Cela revient en pratique à une interdiction stricte », peut-on lire dans une note interne, datée du 28 mars dernier, du Syndicat national des industriels de la nutrition animale où l'on rappelle que l'*« avis aux importateurs »* du 15 décembre 1989 n'a pas été abrogé. La situation semble pourtant plus complexe et ils est acquis que les importations de farines britanniques n'ont pas cessé jusqu'en mars dernier. A la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, on précise qu'en 1993 *« un avis aux importateurs a levé l'embargo pour l'Irlande ce qui a conduit à une reprise des importations »*.

« Pourquoi la France n'a-t-elle pas pris, sur le papier, une mesure plus restrictive (type interdiction pure et simple d'importation ?, peut-on lire dans le document interne du syndicat national des industriels de la protection animale. *Nous n'avons pas de réponse officielle là-dessus. On peut toutefois imaginer que, vis-à-vis de la CEE, la France ne pouvait pas déclarer d'embargo clair et précis, sans se mettre dans l'illégalité. »* Pour leur part les industriels français de l'équarrissage, dans un courrier en date du 7 février 1990 et adressé à Henri Nallet, alors ministre de l'agriculture, soulignaient que la République fédérale d'Allemagne et le Danemark n'avaient pas craint, eux, d'interdire ces importations. *« Ils sont beaucoup moins vulnérables que nous car les barrières sanitaires mises en place de longue date dissuadaient déjà toute tentative de prospection des marchés »*, écrivaient-ils à leur ministre.

Jean-Yves Nau

Michel Charasse poursuit Paul Barril en diffamation

LE JUGE des référés du tribunal de grande instance de Paris a rejeté, lundi 9 septembre, les demandes de Michel Charasse et de Gilles Ménage, respectivement ancien ministre du budget et ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, qui réclamaient la saisie du livre du capitaine Paul Barril, *Guerres secrètes à l'Elysée*. Les plaignants s'élevaient contre les accusations du capitaine Barril contestant le suicide de François de Grossouvre, ancien conseiller de François Mitterrand. Le juge a également renoncé à ordonner la suppression des passages litigieux. Le magistrat a toutefois ordonné que l'éditeur, Albin Michel, précise par voie d'affiche, sur chaque point de vente, que les plaignants s'estiment diffamés et se réservent le droit d'obtenir réparation. Concernant plus particulièrement Gilles Ménage, mis en examen dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée, l'inscription devra préciser que l'ouvrage *« n'est que l'intime conviction de son auteur »* et porte atteinte à la présomption d'innocence. Michel Charasse a immédiatement fait savoir, dans un communiqué, qu'il assignait en diffamation Paul Barril et son éditeur et qu'il réclamait 2 millions de francs de dommages et intérêts.

DÉPÊCHES

■ **EXCLUSION : en présence de son fondateur, l'abbé Pierre, l'assemblée mondiale d'Emmaüs international a été ouverte, lundi** 9 septembre à l'Unesco. En mai 1996, Emmaüs avait publié un communiqué qui jugeait *« inacceptable »* le soutien de l'abbé Pierre aux thèses *« indéfendables »* de Roger Garaudy. *« Je ne considère pas ma présence à cette assemblée mondiale comme un retour*, nous a déclaré l'abbé Pierre. *J'ai beaucoup souffert durant cette période des déformations qui ont été faites de mes propos. »*

■ **DROGUE : la cour d'appel de Tanger (Maroc) a réduit à six mois de prison la peine infligée**, le 6 août, à Jeanne Gagneux, soixante-huit ans, condamnée pour avoir tenté, avec son mari, de convoyé 129,5 kilos de haschisch (*Le Monde* du 8 août). En première instance, la retraitée de Rémilly (Moselle) avait été condamnée à trois ans de prison.

■ **RELIGION : une messe à la mémoire de Mgr Pierre Claverie**, assassiné le 1er août à Oran, a été célébrée, lundi 9 septembre à Notre-Dame de Paris, à l'initiative de la conférence des évêques. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, était présent, ainsi que Hocine Djoudi, ambassadeur d'Algérie.

■ **MEURTRE : un adolescent de quatorze ans a été mortellement poignardé**, lundi 9 septembre à Marseille, par un jeune de son âge. Il l'aurait pris à partie sans raison apparente et frappé avant de prendre la fuite.

Le mystérieux témoignage d'une Ivoirienne contre M. Le Floch-Prigent

LE DERNIER témoin à charge du dossier Elf-Bidermann s'est rendu au bureau du juge d'instruction Eva Joly, le 27 août, entre deux gendarmes. Incarcérée à la maison d'arrêt de Fresnes depuis l'été 1993, à la suite d'une condamnation pour escroquerie, Anna Rose Thiam, trente-cinq ans, de nationalité ivoirienne, avait auparavant adressé une lettre à Mme Joly, dans laquelle elle lui offrait son témoignage. Intrigué par les circonstances dans lesquelles cette jeune femme avait connu et fréquenté M. Le Floch-Prigent, le juge avait décidé de l'interroger, à la veille de son départ en vacances. Au cours de cette discrète audition, Anna Rose Thiam aurait confirmé avoir perçu de l'ancien président d'Elf des sommes d'argent en espèces, qu'elle était censée, affirme-t-elle, remettre à d'autres personnalités.

Fille d'un ancien ambassadeur de Côte-d'Ivoire en France, la jeune Ivoirienne fréquentait les boîtes de nuit à la mode et dépensait sans compter. Dotée d'un physique avantageux, elle n'hésitait pas à se présenter comme la fille du président Houphouët-Boigny – prénommée Lyse – afin de convaincre ses victimes d'investir sans risques dans de prometteuses opérations financières. Déjà incarcérée à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille, en 1992, elle s'était évadée à la faveur d'un permis de sortie. Les policiers devaient retrouver sa trace, un an plus tard, dans la capitale, où elle avait fait une dizaine de victimes, auxquelles elle avait soutiré quelque 500 000 francs – parmi lesquels, entre autres, l'écrivain Paul-Lou Sulitzer. La famille du président Houphouët-Boigny avait également déposé plainte contre l'intrigante pour *« usurpation d'identité »*. L'enquête policière, menée par le commissariat du 12e arrondissement, sur commission rogatoire du juge Jean-Marc Coquentin, avait permis de recueillir le témoignage d'un promoteur immobilier, lui aussi tombé dans ses filets, qui assurait avoir accompagné *« Lise »* au siège du groupe Elf, dans le quartier de la Défense, pour aller chercher de l'argent...

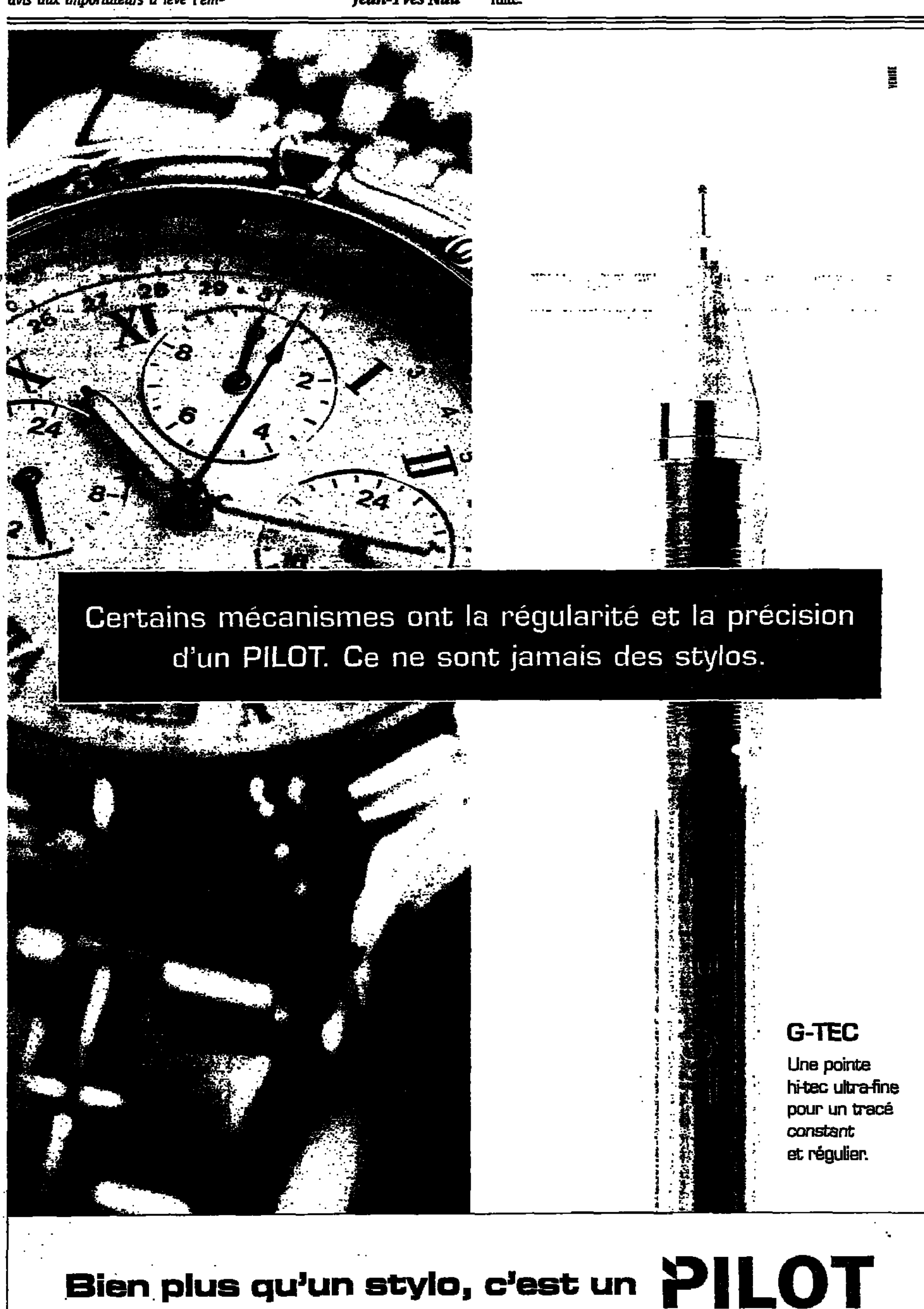
L'enquête devait confirmer l'existence de contacts directs entre la jeune femme et M. Le Floch-Prigent. Le relevé des communications téléphoniques de son appartement mentionnait plusieurs appels à des numéros classés confidentiels au sein même du groupe pétrolier, dont la ligne directe du président – ainsi, d'ailleurs, que plusieurs appels au numéro personnel de Maurice Bidermann. *« Lise m'a dit un jour*, racontait sur procès-verbal un autre témoin de ses exactions, *qu'elle connaissait très bien "Loïk" et avait ses entrées au siège d'Elf à la Défense, et que qaund elle avait besoin d'argent, elle allait le voir. Elle m'a dit que "Loïk" était président d'Elf Aquitaine. »*

UN MOT MANUSCRIT

Soucieux d'obtenir le témoignage de M. Le Floch-Prigent, voire une plainte de sa part, les policiers obtinrent uniquement auprès de sa secrétaire particulière la confirmation qu'une rencontre avait eu lieu avec *« une jeune femme de couleur disant être la fille du président de Côte-d'Ivoire »*. L'un des conseillers du président d'Elf, policier en détachement, devait leur indiquer avoir reçu l'ordre de se renseigner sur elle, puis la consigne de la tenir à distance.

Subitement envolée, Anna Rose Thiam ne fut en définitive interpellée qu'au mois de juin 1993, en Allemagne, après avoir fait de nouvelles victimes outre-Rhin. Entretemps, sa voiture avait été retrouvée par les gendarmes sur un parking frontalier, à Evian. A l'intérieur se trouvait, outre les bagages de la jeune femme, un mot manuscrit signé *« Loïk »*, et adressé à *« Lise »*, dont le texte disait : *« Voilà 53. Les comptes sont : 100 + 3 dans la voiture + 53 = 156 ! ! Que fais-tu de tout cet argent ! »* La découverte de ce mot, renforçant les témoignages précédents, n'a pourtant pas suffi à obtenir le témoignage de M. Le Floch-Prigent. Les enquêteurs soupçonnaient alors que le PDG d'Elf, manifestement abusé par la fausse parenté présidentielle de la jeune Ivoirienne, ne souhaitait pas voir la justice s'intéresser à des remises d'espèces vraisemblablement extraites de la caisse du groupe.

Hervé Gattegno



DISPARITIONS

■ **RUGGERO MASTROIANNI**, monteur de films italien, frère de l'acteur Marcello Mastroianni, est mort, lundi 9 septembre, dans sa maison de Tor Vaianica, au sud de Rome, d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-sept ans. Ruggero Mastroianni avait travaillé avec les cinéastes italiens les plus importants : Federico Fellini, Luchino Visconti, Mario Monicelli, Francesco Rosi. Il venait de terminer avec Francesco Rosi *La Tregua* (La Trêve), un long métrage tiré d'un roman de Carlo Levi.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 6 septembre sont publiés :

● **Justice** : un décret modifiant le code de procédure pénale et relatif aux auditions des témoins.

● **Vie en mer** : trois décrets portant publication d'amendement à la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

● **Pompiers** : un décret portant création de l'Observatoire national et des observatoires départementaux du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

Au *Journal officiel* du samedi 7 septembre *sont publiés :*

● **Bordeaux** : un arrêté portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé pôle universitaire de Bordeaux.

● **Mer** : un décret portant publication de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay le 10 décembre 1982, et de l'accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, fait à New York le 28 juillet 1994.

● ***BCG** : un décret relatif* à la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG ; un arrêté relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiniques.

● **Nucléaire** : un décret relatif à la mise à l'arrêt définitif de l'installation nucléaire de base n° 45 (centrale 1 du centre nucléaire de production d'électricité du Bugeay) située sur le territoire de la commune de Saint-Vilbas (Ain).

Au *Journal officiel* du dimanche 8 septembre sont publiés :

● **Défense** : une circulaire relative aux restructurations de la défense et au reclassement des personnels civils.

● **Agences régionales de l'hospitalisation** : deux décrets, l'un portant création, auprès du ministre du travail et des affaires sociales, et l'autre portant nomination de directeurs chargés de la mise en place des agences régionales de l'hospitalisation (*Le Monde* du 5 septembre).

PHILATÉLIE

RETROUVEZ

LE MONDE DES PHILATÉLISTES

2,23 F/mn

3615 LEMONDE

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Née le 19 août en Avignon,

Sham,

rayonne depuis lors dans ma vie.

Dyala Hamzah.
22, avenue René-Coty,
75014 Paris.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

René ROQUES.

« Quanto gaudio quantoque honori complemur qui ex illo patre nati sumus. »

Dominique, Nathalie, Maria, Emmanuelle.

Décès

– L'Isle-d'Abeau. Lyon.

L'Eternel est mon berger,
je ne manquerai de rien...
Psaume 23.

Mme Robert Blanc-Marrel,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Robert BLANC-MARREL,

à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le dimanche 8 septembre 1996.

Un service religieux aura lieu mercredi 11 septembre 1996, à 14 heures, en l'église réformée des Terreaux, 10, rue Lanterne à Lyon-6e, et l'inhumation au cimetière de L'Isle-d'Abeau (Isère), le même jour à 17 heures.

– Mme Lora Bret-Koch,
son épouse,
Lionel Bret-Koch,
son fils,
Leurs famille et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Ray BRET-KOCH,
artiste peintre,

survenu le 3 septembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 6 septembre à Pierres (Eure-et-Loir).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

11 *bis*, rue des Cèdres,
27320 Les Harangeries.
La Madeleine de Nonancourt.

– *Mme Paul Delafoy,*
M. et Mme Pierre Moulinier,
M. et Mme Alain Delafoy,
M. et Mme Patrick Guibal,
et leurs enfants,
et petits-enfants,
Mme Etienne Rocques,
et ses enfants,
Les familles Malecot, Devaux, Gautron et Delatouche,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul DELAFOY,

survenu le 7 septembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans à Longjumeau.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 11 septembre 1996, à 16 h 30, en l'église Saint-Etienne de Chilly-Mazarin.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Chilly-Mazarin.

20, domaine de Bel-Abord,
91380 Chilly-Mazarin.

– *Sa famille et ses amis,*
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jean-Claude DUBOIS,

survenu le 3 septembre 1996, après une longue lutte courageuse contre la maladie.

Selon ses volontés, la cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité.

38, rue du Chemin-de-Fer,
92160 Antony.

– Mme Gilles Edelmann,
son épouse,
Catherine, Marion, Céline, Fabienne,
ses filles,
Philippe, son fils,
Gérard, son gendre,
Ses onze petits-enfants,
Les familles Edelmann, Boille, Privat, Qently,
ont le chagrin de faire part de la mort du

professeur *Gilles EDELMANN*,
chirurgien honoraire
des Hôpitaux de Paris,

survenue à Grosrouvre (Yvelines), le 6 septembre 1996, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'*intimité.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, route du Buisson,
78, route du Buisson,
78490 Grosrouvre.

– Le président et les membres du conseil d'administration de l'Association française de chirurgie
ont la grande tristesse de faire part du décès du

professeur Gilles EDELMANN,
chirurgien honoraire
des Hôpitaux de Paris,
ancien président
de l'Académie de chirurgie,
ancien président de l'Association
française de chirurgie,

le 6 septembre 1996 à Grosrouvre (Yvelines),

et prennent part au chagrin de sa famille.

Nommé chirurgien des Hôpitaux de Paris en 1953 et professeur à la faculté de médecine en 1961, le professeur Gilles Edelmann fut le chef du service de chirurgie générale de l'hôpital de la Pitié, puis de l'hôpital Bichat. Il occupa, en raison de sa stature morale et de l'estime confiante de ses pairs, de nombreux mandats électifs, notamment au comité consultatif des universités. Il fut successivement secrétaire général (1974-1979) puis président de l'Académie de chirurgie (1980), président de l'Association française de chirurgie (1982-1985) et président du 88e congrès français de chirurgie (1986). Ses nombreux travaux scientifiques ont porté, pour l'essentiel, sur la pathologie de l'appareil digestif, dont il était un chirurgien spécialiste de compétence indiscutée. Il contribua à façonner la pensée et la pratique de nombreuses générations de jeunes chirurgiens qu'il marqua de son intelligence, de sa simplicité et de son humour. Gilles Edelmann était chevalier de la Légion d'honneur.

Association française de chirurgie,
121, rue de Rennes,
75006 Paris.

– Lille. Paris. Bures-sur-Yvette. Mâcon. Lyon.

Paul et Hélène Gallois,
Annie et François Gazier,
Jacques et Marie-Christiane Gallois,
Pierre Gallois,
Nicole Gallois,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses trente-huit arrière-petits-enfants,
Sa sœur Jacqueline Rebeiser,
font part du décès, à Lyon, de

Mme Jean *GALLOIS*,
née Maurice-Marie
JOUBERTON,

le 8 septembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

La messe sera célébrée le mercredi 11 septembre à 14 heures à « Ma Demeure », *11, rue Maurice-Flandin, à Lyon.*

L'inhumation se fera à La Verpillière (Isère), dans l'intimité familiale.

– Pierre et Marie-Paule Vix,
Marielle Gillot et Claude Stantinat,
ses enfants,
Anne et Hélène Vix,
ses petites-filles,
Les familles Kraetz, Bouchet, Gillot, Guittet, Britsch, d'Anglejan,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Lydie GILLOT,
née KRAETZ,

le 7 septembre 1996, dans sa soixante-dix-septième année.

Elle a rejoint pour l'éternité son tendre époux, le

docteur Xavier GILLOT,

mort le 10 juin 1996.

La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 10 septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue du Général-de-Gaulle,
45130 Epieds-en-Beauce.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– M. Emile François, directeur de la *branche céramiques industrielles* de Saint-Gobain,
Les membres du comité de direction de la branche céramiques industrielles,
Ses collègues et amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Eric LILLO,
directeur de la division réfractaires
hautes performances,
président de la Société française
de céramique,

survenu le 7 septembre 1996.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 septembre 1996, à 15 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

– Paris. Jons. La Valbonne.

Marie-José Maître,
Gwenaëlle, Géraldine,
et Grégory Maître,
Alfred et Jacqueline Maître,
Henri et Claude Maître,
Marianne et François Orvoen,
Brigitte Maître,
Les familles Poisson, Raulet et Arditti,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Lou MAÎTRE,

le 8 septembre 1996.

– Didier Lazard,
son époux,
Jean-Louis Martenot,
son neveu,
Et tous les descendants de Maurice Martenot, inventeur des Ondes musicales Martenot,
ont la douleur d'annoncer le décès soudain et sans souffrance de

Ginette MARTENOT,
commandeur de l'ordre
des Arts et des Lettres,
soliste internationale des Ondes Martenot
en musique contemporaine et pédagogue,
fondatrice de la méthode Martenot
d'enseignement du dessin,

le 6 septembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Une messe basse d'action de grâce sera dite par l'abbé Brice de Malherbe, ami de la famille, en l'église Saint-Jean-Baptiste, av. Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine (métro Pont-de-Neuilly, sortie rue de l'Eglise), le jeudi 12 septembre 1996, à 15 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation se fera au cimetière de Passy, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Amélie et Jacques Minvielle,
et leurs enfants,
Josiane et Georges Minvielle,
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, à Paris, de

Mme Colette MINVIELLE,

survenu *le 5 septembre 1996.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 septembre 1996, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre, Saint-Paul, 60, rue Franklin, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Montreuil.

M. et Mme Jacques Minvielle,
1, place de Tende,
06300 Nice.

– Dans la nuit du 6 au 7 septembre s'est éteint, dans sa quatre-vingt-quinzième année,

Jean MONTAYE,

notre père, grand-père, arrière-grand-père d'exception.

Ceux qui l'ont connu auront une pensée pour cet homme de bonne volonté.
Familles Devimeux, Auzolle, Boullot, Vuillame, Cotro.

« Les Mésangères »,
65, rue Jules-Picard,
95660 Champagne-sur-Oise.

– Mme Albine Réfrégier,
son épouse,
Marie-Hélène et Pierre-Jean,
ses enfants,
Alexandre, Delphine,
Julienne et Nicolas,
ses petits-enfants et arrière-petit-fils,
Hélène Carron,
sa belle-sœur,
Hélène Réfrégier et *Marianne De Nayer,*
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice RÉFRÉGIER,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

survenu le 1er septembre 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

70, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
42-17-21-36

– M. Dominique Rosnet,
Antoine, Etienne et Lionel,
ses enfants,
Mme Jean Arto,
Les familles Arto, Dorne,
Auger et Aubrun,
Mme André Rosnet,
Les familles Rosnet, Bonnel et Parret,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Marie-Geneviève ROSNET,
née ARTO,

survenu le 7 septembre 1996, dans sa quarante-huitième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le *mercredi* 11 septembre 1996, à 15 h 30, en l'église de Saint-Julien-les-Villas (Aube).

Fleurs coupées uniquement.

Selon la volonté de la défunte, elle sera incinérée le lendemain.

– Monette Taieb,
et ses cinq fils,
Michel, Philippe, Laurent, Frédéric
et Patrick,

ont l'immense douleur de faire part du décès de leur adoré mari et père

André TAIEB.

Les obsèques auront lieu le mardi 10 septembre 1996, à 15 heures, entrée principale du cimetière parisien de Pantin.

Condoléances

– L'Institut européen de l'université de Genève, en la personne de son directeur, le professeur Victoria Curzon-Price, et celle du professeur Dusan Sidjanski,
Et la faculté des lettres (université de Genève), en la personne de son doyen, le professeur Charles Méla,
font part de leur profonde tristesse, après *la disparition de*

Emile NOEL,
ancien secrétaire général
de la Commission des Communautés
européennes,
ancien président de l'Institut universitaire
européen (Florence),

avec lequel ils partageaient dans l'amitié et l'affection les mêmes idéaux, et adressent à son épouse et à sa famille l'expression de leurs sincères condoléances.

Remerciements

– Mme Christian Péchenard,
M. et Mme Frédéric Péchenard,
très émus par les innombrables marques de sympathie et d'affection reçues lors du décès de

Christian PÉCHENARD,

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement,

remercient tous ceux qui, par leur présence, leurs messages et leurs fleurs, se sont associés à leur peine.

– Maurice Szwarc,
Myriam Szwarc,
Daniel et Nicole Szwarc,
très touchés des marques de sympathie et d'amitié reçues lors du décès de notre chère et très regrettée

Routhy SZWARC,

vous remercient du fond du cœur.

Elle est vivante à jamais.

– Mme Francine Dumas, très profondément émue par le nombre et la chaleur des témoignages de sympathie reçus à l'occasion de la mort de son mari, le

pasteur André DUMAS,

exprime à tous ses amis sa plus profonde reconnaissance.

– *Les familles,*
Le maire et le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron,
La présidente et les membres du comité des fêtes,
Les marins-pêcheurs du port de La Cotinière,
Le personnel des organismes portuaires,
Tous les amis et proches du port de La Cotinière,

remercient tous ceux qui sont intervenus et tous ceux dont les manifestations de solidarité sont parvenues, aux domiciles des familles, à la mairie de Saint-Pierre-d'Oléron ou au port de La Cotinière, à la suite du

naufrage de l'*Essor*,

survenu le 11 août 1996.

En réponse au fait que les fortunes de mer sont cruelles et imprévisibles, la solidarité des hommes s'est montrée à *nouveau noble et généreuse.*

En ces moments particulièrement difficiles, nous vous sommes extrêmement reconnaissants de vos attentions.

« La mer traîne en sa caverne
l'esquif que le flot gouverne. »
Victor Hugo.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

Avis de messe

– Les Pères de la Compagnie de Jésus,
Mme Le Meur,
sa sœur,
Et toute sa famille,
informent ceux qui l'ont connu qu'une messe sera célébrée, le jeudi 12 septembre à 18 heures, en la chapelle de la Maison des missionnaires, 42, rue de Grenelle, *Paris-7e*, pour

le Père Raymond DENIEL

décédé à Abidjan le 19 août dernier.

Anniversaires

Jean-Pierre HAHN

le 11 septembre 1996 aurait cent ans.

Que ceux qui l'ont connu veuillent bien avoir une pensée pour lui.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 11 septembre 1991,

Antonia CUBLIER,
née GENOUD,

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Pour

JOËLLE.

Partie le matin du 11 septembre 1995.

Daniel, Laetitia, Flavie SILVESTRE.

– Il y a cinq ans, le 13 septembre, nous quittait

Bruno MASSART.

Sa famille et Dominique Delouche vous invitent à participer à une messe qui célébrera le sacrifice des malades, des trépassés et de leurs amis.

Eglise Saint-Roch, Paris-1er, le samedi 14 septembre 1996, à 17 heures.

Communications diverses

– « Rentrée au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 12 septembre 1996, à 20 h 30, sous la présidence de H. Bulawko : Développements politiques récents. »

Conférences

– Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne organise dans le cadre de « l'université permanente », des cycles de conférences en histoire de l'art et archéologie suivis de visites de sites ou de musées. Les conférences (préhistoire, art contemporain, histoire de l'architecture...) débuteront dès la fin du mois d'octobre 1996.

Féminité et masculinité :
complémentarité
ou rapport de forces ?

Michèle RAPOPORT,
psychologue.

Conférence au « Prime Hotel Empire »
3, rue de Montenotte,
75017 Paris (Métro Ternes).

Le jeudi 12 septembre 1996,
de 18 h 30 à 20 h 30.

Réservation : CNPG, 10, rue Pergolèse, 75116 Paris. Marie Nicollas : 44-17-61-07.
Participation : 40 francs.

Débats

– La *revue Passages et l'Association des Amis de Passages* organisent à l'occasion de la sortie du dernier numéro une soirée-débat sur le thème :

Le brouillage de l'histoire, le mardi 10 septembre 1996, à 20 heures, autour d'Emile Malet et de la rédaction de *Passages*. Avec les interventions de Charles Melman, Serge Klarsfeld, Jean-Pierre Faye, August von Kageneck, Jean-Jacques Moscovitz, Richard Ayoun, Bernard Ullmann...

Cette soirée se tiendra dans nos locaux, 17, rue Simone-Weil, Paris-13e (métro Porte-d'Ivry, à hauteur du 79-83, avenue d'Ivry).

Réservation et inscription, tél. : 45-86-30-02 - Fax : 44-23-98-24.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05

Renseignements :
42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : 42-17-21-36
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum, 10 lignes.



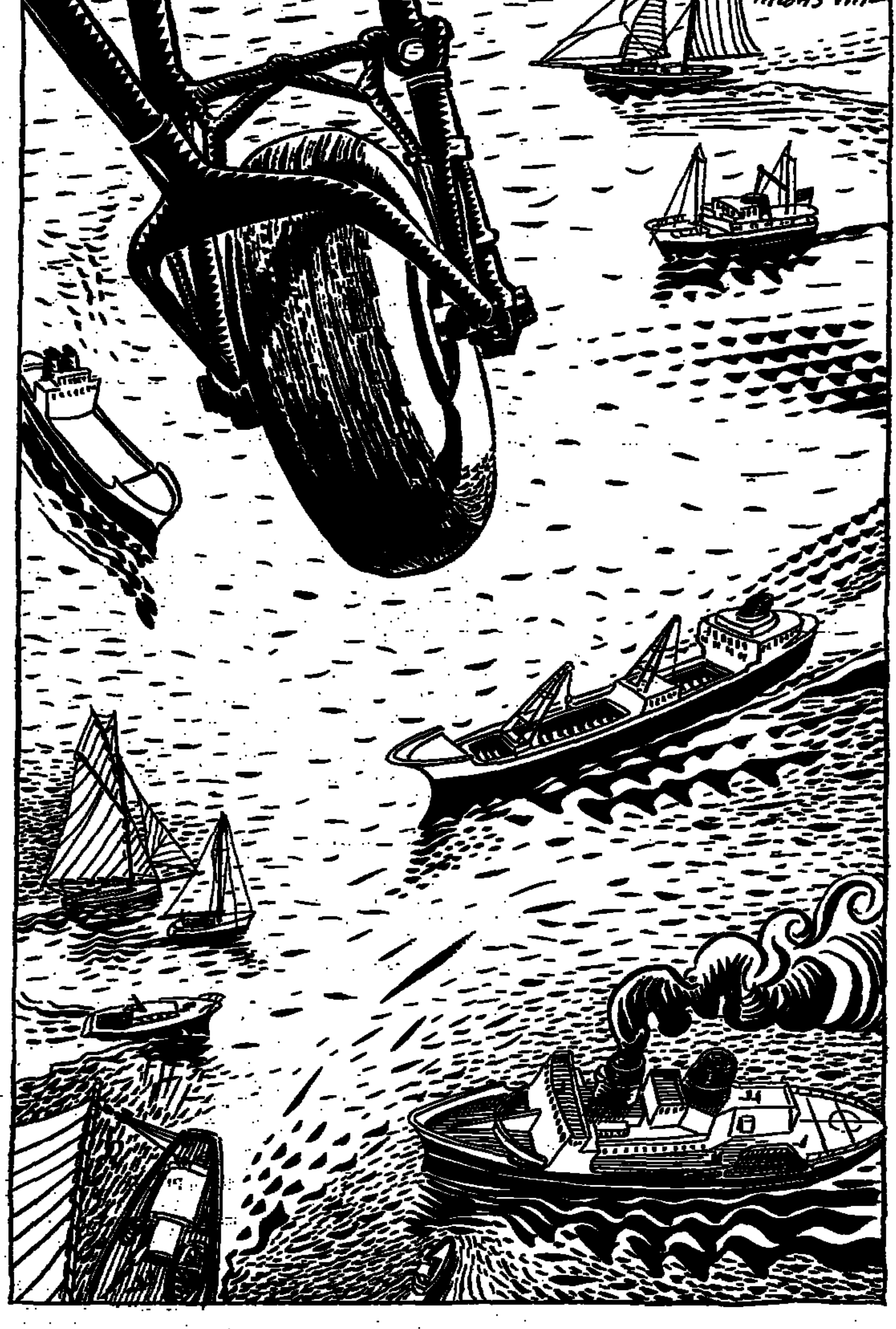
VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 64, rue La Boétie-PARIS
TEL. : 40.75.45.45 - FAX. : 45.63.89.01

92 Vente sur liquidation judiciaire au Palais de Justice de PARIS
jeudi 26 septembre 1996 à 14h30 - En quatre lots
à CLAMART (92) 36, rue Perthuis
1er lot - APPARTEMENT de 3 PP
2 emplacements de voiture - droit de jouissance privatif d'une terrasse - jardin
2e lot - APPARTEMENT DE 5 PP
2 emplacements de voiture - droit de jouissance privatif d'un jardin
3e lot - APPARTEMENT DE 6 PP
CAVE - emplacement de voiture - droit de jouissance privatif d'un jardin
4e lot - APPARTEMENT DE 8 PP
emplacement de voiture - droit de jouissance privatif d'un jardin
MISES A PRIX : 1er et 2ème lots : 400.000 Frs ch.
3ème lot : 500.000 Frs - 4ème lot : 600.000 Frs
1er, 2e et 3e lots LIBRES de LOCATION et d'OCCUPATION
4e lot LIBRE de LOCATION
S'adr. S. C. P. **Bernard de SARIAC Alain JAUNEAU** Avocats à PARIS 8e, 42, Av. George V (uniquement de 10h à 12h : **47.20.43.76**) et **3616 AVOCAT VENTES - Me CARRASSET-MARILLIER** mandataire liquidateur, 36, rue des Bourdonnais à PARIS 1er
Sur les lieux pour visiter les samedi 21 septembre 1996 de 10h à 11h et lundi 23 septembre 1996 de 17h à 18h

94 Vte après liqu. Jud. Pal. Just. CRETEIL. **Jeudi 19 septembre 96 à 9h30**
STUDIO à VINCENNES (94) - 32, av. Franklin Roosevelt,
3ème étage Porte 5 compr.: entrée, une pièce et wc
MISE A PRIX : 100.000 Frs S'adr. Me **Th. MAGLO**, Avocat, 4, Allée de la Toison d'Or à Créteil (94) - **Tél : 49.80.01.85** (exclusivement de 9h30 à 12h). **Vis. s/pl. le 16/09/96 de 11h à 12h.**

Stop aux stups dans la Manche

Vedettes rapides, radars mobiles, avions, hélicoptères, haute technologie : le douanier des temps modernes n'a plus rien à voir avec l'image du bon vieux gabelou à godillots arpentant les sentiers côtiers



SON nom de code n'est ni « Charly Alpha » ni « Piper Bravo » ni autre « Tango », habituel dans le langage des aviateurs : l'hélicoptère de l'escadrille des douanes qui vient de se poser discrètement à Cherbourg pour se ravitailler en kérosène obéit à un autre indicatif : « X/Séparation/Y-12/Séparation. » Secret...

La fréquence radio qu'utilise, pour sa part, la vedette grise flambant neuve de 29 mètres, fendant les vagues entre Le Touquet et les eaux britanniques, n'est accessible que par manipulation cryptée, régulièrement brouillée et recryptée. Si l'identité officielle du navire garde-côtes *DF 37* correspond bien à *Vent-d'Aval*, avec Boulogne-sur-Mer comme port d'attache, sa véritable appellation sur le théâtre des opérations est tout autre. Dans les messages échangés avec le centre de commandement installé sur les hauteurs de Canteleu, dans la banlieue de Rouen, elle porte le nom d'un petit fleuve breton. Secret lui aussi...

La douane de mer, avec ses quelque 1 100 agents, forme une puissance considérable. S'agissant de veiller à la perception des droits et taxes qui alimentent les caisses du pays, les royaumes et les républiques successives n'ont jamais lésiné sur les moyens de faire rendre gorge aux fraudeurs et opérateurs de trafics illicites. Une page est tournée, celle du sentier des douaniers de l'Ancien Régime, des cotres chargés de la défense des rades et des pataches de surveillance du XIXe siècle.

Quinze avions bimoteurs Cessna et Reims Aviation (dont deux spécialement équipés pour la télédétection des pollutions par hydrocarbures), six hélicoptères biturbines Ecureuil, bientot dotés de moyens de vision nocturne très coûteux, deux camions radar, soixante-dix vedettes dont les plus rapides filent à 28 nœuds, réparties sur les trois façades maritimes et outre-mer, trente-quatre embarcations pneumatiques : telle est l'armada du service des garde-côtes qui, échappant à l'organisation territoriale classique coiffée par les préfets, n'ont qu'un seul maître : le ministre du budget. Des chiens au flair aiguisé et habitués à terrasser le mal de mer, comme le caniche Haddock « en poste » à Dunkerque, complètent le dispositif.

Au sein de chacune des quatre directions interrégionales maritimes des douanes, l'ensemble des moyens de surveillance en mer est placé sous les ordres de l'état-major du bureau aéronaval (BAN). Jean-Louis L'Anthoen, un grand gaillard qui adore, l'été, faire de longues marches dans les forêts du Tyrol ou sur les contreforts du Népal himalayen pour se changer des embruns et du roulis, est le patron du BAN Manche-mer du Nord. Sa zone de chasse s'étend de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière belge, dans des parages particulièrement fréquentés par des engins flottants de tous genres et de toutes nationalités, depuis le gigantesque porte-conteneurs parti de Hongkong qui remonte à Rotterdam jusqu'au chalutier de Zeebrugge, armé de deux perches latérales pour tirer ses chaluts, en passant par les petits caboteurs louches de Panama et les majestueux voiliers-écoles chilien ou ukrainien, toutes voiles dehors, à la recherche d'un port de parade.

MAIS l'été et tant que durent les beaux jours, ce sont les bateaux de plaisance, vedettes rapides ou sloops élégants, qui intéressent particulièrement ces gabelous d'un genre spécial. C'est à bord de ces embarcations que peuvent être réalisées les prises les plus significatives de stupéfiants expédiés d'Afrique du Nord ou d'Amérique du Sud pour des réceptionnaires installés en Europe du Nord. « *La recherche de stupéfiants, cocaïne, résine de cannabis, constitue l'essentiel de nos missions*, explique Jean-Louis L'Anthoen. *Et même si l'on réussit de bons coups, j'estime qu'on ne met la main que sur 5 % à 10 % au maximum des quantités qui transitent illégalement dans la Manche. L'ingéniosité des trafiquants n'a pas de limites.* »

En juin, 380 kilos de résine ont été découverts par des plongeurs spécialisés dans la cavité qui sert à loger le mécanisme d'orientation du gouvernail d'un cargo en provenance de Jamaïque. Un endroit accessible ou caché, selon que le navire est chargé ou délesté de sa cargaison et plus ou moins haut sur l'eau. A d'autres occasions, ce sont des pêcheurs qui prennent dans leurs chaluts des paquets de stupéfiants hâtivement jetés à la mer par les trafiquants, lorsqu'ils se doutent qu'ils sont filés, et qui les ramènent aux autorités, moyennant petite gratification.

Les trois hommes d'équipage de l'Ecureuil qui a décollé du Havre ont revêtu leurs combinaisons vermillon, enfilé le lourd gilet de sauvetage kaki et enfoncé la casquette bleu marine ornée d'une ancre. Sous les ordres du commandant de bord Bernard Herrero, Eric Levignat, copilote, et Pascal Labadie, mécanicien hélitreuilliste, ont pris place dans l'appareil. Ils doivent s'abstenir de toute communication avec les autorités administratives de l'aviation civile. La douane est à part et doit le rester. Seul contact : toutes les demi-heures, l'équipage signale sa position aux agents du centre opérationnel de Rouen, évidemment en langage protégé. « *Rouen, c'est le cerveau. L'hélicoptère, c'est l'œil. Les vedettes forment les bras et les mains qui interceptent et saisissent.* » Cette description allégorique du dispositif est signée Jean-Louis L'Anthoen.

Maniable et rapide, l'hélicoptère est le moyen idéal pour pister une « *cible intéressante* », selon le vocabulaire des professionnels. Voilà un voilier qui suit la route des cargos d'ouest en est. Il est immatriculé aux Pays-Bas. Nom, port d'attache, numéro sur la voile sont facilement identifiables. Pascal note les renseignements sur un cahier. La coque est bordée d'un fin liseré rouge. Les trois hommes retiendront aussi la moindre anomalie, sur la route suivie ou les rapprochements observés avec un autre bateau, par exemple.

Ainsi constituée, sa fiche est transmise à Rouen. Là, au premier étage d'un bâtiment anodin situé au cœur d'une ZUP « chaude », Jacques Idieder, le patron, et ses vingt et un agents font tourner les ordinateurs et épluchent les trois fichiers informatiques. Des fichiers ultraconfidentiels, qui ne se baladent pas dans d'autres administrations, mais qui sont régulièrement remis à jour à partir, notamment, des informations recueillies par les limiers de l'aussi célèbre que peu bavarde direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières, dont l'une des antennes se situe dans une autre aile du bâtiment, accessible avec carte à puces. Les « *tuyaux* » émanant des banques ou des assurances sont, eux aussi, archivés méticuleusement. Comment ne pas s'intéresser, par exemple, à cet autre bateau qui croise avec bonhomie devant Cherbourg et que la gendarmerie a signalé avoir été volé en 1993 ? Vérifications faites, le voilier néerlandais ne présente rien d'anormal et l'hélico change de secteur.

Si les agents des douanes répugnent à collaborer avec d'autres administrations civiles et militaires, sauf lorsque, sous l'autorité du préfet maritime, il est fait appel à leurs aéronefs ou bateaux pour des opérations de sauvetage, ils travaillent étroitement avec leurs collègues étrangers. « *Nos relations sont excellentes avec les autorités des îles Anglo-Normandes de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny*, raconte Jean-Louis L'Anthoen. *Elles sont particulièrement vigilantes pendant les week-ends. Nous échangeons nos renseignements. Il nous arrive de conduire des opérations communes de bouclage de toute la zone à l'ouest du Cotentin. A cause de la proximité des côtes françaises et du statut fiscal et douanier de ces îles, beaucoup de transbordements clandestins ont lieu dans ces parages. En 1994, on a réalisé avec eux trois saisies importantes de stupéfiants.* »

> « Même si l'on réussit de bons coups, j'estime qu'on ne met la main que sur 5 % à 10 % au maximum des quantités qui transitent dans la Manche. L'ingéniosité des trafiquants n'a pas de limites »

Aux services douaniers britanniques s'attache une réputation excellente dans la collecte et le traitement des informations, grâce à un réseau minutieusement entretenu dans presque tous les pays du monde. Mais la qualité de la coopération sur le terrain reste inégale, au coup par coup. La législation britannique est, du reste, beaucoup plus laxiste qu'en France. Un bateau convaincu de transporter des stupéfiants ne pourra être intercepté dans les eaux territoriales de Sa Majesté que si sa destination est un port de Grande-Bretagne ou si un sujet britannique est à bord. « *Quant à la loi néerlandaise, n'en parlons pas*, lance un agent. *Un voilier peut entrer sans aucun contrôle à Rotterdam. Ici, en France, un trafiquant prendra quinze ans de taule ; à Amsterdam, les juges lui feront recopier dix fois la liste de verbes irréguliers...* »

La douane de mer a des pouvoirs de contrôle et de répression plus étendus que ceux des affaires maritimes ou de la gendarmerie, non seulement dans les 12 milles des eaux territoriales, mais dans la zone dite contiguë, entre 12 et 24 milles. Depuis la loi du 29 avril 1996, qui a transposé en droit français l'article 17 de la convention de Vienne du 20 décembre 1988 à propos du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, sa capacité d'action s'est encore étendue, puisque ses bâtiments peuvent intervenir en haute mer sur des navires suspects.

Les résultats ne se sont pas fait attendre et, le 7 mai, 205 kilos de résine étaient saisis en Méditerranée sur le catamaran *Charlotte-2* à plus de 40 milles du rivage. Loué à une personne connue pour ses antécédents judiciaires, le voilier faisait l'objet d'un repérage aérien depuis plusieurs jours.

Propulsée par ses deux moteurs américains *GM 16 V*, la vedette *Vent-d'Aval*, construite au chantier Guy Couach d'Arcachon, patrouille au milieu du « rail », sorte d'autoroute à deux voies qu'empruntent chaque jour près d'un millier de navires de commerce qui « montent » ou « descendent » la Manche. Ancien de la marine marchande, le commandant Michel Colleville a laissé sur babord la bouée ouest de Vergoyer. La règle est de ne s'intéresser qu'aux bateaux de moins de 1 000 tonneaux, les contrôles sur les navires plus gros ne pouvant avoir lieu efficacement qu'au port d'escale.

C'est ainsi que, grâce à un appareil de contrôle par scanner des conteneurs, le Sycoscan – inauguré le 20 mai par Alain Lamassoure, ministre du budget, en présence de Georges Charpak, Prix Nobel de physique –, les douaniers du port du Havre ont mis la main le 26 juillet sur 400 000 paquets de cigarettes de contrebande. Le conteneur avait été embarqué sur le navire *Author* en provenance des Antilles néerlandaises et devait être réembarqué vers le Portugal. *Si les cigarettes avaient été écoulées* sur le marché français, le préjudice pour les budgets national et communautaire se serait élevé à 6,4 millions de francs.

Michel Colleville a repéré au petit matin un superbe ketch dont les manœuvres l'intriguent. La veille au soir, il semblait vouloir rentrer à Etaples venant du nord et voilà que, maintenant, il se dirige vers Boulogne, selon une route inverse. Etrange, illogique. Quatre hommes d'équipage, pistolet et menottes à la ceinture, mettent le Zodiac à l'eau. La houle est forte, et il faudra bien vingt minutes pour accoster le voilier.

COMMENCENT alors, en vertu de la réglementation du « droit de visite », des contrôles systématiques. Pièces d'identité de l'équipage et du propriétaire – un médecin de la région. Papiers du bateau. Par radio, tous les renseignements sont transmis au commandant de la vedette restée à l'écart puis au PC opérationnel de Rouen. Les ordinateurs fouillent, cherchent, recoupent les données. Pendant qu'un agent continue la visite documentaire, un autre commence la visite physique qui peut, si l'équipage se montre peu coopératif, passer par la fouille sous contrainte. Les placards, les plafonds, les cales sont passées au peigne fin. L'opération s'achèvera sur un « *rien à signaler* » mais aura duré une bonne heure.

Après une mission de vingt-huit heures, la vedette *Vent-d'Aval* rentre à Boulogne-sur-Mer. Orné de quelques trophées, le bureau des douanes est installé au deuxième étage de la gare maritime qu'ont délaissée aujourd'hui les ferries au profit de Calais. C'est l'heure des bilans. Les unités garde-côtes de la zone Manche-mer du Nord ont visité quatre-vingt-trois navires en mer depuis le début de l'année, mais, jusqu'à ce jour, les saisies ont été moins spectaculaires qu'en 1995.

Cette année-là, les marins douaniers avaient arraisonné le ketch britannique *Big-Easy* avec 1 600 kilos de cannabis et le chalutier néerlandais *Nicol* avec 3 400 kilos. A chaque belle opération – qui donne souvent lieu à des procédures juridiques interminables –, le ministre du budget adresse des télégrammes de félicitations individuels aux agents. Sans qu'il soit besoin, dans ce cas, de crypter les messages.

A terre, Jean-Louis L'Anthoen s'est remis au volant de sa voiture de fonction, équipée de discrètes antennes, pour regagner Rouen. C'est une Renault bleu roi... saisie il y a quelques mois par les douanes d'Annecy, après un contrôle de routine et la découverte de plusieurs kilos de cocaïne dans de faux accoudoirs. Aux douanes, on sait se payer sur la bête.

François Grosrichard
Dessin : Nicolas Vial

La gauche à la recherche de son programme

par Gilles Martinet

LORSQUE au cours de ce siècle la gauche a été conduite à exercer le pouvoir, elle a connu deux sortes de séquences : celle des politiques de centre-gauche (le cartel de 1924, le gouvernement Mendès France, le Front républicain, la période 1983-1993) et celle des trois « expériences » de Front populaire (1936, 1946, 1981).

Dans un cas, elle a géré l'économie d'une manière plus ou moins classique et plus ou moins heureuse, tout en cherchant à l'infléchir dans un sens plus social. Dans l'autre, elle a nourri l'ambition d'une transformation profonde de la société, tout en respectant les règles de la démocratie. Son réformisme était à finalité révolutionnaire. Ce qui fait que la gauche française s'est trouvée, soit en arrière, soit en avant de la social-démocratie européenne. Jamais à la même hauteur.

Il me semble qu'en vue des élections de 1998 la gauche s'apprête à opérer un mélange des genres. Moins en raison des accords de désistement qui interviendront entre socialistes, communistes, verts et radicaux (socialistes et communistes ont souvent fait jouer ces accords sans pour autant désirer gouverner ensemble) qu'en raison de la gravité de la situation économique et de la nécessité de faire apparaître un véritable enjeu.

Certes, le centre-gauche n'est pas le centre-droit, mais aujourd'hui, la différence paraît bien mince. On ne saurait opposer à la politique Juppé une nouvelle *mouture de la politique Bérégovoy*. Ou alors, la gauche devra renoncer à se présenter comme constituant le second terme d'une alternative.

Le prérapport Emmanuelli, qui va servir de base au débat que le Parti socialiste engage sur sa future politique économique, est, de ce point de vue, très intéressant à analyser. Ses propositions sont assurément bien moins radicales que celles du « programme commun » de 1972. Il n'est pas question de rompre avec le capitalisme et de reprendre le fameux triptyque *« nationalisation, planification, autogestion »*.

Il faudra bien, un jour, abandonner le monde des nostalgies et des illusions. Cela sera-t-il possible avant 1998 ? Je l'espère. Je n'en suis pas sûr

Mais s'il ne s'agit pas de rompre avec le capitalisme, l'objectif est de rompre avec le libéralisme. L'accent est mis sur une autre répartition de la valeur ajoutée, sur une autre distribution des revenus, une autre assiette des prélèvements sociaux, une autre organisation du travail, enfin sur une relance de la croissance par la demande (un recul du chômage étant lié à cette relance ainsi qu'à la réduction de la durée du travail).

La grande question, évidemment, est de mesurer la faisabilité de ces propositions. Les précédents fronts populaires avaient dans leur programme la relance par la demande, et c'est, en partie, sur cette politique qu'ils ont échoué. Cela ne signifie pas qu'il faille l'écarter *a priori*, mais cela implique que l'on tente, cette fois, de l'inscrire dans un cadre réaliste.

Il n'est pas question de demander aux finances publiques l'effort principal. L'ampleur de la dette ne le permet pas. La solution est recherchée ailleurs, à travers les différentes formes de « redistribution ». Ce qui pose moins de problèmes pour la construction européenne.

Cela est-il possible ? La réponse n'est pas seulement économique. Elle est aussi sociale. Rien ne saurait réussir sans que d'importantes couches de la population puissent être mobilisées sur des objectifs qui ne soient pas purement défensifs.

Et c'est ici qu'aux côtés des enjeux économiques, sociaux et politiques, apparaissent les enjeux culturels. En une vingtaine d'années, le monde a changé, d'époque mais les anciennes façons de voir les choses demeurent. Il est facile d'écrire – je l'ai fait moi-même il y a dix ans – que nous allons vers une société de pleine activité et non plus de plein emploi. Mais, dans sa majorité, la population n'est encore prête ni à le comprendre ni à en accepter toutes les conséquences. Et il faut reconnaître que les partis et les syndicats n'ont développé aucune pédagogie qui aide au changement des mentalités.

Face à la mondialisation de l'économie, à la révolution technologique, et à la précarisation des emplois, la gauche a perdu bon nombre de ses repères. Certaines de ses composantes empruntent des itinéraires de fuite au nom de la défense des positions acquises ou sous le couvert d'une rhétorique du volontarisme national. Mais il faudra bien, un jour, abandonner le monde des nostalgies et des illusions. Cela sera-t-il possible avant 1998 ? Je l'espère. Je n'en suis pas sûr.

***Gilles Martinet**, ambassadeur de France, est ancien secrétaire national du PS aux études et au programme.*

Mobiliser la Corse autour d'un projet

par Charles Napoléon

EN Corse, comme ailleurs autour du Bassin méditerranéen, le cadre commun hérité de l'histoire a brusquement cédé sous la poussée des mutations, alors que les solutions de rechange n'ont pas été préparées et que disparaissent les schémas d'interprétation globaux hérités de la pensée du XIX[e] siècle.

Cette irruption de la modernité dans une société semi-traditionnelle a rencontré ici des résistances particulières : insularité et dépendance à l'égard du continent, isolement pendant une large partie de l'année, vieillissement de la population, quasi-absence d'échanges marchands avec l'extérieur, longue tradition de pratiques politiques clientélistes qui font barrage à tout débat démocratique.

Il en résulte un désordre profond qui frappe les fondements de la vie publique et qui conduit au retour de comportements individuels régressifs : passages à l'acte marquant le triomphe de la force sur la loi, de la pulsion sur la raison, du rêve et des principes abstraits sur les réalités humaines, *perte de confiance dans les institutions*, repli sur les appartenances claniques.

Si le mouvement nationaliste corse s'est construit dans l'opposition régénératrice au vieux système, force est de constater que certains de ses éléments ont repris et adapté les comportements de leurs ennemis : des clans armés supplantent des politiciens fatigués, alors que la composante nationaliste attachée aux valeurs de la démocratie est en panne de stratégie et d'audience.

En contrepoint, la classe politique traditionnelle, qui détient, faut-il le rappeler, l'essentiel des pouvoirs en Corse, attend toujours davantage de Paris ou de Bruxelles sans vouloir toucher au mécanisme sur lequel elle assoit son pouvoir : assistance, dépendance, frustration, violence. Elle est en outre aujourd'hui entièrement mobilisée par la préparation des échéances électorales de 1998.

Plus personne ne remet en cause la réalité d'un peuple corse composante de la Nation française. Seul un blocage institutionnel de dernière minute a empêché que soit reconnue en 1991 une vérité aussi criante et en réalité aussi peu dérangeante pour l'unité de la Nation.

La France de l'aube du XXI[e] siècle reste composée à ses périphéries de peuples qui ont hérité d'une histoire propre en raison de circonstances géographiques et politiques particulières. Accepter cette différence enrichit la communauté nationale et peut constituer un atout pour le développement de ces entités.

Personne ne conteste en effet la richesse et la spécificité de la culture corse symbolisée par la langue commune. Sa reproduction par le plus large enseignement dans les écoles de l'île est largement souhaitée, et n'est pas contraire à l'enseignement obligatoire du français et d'une autre langue européenne.

L'île n'est pas pauvre et encore moins paresseuse. Elle est mal exploitée, faute d'un dessein global ambitieux

Personne ne conteste non plus l'existence d'une collectivité territoriale dotée de pouvoirs plus importants que les autres régions françaises, notamment en matière *de vie économique, sociale et* culturelle. Cette institution a su mettre à son actif des réalisations très positives dans les domaines d'activité couverts par les offices régionaux.

La suppression des deux départements apparaît à beaucoup comme une nécessité guidée par le souci de l'unité de la décision publique et l'économie des moyens publics pour une communauté de 240 000 personnes, soit l'équivalent d'un petit arrondissement de Paris.

Tout le monde sait aussi que des modifications institutionnelles doivent encore intervenir afin de clarifier des compétences encore trop enchevêtrées avec l'Etat : la démocratie a tout à gagner d'une autonomie interne mieux définie dans ses droits et ses responsabilités.

S'il devait y avoir demain une forme de représentation régionale plus ouverte aux communes et aux socioprofessionnels, allant jusqu'à contrôler un gouvernement corse, à l'image des institutions de la Polynésie française, des Länder allemands ou de la Région catalane, il se trouverait peu de gens pour regretter l'actuelle inflation administrative de l'île qui morcèle et opacifie le débat public.

Pour sortir de la crise, il est devenu indispensable de changer la politique en Corse afin de faire de la politique : réfléchir, proposer et voter des projets autour de perspectives à plus long terme.

L'île n'est pas pauvre et encore moins paresseuse. Elle est mal exploitée, faute d'un dessein global ambitieux et mobilisateur.

Quelle forme de tourisme, seule ressource immédiatement disponible pour créer des emplois ? Quel rôle donner au marché par rapport à la puissance publique régionale ? Comment rendre le développement identitaire compatible avec la mondialisation des économies ? Comment transformer une politique d'aide de Paris et de Bruxelles en instrument de développement ? Quelle réformes pour passer d'une économie d'assistance à une économie *du développement ? Autant de* questions qui engagent l'avenir de l'île et dont on n'entend ici jamais parler.

En quelques années, une maîtrise d'œuvre publique judicieusement conduite pourrait lancer les bases d'un tourisme respectueux de la culture corse, valorisant sans le détruire un des derniers sanctuaires naturels européens, offrant des services particulièrement adaptés aux besoins du monde moderne, créateur de nombreux emplois qualifiés.

Une action persévérante pourrait être amplifiée, particulièrement en matière de qualité, afin de développer quelques filières agroalimentaires d'excellence, pour lesquelles l'île bénéficie d'atouts uniques : agrumes, primeurs, charcuteries, fromages, vins.

On pourrait aussi mieux utiliser la qualité des sites, la matière grise disponible, la desserte aérienne qui s'est beaucoup améliorée pour créer autour de l'université de Corte, des villes d'Ajaccio et de Bastia, des entreprises de l'ère industrielle du troisième millénaire.

Il faudrait aussi dresser un bilan sans complaisance des aides qui se sont empilées au gré des circonstances, afin de les affecter, à volume constant, sur les axes prioritaires de développement. On y trouverait des ressources largement suffisantes pour financer un grand plan d'action régional.

Il est aussi très urgent de sortir du cadre de l'indivision qui bloque la mobilité de la propriété foncière et immobilière. Des modalités juridiques ont été élaborées par le notariat corse : le coût de leur mise en œuvre serait minime par *rapport à leurs effets bénéfiques*.

L'Etat ne doit plus jouer avec le feu. Violence politique, délinquance financière, activités politico-mafieuses doivent être combattues avec fermeté et détermination, ce qui exclut toute tractation avec les groupes qui pratiquent la terreur derrière une vitrine légale.

***Charles Napoléon**, ancien chargé de mission à la Datar, est chef d'entreprise.*

AU COURRIER DU « MONDE »

CLOVIS, LA RELIGION ET LA POLITIQUE

La façon dont se développe, dans les colonnes du *Monde* et ailleurs, le débat autour de la célébration du baptême de Clovis et du voyage du pape en France montre que certains se complaisent dans une vision réductrice et schématique de la question : il y aurait, d'une part, les chrétiens, qui ne pourraient que se féliciter de l'événement, et, d'autre part, les athées, qui s'y opposeraient farouchement.

Or, le problème n'est pas la croyance ou l'incroyance, mais la laïcité : on peut être chrétien et laïque, tout comme on peut être athée et antilaïque, comme l'ont été certains régimes d'Europe de l'Est.

Ce qui scandalise les laïques, dont je suis, (...) c'est le dangereux amalgame entre religion et politique qui se cache derrière cette commémoration.

Pour la République, commémorer le baptême de Clovis (avec, tout de même, l'idée que ce baptême est « l'acte fondateur » de la France), c'est considérer que l'identité nationale et la foi chrétienne sont indissociables, au moins historiquement. C'est faire insulte à tous les Français qui sont d'une autre religion, ou agnostiques, ou athées, et qui ne sont pas moins français que les autres.

Une commémoration nationale doit rassembler les citoyens autour du « contrat social », des principes dans lesquels chacun peut se reconnaître, d'un événement qui les symbolise.

Les cérémonies prévues en septembre divisent profondément les Français. Si la raison dictait au gouvernement sa conduite, nul doute que la République se désengagerait de cette commémoration.

Hervé Le Fiblec,
Beauvais

Photojournalisme : du déclin au nouveau documentaire

par François Hébel

MORT : le photojournalisme tel que Gamma l'a créé dans les années 60 s'est suicidé dans les années 80. Il s'est achevé à coup de *« people »* (photographies de célébrités) bien sûr, mais surtout de sujets fabriqués, plus orientés vers la demande commerciale du marché que vers de réels besoins d'information sur nos sociétés. Au festival de photojournalisme qui s'achève à Perpignan, toute la profession s'en est désespéré.

Les photographes ont gagné leur liberté et souvent plus d'argent lorsqu'ils ont quitté les rédactions pour rejoindre les sous-traitants que sont les agences de presse. Mais ils perdaient dans le même temps leur pouvoir au sein des magazines, cédant le terrain aux maquettistes et aux journalistes du texte. L'éventuelle bienveillance de ces derniers n'a pas suffi à combler leur incompétence en matière d'information par l'image.

L'une des conséquences est l'apparition de photographies choisies sur catalogue, stéréotypes préfabriqués en studio, servant à égayer les pages en donnant des caricatures de faits de société. Ces images ont tout à voir avec le commerce de gros et rien avec le photojournalisme.

L'autre conséquence est la mode de la vignette. Ces toutes petites photographies publiées en grand nombre dans une même page donnent l'illusion de l'abondance d'informations. La quantité tente de remplacer la qualité.

Si l'on considère qu'un magazine d'information générale est constitué d'un tiers de texte, d'un tiers de publicité et d'un tiers de photo, ces transformations ont créé des espaces vides de sens sur la moitié de la surface non publicitaire des magazines. Les photographies sont interchangeables d'un titre à l'autre. Elles n'affirment pas de style rédactionnel, obsession que nourrissent pourtant les mêmes magazines pour leurs choix éditoriaux et pour le texte.

Une fois ces périodiques refermés, les lecteurs ont bien du mal à dire ce que la photographie leur a appris alors que chacun en publie en moyenne 200 par semaine.

On est loin du soin porté au choix des images par deux magazines comme *Paris Match* ou *Géo*. Car, bien qu'aux antipodes l'un de l'autre, ces deux titres sont, en France, les seuls dont les rédacteurs en chef rencontrent régulièrement les photographes et possèdent une réelle connaissance de la photographie documentaire. Cependant leur vocation est loin de celle des *news*.

C'est ce vide qui a laissé un espace à Benetton. Quiconque est interrogé aujourd'hui sur la photographie qui illustre le mieux le sida cite l'affiche de la marque italienne. Cette photographie en couleurs, montrant un homme maigre, alité et veillé par sa famille, était au départ destinée par son auteur à une publication dans la presse... Sur un sujet auquel des dizaines d'articles sont consacrés chaque jour, il est dramatique que seule la publicité soit capable de fournir une image désormais inscrite dans l'inconscient collectif !

L'avenir du photojournalisme semble déboucher sur trois voies possibles.

Deux sont établies depuis longtemps mais se sont transformées dans les années 80. Celle des *paparazzi*, malheureusement en plein essor avec le commerce du *« people »* déjà mentionné, comme le montrent les récentes couvertures sur les affaires Stéphanie de Monaco, ou Patrick Poivre d'Arvor ; celle de l'actualité – le *news* – qui est désormais la quasi-exclusivité des trois agences de presse (AFP, Reuter, AP), seules capables d'accompagner le direct de la télévision. Ces agences, qui fournissent déjà l'essentiel de ce que publient les quotidiens nationaux du monde entier, grignotent le marché des magazines !

Une troisième voie a été ouverte par des reporters moins pressés, et pour la plupart moins intéressés. Ils sont une poignée qui depuis une dizaine d'années entreprennent des projets à long terme, consacrant cinq à sept ans à une série de reportages sur un même thème. Ils affirment un style fort et un point de vue, refusent une prétendue objectivité, développent une grande proximité avec leurs sujets. Ils produisent des enquêtes visuelles parfois difficiles car loin des thèmes à la mode dans la presse. Ils s'appellent Patrick Zachmann sur la diaspora chinoise, Sebastiao Salgado sur l'homme au travail, Abbas sur les différents visages de l'islam, Martin Parr sur le tourisme de masse, Nan Goldin sur l'*underground* à New York, Lise Sarfati sur la jeunesse russe, Gilles Peress sur les frères ennemis (Rwanda, Irlande du Nord, Bosnie), James Nachtwey sur la violence aux Etats-Unis, Raymond Depardon sur l'agriculture, Nicholas Nixon sur le sida, etc.

Certains photographes ont l'ambition de bâtir une œuvre avant de créer un produit. Ils s'engagent

Il y a dix ans, leurs projets semblaient à contre-courant. Force est de constater aujourd'hui que ce sont des succès. Non seulement ces *photographes en ont vécu, mais ils* ont publié dans la presse, exposé dans les musées, édité des livres, et surtout constitué des fonds de référence qui trouvent tous les jours des débouchés dans les livres scolaires, les encyclopédies, ou... les dossiers de fond de la presse, sous forme de sujets publiés sur 8 à 12 pages ou de photographies d'illustration isolées.

Car si la personnalité de leurs regards se distingue au premier coup d'œil, c'est aussi cette approche du marché qui les différencie de leurs confrères. La presse devient un *support parmi d'autres. C'est* celui qui touche le plus grand nombre, mais c'est le moins contrôlable, celui qui se fait souvent dans l'urgence.

Ces photographes ont l'ambition de bâtir une œuvre avant de créer un produit. Ils travaillent sur le réel, ont une variété de styles inédite dans l'histoire du reportage. Ils manient le noir et blanc ou la couleur, parfois les deux. Ils varient les formats d'appareils et les types de pellicules. Ils attribuent à chacun de ces choix une signification, un langage, sélectionné en fonction de ce qu'ils veulent exprimer. En un mot, ils s'engagent.

Il reste à ces photographes, certainement journalistes, mais qui ne se reconnaissent pas dans la presse d'information générale, à reconquérir ce territoire. Cela passe par une alliance avec les rédacteurs en chef, qui citent encore Doisneau dès qu'on leur parle de photographie. Les lecteurs qui délaissent sans cesse les magazines d'information générale pourraient trouver dans ce *« nouveau documentaire »* ce qui différencie la photographie de la télévision : le temps et la mémoire.

***François Hébel** est directeur de l'agence Magnum Photos.*

Photojournalis
du declin au
documentair
M

هكذا من الإصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldiry, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La Russie en 1996 comme l'Allemagne en 1946

Suite de la première page

A Stuttgart, Warren Christopher lui a proposé plus, se ralliant ainsi aux thèses défendues depuis longtemps par les Européens et notamment par la France : la signature d'une *« charte formelle »*, d'un accord de partenariat stratégique, qui réglerait les rapports entre la Russie et l'OTAN. Les arrière-pensées tactiques ne sont évidemment pas absentes ; elles ne l'étaient pas non plus en 1946. Avec le discours de Byrnes, les Américains contraient une offensive de charme soviétique en direction des Allemands. Aujourd'hui, il s'agit de faire passer à Moscou la pilule de l'élargissement de l'OTAN vers l'est, avec l'adhésion d'anciennes démocraties populaires. Les Russes se déclarent depuis le début farouchement opposés à une telle extension, mais outre le fait qu'ils n'ont guère les moyens de l'empêcher, leur opposition, faiblissante au cours des derniers mois, avait parmi d'autres objectifs celui d'obtenir des compensations de la part des Occidentaux.

Ils sont en passe d'avoir satisfaction puisque devrait leur être reconnu un droit de regard, de codécision, sur les affaires de sécurité en Europe, revendication séculaire de la diplomatie russe que le Kremlin a cherché à imposer par tous les moyens, des plus pacifiques au plus brutaux. En faisant droit à cette revendication, les Occidentaux parient sur l'évolution démocratique de la Russie, comme la politique de Byrnes en 1946 était un pari sur l'avenir démocratique de l'Allemagne.

Le paradoxe de la situation actuelle, c'est que cet acte de confiance dans la Russie intervient à un moment où les incertitudes qu'on croyait écartées par la nette victoire de Boris Eltsine sur le candidat communiste à l'élection présidentielle réapparaissent de plus belle avec la maladie du président. Nul ne sait quelle Russie sera représentée en 1997 au sommet proposé par les Occidentaux ni par qui elle le sera. Mais peut-être est-ce mieux ainsi. L'éclipse de plusieurs mois de Boris Eltsine – inévitable quelle que soit la gravité de son état – contribuera à dépersonnaliser enfin les relations entre la Russie et les dirigeants occidentaux. Ceux-ci ont pratiquement tout misé, tour à tour, sur Mikhaïl Gorbatchev puis sur Boris Eltsine, n'accordant qu'une attention marginale à d'autres hommes politiques russes en mesure de conforter les fondements de la démocratie, ainsi qu'aux mouvements profonds de la société.

Le pari avec la Russie a-t-il des chances d'être gagné comme il l'a été avec l'Allemagne ? Il est difficile de répondre à cette question et la comparaison – qui serait hasardeuse – entre la Russie postcommuniste et l'Allemagne postnazie ne serait pas d'un grand secours. Dans leurs trois zones, ce sont les alliés occidentaux qui ont défini largement la démocratie allemande. La nouvelle Russie est un mélange d'embryons de démocratie, de résurgences du tsarisme et de survivances du soviétisme.

La Constitution de 1993 a été taillée sur mesure pour Boris Eltsine. Peut-elle fonctionner sans lui, même si son absence est temporaire ? La Russie postcommuniste est un système oligarchique, où le peuple est appelé à émettre des votes de temps en temps, mais où la réalité du pouvoir est détenue par une mince couche composée d'anciens apparatchiks reconvertis, de nouveaux riches qui ont profité de la distribution du patrimoine national, baptisée privatisation, et de représentants des ministères dits « de force », c'est-à-dire l'armée, la police et les services secrets.

ÉPREUVE

Cette situation présente des avantages. L'appropriation oligarchique du pouvoir garantit une certaine stabilité de l'orientation politique, indépendamment de la personnalité des dirigeants. Cependant, la Russie doit encore apporter la preuve qu'elle peut opérer une transmission du pouvoir par les voies pacifiques et démocratiques. Boris Eltsine a remis en jeu sa présidence devant le suffrage universel, et c'est un progrès indéniable ; mais jamais dans l'histoire de la Russie le pouvoir n'a encore changé de mains à la suite d'élections libres. La démocratie russe ne sera vraiment consolidée qu'après avoir surmonté cette épreuve.

En attendant, la lutte pour le pouvoir se circonscrit à cette petite oligarchie. Elle laisse d'autant plus présager des soubresauts que tous les sujets de politique intérieure ou étrangère sont exploités par les divers prétendants pour mettre en difficulté leurs concurrents. L'exemple récent de la Tchétchénie est significatif à cet égard ; sans considération pour leurs prises de position passées sur le conflit, les rivaux d'Alexandre Lebed se sont tous découverts d'ardents défenseurs de *« l'intégrité territoriale de la Russie »*, afin de compromettre l'ambitieux général. Les relations avec le monde extérieur peuvent aussi être utilisées dans cette bataille, certains dirigeants russes étant tentés de chatouiller la corde anti-occidentale pour gagner les faveurs de l'électorat.

On ne saurait en tout cas reprocher aux Occidentaux d'avoir, par une attitude de rejet, nourri les fantasmes d'isolement que cultivent volontiers les Russes. Au contraire. Tout a été fait pour associer Moscou aux grandes décisions concernant l'avenir de l'Europe. Le sommet prévu en 1997 sera le couronnement de cette politique d'ouverture que les dirigeants russes auraient tort de considérer comme un blanc-seing.

Daniel Vernet

RECTIFICATIFS

L'affaire Gordji

Dans l'article consacré à l'affaire Gordji et publié dans nos éditions du 10 septembre « Un rapport du parquet de Paris, établi en 1988, donne les clés de l'affaire Gordji », c'est par erreur que nous avons attribué aux auteurs du livre *La Décennie Mitterrand* (Seuil), Pierre Favier et Michel Martin-Roland, l'affirmation selon laquelle la justice française détenait la preuve de l'implication du fonctionnaire iranien dans les attentats de 1986. Selon les auteurs, qui se fondent sur le contenu d'une note de Gilles Ménage, l'ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, datée de 1988, seuls *« les services français »* [de renseignement] détenaient une telle preuve.

Belgique

Dans l'article de Jean de La Guérivière consacré à l'enquête sur l'assassinat d'André Cools en Belgique (*Le Monde* daté 8-9 septembre), nous avons attribué par erreur à Serge Moureaux, présenté comme un *« ami d'André Cools »* et une *« personnalité du PS bruxellois »*, une déclaration qui émanait en fait de son frère, Philippe Moureaux, bourgmestre de Molenbeek.

Le Monde

ÉDITORIAL

Un parti raciste en France

EST-IL possible que dans un pays civilisé et démocratique, un groupement à caractère politique, jouissant de la légitimité que la Constitution reconnaît aux partis – qui, dit-elle, *« concourent à l'expression du suffrage »* –, promeuve, cinquante ans après que l'Europe a failli sombrer dans la plus grande entreprise d'extermination de l'Histoire, l'idée que l'humanité serait divisée en *« races »* et que celles-ci seraient *« inégales »* ? La réponse est oui, en France, où ce parti bénéficie, selon les sondages, des intentions de vote de 15 % des électeurs.

Le racisme, on le sait, est d'une part une attitude consistant à mettre en cause autrui à raison de ses caractéristiques physiques ou de ses origines ; d'autre part une « théorie », formulée en France et en Allemagne à la fin du XIXe siècle et selon laquelle les individus appartiendraient, à l'égal des animaux, à des groupes spécifiques, dont les capacités physiques et intellectuelles seraient inégales. De même que les comportements animaux sont déterminés par leur espèce, de même, les sentiments, les pensées, les projets des hommes obéiraient à des lois différentes selon les caractères génétiques qui déterminent leur taille ou la couleur de leur peau.

La génétique est une science dont les développements, ces dernières années, sont particulièrement impressionnants. Il n'existe, de par le monde, pas un généticien pour soutenir un tant soit peu la thèse d'une assimilation entre les caractères génétiques humains et les races animales. Si espèce il y a, elle définit l'humanité, à l'intérieur de laquelle les différences génétiques sont aléatoires et secondaires. Pas un scientifique, non plus, ne proférerait l'énormité selon laquelle des différences induiraient des inégalités d'aptitude ou de comportement ayant un caractère global et collectif. Lorsqu'il affirme : *« Je constate que les races sont inégales »*, Jean-Marie Le Pen prononce donc une phrase dépourvue de toute signification objective, mais qui constitue une agression contre toutes les victimes du racisme « ordinaire » et, tout simplement, contre l'humanité. La question politique que pose le président du Front national est dès lors, une fois encore, des plus claires : la démocratie peut-elle tolérer l'expression organisée d'une violence à l'encontre des hommes et des femmes qu'elle réunit ?

Trois semaines après que le gouvernement a décidé de désigner collectivement les immigrés illégaux comme une catégorie d'individus qui devrait être rejetée en tant que telle, et alors qu'il envisage de faciliter le retour de l'extrême droite à l'Assemblée nationale en réformant le mode de scrutin, le racisme revendiqué par M. Le Pen rappelle que le Front national n'est pas un parti comme les autres.

La menace qu'il représente doit mobiliser en permanence tous les défenseurs de la démocratie, de quelque bord qu'ils soient, car ce ne sont pas les élections qui sont en jeu, mais la dignité de la société et de ses membres.

Coupures de presse

par Ronald Searle



DANS LA PRESSE

LA TRIBUNE DESFOSSÉS
Jacques Jublin

■ Un signal, une ambition, une part de rêve, voilà ce qu'attendent les citoyens. Alors quel formidable symbole que de racheter le *France* ! Un navire si chargé de la grandeur gaullienne, un paquebot porteur de tout l'art manufacturier d'un pays de créateurs de talent (...) Vendu, bradé pour 18 millions de dollars, le *France* mérite bien autant d'attention de la part de Jacques Chirac et d'Alain Juppé que les ardoises du Crédit lyonnais, du Crédit foncier, du GAN-CIC, qui se chiffrent par dizaines de milliards de francs dans l'immobilier.

FRANCE INTER
Bernard Guetta

■ Personne, sauf les Kurdes, ne souhaite la naissance d'un Kurdistan indépendant, et les Kurdes irakiens de Massoud Barzani ont choisi de s'allier avec Saddam Hussein, contre d'autres Kurdes, dans l'espoir de négocier leur future autonomie. C'est dans ces conditions que l'Irak a repris pied dans ses régions kurdes, et les missiles tirés par les Américains ne changent rien au fait que Saddam Hussein a largement réunifié son territoire et ébranlé le front occidental. Saddam Hussein a tout simplement gagné, car les Etats-Unis ne veulent pas plus marcher sur Bagdad qu'il y a cinq ans et qu'à défaut de le faire ils devront vivre avec Saddam Hussein.

Qu'est-ce qu'un « grand homme » ?

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

DONC, Malraux reposera au Panthéon.

Fallait-il l'y conduire ? La question n'a pas été soulevée, à l'annonce de la décision. C'étaient les vacances, il est vrai ; mais les Français n'ont pas bronché après coup, eux qui adorent se déchirer pour des symboles. Ce symbole-là leur agréait visiblement, et on devine pourquoi. Si un écrivain français de ce siècle, qui en fut riche, mérite de rejoindre Zola et Jaurès sous le *« gâteau dont Hugo est la fève »*, comme dit un humoriste, c'est bien l'auteur de *L'Espoir*. Pour avoir exprimé cette évidence devant des autorités de la République, il y a plusieurs mois, je me sens solidaire de l'hommage qui sera rendu le 23 novembre.

L'entrée au Panthéon n'est pas seulement un gage de gloire et d'éternité, comme de donner son nom à un boulevard ou à un aéroport, en plus majestueux. Elle est l'occasion de poser à nouveau devant le peuple la question incluse dans la dédicace du monument : *qu'est-ce qu'un grand homme ?* Comme le rappelle Mona Ozouf dans *Les Lieux de mémoire* (Gallimard, 1984), le « grand homme » se distingue du héros et du saint, pour qui existent déjà mausolées et niches. Sa renommée ne tient pas uniquement à un exploit, à un miracle. Elle consacre un destin exemplaire, fait de paroles et d'actes mêlés. Elle doit surtout présenter une utilité commune, au-delà des frontières. La reconnaissance de la patrie inscrite au fronton du Panthéon ne se limite pas à « ses » grands hommes de l'Hexagone ; elle s'étend expressément « aux » grands hommes en général, selon une prétention à l'universel qui caractérise la France, et qu'illustre si bien l'auteur de *La Condition humaine*.

Parce que la définition de la grandeur se discute et peut varier avec le temps, les translations de cendres ne prennent tout leur sens que par les propos solennels qui les accompagnent. Pour Hugo, seul à avoir été directement panthéonisé, en 1885, sans purgatoire dans d'autres sépultures, il n'y eut pas moins de quinze orateurs, chargés, chacun, d'évoquer le romancier, le poète, le journaliste, le dramaturge, l'exilé, l'académicien, etc. Une surabondance de débats télévisés, avant la lettre ! Cela dura des heures. Les discours n'étaient pas plus écoutés qu'une musique d'ambiance. Les fleurs envahissaient la place. On défila pendant plusieurs jours. Une démesure à la mesure du disparu, et des fastes funéraires de l'époque !

Zola ne fut transféré – il repose à côté de Hugo – que deux ans après sa mort, en 1908. Il eut droit à un seul hommage, sans relief, du futur président Gaston Doumergue, alors ministre de l'instruction publique. C'est au cours de cette cérémonie qu'un nommé Gregory, chroniqueur militaire au *Gaulois*, tira sur Dreyfus, réhabilité deux ans plus tôt, et le blessa au bras. La politisation de la justice n'est pas une nouveauté de notre fin de millénaire, puisque Gregory fut acquitté ; comme allait l'être, en 1919, l'assassin de Jaurès.

Le transfert de ce dernier, en novembre 1924, ne connut pas d'attentat, mais un affrontement idéologique sans équivalent dans les annales du Panthéon. Tandis que le Cartel des gauches, mené par Herriot, conduisait le deuil officiel, mineurs de Carmaux en tête, un deuxième cortège, venu de la banlieue rouge de Paris, revendiquait pour lui le champion du monde du travail. Ce double culte consacrait la rupture des années 20 entre socialistes et communistes.

André Malraux, quant à lui, ne risque pas de diviser l'opinion, même si les admirateurs de l'anticolonialiste, du romancier des insurrections, de l'antifasciste, de l'antifranquiste combattant et *du théoricien de l'art, ne se* confondent pas forcément avec ceux du militant RPF et du ministre défilant pour l'Ordre, le 30 mai 1968. L'idéal serait que le discours du 23 novembre fasse écho à ces nuances de ferveur, sans esprit d'accaparement partisan ni récupération consensuelle.

Le président de la République a fait savoir qu'il se réservait personnellement le périlleux exercice. Ce n'est pas douter de ses talents de lecteur ni de ceux de son entourage que de regretter qu'on n'ait pas fait appel à un auteur de la lignée de Malraux, de sa trempe, de son souffle, capable de dépasser la rhétorique politique et les paraphrases transies, de s'élever poétiquement au-dessus de lui-même.

Si on a trouvé que l'entrée de Malraux au Panthéon allait de soi, c'est en partie parce que son hommage inspiré à Jean Moulin, devant ce même Panthéon, en tant que ministre de la culture, a représenté en 1964 un moment rare, dans son œuvre comme dans l'histoire du lieu et de l'oraison funèbre. Sur les questionnements primordiaux qui ont hanté les écrits et les engagements de Malraux, on attend un morceau de prose qui s'égalerait à son évocation frémissante de la Résistance. On rêve d'un texte aussi mémorable, parce que singulier, imprévisible, pur de toute convention, excessif, risqué, portant la marque d'un autre fou du Verbe ; de la littérature sur la littérature, *de l'éloquence sur l'éloquence...*

Roger Stéphane n'étant plus, pourquoi n'avoir pas demandé à un Semprun, un Moinot, un Lacouture, d'exalter, en artistes, le vertige, la musique de nuit, les audaces visionnaires de Malraux, comme ce dernier sut donner leur vibration épique aux supplices des héros de l'ombre ?

On devrait laisser les écrivains enterrer les écrivains.

هكذا من الأصل

ENTREPRISES

LE MONDE / MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1996

FONDS DE PENSION L'avant-projet du gouvernement sur la création de fonds de pension à la française que Jean Arthuis, ministre de l'économie, avait adressé fin août au patronat, aux syndicats et aux secteurs concernés a déjà été infléchi par le premier ministre. ● ALAIN JUPPÉ souhaite associer l'ensemble des partenaires, y compris les mutuelles et les banques, à la gestion de ces fonds de pension et permettre leur sortie en rente ou en capital. ● CES FONDS seraient dotés d'un conseil de surveillance majoritairement composé de représentants des affiliés, qui devrait se réunir au moins une fois par trimestre. Leur gestion serait placée sous le contrôle de la Commission des opérations de bourse (COB). ● L'ÉPARGNE COLLECTÉE sera sans doute déductible de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, mais il reste à définir, notamment, le plafond d'exonération.

Alain Juppé souhaite un texte très souple sur l'épargne-retraite

Le premier ministre, qui a confirmé la volonté du gouvernement de mettre en œuvre cette réforme, s'est prononcé pour le choix d'une sortie en rente ou en capital au moment de la retraite. Mutuelles et assureurs pourront gérer ces fonds de pension à la française

LE GOUVERNEMENT va engager, dans les jours qui viennent, une large concertation avec les partenaires sociaux sur la création, en marge des régimes de retraite obligatoires (Sécurité sociale, Arrco et Agirc), d'un système d'épargne-retraite facultatif destiné aux 14 millions de salariés du secteur privé. Alain Juppé avait confirmé la mise en œuvre de cette réforme – promise par Jacques Chirac durant la campagne présidentielle – en présentant, jeudi 5 septembre, son plan de baisse de l'impôt sur le revenu. Il en a précisé les contours, lundi sur RTL, tout en soulignant que *« les retraites par répartition resteront le socle, le fondement de nos régime de retraite »*.

M. Juppé a sensiblement infléchi l'avant-projet gouvernemental que Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, avait adressé fin août au patronat, aux syndicats et aux secteurs concernés (*Le Monde* du 30 août). Alors que ce texte précisait que, sauf rares exceptions, ces plans *« ouvrent droit au paiement d'une pension viagère »* et non d'un capital, le premier ministre a souligné que le souscripteur pourra, au moment de son départ à la retraite, *« avoir une rente, qui améliore la retraite de base ou la retraite complémentaire, ou un capital »*. Cette souplesse permettra à un retraité de *« racheter une maison à la campagne après avoir vendu son appartement en ville »*, a-t-il indiqué à titre d'exemple. Elle n'en risque pas moins de relancer le conflit d'intérêts entre les assureurs, farouches partisans d'une sortie en rente, et les banquiers, qui privilégient la sortie en capital.

De plus, M. Juppé a précisé que ces plans d'épargne-retraite seront *« gérés par tous les organismes qui sont impliqués dans les systèmes de retraite, c'est-à-dire aussi bien les sociétés d'assurances que les mutuelles »*. Il n'est donc pas question de confier leur gestion aux seuls assureurs, comme certains responsables de mutuelles ou d'institutions de prévoyance le craignaient, à la lecture du projet rendu public par M. Arthuis.

POLÉMIQUE

Enfin, le premier ministre a décidé que la concertation ne se fera pas sur la base du texte gouvernemental (huit articles généraux), mais qu'elle s'appuiera sur la proposition de loi élaborée en 1994 par Jacques Barrot, Charles Millon et Jean-Pierre Thomas, alors députés UDF. Ce texte a déjà fait l'objet d'une discussion générale, fin mai 1996, à l'Assemblée nationale.

Les trois précisions apportées par M. Juppé ne sont pas sans importance. Elles visent à mettre un terme au début de polémique qu'avait immédiatement suscité la publication de l'avant-projet gouvernemental. A l'origine du projet, les parlementaires UDF reprochaient au gouvernement de faire fi de leurs réflexions, au moment *même où celui-ci assure vouloir* renforcer les prérogatives du Parlement. François Léotard, président de l'UDF, et Gilles de Robien, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, ont dû plaider auprès du premier ministre pour que le texte des parlementaires UDF serve de base à la concertation.

Les banquiers s'inquiétaient, eux, d'un arbitrage des pouvoirs publics en faveur d'une sortie exclusive en rente. Quant aux mutuelles et aux institutions de prévoyance, elles jugeaient que le texte réservait une exclusivité de gestion de ces *« plans d'épargne-retraite »* aux compagnies d'assurances et refusaient d'être exclues de ce marché, évalué entre 30 et 50 milliards de francs par la Caisse nationale de prévoyance.

Quant au président de la Fédération nationale de la mutualité française, Jean-Pierre Davant, il s'était *« étonné »* devant le président de la République, début septembre, que l'on fasse *« un cadeau aux assureurs en leur confiant le monopole des fonds de pension »*. Jacques Chirac s'était engagé à corriger le tir, et M. Davant s'est *« réjoui »*, lundi, que le chef de l'Etat *« ait tenu parole »*.

M. Juppé, qui a besoin de ressouder sa majorité, a accepté les requêtes des responsables de l'UDF : c'est bien sur la base de la proposition Barrot-Millon-Thomas que se déroulera la concertation, qui doit précéder l'examen, article par article, d'un texte qui en compte trente. En revanche, le régime fiscal de futurs « fonds de pension à la française » fera l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 1997. Il est probable que l'épargne collectée sera déductible de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, mais il reste notamment à définir le plafond d'exonération.

DIX ANS RENOUVELABLES

La proposition de loi prévoit que toute personne peut souscrire aux *« plans d'épargne-retraite »*. D'une durée de dix ans renouvelable, ce plan ouvrirait droit au paiement d'une *« rente viagère »*. L'adhésion à un plan pourrait être décidée par voie d'accord collectif interprofessionnel, professionnel ou d'entreprise, ou par ratification d'un projet du chef d'entreprise, la gestion étant assurée par des sociétés dénommées *« fonds d'épargne-retraite »* et agréées par le ministère de l'économie.

Ces fonds seraient dotés d'un conseil de surveillance, majoritairement composé de représentants des affiliés, qui devrait se réunir au moins une fois par trimestre. Leur gestion serait placée sous le contrôle de la Commission des opérations de Bourse (COB). Rapporteur de la proposition pour la commission des finances de l'Assemblée, Jean-Pierre Thomas souhaite que les actifs des fonds s'investissent majoritairement en actions d'entreprises françaises ou européennes. Les pensions, soumises à l'impôt et aux cotisations sociales, bénéficieraient d'une revalorisation au moins égale à celle prévue pour les retraites versées par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS).

La concertation qui s'ouvre permettra, selon M. Thomas, de répondre à de nombreuses questions d'ordre fiscal, économique et social. A l'automne, les députés poursuivront le débat entamé fin mai par l'examen, article par article, d'une proposition qui aura été sensiblement amendée par le gouvernement et les partenaires sociaux. Une fois le texte voté, le plus dur restera à faire : convaincre les salariés de souscrire à ces plans d'épargne-retraite. Ce sera très difficile, si l'on en juge par les résultats des systèmes existants : ni les produits proposés aux travailleurs indépendants dans le cadre de la loi Madelin, ni les systèmes avantageux réservés aux fonctionaires (Préfon, CREF), ni les dispositifs créés pour les élus locaux (FONPEL, CAREL) n'ont vraiment fait recette.

Jean-Michel Bezat

Les Français désemparés par la multiplicité des placements

Les Français sont perdus devant les offres multiples de placements financiers, indique un sondage commandé par le Centre national des caisses d'épargne (Cencep) en collaboration avec *Investir-Magazine* et France-Info. Le sondage, effectué auprès de mille personnes, a été rendu public lundi 9 septembre. *« La fiscalité des placements est difficile à suivre, car elle change tout le temps »*, estiment 83 % des personnes interrogées. Plus de 80 % trouvent qu'*« il y a trop de choix en matière de placements »*.

Si les pouvoirs publics alourdissaient la fiscalité de certains placements, 53 % des sondés estiment en priorité qu'il faudrait maintenir *« à tout prix »* les avantages fiscaux des livrets d'épargne, alors que 17 % citent en premier l'exonération de l'épargne-logement et 12 % l'exonération des droits de succession sur l'assurance-vie. Selon les modifications fiscales qui seraient décidées, 58 % des personnes interrogées se disent prêtes à investir leur épargne *« dans d'autres pays européens »*.

Cinq ans de débats, dix projets en course

C'est le Livre blanc sur les retraites, publié en avril 1991 par le gouvernement de Michel Rocard, qui a lancé le débat sur les fonds de pension (ou épargne-retraite) en France. Les milieux économiques et politiques se sont alors livré, par projets interposés, une guerre de lobbies qui n'est pas encore terminée.

● **La Fédération française des sociétés d'assurances** est la première, en mai 1991, à rendre publiques ses propositions au terme d'une analyse approfondie de l'avenir des régimes par répartition.

● **Les assurances à forme mutuelle,** Groupama et le Crédit mutuel, créent une association qui rend public, en 1992, un projet de *« fonds d'épargne-retraite »*.

● **L'Association française des entreprises privées,** qui réunit une soixantaine de grands groupes, dévoile, en octobre 1992, un projet qui se caractérise par la gestion, à l'intérieur de l'entreprise, de *« provisions pour retraites complémentaires »*.

● **L'Association française des banques** rend public, en juillet 1993, un projet dénommé *« fonds d'épargne-retraite »*, où le retraité aurait le choix de sortir en rente ou en capital.

● **Le CNPF** publie, en novembre 1993, un projet qui se veut un texte de compromis qui satisfasse industriels, banquiers et assureurs.

● **La chambre de commerce et d'industrie de Paris** (CCIP) rend public son propre projet en avril 1994.

Durant ces trois années, les hommes politiques ne sont pas restés inactifs.

● **Philippe Marini,** sénateur RPR de l'Oise, dépose, en février 1993, une proposition de loi largement inspirée par le projet des assureurs.

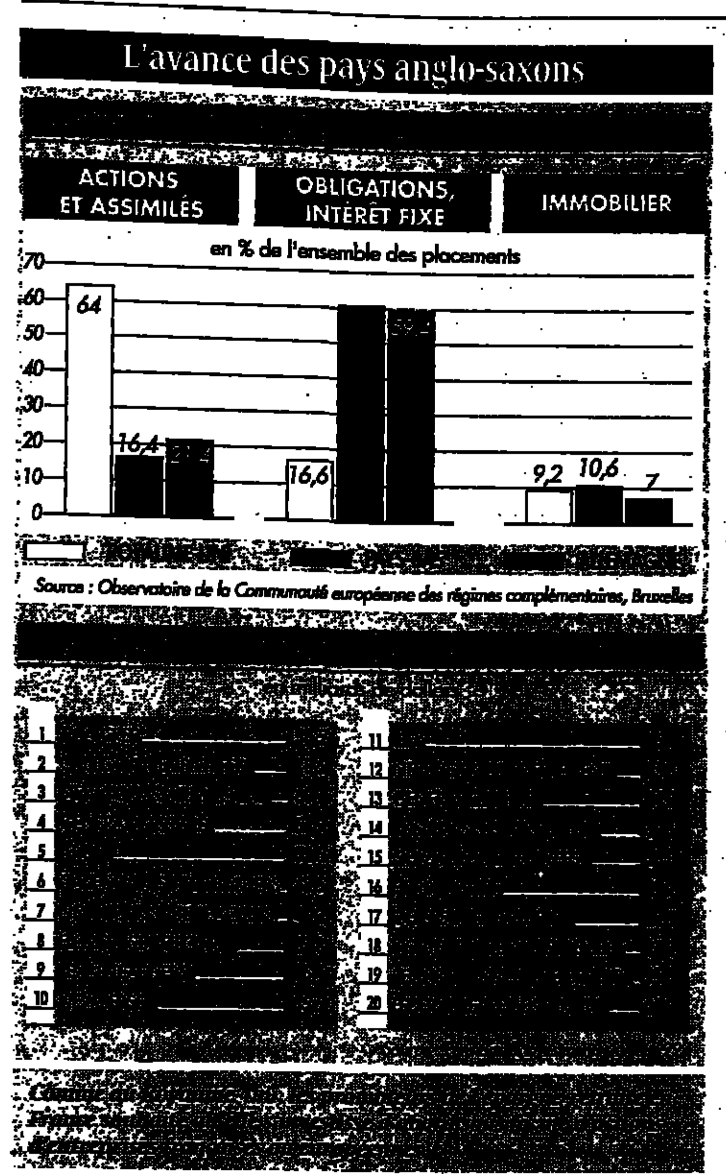
● **Charles Millon,** président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, et **Jean-Pierre Thomas** (UDF-PR, Vosges), déposent, en novembre 1993, une proposition de loi sur les *« plan d'épargne entreprise retraite »*.

● **Jacques Barrot,** président de la commission des finances au Palais-Bourbon, dépose une proposition sensiblement différente en mars 1994.

● **MM. Barrot, Millon et Thomas** font adopter, en mai 1994, par la commission des finances, une proposition de loi sur l'épargne-retraite. C'est ce texte de synthèse qui est aujourd'hui soumis à la concertation.



هكذا من الإعلام



La Bourse compte sur les fonds de pension pour transformer les Français en actionnaires

L'arrivée de ces nouveaux placements est une condition de survie pour la place financière de Paris

Depuis des années, les lobbys boursiers s'efforcent de démontrer que la survie de la Bourse de Paris passe par la création de fonds de pension. Car la place française manque d'actionnaires, ce qui la rend vulnérable aux sautes d'humeur des investisseurs étrangers et pèse sur sa capacité à financer les entreprises. Les non-résidants détiennent un tiers de la capitalisation boursière française et la moitié des titres réellement en circulation.

L'ANNONCE de la création prochaine en France de fonds de pension a été accueillie avec soulagement par les boursiers. Ils se gardent pourtant de tout triomphalisme, échaudés par les promesses non tenues de gouvernements qui, depuis la fin des années 1980, annoncent tous la mise en place imminente d'un système de retraite par capitalisation en complément de la retraite par répartition.

Depuis des années, les lobbys boursiers tentent de convaincre les pouvoirs publics que la survie de la place de Paris passe par la création de fonds de pension. Ce serait à leurs yeux le seul moyen de résoudre le problème du manque d'actionnaires en France. Ils espèrent que, à l'image des Etats-Unis ou du Royaume-Uni, la montée en puissance de fonds de pension investis sur le très long terme (30-40 ans) va se traduire par l'arrivée d'un flux régulier de capitaux sur les marchés d'actions. La Bourse de Paris ne serait plus alors soumise aux sautes d'humeur des grands investisseurs étrangers, pourrait absorber sans mal les programmes de privatisation et apporter aux entreprises françaises les capitaux dont elles ont besoin pour financer à moindre coût leur développement.

La capitalisation boursière de Paris représente aujourd'hui 35 % du produit intérieur brut (PIB) de la France, celle de New York 85 % du PIB américain et celle de Londres 110 % du PIB britannique. *« On assiste partout dans le monde à une formidable montée en puissance des actionnaires... qui deviennent la source majeure du pouvoir dans l'économie et les entreprises »*, explique Didier Maillard, directeur des études économiques de Paribas. *« Un pays ne pourra exister en tant qu'acteur économique que s'il possède des actionnaires importants et organisés »*, ajoute-t-il.

TROP SENSIBLE

Le manque d'actionnaires en France a d'autres conséquences négatives. La Bourse de Paris affiche depuis le 1er janvier 1990 la plus mauvaise performance des grandes places financières (à l'exception de Tokyo, touchée par l'éclatement de la « bulle » spéculative japonaise). L'indice CAC 40 affiche un gain de seulement 4 % en un peu plus de cinq ans et demi quand, dans le même temps Wall Street, Londres et Francfort ont gagné respectivement 110 %, 64 % et 41 %.

L'environnement économique et la conjoncture expliquent évidemment, pour une bonne part, cette différence, mais l'extrême sensibilité du marché boursier français aux secousses internationales joue aussi un rôle. Cette sensibilité tient à l'importance des investisseurs non résidants. Ils détiennent environ un tiers de la capitalisation boursière française et, en fait, au moins la moitié du « flottant », c'est-à-dire des titres réellement en circulation. *« Comme les actions françaises ne représentent qu'une faible part de leurs portefeuilles et servent à améliorer leurs performances, à la moindre inquiétude ou au moindre doute, ils effectuent des arbitrages ou soldent leurs positions »*, explique un gérant français.

Cette dépendance à l'égard des actionnaires étrangers ne peut que s'accroître compte tenu de l'évolution des mœurs et des pratiques du capitalisme hexagonal. Face à la pression du marché, il devient de plus en plus difficile pour les dirigeants d'Elf, de la Générale des eaux, de Saint-Gobain, de Paribas, de l'UAP, de la BNP ou de la Société générale de justifier le blocage de milliards de francs dans des participations croisées peu ou pas rentables qui ont pour seule fin de dissuader un « raider » potentiel.

RISQUES D'OPA

Les groupes bancaires et les compagnies d'assurance qui constituent la pierre angulaire de ce système de « noyaux durs » d'actionnaires n'ont plus les moyens de porter des portefeuilles de participation importants et peu rentables. Affectés par la crise de l'immobilier, par une rentabilité faible et par une concurrence internationale de plus en plus forte, ils ne peuvent plus se permettre d'immobiliser des fonds propres pour une activité qui n'est pas leur métier de base.

La France se trouve ainsi toujours plus en panne d'actionnaires, ce qui explique le pouvoir croissant des gestionnaires de fonds anglo-saxons. Une situation qui met les grandes entreprises françaises à la merci d'OPA venues de l'étranger. Même si ce risque agité comme un chiffon rouge depuis des années, notamment pour justifier le système des participations croisées, reste pour l'instant théorique.

Il ne faudra pas, en tout cas, compter sur les actionnaires individuels pour les protéger. Attirés par les vagues successives de privatisations (1986-1987) et (1993-1996), ils ont été échaudés. Le krach d'octobre 1987 et, depuis des années, les mauvaises performances de la Bourse en général et des sociétés privatisées en particulier, ont fini de les détourner des actions. Le nombre d'actionnaires directs en France a encore diminué de 7 % en 1995 à 5,3 millions. Mais ce chiffre est en trompe-l'œil puisque 60 % d'entre eux n'ont réalisé aucune opération l'an dernier.

UN PROCESSUS LENT

La solution ne peut donc venir que des fonds de pension. Compte tenu de leur horizon de placement, ils seront investis dans des proportions importantes sur les marchés d'actions. Au-delà de 10 à 15 ans, la performance des actions se révèle toujours supérieure à celle des autres produits financiers (obligations, marché monétaire ou or). Ainsi, de 1918 à 1993, les actions ont permis d'obtenir un rendement réel (hors inflation) positif de 4,1 % par an en moyenne sur cette période. Dans le même temps, les obligations affichent une performance réelle négative. De 1950 à 1993, le rendement réel des actions a atteint 8,1 % par an.

Mais si la création de fonds de pension va générer un flux de placements réguliers allant vers la Bourse, les sommes en jeu ne devraient pas permettre de transformer les rapports de force entre actionnaires français et étrangers avant de nombreuses années. La Caisse nationale de prévoyance estimait, dans une étude réalisée fin 1995, que le marché potentiel des fonds de pension représentait 30 à 50 milliards de francs par an.

Compte tenu de la capitalisation boursière française (environ 2 700 milliards de francs), il faudra entre 10 et 15 ans avant que l'ensemble des fonds aient une influence sur le marché. Le processus sera lent, à moins qu'il y ait des transferts massifs et rapides d'une partie de l'épargne placée en assurance-vie – à la suite par exemple d'un durcissement progressif de la fiscalité – vers les fonds de pension.

L'ensemble des sommes investies en assurance-vie par les Français devrait représenter à la fin de l'année plus de 2 400 milliards de francs. Un transfert en quelques années de 20 % à 30 % de cet encours donnerait rapidement un poids considérable aux fonds de pension. Mais une telle évolution ne serait pas sans risque pour le marché obligataire français. Les assureurs-vie sont les principaux détenteurs et acheteurs d'obligations du Trésor. S'ils étaient contraints de vendre une partie de leurs portefeuilles, les taux à long terme pourraient monter. Un scénario qui doit donner des sueurs froides au Trésor.

Eric Leser

Le dollar poursuit sa remontée

UN DOLLAR FORT est *« de l'intérêt de tous »*. En faisant cette déclaration, lundi 9 septembre à Bâle, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, qui s'exprimait également en sa qualité de patron du comité des gouverneurs des banques centrales du G 10, a atteint son objectif. Peu après l'annonce de M. Tietmeyer, le billet vert a repris sa remontée face à la plupart des devises. Une hausse entamée en fin de semaine dernière. Le dollar a même franchi un temps, lundi soir, le seuil psychologique de 1,50 deutschemark, son plus haut niveau face à la monnaie allemande depuis près de deux mois. Il refluait très légèrement mardi 10 septembre dans la matinée, et s'inscrivait à 1,4993 mark, 109,36 yens et 5,1150 francs, contre respectivement 1,4890, 109,19 yens et 5,0850 lundi matin.

Le billet vert a aussi bénéficié de l'accès de faiblesse du deutschemark, avec le retour d'un certain optimisme sur la réalisation de l'union monétaire en Europe après les déclarations, lundi, d'Ernst Welteke, membre du conseil central de la Bundesbank. M. Welteke a déclaré qu'il y avait de la place pour une interprétation des critères de Maastricht sur les déficits et les dettes publiques.

Selon les analystes, la devise américaine devrait rester ferme au cours des prochaines semaines. Elle devrait être soutenue à la fois par la perspective de hausse de ses taux par le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale lors de sa réunion du 24 septembre et par les risques d'affaiblissement du mark.

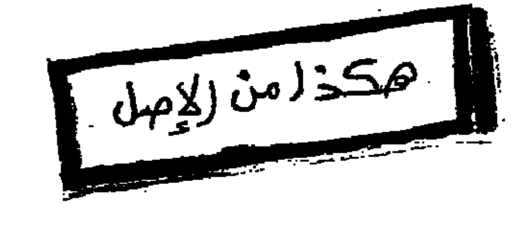
La perspective de l'intervention chirurgicale, jugée dangereuse, que doit subir le président russe Boris Eltsine devrait peser sur la devise allemande. L'Allemagne est le principal partenaire commercial de la Russie.

La fermeté du dollar a eu pour conséquence indirecte de renforcer encore le franc face au deutschemark. La devise française s'inscrivait mardi matin autour de 3,4110 contre la monnaie allemande.

E. L.

À GÖTEBORG, ON A CHRONOMÉTRÉ UNE VOLVO
QUI SE TRAÎNAIT À 240 KM/H.*

VOLVO 850 EDITION LIMITEE.



Baxter et LFB s'allient dans la fabrication des dérivés du sang

LE LABORATOIRE FRANÇAIS DU FRACTIONNEMENT et des biotechnologies (LFB), spécialisé dans la fabrication de médicaments dérivés du sang ou de ses composants et de substituts issus des biotechnologies, et la firme américaine Baxter, leader des technologies médicales et chirurgicales, ont annoncé mardi 10 septembre la signature d'un accord de partenariat. Aux termes de cet accord une unité de production de la première hémoglobine thérapeutique sera créée à Lille. Ce nouveau médicament, dénommé Diasparin Cross-linked Hemoglobin (DCLHb) est en phase finale de développement clinique.

■ **GROUPE MITSUI :** Mitsui Toatsu Chemical et Mitsui Petrochemical Industries du groupe Mitsui ont indiqué lundi 9 septembre être en négociations pour une fusion qui donnerait naissance au deuxième chimiste de l'archipel avec un chiffre d'affaires de 910 milliards de yens (42,2 milliards de francs).

■ **BRITISH AIRWAYS : la compagnie** aérienne britannique a confirmé, lundi 9 septembre, la mise en place d'un plan d'économie de 1 milliard de livres (8 milliards de francs) sur trois ans.

■ **AUTOMOBILE : Jacques Calvet, président du directoire de PSA,** a plaidé, lundi 9 septembre, pour l'instauration de nouvelles primes pour l'automobile mais proportionnelles au prix d'achat afin de redynamiser le segment des voitures moyennes.

■ **OLIVETTI : les actions du groupe informatique italien,** qui n'avaient pas été cotées la semaine dernière, ont accusé une chute de 20 %, lundi 9 septembre, à la Bourse de Milan. La Commission des opérations boursières italienne a demandé à Olivetti des éléments approfondis sur les résultats semestriels et a décidé de suspendre à nouveau le titre.

■ **TOURISME : le voyagiste américain AAA (Association des automobilistes) et le britannique Thomas Cook** ont annoncé lundi 9 septembre un projet d'alliance pour former le plus grand réseau d'agences de voyages dans le monde (54 millions de voyageurs). L'accord doit encore recevoir l'approbation des autorités réglementaires américaines.

■ **KODAK : le groupe américain** a annoncé le 9 septembre la vente pour 684 millions de dollars (3,4 milliards de francs) à Danka Business Systems de la distribution et du service après-vente de son activité photocopieurs. Cette opération se traduira par une perte comptable de 250 millions de dollars.

La nouvelle délégation générale pour l'armement devrait fonctionner comme une entreprise civile

Le projet de réforme fera l'objet d'un décret

Le ministre de la défense, Charles Millon, devait présenter, mercredi 11 septembre, en conseil des ministres, la réorganisation de la délégation générale pour l'armement (DGA), au lendemain d'une nouvelle mobilisation des salariés des industries de l'armement. Initiateur de la réforme, le nouveau délégué général de l'armement, Jean-Yves Helmer, veut que la DGA donne l'exemple en diminuant ses coûts d'intervention.

LA DÉLÉGATION générale pour l'armement (DGA), une administration au sein du ministère de la défense, devrait évoluer vers une structure d'entreprise et s'inspirer notamment des méthodes de travail adoptées par l'industrie civile. C'est le sens du projet de réorganisation que le ministre de la défense, Charles Millon, devait présenter, mercredi 11 septembre, en conseil des ministres et que le nouveau délégué général pour l'armement, Jean-Yves Helmer, l'ex-numéro deux de Peugeot-Citroën, a préparé sur la base d'une consultation de près de quatre mille salariés.

Ce projet de réforme de la DGA fera ensuite l'objet d'un décret. Il intervient alors que les personnels de la DGA ont été appelés à une journée d'action mardi. Les élus de la Manche, inquiets de la situation de l'arsenal de Cherbourg où 1 700 emplois sont menacés, sont reçus simultanément à Paris par le ministre de la défense.

Invité par le gouvernement à obtenir des industriels qu'ils réduisent de 30 % en six ans les coûts et les délais de leurs programmes, M. Helmer veut que la DGA donne l'exemple en diminuant, dans le même ordre de grandeur, ses propres coûts d'intervention estimés à 7 milliards de francs par an.

Dans ce but, la DGA devrait se recentrer – quitte à abandonner des missions qui sont, par la force de l'habitude, devenues les siennes au fil des ans – sur sa mission première : être *« un architecte de systèmes de forces »* soucieux de fournir aux armées les matériels dont elles ont besoin au moindre coût et en temps utile. Ce qui revient à attribuer à la DGA la tâche d'assurer – dès la phase de préparation des programmes qui est distincte de celles de la conception, du développement et de l'industrialisation – la coordination et la cohérence nécessaires pour ajuster les solutions techniques aux considérations de prix. Cela passe par la constitution, à la fin de cette même phase de préparation, d'équipes dites de *« direction des programmes »*, qui soient davantage pluridisciplinaires, renforcées par des spécialistes selon les besoins et dont le métier sera de conduire l'exécution des phases suivantes.

Les structures de direction, au sein de la DGA, seront réorganisées en conséquence. Il est question de créer une série de nouvelles directions par regroupement ou transformation des précédentes. Ainsi, une direction de la coopération et des affaires industrielles pourrait voir le jour et être chargée de la stratégie industrielle, sans pour autant englober le contrôle de l'Etat sur les activités spécifiques à l'exportation qui relèvent de la direction des relations internationales. Une direction de la conception serait instituée, pour la prospective, les recherches et les études en amont dans tous les domaines. Serait aussi mise sur pied une direction des plates-formes, vecteurs et armes (y compris la partie étatique des constructions navales), pour les programmes d'armement lancés. Une direction des programmes et des méthodes verrait le jour : elle serait plus spécialement responsable de la politique d'acquisition des matériels et du contrôle de la qualité. Enfin une direction des ressources humaines serait créée.

UNE AUTORITÉ UNIQUE

Tous les centres techniques et d'essais de la DGA – on en recense une vingtaine de plus ou moins grande importance – devraient être réunis sous une autorité unique, alors qu'ils dépendent aujourd'hui de plusieurs directions. Le but de l'opération est d'éviter la dispersion des moyens. Ces centres continueront de travailler, moyennant un financement établi par contrat, au profit de clients extérieurs, français et européens.

Si la DGA évolue vers une structure d'entreprise dont la mission numéro un sera *« un retour à sa vocation originelle d'impulsion, d'expertise et de maîtrise d'ouvrage »*, pour reprendre une expression de M. Millon, deux entités industrielles devraient en revanche être maintenues à ce jour.

La première, DCN industrielle, couvre les activités de constructions navales réparties sur neuf sites. Dans un premier temps, 4 640 postes (sans compter les 1 870 départs naturels) seront supprimés d'ici à 1999, sur un total de 21 330 à l'heure actuelle. Mais il est probable que le statut de DCN industrielle sera modifié à terme, pour que les anciens arsenaux fonctionnent sur le modèle d'une entreprise concurrentielle et s'ouvrent à des rapprochements en Europe. La seconde entité industrielle devrait prendre le nom de service de la maintenance aéronautique, et elle regroupera les actuels ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) à Clermont-Ferrand, Cuers-Pierrefeu (Var) et Bordeaux. Les AIA procèdent, sur les avions et les hélicoptères, à des réparations « lourdes » pour lesquelles les bases militaires ne sont pas elles-mêmes outillées.

Jacques Isnard

Reclassements dans la fonction publique

Par circulaire parue au *Journal officiel* du dimanche 8 septembre, Alain Juppé a demandé à plusieurs ministères et administrations de l'Etat de recenser les postes – actuellement ou prochainement disponibles – qui pourraient être proposés à des personnels civils de la défense voués à être reclassés dans le cadre de la réorganisation des armées. La liste de ces emplois destinés à des fonctionnaires ou à des ouvriers d'Etat devra être communiquée au ministère chargé de la fonction publique. Le premier ministre considère que ces transferts doivent être *« prioritaires »*. Il demande aux préfets de *« sensibiliser »* les collectivités locales et les établissements dépendant d'elles pour que des agents civils de la défense nationale puissent être accueillis en position de détachement.

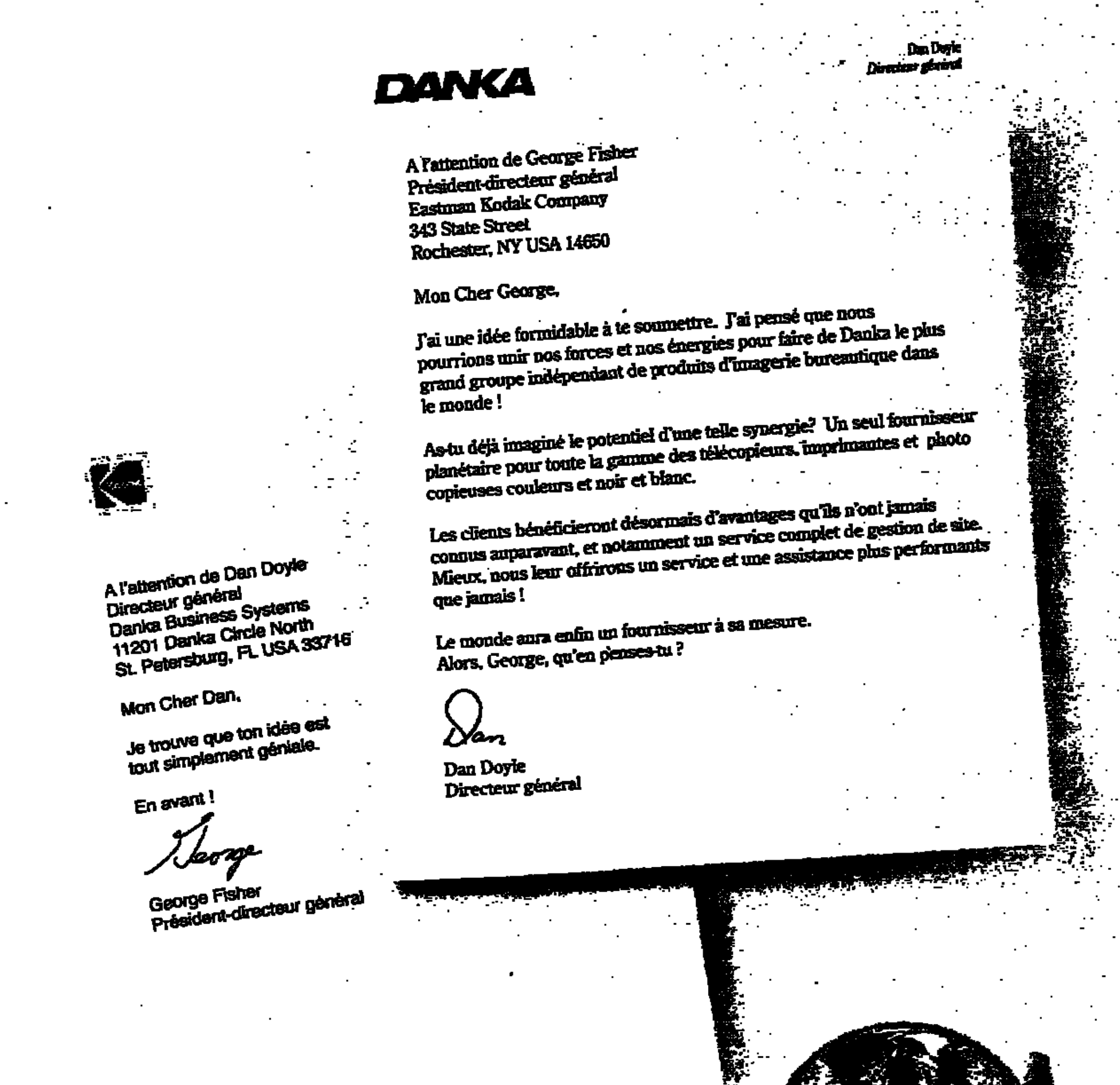
Journée de mobilisation

Les salariés de l'industrie d'armement devaient se mobiliser de nouveau, mardi 10 septembre, pour protester contre les réductions d'effectifs. La CFDT, principal syndicat chez Giat Industries, la Fédération nationale des travailleurs d'Etat-CGT, solidement implantée à la direction des constructions navales, FO, la CFTC, la CGC et les autonomes de la FADN ont appelé à une nouvelle journée d'action.

La baisse de 20 à 30 % des crédits d'équipement des armées, prévue par la nouvelle loi de programmation militaire 1997-2002, contraint Giat Industries (armements terrestres) et la direction des constructions navales (branche industrielle de la direction générale de l'armement du ministère de la défense) à envisager de nouveaux plans sociaux : 2 700 emplois sur 12 500 sont menacés chez Giat, 6 730 personnes à la DCN. Les salariés de la SNPE (ex-Société nationale des poudres et explosifs) se sont joints au mouvement.

Bonjour, la France!

Cette nuit, pendant que vous faisiez de beaux rêves, le groupe bureautique de demain voyait le jour.



Danka et Kodak ont décidé d'unir leurs forces. Dans le monde [illegible] de ses 22.000 collaborateurs et 700 bureaux et représentations dans 35 pays différents, Danka s'engage à vous servir encore mieux. Pour obtenir de plus amples informations, prenez contact avec votre délégué local ou appelez le 1 301 53052
Vous pouvez aussi nous rendre visite sur Internet à l'adresse http://www.danka.com.

La CGIP presse le pas pour boucler le montage du rachat de Cerus

LA CGIP semble pressée d'aboutir. Selon *Les Echos*, la holding dirigée par Ernest-Antoine Seillière serait sur le point de lancer une OPA sur le capital de Cerus, actionnaire à hauteur de 28 % de l'équipementier automobile Valeo, dans une fourchette de prix comprise entre 175 et 180 francs par action. Cette proposition, qui représente une prime de 28,8 à 32,5 % par rapport au dernier cours de Bourse, valoriserait Cerus autour de 7,5 milliards de francs.

La CGIP souhaiterait ne prendre le contrôle que des deux tiers du capital de la filiale française du groupe De Benedetti. Les actionnaires risquent, cependant, d'être tentés de répondre massivement à l'OPA. Dès l'annonce de ce projet de rachat, le 9 septembre, le titre Cerus gagnait 14,3 %, alors que l'action Valeo baissait de 3,28 %, sanctionnée par des actionnaires déçus de se voir exclus des bénéfices d'une OPA.

Sous la pression discrète des autorités de marché, une solution serait élaborée pour offrir une sortie honorable aux actionnaires minoritaires de l'équipementier automobile. Ceux-ci auraient la possibilité de recevoir deux obligations convertibles Cerus pour une action Valeo. Ces titres, créés pour l'occasion, auraient une durée de cinq ans. Tout en respectant la législation boursière qui impose un maintien de cours sur Valeo – au prix probable de 330 francs par action –, la CGIP devrait proposer aussi une offre d'échange de leurs actions Valeo contre des obligations remboursables en action Cerus, sur la base de une pour deux.

L'ensemble de l'opération s'élèverait à 20 milliards de francs, en titres et en argent. Pour la financer, la CGIP devrait céder rapidement un de ses principaux actifs. Elle pourrait recevoir le soutien de la Sagem, qui s'est déclarée, depuis plusieurs mois, intéressée à participer à une solution de reprise *« aux côtés de financiers, ou d'industriels »*. Pour sa part, Jacques Calvet, président du directoire de PSA-Peugeot-Citroën, annonçait, lundi, qu'il *« était ravi »*, de voir se dégager pour Valeo une solution française conforme à ses voeux.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a fini en hausse mardi 9 septembre, après sa timide progression de la veille. L'indice Nikkei a gagné 357,32 points, à 20 559,59 points, soit 1,77 %.

■ **LE DOLLAR** est à son plus haut niveau depuis deux mois face au deutschemark lundi à New York, s'échangeant à 1,50 DM. Mardi, à Tokyo, il cotait 1,4997 DM et 109,35 yens.

■ **L'OR** a ouvert en baisse mardi à Hongkong. L'once de métal jaune s'échangeait à 383,40-383,70 dollars contre 385,00-385,30 dollars la veille en clôture.

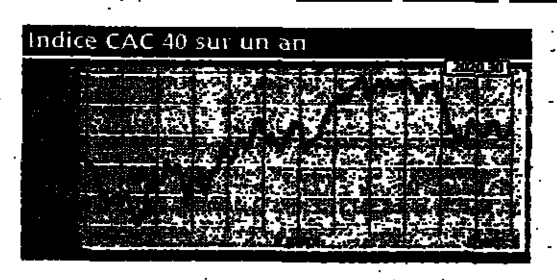
■ **WALL STREET** : profitant d'une poursuite des achats amorcés en fin de semaine, l'indice Dow Jones s'est apprécié de 73,98 points, soit 1,3 %, à 5 733,84 points.

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT** ont reculé, lundi, sur le marché new-yorkais. Le baril de référence aux Etats-Unis a perdu 12 cents à 23,73 dollars. Vendredi, il avait gagné 41 cents.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

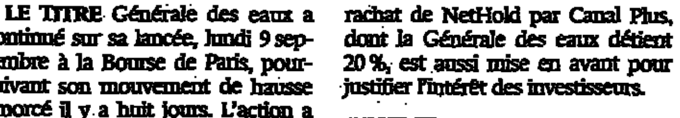
Cinquième séance bénéficiaire à Paris



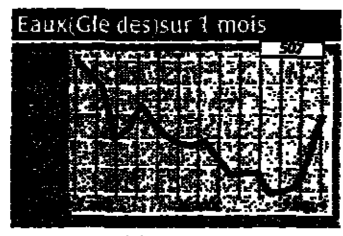
POUR la cinquième *séance* consécutive, la Bourse de Paris gagnait du terrain mardi 10 septembre dans un marché actif en raison de gros échanges sur Cerus notamment. En hausse de 0,50 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait, une heure et demie plus tard, un gain de 0,93 %. Peu après midi, les valeurs françaises s'appréciaient de 1 % à 2 040,50 points. Le montant des échanges s'élevait à 2,26 milliards de francs, dont 1,4 milliard sur les valeurs de l'indice CAC 40. Cette progression s'effectuait dans un contexte de reprise sensible des grandes places. Wall Street a gagné 1,3 % lundi, la Bourse de Tokyo 1,77 %, et celle de Londres a atteint un nouveau record mardi matin.

Le marché parisien continuait d'être sensible aux bons résultats semestriels annoncés ces derniers jours par plusieurs groupes. Mais il réagissait également aux manœuvres financières, notamment à la perspective de reprise de Cerus et par contrecoup de Valeo par la CGIP. En vive hausse au cours des premiers échanges, les titres Cerus et Valeo ont été réservés à la baisse après le démenti de la CGIP sur une OPA sur Cerus, et donc Valeo. La cotation de Via Banque *était réservée* à la hausse, le titre progressant de plus de 10 % à 120,20 francs.

Générale des eaux, valeur du jour



LE TITRE Générale des eaux a continué sur sa lancée, lundi 9 septembre à la Bourse de Paris, poursuivant son mouvement de hausse amorcé il y a huit jours. L'action a gagné 2,82 % à 507 francs dans des transactions portant sur 380 000 titres. Un gérant note que la valeur commence à être redécouverte en raison de son fort recul pendant l'été, de la réorganisation de son activité télécom et de son développement dans le ferroviaire britannique. L'analyse à long terme du rachat de NetHold par Canal Plus, dont la Générale des eaux détient 20 %, est aussi mise en avant pour justifier l'intérêt des investisseurs.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 10/09	Var. % 09/09	Var. % 31/12
Via Banque	124	+13,76	-16,77
Eiffage	367	+2,62	-44,69
Legris indust.	203	+6,30	+27,35
Fives-Lille	459	+5,53	+24,72
Plastic-Omn.(Ly)	424	+5,47	+26,19
BIS	506	+5,41	+39,39
Valeo	281	+3,88	+23,89
Lyonnaise Eaux	469	+3,44	-0,53
CEP Communication	372	+3,33	-8,37
Eridania Beghin	745	+3,32	-11,30
BAISSES, 12h30			
Canal +	1130	-3,74	+23,09
Moulinex	91	-3,19	+35,82
Cerus Europ.Reun	131,50	-3,36	+117,35
SGE	94,20	-2,88	-12,37
DMC (Dollfus Mi)	190	-2,56	-4,95
OLIPAR	78	-2,50	-75,77
Axime	598	-2,44	+58,62
Geophysique	336,10	-2,48	+114,33
Bazar Hot. Ville	460	-2,32	+23,32
Cap Gemini	215,50	-2,84	+56,15

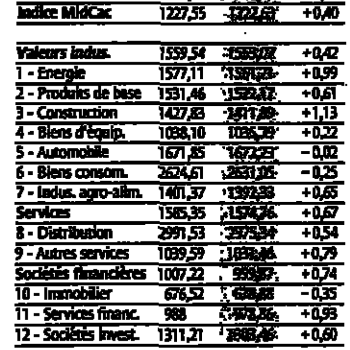
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	10/09 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	715057	281135794,70
Cerus Europ.Reun	1380918	199796382
Valeo	654506	187067633,40
Canal +	122116	140136913
Axa	335367	95524598
B.N.P.	401693	76337802,20
Lyonnaise Eaux	155121	72113985,90
Eaux (Gle des)	139113	71745429
L'Oreal	44363	71348781
Total	173993	67168558,10

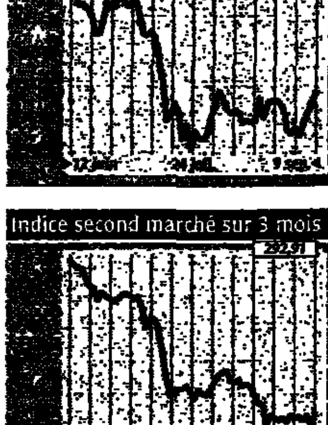
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

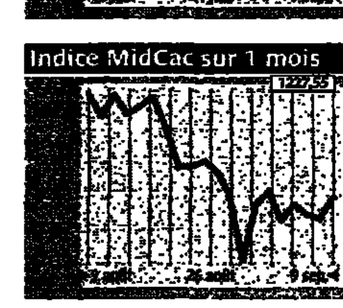
HAUSSES, 12h30	Cours au 10/09	Var. % 09/09	Var. % 31/12
Dapta-Mallinjoud	13,30	[illegible]	+1,52
Supra	48,10	[illegible]	+20,25
Arus(exHardy-Tort)	100	[illegible]	-1,18
Pisc. Desjoyaux #	63	[illegible]	+16,55
Petitjean	131	[illegible]	-6,42
BAISSES, 12h30			
Labor.Dolisos	228,80	[illegible]	+12,15
Teisseire-France	180	-4,76	-4,76
Waeles	69	[illegible]	+37,86
Infopoint	120	[illegible]	+22,44
Charlatte #	86,50	[illegible]	-15,77

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	09/09	06/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1427,33	[illegible]	+0,55
Ind. gén. SBF 250	1381,37	[illegible]	+0,55
Ind. Second Marché	292,91	[illegible]	+0,35
Indice MidCac	1227,55	[illegible]	+0,40
Valeurs indus.	1559,54	[illegible]	+0,42
1 - Energie	1577,11	[illegible]	+0,99
2 - Produits de base	1531,46	[illegible]	+0,61
3 - Construction	1427,83	[illegible]	+1,13
4 - Biens d'équip.	1038,10	[illegible]	+0,22
5 - Automobile	1671,85	[illegible]	-0,02
6 - Biens consom.	2624,61	[illegible]	-0,25
7 - Indus. agro-alim.	1401,37	[illegible]	+0,65
Services	1585,35	[illegible]	+0,67
8 - Distribution	2991,53	[illegible]	+0,54
9 - Autres services	1039,59	[illegible]	+0,79
Sociétés financières	1007,22	[illegible]	+0,74
10 - Immobilier	676,52	[illegible]	-0,35
11 - Services financ.	988	[illegible]	+0,93
12 - Sociétés invest.	1311,21	[illegible]	+0,60





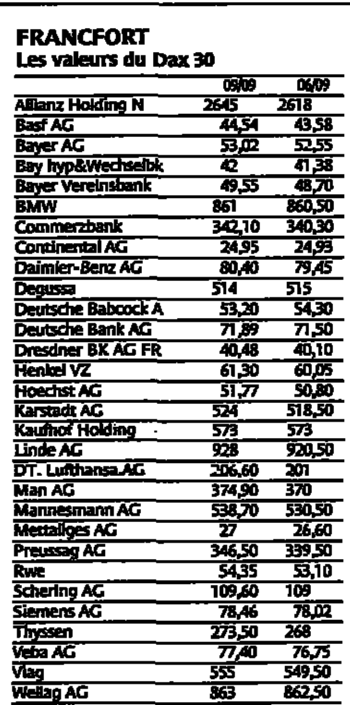
Nouvelle et forte hausse à Tokyo

ENCOURAGÉE par la nouvelle progression de Wall Street la veille, la Bourse de Tokyo a terminé en forte hausse mardi. Mais les opérateurs *estiment que l'avance du marché* risque d'être limitée à l'approche de l'échéance, vendredi, des contrats à terme et des options de septembre. L'indice Nikkei a finalement gagné 357,32 points, soit 1,77 %, à 20 559,59 points.

Lundi, la Bourse de New York avait terminé la journée en forte hausse, profitant d'une poursuite des achats amorcés en fin de semaine et d'une détente du marché obligataire. L'indice Dow Jones s'était apprécié de 73,98 points, soit 1,3 %, à 5 733,84 points. Les coupe-circuits *se sont* déclenchés en début *d'après-midi, dès que la hausse de* l'indice a atteint les 50 points, et sont restés actifs jusqu'à la clôture. La hausse était aussi au rendez-vous à la Bourse *de Londres,* où *l'indice* Footsie des cent principales valeurs a fini en hausse de 17,8 points, soit 0,5 %, à 3 910,8 points. Début de semaine positif à Francfort également, où l'indice DAX *s'est* inscrit en clôture en progression de 31,73 points, à 2 548,73 points, soit une avance de *1,26 % par rapport à la clôture de* vendredi.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 09/09	Cours au 06/09	Var. en %
Paris CAC 40	2020,30	[illegible]	+0,77
New-York/DJ indus.	5685,38	[illegible]	+0,45
Tokyo/Nikkei	22348	[illegible]	+9,82
Londres/FT100	3907,50	[illegible]	—
Francfort/Dax 30	2548,73	[illegible]	+1,24
Frankfort/Commer.	894,25	[illegible]	+0,95
Bruxelles/Bel 20	2079,84	[illegible]	+0,58
Bruxelles/Général	1745,67	[illegible]	+0,58
Milan/MIB 30	962	[illegible]	+0,10
Amsterdam/Gé. Cbs	380,10	[illegible]	+1,34
Madrid/Ibex 35	350,89	[illegible]	+0,49
Stockholm/Affarsal	1568,22	[illegible]	—
Londres FT30	2829	[illegible]	-0,17
Hong Kong/Hang S.	11212,60	[illegible]	+1,67
Singapour/Strait t	2098,45	[illegible]	+0,08



NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

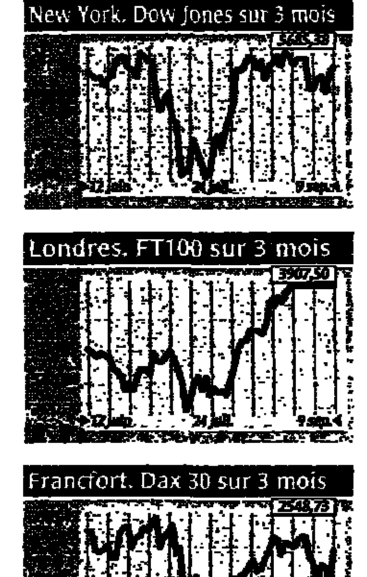
	09/09	09/09
Alcoa	62,75	62,12
American Express	43,75	43
Allied Signal	63,62	62,50
AT & T	53,37	52,75
Bethlehem	11	10,75
Boeing Co	90,12	90,25
Caterpillar Inc.	73,50	71,75
Chevron Corp.	60,37	60,25
Coca-Cola Co	51,75	51,25
Disney Corp.	58,25	56,87
Du Pont Nemours&Co	84,62	83,62
Eastman Kodak Co	71,75	72,25
Exxon Corp.	84,25	84
Gén. Motors Corp.H	48,25	47,75
Gén. Electric Co	85,75	84,62
Goodyear T & Rubbe	46,62	45,87
IBM	117,62	115,25
Intl Paper	40,87	40,75
J.P. Morgan Co	89	88,37
Mc Don Dougl	51,37	50,12
Merck & Co.Inc.	66,50	64,75
Minnesota Mng.&Mfg	68,37	68
Philip Moris	91,75	90,87
Procter & Gamble C	89,50	88,50
Sears Roebuck & Co	44,62	44,50
Texaco	93,50	93
Union Carb.	45,12	43,25
Utd Technol	115,75	112,25
Westingh. Electric	16,75	16,50
Woolworth	21,37	20,75

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	09/09	06/09
Allied Lyons	4,69	4,77
Barclays Bank	9,10	8,97
B.A.T. Industries	4,38	4,31
British Aerospace	10,21	10,16
British Airways	5,21	5,19
British Gas	2,03	2,01
British Petroleum	6,35	6,25
British Telecom	3,71	3,67
B.T.R.	2,65	2,59
Cadbury Schweppes	5,12	5,17
Eurotunnel	1	0,99
Glaxo	9,40	9,38
Grand Metropolitan	4,86	4,82
Guinness	4,75	4,76
Hanson Plc	1,62	1,59
Great Ic	6,43	6,49
H.S.B.C.	11,15	10,81
Impérial Chemical	8,38	8,21
Legal	7,35	7,35
Marks and Spencer	5,06	4,98
National Westminst	6,67	6,59
Peninsular Orienta	5,59	5,12
Reuters	7,56	7,54
Saatchi and Saatch	1,07	1,07
Shell Transport	9,57	9,52
Tate and Lyle	4,71	4,62
Univeler Ltd	13,38	13,26
Zeneca	15,55	15,74

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	09/09	06/09
Allianz Holding N	2645	2618
Basf AG	44,54	43,58
Bayer AG	53,02	52,55
Bay hyp&Wechselbk	42	41,38
Bayer Vereinsbank	49,55	48,70
BMW	861	860,50
Commerzbank	342,10	340,30
Continental AG	24,95	24,93
Daimler-Benz AG	80,40	79,45
Degussa	514	515
Deutsche Babcock A	53,20	54,30
Deutsche Bank AG	71,89	71,50
Dresdner BK AG FR	40,48	40,10
Henkel VZ	61,30	60,05
Hoechst AG	51,77	50,80
Karstadt AG	524	518,50
Kaufhof Holding	573	573
Linde AG	928	920,50
DT. Lufthansa.AG	206,60	201
Man AG	374,90	370
Mannesmann AG	538,70	530,50
Mettallges AG	27	26,60
Preussag AG	346,50	339,50
Rwe	54,35	53,10
Schering AG	109,60	109
Siemens AG	78,46	78,02
Thyssen	273,50	268
Veba AG	77,40	76,75
Viag	555	549,50
Wellag AG	863	862,50



LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Bonne progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français a ouvert en hausse mardi 10 septembre. Dès le début des transactions, le contrat échéance septembre gagnait 20 centièmes, à *124,02*.

La veille, dans le sillage du marché obligataire américain, ce même contrat s'était inscrit en clôture à 123,82, soit une hausse de 20 centièmes. Les opérateurs relevaient que le marché obligataire français a profité de la stabilité du marché américain, où le rendement des emprunts d'Etat à trente ans est resté quasi stable à l'ouverture à 7,09 %, contre 7,10 % vendredi soir. Les marchés *attendent désormais la publication à la fin de la semaine* des indices de prix à la production et à la consommation aux Etats-Unis, qui pourraient conduire la Réserve fédérale américaine à resserrer sa politique monétaire.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an
123,64

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 09/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,45	[illegible]	7,28	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	7,15	[illegible]
Grande-Bretagne	5,81	[illegible]	8,20	[illegible]
Italie	8,59	[illegible]	9,86	[illegible]
Japon	0,50	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,25	[illegible]	7,05	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 09/09	Taux au 06/09	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	NC	[illegible]	NC
Obligations françaises	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat à TME	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat à TRE	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TME	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	[illegible]	NC

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 09/09	Vente 09/09	Achat 06/09	Vente 06/09
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,87	[illegible]	3,87
3 mois	[illegible]	4,12	[illegible]	4,12
6 mois	[illegible]	4,25	[illegible]	4,25
1 an	[illegible]	4,31	[illegible]	4,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	3,2285	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,3975	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,3385	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	4,3750	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,4896	—

MATIF

Échéances 09/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	63616	[illegible]	123,88	[illegible]	123,82
Déc. 96	27164	[illegible]	122,40	[illegible]	122,36
Mars 97	712	[illegible]	122,30	[illegible]	122,28
Juin 97	—	[illegible]	—	[illegible]	121,50
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	12469	[illegible]	96,12	[illegible]	96,10
Déc. 96	15750	[illegible]	95,97	[illegible]	95,96
Mars 97	3309	[illegible]	95,97	[illegible]	95,95
Juin 97	786	[illegible]	95,86	[illegible]	95,85
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	4239	[illegible]	92,30	[illegible]	92,26
Déc. 96	3723	[illegible]	90,46	[illegible]	90,40

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 09/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 96	9886	[illegible]	2029	2014,50	—
Oct. 96	865	[illegible]	2032	[illegible]	—
Nov. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—
Déc. 96	1216	2031	2042,50	2031	—

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,0910 | US/DM ↗ 1,4998 | US/¥ ↗ 109,2700 | DM/F ↘ 3,4168 | £/F ↘ 7,9480

Vive avance du franc

LE FRANC poursuivait sa progression face au deutschemark, mardi 9 septembre. Dès les premiers échanges entre banques, la devise allemande s'échangeait à 3,4105 francs contre 3,4152 francs la veille au soir. *Le dollar se raffermissait face à la monnaie françaises,* gagnant près de deux centimes à 5,1114 francs contre 5,0945 francs lundi en soirée. La veille, la monnaie française avait perdu quelques fractions en cours de matinée après les déclarations du week-end qui ont fait craindre des pressions sur le franc, indiquait Christophe Lalo, de Smith Barney. Charles Pasqua avait indiqué, que la route choisie par le gouvernement n'était pas la bonne, et l'an*cien ministre de l'économie* Alain Madelin *avait estimé* insuffisante la réforme fiscale. Mais, « *finalement, le franc a bien tenu, et les opérateurs attendent le projet de budget le 18 septembre* », a indiqué cet analyste.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 09/09	% 06/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	341,6800	+0,16	330	354
Ecu	6,4515	-0,12	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0910	+0,17	4,8000	5,4000
Belgique (100 F)	16,5870	+0,17	16,0300	17,1300
Pays-Bas (100 fl)	304,8300	+0,15	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3720	+0,18	3,1000	3,6000
Danemark (100 krd)	88,5600	+0,15	83	93
Irlande (1 iep)	8,2485	[illegible]	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	7,9480	-0,14	7,5000	8,3500
Grèce (100 drach.)	2,1425	[illegible]	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	76,6700	+0,08	71	81
Suisse (100 F)	419,0500	-0,54	405	429
Norvège (100 k)	79,5600	[illegible]	74	83
Autriche (100 sch)	48,5550	+0,16	47,0500	50,1500
Espagne (100 pes.)	4,0480	+0,04	3,7300	4,3300
Portugal (100 esc.	3,3350	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7072	+0,08	3,4000	4
Japon (100 yens)	4,6720	+0,36	4,4500	4,8000
Finlande (mark)	112,7800	+0,17	107	118

PARITÉS DU DOLLAR	10/09	09/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4998	1,4928	+0,47
TOKYO : USD/Yens	109,2700	109,1500	+0,11

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0602	5,0592	5,0670	5,0650
Yen (100)	4,6750	4,6719	4,6774	4,6712
Deutschemark	3,4292	3,4288	3,4244	3,4242
Franc Suisse	4,2423	4,2397	4,2391	4,2357
Lire ital. (1000)	3,3439	3,3422	3,3474	3,3428
Livre sterling	7,8919	7,8858	7,8792	7,8515
Peseta (100)	4,0504	4,0480	4,0530	4,0475
Franc Belge	16,648	16,642	16,630	16,620

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,62	4,12	4,25
Eurodollar	5,31	5,44	5,62
Eurolivre	5,62	5,75	5,75
Eurodeutschemark	3,09	3,09	3,16

L'OR

	cours 09/09	cours 06/09
Or fin (k. barre)	62800	62800
Or fin (en lingot)	63400	63500
Once d'Or Londres	385,40	384,60
Pièce française(20f)	361	360
Pièce suisse (20f)	361	364
Pièce Union lat(20f)	364	364
Pièce 20 dollars us	2340	2405
Pièce 10 dollars us	1312,50	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2330	2355

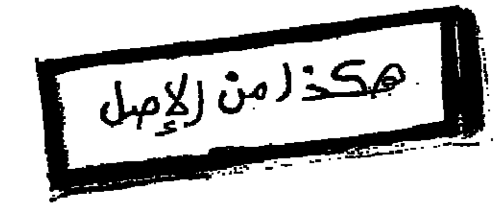
LE PÉTROLE

En dollars	cours 09/09	cours 06/09
Brent (Londres)	22,37	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	09/09	06/09
Dow-Jones comptant	214,29	213,98
Dow-Jones à terme	353,94	352,67
CRB	247,34	247,79
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1961	1980
Cuivre à 3 mois	1944	1927
Aluminium comptant	1449,50	1452,50
Aluminium à 3 mois	1484	1486,50
Plomb comptant	817	814,50
Plomb à 3 mois	814,50	810
Etain comptant	6200	6185
Etain à 3 mois	6248	6240
Zinc comptant	1007,50	1014
Zinc à 3 mois	1034	1039
Nickel comptant	7480	7345
Nickel à 3 mois	7580	7428

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,12	5,19
Platine à terme	395,60	396,60
Palladium	126,50	126,55
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,42	4,42
Maïs (Chicago)	3,30	3,32
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	253	254,50
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	60	72,50
Orge (Londres)	98,25	98,55
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1366	1353
Café (Londres)	1598	1584
Sucre blanc (Paris)	1427,64	1427,64
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,71	0,73
Jus d'orange (New-York)	1,07	1,04



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 10 SEPTEMBRE
Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,14 %
CAC 40 : 2043,30

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	885	[illegible]	−0,56	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	817	[illegible]	−1,22	[illegible]
Renault (T.P.)	1631	[illegible]	+0,49	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1952	[illegible]	+0,66	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1172	[illegible]	−0,08	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1000	[illegible]	−0,10	[illegible]
Accor	621	[illegible]	+0,80	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	136,30	[illegible]	+1,24	[illegible]
Air Liquide	890	[illegible]	+0,78	[illegible]
Alcatel Alsthom	391,80	[illegible]	+0,53	[illegible]
Axa	289,30	[illegible]	−1,14	[illegible]
Axime	613	[illegible]	−2,44	[illegible]
Bail Investis	760	[illegible]	+0,65	[illegible]
Bancaire (Cie)	503	[illegible]	+2,78	[illegible]
Bazar Hot. Ville	470	[illegible]	−2,12	[illegible]
Bertrand Faure	179,90	[illegible]	+0,61	[illegible]
BIC	748	[illegible]	+0,13	[illegible]
BIS	480	[illegible]	+5,41	[illegible]
B.N.P.	186,40	[illegible]	+3,27	[illegible]
Bollore Techno	529	[illegible]	+2,07	[illegible]
Bongrain	2315	[illegible]	+0,30	[illegible]
Bouygues	495	[illegible]	—	[illegible]
Canal +	1174	[illegible]	−3,74	[illegible]
Cap Gemini	220	[illegible]	−2,04	[illegible]
Carbone Lorraine	700	[illegible]	—	[illegible]
Carrefour	2794	[illegible]	+1,28	[illegible]
Casino Guichard	214	[illegible]	+0,32	[illegible]
Casino Guich.ADP	142	[illegible]	−0,56	[illegible]
Castorama Dl (Li)	957	[illegible]	+0,10	[illegible]
C.C.F.	236,50	[illegible]	+1,09	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	45	[illegible]	−1,11	[illegible]
Cegid (Ly)	452	[illegible]	+0,66	[illegible]
CEP Communication	360	[illegible]	+3,33	[illegible]
Cerus Europ.Reun	135,80	[illegible]	−3,16	[illegible]
Cetelem	1062	[illegible]	−1,31	[illegible]
CGIP	1155	[illegible]	−1,21	[illegible]
Chargeurs Intl	183	[illegible]	−0,54	[illegible]
Christian Dior	632	[illegible]	+2,37	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	168,50	[illegible]	+0,89	[illegible]
Cipe France Ly #	458	[illegible]	—	[illegible]
Clarins	727	[illegible]	—	[illegible]
Club Mediterranee	376,50	[illegible]	+0,79	[illegible]
Coflexip	203	[illegible]	+2,95	[illegible]
Colas	772	[illegible]	+0,38	[illegible]
Comptoir Entrep.1	10,25	[illegible]	−0,48	[illegible]
Comptoir Moder.	2250	[illegible]	—	[illegible]
CPR	416	[illegible]	+0,12	[illegible]
Cred.Fon.France	69,60	[illegible]	—	[illegible]
Credit Local Fce	485,10	[illegible]	+0,89	[illegible]
Credit Lyonnais CI	139	[illegible]	—	[illegible]
Credit National	308,90	[illegible]	−1,28	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	210	[illegible]	—	[illegible]
Damart	3560	[illegible]	+1,12	[illegible]
Danone	725	[illegible]	+1,51	[illegible]
Dassault-Aviation	900	[illegible]	+0,22	[illegible]
Dassault Electro	338	[illegible]	+1,92	[illegible]
Dassault Systemes	195	[illegible]	+2,10	[illegible]
De Dietrich	183	[illegible]	+1,63	[illegible]
Degremont	449	[illegible]	—	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	38,75	[illegible]	−1,67	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	195	[illegible]	−2,56	[illegible]
Docks France	1248	[illegible]	−0,64	[illegible]
Dynaction	121,50	[illegible]	+1,23	[illegible]
Eaux (Gle des)	507	[illegible]	+1,18	[illegible]
Ecco	1278	[illegible]	+0,15	[illegible]
Eiffage	341	[illegible]	+7,62	[illegible]
Elf Aquitaine	388,90	[illegible]	+1,46	[illegible]
Eramet	334	[illegible]	+0,59	[illegible]
Eridania Beghin	721	[illegible]	+3,32	[illegible]
Essilor Intl	1315	[illegible]	+0,38	[illegible]
Essilor Intl ADP	975	[illegible]	−1,02	[illegible]
Esso	570	[illegible]	+0,87	[illegible]
Eurafrance	2076	[illegible]	+0,33	[illegible]
Euro Disney	12	[illegible]	−0,41	[illegible]
Europe 1	1095	[illegible]	−0,27	[illegible]
Eurotunnel	8,10	[illegible]	+1,23	[illegible]
Filipacchi Medias	935	[illegible]	−1,39	[illegible]
Fimalac	401	[illegible]	−0,24	[illegible]
Finextel	74	[illegible]	−0,67	[illegible]
Fives-Lille	435	[illegible]	+5,51	[illegible]
Fromageries Bel	4575	[illegible]	−0,54	[illegible]
Galeries Lafayette	1400	[illegible]	−0,71	[illegible]
GAN	114,10	[illegible]	+1,57	[illegible]
Gascogne (B)	434,80	[illegible]	−0,02	[illegible]
Gaumont #	351	[illegible]	+1,13	[illegible]
Gaz et Eaux	2135	[illegible]	+0,23	[illegible]
Geophysique	344,50	[illegible]	−2,43	[illegible]
G.F.C.	387	[illegible]	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	383,90	[illegible]	−0,15	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	89,50	[illegible]	+0,55	[illegible]
GTM-Entrepose	296,20	[illegible]	+0,27	[illegible]
Guilbert	717	[illegible]	−0,97	[illegible]
Guyenne Gascogne	1802	[illegible]	—	[illegible]
Havas	331,10	[illegible]	+0,66	[illegible]
Havas Advertising	502	[illegible]	+2,58	[illegible]
Imetal	700	[illegible]	+1,14	[illegible]
Immeubl.France	325	[illegible]	−1,20	[illegible]
Ingenico	66,80	[illegible]	—	[illegible]
Interbail	199	[illegible]	−1,05	[illegible]
Intertechnique 1	990	[illegible]	+0,84	[illegible]
Jean Lefebvre	298	[illegible]	—	[illegible]
Klepierre	626	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	705	[illegible]	+0,42	[illegible]
Lafarge	290	[illegible]	+2,93	[illegible]
Lagardere	121,10	[illegible]	+0,74	[illegible]
Lapeyre	272,50	[illegible]	+0,55	[illegible]
Lebon	172	[illegible]	+2,32	[illegible]
Legrand	768	[illegible]	+2,08	[illegible]
Legrand ADP	500	[illegible]	+0,20	[illegible]
Legris Indust.	191	[illegible]	+6,28	[illegible]
Locindus	707	[illegible]	−1,41	[illegible]
L'Oreal	1588	[illegible]	+2,58	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1098	[illegible]	+0,91	[illegible]
Lyonnaise Eaux	453,40	[illegible]	+3,44	[illegible]
Marine Wendel	450	[illegible]	−0,75	[illegible]
Metaleurop	50,50	[illegible]	+0,39	[illegible]
Metrologie Inter.	13,10	[illegible]	−0,38	[illegible]
Michelin	244,60	[illegible]	+1,79	[illegible]
Moulinex	94	[illegible]	−3,19	[illegible]
Nord-Est	128,10	[illegible]	+2,26	[illegible]
Nordon (Ny)	345	[illegible]	+0,86	[illegible]
NRJ #	630	[illegible]	−0,63	[illegible]
OLIPAR	80	[illegible]	−2,50	[illegible]
Paribas	320	[illegible]	+0,56	[illegible]
Pathe	1314	[illegible]	+0,76	[illegible]
Pechiney	214,40	[illegible]	+0,27	[illegible]
Pernod-Ricard	293	[illegible]	+1,70	[illegible]
Peugeot	575	[illegible]	+0,17	[illegible]
Pinault-Prin.Red	1709	[illegible]	+0,64	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	402	[illegible]	+5,47	[illegible]
Poliet	492,20	[illegible]	−0,24	[illegible]
Primagaz	570	[illegible]	+0,35	[illegible]
Promodes	1275	[illegible]	+0,94	[illegible]
Publicis	412	[illegible]	+0,72	[illegible]
Remy Cointreau	125,10	[illegible]	+1,51	[illegible]
Renault	117,10	[illegible]	+1,36	[illegible]
Rexel	1283	[illegible]	+0,93	[illegible]
Rhone Poulenc A	135	[illegible]	+0,44	[illegible]
Rochette (La)	27,90	[illegible]	−0,53	[illegible]
Roussel Uclaf	1163	[illegible]	+1,46	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4235	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	184	[illegible]	−1,63	[illegible]
Sagem SA	2960	[illegible]	−0,16	[illegible]
Saint-Gobain	640	[illegible]	+1,71	[illegible]
Saint-Louis	1168	[illegible]	+0,59	[illegible]
Salomon (Ly)	4558	[illegible]	−0,39	[illegible]
Salvepar (Ny)	423	[illegible]	+0,47	[illegible]
Sanofi	389,60	[illegible]	+0,57	[illegible]
Sat	1550	[illegible]	+0,06	[illegible]
Saupiquet (Ns)	784	[illegible]	+0,12	[illegible]
Schneider SA	224,50	[illegible]	+2,98	[illegible]
SCOR	205,80	[illegible]	+0,34	[illegible]
S.E.B.	868	[illegible]	+2,41	[illegible]
Sefimeg	362	[illegible]	+0,13	[illegible]
SEITA	196	[illegible]	—	[illegible]
Selectibanque	90	[illegible]	—	[illegible]
SFIM	1080	[illegible]	+3,24	[illegible]
SGE	97	[illegible]	−2,88	[illegible]
Sidel	326,70	[illegible]	−0,64	[illegible]
Simco	403	[illegible]	−0,24	[illegible]
S.I.T.A.	1060	[illegible]	+0,75	[illegible]
Skis Rossignol	1820	[illegible]	+0,27	[illegible]
Sligos	427,40	[illegible]	+0,14	[illegible]
Societe Generale	564	[illegible]	+1,41	[illegible]
Sodexho	2496	[illegible]	−0,96	[illegible]
Sommer-Allibert	137,90	[illegible]	+2,61	[illegible]
Sophia	178	[illegible]	+0,33	[illegible]
Spir Communication	457	[illegible]	+0,65	[illegible]
Strafor Facom	392	[illegible]	−1,14	[illegible]
Suez	188,70	[illegible]	+0,42	[illegible]
Synthelabo	430	[illegible]	+0,90	[illegible]
Technip	460	[illegible]	−0,43	[illegible]
Thomson-CSF	146,50	[illegible]	—	[illegible]
Total	384	[illegible]	+0,83	[illegible]
UAP	101,50	[illegible]	−0,09	[illegible]
UFB Locabail	444	[illegible]	—	[illegible]
UGC DA (M)	270,60	[illegible]	−1,33	[illegible]
UIC	54,15	[illegible]	−0,18	[illegible]
UIF	399	[illegible]	+0,25	[illegible]
UIS	150	[illegible]	+1	[illegible]
Unibail	525	[illegible]	−0,57	[illegible]
Union Assur.Fdal	630	[illegible]	−1,58	[illegible]
Usinor Sacilor	78,10	[illegible]	+1,79	[illegible]
Valeo	270,50	[illegible]	+3,88	[illegible]
Vallourec	216,50	[illegible]	+2,49	[illegible]
Via Banque	109	[illegible]	+13,76	[illegible]
Worms & Cie	257,20	[illegible]	−0,46	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1290	[illegible]	+0,38	[illegible]
Elf Gabon	1090	[illegible]	+0,82	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	277,40	[illegible]	+1,73	[illegible]
Adecco S.A.	1409	[illegible]	+2,20	[illegible]
Adidas AG #	441	[illegible]	+0,34	[illegible]
American Express	224,10	[illegible]	+0,17	[illegible]
Anglo American #	315,10	[illegible]	−0,25	[illegible]
Amgold #	447,10	[illegible]	+3,33	[illegible]
Arjo Wiggins App	14,50	[illegible]	+1,72	[illegible]
A.T.T. #	270,60	[illegible]	+0,62	[illegible]
Banco Santander #	259,50	[illegible]	+0,38	[illegible]
Barrick Gold #	136,50	[illegible]	−0,21	[illegible]
B.A.S.F. #	152	[illegible]	+1,11	[illegible]
Bayer #	181	[illegible]	+0,88	[illegible]
Blenheim Group	29,10	[illegible]	+0,85	[illegible]
Cordiant PLC	8,50	[illegible]	−1,76	[illegible]
Crown Cork ord.	244,80	[illegible]	−1,96	[illegible]
Crown Cork PF-CV	231,30	[illegible]	+0,77	[illegible]
Daimler Benz #	273,50	[illegible]	+0,69	[illegible]
De Beers #	157	[illegible]	+1,21	[illegible]
Deutsche Bank #	245,50	[illegible]	−0,81	[illegible]
Dresdner Bank #	138	[illegible]	+0,29	[illegible]
Driefontein #	63	[illegible]	−0,79	[illegible]
Du Pont Nemours #	422,50	[illegible]	+2,29	[illegible]
Eastman Kodak #	369	[illegible]	−0,78	[illegible]
East Rand #	2,91	[illegible]	−0,34	[illegible]
Echo Bay Mines #	49,05	[illegible]	−0,30	[illegible]
Electrolux #	302	[illegible]	—	[illegible]
Ericsson #	125,90	[illegible]	−2,06	[illegible]
Exxon Corp. #	430	[illegible]	+0,60	[illegible]
Ford Motor #	163,70	[illegible]	−0,30	[illegible]
Freegold #	55,30	[illegible]	−1,53	[illegible]
Gencor Limited #	18,50	[illegible]	−2,70	[illegible]
General Elect. #	434	[illegible]	+0,96	[illegible]
General Motors #	243	[illegible]	+0,90	[illegible]
Gle Belgique #	403	[illegible]	+0,49	[illegible]
Grd Metropolitan	38,70	[illegible]	+0,25	[illegible]
Guinness Plc #	37,35	[illegible]	+0,26	[illegible]
Hanson Plc	13	[illegible]	−1,15	[illegible]
Harmony Gold #	49,55	[illegible]	−0,10	[illegible]
Hitachi #	45,85	[illegible]	+1,52	[illegible]
Hoechst #	177,60	[illegible]	+1,68	[illegible]
I.B.M #	593	[illegible]	+1,51	[illegible]
I.C.I #	72	[illegible]	−5,83	[illegible]
Ito Yokado #	266	[illegible]	+0,11	[illegible]
Matsushita #	84,50	[illegible]	+1,06	[illegible]
Mc Donald's #	237,80	[illegible]	+1,68	[illegible]
Merck and Co #	335	[illegible]	+1,49	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	59	[illegible]	—	[illegible]
Mobil Corporat.#	596	[illegible]	+0,83	[illegible]
Morgan J.P. #	454,30	[illegible]	−0,06	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5900	[illegible]	+0,67	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	69	[illegible]	+3,33	[illegible]
Nokia A	213,50	[illegible]	−0,46	[illegible]
Norsk Hydro #	240	[illegible]	+0,83	[illegible]
Petrofina #	1635	[illegible]	−0,24	[illegible]
Philip Morris #	465,60	[illegible]	+0,94	[illegible]
Philips N.V #	169	[illegible]	+0,29	[illegible]
Placer Dome Inc #	122,70	[illegible]	−3,01	[illegible]
Procter Gamble #	453,50	[illegible]	+0,33	[illegible]
Quilmes	265	[illegible]	+1,50	[illegible]
Randfontein #	32,65	[illegible]	−0,45	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	367,90	[illegible]	+0,57	[illegible]
Royal Dutch #	781	[illegible]	+1,02	[illegible]
R T Z #	75,15	[illegible]	+1,86	[illegible]
Sega Enterprises	216,90	[illegible]	+1,61	[illegible]
Saint-Helena #	34,50	[illegible]	−4,05	[illegible]
Schlumberger #	434,10	[illegible]	+0,69	[illegible]
SGS Thomson Micro.	214,50	[illegible]	+4,66	[illegible]
Shell Transport #	75,70	[illegible]	+0,59	[illegible]
Siemens #	267,70	[illegible]	−0,63	[illegible]
Sony Corp. #	317,60	[illegible]	+2,29	[illegible]
Sumitomo Bank #	90,60	[illegible]	+0,38	[illegible]
T.D.K #	307,40	[illegible]	+1,36	[illegible]
Telefonica #	94,55	[illegible]	+0,05	[illegible]
Toshiba #	33	[illegible]	+1,06	[illegible]
Unilever #	765	[illegible]	+1,04	[illegible]
United Technol. #	566	[illegible]	+4,41	[illegible]
Vaal Reefs #	445	[illegible]	−1,57	[illegible]
Volkswagen A.G #	1882	[illegible]	+1,32	[illegible]
Volvo (act.B) #	109,40	[illegible]	+0,73	[illegible]
Western Deep #	182,30	[illegible]	+1,15	[illegible]
Yamanouchi #	106	[illegible]	+0,47	[illegible]
Zambia Copper	4,27	[illegible]	−4,44	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,38	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,07	[illegible]
CEPME 9% 92-06TSR	115,72	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	119,18	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	114,30	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,05	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,57	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	116,60	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,96	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,21	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	118,10	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	113,30	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,80	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,70	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,63	[illegible]
Finansder 9%91-06#	117,89	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	113,40	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,72	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	103,45	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,82	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	102,20	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,78	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,81	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,62	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,07	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	116,19	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	103,60	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	113,95	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	115,95	[illegible]
OAT.8,50%92-23 CA#	116,24	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,53	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	931	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		148	[illegible]
Bains C.Monaco	◆	481	[illegible]
B.N.P.Intercont.		428	[illegible]
Bidermann Intl	◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy		356	[illegible]
Ceragen Holding	●	45	[illegible]
Champex (Ny)	◆	17,40	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		366	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)		1831	[illegible]
Cpt Lyon Alem.		334	[illegible]
Concorde-Ass Risq		860	[illegible]
Darblay	◆	475	[illegible]
Didot Bottin		851	[illegible]
Eaux Bassin Vichy		3750	[illegible]
Ecia		659	[illegible]
Ent.Mag. Paris	◆	1194	[illegible]
Fidei		30,20	[illegible]
Finalens	◆	360	[illegible]
F.I.P.P.		112,90	[illegible]
Fonciere (Cie)		501	[illegible]
Fonciere Euris		226,90	[illegible]
Foncina #		407,10	[illegible]
France I.A.R.D.	◆	1006	[illegible]
France S.A.		1438	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Genefim	◆	137	[illegible]
Gevelot	◆	935	[illegible]
G.T.I (Transport)		300	[illegible]
Immobail		98,50	[illegible]
Immobanque		560	[illegible]
Lucia	◆	58	[illegible]
Monoprix		161	[illegible]
Metal Deploye	◆	418	[illegible]
Mors #		9,75	[illegible]
Navigation (Nle)	◆	65,70	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	240	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	◆	1340	[illegible]
Parfinance		195,20	[illegible]
Paris Orleans		252,10	[illegible]
Piper Heidsieck		1660	[illegible]
Promodes (CI)	◆	845	[illegible]
PSB Industries Ly		326	[illegible]
Rougier #		377	[illegible]
Saga	◆	90	[illegible]
Salins du Midi		448	[illegible]
Silic		700	[illegible]
S.I.P.H.	◆	219,70	[illegible]
Sofal	◆	65	[illegible]
Sofragi	◆	3899	[illegible]
Soudure Autogene	●	985	[illegible]
Sovabail	◆	346,50	[illegible]
Taittinger		1630	[illegible]
Tour Eiffel		271	[illegible]
Vicat		428	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140,20	[illegible]
Commerzbank AG	1163	[illegible]
Fiat Ord	18	[illegible]
Gevaert	302	[illegible]
Gold Fields South	145,10	[illegible]
Kubota Corp	25	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	42,10	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	340	[illegible]
Robeco	376	[illegible]
Rodamco N.V.	144,90	[illegible]
Rolinco	403,30	[illegible]
Solvay SA	2980	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		55,30	[illegible]
AFE #		444	[illegible]
Aigle #		172,50	[illegible]
Albert S.A (Ns)		135	[illegible]
Altran Techno. #		1519	[illegible]
Montaignes P.Gest	◆	706	[illegible]
Assystem #		451	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	560	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		229,90	[illegible]
Bque Vernes	◆	330	[illegible]
Beneteau #	◆	550	[illegible]
B I M P		61	[illegible]
Boiron (Ly) #		600	[illegible]
Boisset (Ly)#	◆	259,90	[illegible]
But S.A.		332	[illegible]
Cardif SA		745	[illegible]
C.E.E #		218	[illegible]
CEGEP #	◆	236	[illegible]
Cermex # (Ly)		336	[illegible]
CFPI #		194	[illegible]
Change Bourse (M)		254	[illegible]
Christ.Dalloz #		1390	[illegible]
CNIM CA#		166	[illegible]
Codetour		299	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	◆	367,90	[illegible]
Conflandey S.A		275	[illegible]
C.A.Haute Normand		350,60	[illegible]
C.A. Paris IDF		791	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		345	[illegible]
C.A. Oise CCI		262,90	[illegible]
Creeks	◆	38,35	[illegible]
Devanlay		475	[illegible]
Devernois (Ly)		450	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	74	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	◆	460	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)		265	[illegible]
Europ Propulsion		471	[illegible]
Expand s.a		263	[illegible]
Factorem		766	[illegible]
Faiveley #		295,50	[illegible]
Finacor		92	[illegible]
Fininfo		538	[illegible]
Fructivie		620	[illegible]
Gautier France #		274,50	[illegible]
Gel 2000		79,50	[illegible]
GFI Industries #		589	[illegible]
Girodet (Ly) #	◆	40,05	[illegible]
GLM S.A		270,10	[illegible]
Grandoptic.Photo #		612	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		145	[illegible]
Kindy #		150	[illegible]
Guerbet		300	[illegible]
Hermes internat.1#		1216	[illegible]
Hurel Dubois		474	[illegible]
ICBT Groupe #		215	[illegible]
I.C.C.		143	[illegible]
Idianova	◆	75	[illegible]
Int. Computer #		116	[illegible]
IPBM		76	[illegible]
M6-Metropole TV		530	[illegible]
Manitou #		538	[illegible]
Manutan		425	[illegible]
Marie Brizard		1014	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.		178	[illegible]
Mecelec (Ly)		76,90	[illegible]
MGI Coutier		250	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	◆	75,05	[illegible]
Naf-Naf #		52,95	[illegible]
NSC Schlum. Ny		650	[illegible]
Onet #		882	[illegible]
Paul Predault #		165	[illegible]
P.C.W.	◆	19	[illegible]
Petit Boy #		94,50	[illegible]
Pochet		915	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	◆	230,90	[illegible]
Radiall #		507	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly		185	[illegible]
Reydel Indust.Li	◆	992	[illegible]
Robertet #		1185	[illegible]
Rouleau-Guichard	◆	378	[illegible]
Securidev #		75	[illegible]
Smoby (Ly)#		550	[illegible]
Sofco (Ly)		72,50	[illegible]
Sofibus	◆	357	[illegible]
Sogepag #	◆	132	[illegible]
Sogeparc (Fin)		675	[illegible]
Sopra		287	[illegible]
Steph.Kelian #		60	[illegible]
Sylea		545	[illegible]
Teisseire-France		189	[illegible]
TF1-1		600	[illegible]
Thermador Hold(Ly)		260	[illegible]
Trouvay Cauvin #		70	[illegible]
Unilog		487	[illegible]
Union Fin.France		521	[illegible]
Viel et Cie #		122,20	[illegible]
Vilmorin et Cie #		471,90	[illegible]
Virbac		600	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		115	[illegible]
Coil		240	[illegible]
Electronique D2		444,80	[illegible]
FDM Pharma n.		209	[illegible]
Genset		271,90	[illegible]
High Co.		219	[illegible]
Infonie		205	[illegible]
Joliez-Regol		99,80	[illegible]
Mille Amis		109,90	[illegible]
Picogiga		150,50	[illegible]
Proxidis		56	[illegible]
Stelax	◆	4,35	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 10 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl	◆	680	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆	29	[illegible]
Générale Occidentale	◆	56	[illegible]
Mumm	◆	1449	[illegible]
Nobel	◆	155	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	161,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 9 septembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		118,74	[illegible]
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2436,19	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9518,86	[illegible]
Arbitr. Première		9177,02	[illegible]
Arbitr. Sécurité		17455,16	[illegible]
BNP			
Antigone Trésorerie		862503	[illegible]
Natio Court Terme		13855	[illegible]
Natio Court Terme2		376310	[illegible]
Natio Epargne		2194,87	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D		15825,55	[illegible]
Natio Ep. Croissance		2297,51	[illegible]
Natio Ep. Obligations		216,51	[illegible]
Natio Epargne Retraite		134,10	[illegible]
Natio Epargne Trésor		10730,50	[illegible]
Natio Epargne Valeur		546,07	[illegible]
Natio France Index		1087,92	[illegible]
Natio Immobilier		1181,06	[illegible]
Natio Inter		1864,42	[illegible]
Natio Monétaire C/D		5375,87	[illegible]
Natio Opportunités		154,68	[illegible]
Natio Patrimoine		1492,75	[illegible]
Natio Perspectives		1221,06	[illegible]
Natio Placements C/D		77049,51	[illegible]
Natio Revenus		1083,79	[illegible]
Natio Sécurité		11675,02	[illegible]
Natio Valeurs		1028,71	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Monedem		90102,47	[illegible]
Oblig. tres caté.		237,92	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Livret Bourse Inv. D		635,31	[illegible]
Le Livret Portefeuille D		854,83	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C/D		2188,08	[illegible]
Patrimoine Retraite C		300,83	[illegible]
Sicav Associations C		2378,29	[illegible]
CDC TRÉSOR			
Fonsicav C		19163,06	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		18504,60	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D		207,46	[illegible]
Ecur. Capicourt C		223,03	[illegible]
Ecur. Capitalisation C		228,32	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.		10357,76	[illegible]
Ecur. Expansion C		80780,41	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C		2850,45	[illegible]
Ecur. Investis. D		170,11	[illegible]
Ecur. Monépremière		11052,11	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D		12777,45	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D		314,29	[illegible]
Ecur. Trimestriel D		1958,20	[illegible]
Eparcourt-Sicav D		193,08	[illegible]
Géoptim C		11811,65	[illegible]
Géoptim D	◆	11411,02	[illegible]
Horizon C		1692,67	[illegible]
Prévoyance Ecur. D		98,90	[illegible]
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C		11424,10	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C		11624,60	[illegible]
Ecur. Sensipremière C		12125,54	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA			
Amplia	◇	116868,71	[illegible]
Atout Amérique		135,68	[illegible]
Atout Asie		97,35	[illegible]
Atout Futur C		586,55	[illegible]
Atout Futur D		559,51	[illegible]
Coexis		1843,18	[illegible]
Dieze		1877,21	[illegible]
Elicash	◇	926938,45	[illegible]
Epargne-Unie		165,85	[illegible]
Eurodyn		1834,04	[illegible]
Indicia	◆	1221,56	[illegible]
Moné.JC	◇	11688,35	[illegible]
Moné.JD	◇	11688,35	[illegible]
Oblifutur		502,47	[illegible]
Oraction		1732,90	[illegible]
Proficias		983,95	[illegible]
Revenu-Vert		1199,09	[illegible]
Sévéa	◆	105,52	[illegible]
Synthésis		16286,82	[illegible]
Uni Foncier		1210	[illegible]
Uni France		652,04	[illegible]
Uni Garantie C		1738,65	[illegible]
Uni Garantie D		1413,64	[illegible]
Uni-Régions		1570,03	[illegible]
Univar C	◇	302,94	[illegible]
Univar D	◇	297,18	[illegible]
Univers Actions		184,49	[illegible]
Univers-Obligations		218,93	[illegible]
CIC — CIC BANQUES			
Francic		548,06	[illegible]
Francic Pierre		115,38	[illegible]
Francic Régions		1615,94	[illegible]
CIC — CIC PARIS			
Cicamonde		1270,62	[illegible]
Converticic		350,01	[illegible]
Ecocic		1416,99	[illegible]
Oblicic Mondial		3351,99	[illegible]
Oblicic Régions		1139,60	[illegible]
Rentacic		164,87	[illegible]
CREDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1327,19	[illegible]
Lion 20000		16830,86	[illegible]
Lion Association		11306,59	[illegible]
Lion Plus		1432,31	[illegible]
Lion Trésor		2365,54	[illegible]
Oblilion		1835,81	[illegible]
Sicav 5000		564,28	[illegible]
Slivafrance		947,38	[illegible]
Slivam		472,97	[illegible]
Slivarente		227,60	[illegible]
Slivinter		582,44	[illegible]
Trilion		5277,44	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE			
Avenir Alizes		2063,11	[illegible]
Créd.Mut.Act.France		124,24	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T		873,95	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C		101,65	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		22487,65	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T		232,75	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1193,79	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig		1739,02	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	◆	1103,73	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		682,81	[illegible]
Saint-Honoré Capital		18233,79	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		618,57	[illegible]
St-Honoré Pacifique		744,88	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1799,89	[illegible]
Stratégie Actions		932,21	[illegible]
Stratégie Rendement		1797,25	[illegible]
[illegible]			
Amplitude Monde C		782,98	[illegible]
Amplitude Monde D		762,75	[illegible]
Amplitude Europe C/D		111,65	[illegible]
Eliancel D.		127,80	[illegible]
Emergence Poste D		109,43	[illegible]
Géobilys C		619,62	[illegible]
Géobilys D		591,38	[illegible]
Intensys C		114,74	[illegible]
Intensys D		109,86	[illegible]
Latitude C		145,45	[illegible]
Latitude D		136,86	[illegible]
Oblitys D		588,20	[illegible]
Plénitude D		154,10	[illegible]
Poste Gestion C		43525,08	[illegible]
Revenus Trimestr. D		5250,80	[illegible]
Solstice D		2359,04	[illegible]
Thésora C		926,62	[illegible]
Thésora D		843,44	[illegible]
SOCIETE GENERALE			
Actimonétaire C		37204,39	[illegible]
Actimonétaire D		31665,37	[illegible]
Cadence 1 D		1067,04	[illegible]
Cadence 2 D		1054,95	[illegible]
Cadence 3 D		1058,70	[illegible]
Capimonétaire C		2014,02	[illegible]
Capimonétaire D		1871,30	[illegible]
Capioblig C		8561,68	[illegible]
Interoblig C		6518,05	[illegible]
Intersélection France D		568,56	[illegible]
S.G. France opport. C		1640,49	[illegible]
S.G. France opport. D		1581,99	[illegible]
Sogenfrance C		1465,03	[illegible]
Sogenfrance D		1352,05	[illegible]
Sogépargne D		315,44	[illegible]
Soginter C		1756,98	[illegible]
Fonds communs de placements			
Favor D		1145,96	[illegible]
Sogelance D		1624,27	[illegible]
Sogenfrance Tempo D		141,13	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT
3615 LEMONDE
Publicité financière Le Monde : (1) 44 43 76 26

AUJOURD'HUI

SCIENCES

RECHERCHE Les téléphones mobiles sont-ils *dangereux pour la santé ?* La suspicion est apparue en 1991, aux Etats-Unis, après le décès d'une utilisatrice, victime d'une tumeur du cerveau. ● LES FABRICANTS consacrent désormais des sommes importantes pour prouver l'innocuité de leurs appareils, bien que les plaintes déposées contre eux aient, jusqu'à présent, été classées sans suite. ● L'EFFET NOCIF éventuel des ondes émises par les téléphones portables n'a pas pu être mis en évidence par les recherches menées jusqu'à présent, mais un doute subsiste. Une étude indépendante sur cinq ans doit être lancée par la Commission européenne. ● CE DÉBAT rejoint celui, plus large, concernant la nocivité éventuelle des ondes électromagnétiques. Un débat qui perdure depuis le milieu des années 60 en dépit de toutes les recherches.

L'usage de téléphones mobiles est-il dangereux pour la santé ?

Les combinés cellulaires émettent des ondes électromagnétiques, sur lesquelles pèse depuis plusieurs décennies le soupçon de ne pas être totalement inoffensives. Une étude européenne va être lancée pour vérifier l'innocuité des portables

LILLE
de notre envoyé spécial

Le téléphone mobile – cet « indispensable » attribut de l'homme et de la femme « branchés » – menace-t-il, insidieusement, ses utilisateurs ? Le geste anodin consistant à coller à son oreille cet appendice électronique constitue-t-il un comportement à risque ? Fabricants, opérateurs et scientifiques souhaitent en avoir le coeur net.

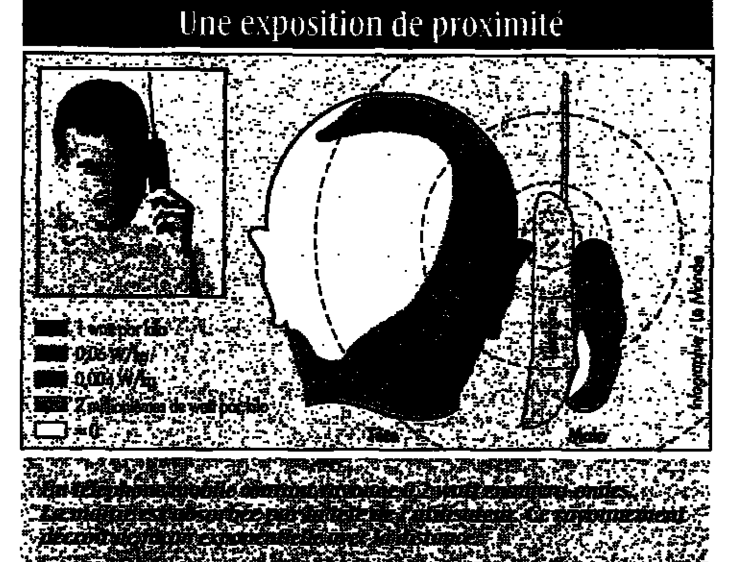
Le débat, parfois plus passionnel que rationnel, sur l'éventuelle nocivité des *champs électromagnétiques* générés par les appareils et les installations électriques a débuté au milieu des années 60. Des chercheurs soviétiques avaient observé que des ouvriers travaillant au voisinage de lignes à haute tension souffraient de troubles divers : nausées, maux de tête, perte de sommeil ou baisse de la libido. Leur méthodologie fut contestée par les scientifiques occidentaux mais, à la fin des années 70, des chercheurs américains relancèrent la controverse, en décrivant une *corrélation entre la fréquence des* cancers chez les enfants et la proximité de réseaux électriques.

PREMIÈRE PLAINTE EN 1991

Depuis, les études se sont multipliées, sans jamais apporter de certitude. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) estimait en 1993, dans un rapport commandé par EDF, qu'il existait *« très peu d'arguments »* permettant d'établir un lien entre une exposition à des champs magnétiques et l'apparition de cancers chez l'adulte. Il ajoutait, toutefois, qu'on ne pouvait *« totalement exclure »* une influence sur le déclenchement de *leucémies chez l'enfant. Prudent*, l'organisme concluait : *« Le rôle des champs magnétiques est encore un problème de recherche. Il ne deviendra un problème de santé publique que s'il est confirmé. »*

La question est de nouveau posée aujourd'hui, à propos cette fois des téléphones mobiles. Non pas que ceux-ci constituent la seule source des rayonnements électromagnétiques dans lesquels baigne l'homme « civilisé », mais parce que l'utilisation de ces appareils se répand à très vive allure et, surtout, parce qu'ils sont en contact presque direct avec le corps humain. De nombreuses études de dosimétrie montrent que la puissance des micro-ondes émises par l'antenne d'un téléphone cellulaire, bien que faible (0,2 watt en moyenne), est absorbée, pour moitié, par la tête de l'utilisateur.

Une exposition de proximité



Cette énergie, transmise principalement à la peau et aux muscles du visage, et qui décroît très rapidement dans le liquide céphalo-rachidien et le cerveau, n'est susceptible de provoquer, en elle-même, *qu'un léger et inoffensif échauffement*. Pourtant, une cinquantaine d'équipes de chercheurs, dans le monde, s'efforcent de savoir si l'usage de ces nouveaux outils de communication ne présente aucun danger pour l'homme. Plusieurs exposés y ont été consacrés, lors de l'assemblée générale de l'Union radioscientifique internationale (URSI), qui a rassemblé à Lille, du 28 août au 5 septembre, près de quinze cents participants d'une quarantaine de pays.

La suspicion est apparue en 1991, aux Etats-Unis, après le décès, par tumeur du cerveau, d'une adepte de la téléphonie cellulaire. Sa famille intenta un procès à Motorola, premier fabricant mondial de portables. La plainte, comme d'autres qui suivirent, fut classée sans suite, mais le constructeur, voyant le cours de ses actions chuter brutalement, décida d'investir dans la recherche, avec l'espoir d'innocenter *ses* appareils. Il y consacre chaque année plusieurs millions de dollars, comme le fait aussi le groupement américain de *fabricants et d'opérateurs WTR*. En Allemagne, en Italie et en France également, les opérateurs des télécommunications financent, depuis peu, les travaux de plusieurs laboratoires.

ALTÉRATIONS DU SOMMEIL

Jusqu'à aujourd'hui, la plupart des études publiées se sont révélées négatives. Trois d'entre elles au moins, cependant, empêchent de laver le téléphone mobile de tout soupçon. L'une, réalisée en Allemagne, par le département de psychiatrie de la clinique universitaire de Mayence, fait apparaître de légères altérations du sommeil, chez des sujets exposés, la nuit, aux ondes émises par un appareil cellulaire. Mais l'interprétation est complexe, puisque l'endormissement semble plus rapide, alors que la phase du sommeil paradoxal – correspondant aux nécessaires périodes de rêves – se trouve raccourcie.

De leur côté, des universitaires américains de Seattle ont relevé, chez des rats soumis à de tels *rayonnements, une augmentation* du nombre des ruptures d'ADN. Cette anomalie est analysée comme une moindre capacité de réparation naturelle de ces molécules, susceptible d'entraîner un processus cancérogène.

Une équipe de l'hôpital de Loma-Linda (Californie) vient de mettre en évidence, au terme d'une autre expérimentation sur des rats auxquels avait été inoculée une substance cancérigène, non pas une augmentation, mais au contraire une légère inhibition des tumeurs. Un constat troublant, tendant à indiquer qu'une exposition aux micro-ondes d'un portable n'est en tout état de cause *pas neutre. Peut-être, suggèrent* certains spécialistes, le système immunitaire de l'animal, agressé par ces signaux, se défend-il alors avec plus de vigueur.

« En l'état actuel des recherches, il est impossible de conclure à l'innocuité des téléphones mobiles. Mais il ne serait pas sérieux, non plus, de prétendre qu'ils sont nocifs. Ce n'est que par une accumulation de résultats que nous obtiendrons des réponses. Il y faudra des années », estime Bernard Veyret, directeur de recherches au CNRS.

Ce chercheur fait partie d'un groupe d'experts chargés de préparer une étude à grande échelle que la Commission européenne *doit lancer sur ce sujet. Indépen*dante des fabricants, cette étude associera l'épidémiologie et l'expérimentation, sur la cellule, l'animal et l'homme. Elle devrait débuter en 1997, pour une durée d'au moins cinq ans, avec un budget de plusieurs millions d'écus par an.

Pierre Le Hir

Deux équipes françaises en quête d'indices

LILLE
de notre envoyé spécial

« Il est beaucoup plus difficile de démontrer qu'un risque n'existe pas que le contraire », remarque Bernard Veyret, responsable du groupe de bioélectromagnétisme du laboratoire de physique des interactions ondes-matière de Bordeaux. Cette petite équipe, dont les travaux sont financés par le Centre national d'études des télécommunications (CNET), est l'une des deux unités qui, en France, s'intéressent aux effets biologiques des téléphones mobiles.

Pendant deux ans, elle a étudié des groupes *de rats, dans la cuisse desquels avait été injec*té du benzo(a)pyrène, un agent carcinogène qui provoque après cent jours l'apparition d'une tumeur conduisant à la mort de l'animal trois semaines plus tard. L'objectif des chercheurs était de déterminer si l'exposition de ces animaux au même rayonnement micro-onde que celui reçu par l'utilisateur d'un téléphone mobile accélérait ou non ce processsus.

Après deux semaines de ce traitement – à raison de deux heures quotidiennes d'exposition – les scientifiques n'ont constaté aucune différence par rapport aux groupes témoins. Ni dans le délai d'apparition de la tumeur ni dans le temps de survie des animaux. Ils n'ont pas davantage noté de modification des paramètres du système immunitaire, en particulier de l'activité des lymphocytes qui fabriquent des anticorps.

GRANDE PRUDENCE

Une seconde équipe, du laboratoire de biophysique médicale de la faculté de Nîmes, s'est intéressée aux éventuelles modifications des *sécrétions hormonales de l'homme*. Des sujets, tous masculins, ont été exposés deux heures par jour, cinq jours par semaine et pendant un mois, au champ d'un téléphone cellulaire. Les taux de différentes hormones circulant dans leur sang ont été mesurés.

Un premier résultat, négatif, a été obtenu, concernant l'ACTH, l'hormone de stimulation des glandes surrénales impliquée dans le stress. *« Ce résultat ne prouve pas qu'il n'y a pas d'effet de stress, mais que celui-ci, s'il existe, n'est pas suffisant pour être mis en évidence dans les conditions expérimentales »*, commente le docteur René De Seze, qui pilote ces travaux.

D'autres résultats sont attendus avec un vif intérêt, car ils concernent notamment la mélatonine, hormone intervenant dans les cycles de la veille et du sommeil. *« Il est vraisemblable que les champs électromagnétiques ont des effets biologiques*, souligne René De Seze. *Mais, à moins d'une exposition accidentelle ou expérimentale, ils sont probablement sans conséquences patholologiques pour l'homme. »*

L'équipe nîmoise poursuit pourtant ses investigations. Elle s'efforce ainsi de déceler, par l'étude des électroencéphalogrammes de volontaires utilisant un portable, une possible modification de l'activité électrogène des cellules cérébrales, qui pourrait témoigner d'une perturbation – excitation ou inhibition – de la vigilance.

P. L. H.

Les pneumatiques pour l'automobile rêvent de rouler en couleurs

UN PNEU VERT. Doublement vert. D'abord, en raison de son faible coefficient de frottement, qui permet de réduire la consommation de carburant et lui vaut ainsi un label écologique, ensuite, parce qu'il change de couleur, passant du noir au vert. *« C'est la couleur que nous avons le plus souvent utilisée pendant nos tests »*, explique Eric Jugier, ingénieur au département marketing Europe de Michelin. *« Mais la réalisation de pneus rouges, bleus ou violets ne pose pas de problèmes »*, ajoute-t-il.

La difficulté ne réside pas dans les pigments qui donnent leur teinte aux pneumatiques, mais dans la « charge renforçante », c'est-à-dire le composant qui confère au caoutchouc ses caractéristiques mécaniques ainsi que sa résistance à l'usure et au vieillissement. Toutes ces propriétés sont apportées par le noir de carbone, intimement mélangé à la gomme pendant la vulcanisation du pneu. *Mais ce produit* a l'inconvénient d'interdire toute coloration autre que le noir. L'addition de pigments n'a aucune chance de fournir une teinte vive en présence de cette très fine poudre de carbone.

« Lors de nos recherches sur la réduction de la résistance au roulement, nous avons étudié le remplacement du noir de carbone par de la silice », raconte Eric Jugier. Chez Michelin, les spécialistes sont contraints à des compromis entre la résistance au roulement, facteur de consommation, la durée de vie liée à l'usure, et l'adhérence qui influence directement la tenue de route. Leurs travaux analysent les déformations du pneu soumis à des vibrations de féquences différentes : élevées pour celles qui sont engendrées par le contact avec le sol et plus faibles pour celles qui proviennent de la résistance au roulement. *« Or la silice apporte une meilleure adhérence-résistance au roulement à durée de vie égale »*, explique Eric Jugier.

« UN RAFFINEMENT DE LUXE »

Sous la forme d'une poudre très fine, *« qui coule comme un liquide »*, le mélange, mis spécialement au point par Rhône-Poulenc pour Michelin, induit néanmoins d'autres problèmes. Il faut en effet que le nouveau *composant soit* compatible avec l'ensemble des produits chimiques présents dans le pneu et que, en particulier, il ne perturbe pas le processus de vulcanisation (amélioration des caractéristiques du caoutchouc par un traitement au soufre).

« Nous avons dû remplacer plusieurs produits de la composition précédente », indique Eric Jugier. Par exemple, les effets des rayons ultraviolets sont plus néfastes pour un pneu coloré que pour un pneu noir. Pour éviter que le caoutchouc ne devienne cassant, Michelin a *donc introduit un produit* chimique spécial pour en préverser la souplesse.

Ce travail a permis d'obtenir un pneumatique aux caractéristiques intéressantes, mais dont la couleur gris clair, issue de la silice, n'est pas forcément la teinte la plus séduisante pour la clientèle. De là à imaginer que l'objectif premier de Michelin n'était pas d'obtenir un pneu vert et que ce sont ses re*cherches sur la silice qui l'ont ame*né à colorer son produit, il n'y a qu'un pas. Michelin profite astucieusement de la base grise de la silice, qui autorise de nombreuses teintes, à l'exclusion des tons très lumineux.

Depuis le mois d'août, quatre cents pneus verts, baptisés Tonus, sont testés par des clients. La commercialisation de ce produit n'est pas annoncée. Elle dépendra des réactions des constructeurs qui, s'ils l'adoptent, seront soumis avec ce pneu couleur à des problèmes de gestion de stocks et à *celles des clients, qui devront payer* le surcoût des pigments de coloration.

Ces handicaps ne seront surmontés *que par un fort engouement du* public. Sera-t-il au rendez-vous ? Chez les constructeurs automobiles, Jean-François Venet, responsable du design intérieur de Renault, estime que le pneu de couleur *« apporte une valeur ajoutée à l'aspect général de la voiture »*. Il imagine de nouvelles *« harmonies »* pour certains modèles originaux, comme la Twingo ou pour le haut de gamme. *« Un pneu en accord avec la couleur de la caisse constitue un raffinement pour une voiture de luxe »*, ajoute Jean-François Venet, qui connaît bien cette question puisqu'il était responsable des prototypes de Renault lors que la présentation, à Genève, en mars 1993, du 4 x 4 futuriste Racoon, un modèle équipé de pneus verts.

« Le noir de carbone n'avait pas été supprimé et seule une couche d'une dizaine de millimètres était colorée », explique Jean-François Venet. Une technique qui se rapproche de celle des pneus à flancs blancs, à la mode il y a quelques dizaines d'années. Aujourd'hui teints dans la masse, aussi verts sur leur flancs que sur la bande de roulement, les pneus colorés connaîtront-ils le succès ? *« Si un constructeur se lance, les autres suivront »*, estime Jean-François Venet. Il restera ensuite à attendre la sanction des consommateurs.

Michel Alberganti

La baisse de la résistance au roulement permet des économies de carburant

Entre 1900 et 1991, la résistance au roulement des pneus fabriqués par Michelin a été divisée par trois. Mesurée en kilogrammes par tonne (kg/t), elle est passée de 30 kg/t à moins de 10 kg/t. Les pneus, spécialement développés par le fabricant pour le Marathon Shell, offrent une résistance de l'ordre de 1,5 kg/t, soit une valeur inférieure à celle d'une roue de chemin de fer. Depuis 1994, Michelin commercialise un « pneu vert » Energy, de couleur noire et estampillé Green X, qui se veut écologique. Il offre, grâce à une résistance au roulement réduite de 20 %, une baisse de consommation pouvant aller jusqu'à 5 % suivant les types de pneus. Michelin évalue à 1 100 francs l'économie réalisée pendant la durée de vie du pneu.



Auxerre commence à profiter de la notoriété de son club de football en Europe

Pour sa première participation à la Ligue des champions, l'AJA accueille l'Ajax d'Amsterdam

Dans le groupe A de la Ligue des champions, l'AJ Auxerre reçoit, mercredi 11 septembre, l'Ajax d'Amsterdam, qui semble affaibli par les nombreux départs à l'intersaison et par l'absence de plusieurs titulaires blessés. La préfecture de l'Yonne commence à profiter des retombées économiques générées par les succès du club de Guy Roux. Dans le groupe C, la Juventus de Turin accueille Manchester United.

AUXERRE
de notre envoyé spécial

Auxerre, préfecture de 40 000 habitants, n'avait jamais été élevée au rang de capitale, pas plus à la grande époque du duché qu'à celle, plus récente, de la région administrative de Bourgogne. Grâce au doublé championnat de France-Coupe de France réussi en 1996 par les footballeurs de l'Association de la jeunesse auxerroise (AJA), c'est désormais chose faite, au moins aux yeux des supporteurs du club de football : *« Auxerre, roi de France »*, ont-ils inscrit sur une banderole étendue au bas d'une tribune du stade de l'Abbé-Deschamps. En participant, à compter du mercredi 11 septembre, à leur première Ligue des champions, les nouveaux rois de la France du football portent la charge de représenter non seulement leur ville d'origine, mais, surtout, la Bourgogne. *« La Coupe d'Europe, cela se joue à l'échelon d'une région »*, explique Jean-Pierre Soisson. Le maire d'Auxerre, qui a *« opéré un changement de pied sur la question l'année dernière »*, a décidé de rassembler autour de l'aventure européenne de l'AJA *« toutes les potentialités économiques de la Bourgogne »*.


COUPE D'EUROPE

De fait, les nombreux élus bourguignons invités par M. Soisson à assister au premier match de la Ligue des champions, face à l'Ajax d'Amsterdam, encourageront non pas l'AJA mais « Auxerre-en-Bourgogne », en espérant que la Bourgogne parviendra à capter, après le chef-lieu de l'Yonne, une partie des nombreuses retombées économiques générées par les *« Ajaïstes »*.

L'épopée des joueurs de Guy Roux a avant tout permis à la cité de s'offrir une belle notoriété pour pas cher. Selon une étude réalisée pour le compte de la chambre de commerce et d'industrie d'Auxerre, auprès de 800 personnes réparties sur tout le territoire français, le temps d'antenne accordé par les télévisions et les radios et l'espace dévolu par la presse écrite aux exploits de l'AJA auraient coûté, s'il avait fallu acheter ces espaces publicitaires, 524 millions de francs en 1994. Dix ans plus tôt, la même enquête avait chiffré ce montant à « seulement » 49 millions de francs. *« Guy Roux aura au moins permis de replacer Auxerre et le Chablis »* sur la carte de France, se félicite Jean-Marc Brocard, producteur de ce vin de la Bourgogne du nord.

Entre 1984 et 1994, selon l'étude réalisée en deux temps par la Jeune chambre économique, puis par les étudiants de l'IUT d'Auxerre, la contribution du club de football à l'économie locale a été multipliée par cinq : de 6 millions de francs en 1984, année de la première qualification des Auxerrois en Coupe d'Europe, la manne a grimpé à 30 millions de francs en 1994. *« C'est un beau retour sur investissement pour les collectivités locales qui accordent des subventions à l'AJA »*, notent les auteurs de l'étude. Pour la saison en cours, la participation des trois collectivités locales (ville, département et région) au financement du club *s'élève à 10 millions de francs*.

L'étude montre également que les supporteurs de l'AJA viennent de plus en plus loin pour voir les matches : ils parcouraient une distance moyenne de 113 kilomètres en 1994, contre 83 kilomètres seulement dix ans plus tôt. Cette évolution intéresse à plus d'un titre les commerçants : plus les visiteurs viennent de loin, plus ils ont de chance de passer une nuit et de prendre plusieurs repas sur place.

Mais selon Robert Faron, hôtelier et président de l'office du tourisme d'Auxerre, l'hôtellerie ne bénéficie pas énormément de la réussite des footballeurs. *« Nous sommes passés ces quatre dernières années de 700 à 1 200 chambres*, indique-t-il. *Cette situation de surcapacité ne doit rien à l'AJA, on la retrouve dans toutes les villes de France. En revanche, les succès de l'AJA tombent bien. Ils permettent de faire fonctionner tous ces hôtels.* » Pour les rencontres de la Ligue des champions, il prévoit un taux de remplissage maximal sur un rayon de 30 kilomètres.

Les huit retransmissions télévisées

● *Mardi 10 septembre :*
18 h30 : Guingamp-Inter Milan (Canal Plus, en direct)
20 h 45 : Lens-Lazio Rome (TF 1, en direct)
22 h 40 : en alternance, Montpellier-Sporting Lisbonne et FC Tyrol Innsbruck-Metz (Canal Plus, en différé)
● *Mercredi 11 septembre :*
16 heures : Hutnik Cracovie-Monaco (Canal Plus, en direct)
20 h 30 : Auxerre-Ajax Amsterdam (TF 1, en direct)
● *Jeudi 12 septembre :*
17 heures : FC Vaduz-Paris SG (TF 1, en direct)
20 h 30 : Nîmes-Kispest Honved (Canal Plus, en direct)

SUPPORT PUBLICITAIRE

Parmi les autres commerçants, les vendeurs de gadgets apparaissent comme les grands bénéficiaires de l'arrivée en masse des supporteurs. Entre 1984 et 1994, leurs seuls achats de bibelots ont été multipliés par dix (de 1 million à 10,8 millions de francs), pendant que leurs dépenses totales faisaient plus que doubler (de 15,7 à 40 millions de francs). Conscients de ce coup de pouce, les commerçants auxerrois reconnaissent à 43 % (contre 30 % en 1984) que *« l'AJA a une influence positive sur leur commerce »*. En 1994, ils étaient d'ailleurs 22 % à *« utiliser le club comme support publicitaire »*.

A Auxerre-Branches, on reconnaît également que *« l'AJA est le principal client de l'aérodrome »*. *« Deux Boeing sont attendus en provenance d'Amsterdam, cette semaine »*, indique Georges Chevaux, responsable du service Aménagement à la chambre de commerce et d'industrie d'Auxerre. En 1995, l'année où l'AJA avait atteint la demi-finale de la coupe de l'UEFA, les 860 fans de football qui ont embarqué ou débarqué à Auxerre ont représenté plus du quart du trafic des passagers des vols commerciaux de l'aérodrome.

A l'office du tourisme, à la chambre de commerce et d'industrie, chacun essaie désormais de faire fructifier les *« valeurs »* portées par l'AJA : *« travail sérieux »*, *« pérennité de l'effort »*, *« absence de star system »*. Les déplacements des footballeurs auxerrois sur les terrains de meilleurs clubs européens devraient être accompagnés par des délégations de « VIP » chargés de vanter les charmes des pays de Bourgogne.

Ainsi, toute la ville d'Auxerre se souvient que, en 1993, un industriel allemand avait succombé après la demi-finale contre Dortmund. Son « coup de cœur » pour la région s'était traduit par la reprise d'une entreprise locale de porte-remorques en faillite. Depuis, un autre entrepreneur allemand, également *« fou de football »*, a investi dans la construction d'une unité de production de fibres optiques basée à Auxerre. *« Nous avons une façon à nous de mêler sport et gastronomie »*, souligne, pour sa part, avec gourmandise Jean-Pierre Soisson.

Eric Collier

L'Angleterre fait des concessions sur ses droits de télévision pour le Tournoi des Cinq Nations

Les clubs de rugby anglais restent réticents

LONDRES
de notre correspondant

Le Tournoi des Cinq Nations de rugby devrait pouvoir se dérouler en 1997. Les termes de l'accord entre les quatre équipes des îles britanniques – Angleterre, Ecosse, Irlande et pays de Galles –, annoncé la semaine dernière (*Le Monde* du 7 septembre) et rendu public lundi 9 septembre à Dublin, ont confirmé le compromis *qui a permis* aux Anglais de réintégrer la compétition dont ils avaient été exclus pour avoir signé un contrat exclusif avec la chaîne câblée BSkyB. La fédération à la rose (RFU) a fait d'importantes concessions financières, mais il lui reste aussi à convaincre ses propres clubs, en révolte ouverte, de réintégrer le bercail rugbystique.

Comme il n'était pas question de dénoncer l'accord avec BSkyB – qui devaient rapporter à la RFU 87,5 millions de livres (environ 700 millions de francs) sur cinq ans –, les matches à domicile de l'équipe anglaise continueront d'être diffusés par la chaîne câblée. Un expert indépendant en déterminera le revenu, qui sera reversé dans un pot commun. Les neuf dixièmes seront partagés également entre les fédérations britanniques. Les 10 % restants seront divisés en deux. Une moitié sera répartie au prorata du nombre de leurs clubs (2 000 en Angleterre contre 200 en Ecosse). L'autre moitié sera distribuée en bonus aux meilleures équipes : 2,5 % au vainqueur, 1,5 % au second et 1 % au troisième.

Les Français, qui ont donné leur accord à ce compromis, devraient également mettre dans le pot commun une partie des droits qu'ils ont négociés séparément avec France-Télévision.

La RFU a donc été contrainte d'avaler de nombreuses couleuvres pour sauver sa place dans le Tournoi. Elle a accepté en outre que l'accord de Dublin ne pourra être renégocié que collectivement. Vernon Pugh, président de la fédération galloise et du comité chargé de la télévision, a expliqué *« qu'un pourcentage équitable de matches, au moins 50 %, sera diffusé par des chaînes de télévision non cryptées »*. Mais pas nécessairement en direct. Les habitudes d'un tournoi vieux de quatre-vingt-sept ans seront donc bouleversées : les matches pourraient être étalés sur le week-end.

« DÉCISIONS COMMERCIALES »

Il s'agit toutefois d'un succès pour Cliff Brittle, le patron de la RFU, qui n'était pas favorable au contrat de BSkyB. *« Il y a eu des concessions de tous les côtés, aucun perdant, seulement des gagnants, et en particulier le jeu »*, a-t-il dit. Plus cru, M. Pugh a ajouté : *« Nous avons pris des décisions raisonnables et commerciales. »* Car le rugby est entré dans le professionnalisme et le système de l'argent. Comme l'expliquait un joueur croqué par un caricaturiste : le rugby, c'est tout simple, on n'a besoin que d'un comptable et d'un avocat.

Tout n'est pas réglé pour autant : reste à convaincre les vingt-quatre équipes professionnelles anglaises. M. Brittle a manié la carotte et le bâton, leur promettant plus de 22 millions de livres sur cinq ans tout en réaffirmant l'autorité de la RFU. Le professionnalisme *« ne peut ni ne doit se faire au prix de la disparition du jeu tel que nous le connaissons »*, a-t-il averti.

L'Association des clubs professionnels (Epruc), qui tient les joueurs sous contrat et leur avait interdit de participer, la semaine dernière, à un entraînement de l'équipe nationale anglaise, semble toujours tentée de quitter la fédération. On verra lors du prochain entraînement s'il s'agit d'une position de négociation ou si *les clubs mettent leur menace à exécution*. Dans ce cas, accord de Dublin ou pas, le Tournoi des Cinq Nations risquerait à nouveau de se jouer à quatre.

Patrice de Beer

DÉPÊCHES

■ ATHLÉTISME : **le décathlonien Christian Plaziat**, trente-trois ans, a annoncé, lundi 9 septembre à Talence (Gironde), sa décision de prendre sa retraite sportive. Le Français s'alignera cependant cet hiver dans des épreuves en salle.

■ **CYCLISME : Laurent Jalabert a pris la tête** du classement général au Tour d'Espagne, à l'issue de la troisième étape qu'il a remportée, lundi 9 septembre. Un peloton d'une soixantaine d'unités, parmi lesquels figuraient l'Espagnol Miguel Indurain et le Suisse Alex Zülle, s'est échappé dès les premiers kilomètres de l'étape entre Cuenca et Albacete. Le Français s'est ensuite imposé au sprint.

■ **FOOTBALL : un homme d'affaires de Liverpool a porté plainte** pour coups et blessures contre Eric Cantona, qu'il accuse de l'avoir agressé en mai 1994, a rapporté, mardi 10 septembre, le quotidien *Daily Mirror*. L'affaire sera jugée à huis clos le 18 septembre par un tribunal de Liverpool. Tom Doyle affirme que le footballeur français l'a pris à partie devant un hôtel de Chester, près de Liverpool. L'incident a eu lieu après qu'un joueur noir de l'équipe, le milieu de terrain de l'équipe d'Angleterre Paul Ince, eut été insulté. Une bataille rangée s'était ensuivie. Eric Cantona nie tout en bloc. – (*AFP.*)

■ **HOCKEY SUR GLACE : les dirigeants du Rouen Hockey Club**, dont le déficit cumulé sur plusieurs années est estimé à 20 millions de francs, ont déposé, lundi 9 septembre, le bilan auprès du tribunal de grande instance de Rouen. *« La poursuite ou non de l'activité et la mise éventuelle en redressement judiciaire seront décidées mercredi »*, ont précisé les dirigeants du club rouennais, qui semblaient confiants.

■ **TENNIS : l'équipe de France qui rencontrera l'Italie** en demi-finale du groupe mondial de la Coupe Davis, du 20 au 22 septembre à Nantes, sera composée de Cédric Pioline, Arnaud Boetsch, Guy Forget et Guillaume Raoux, les joueurs qui avaient obtenu la qualification face à l'Allemagne en quart de finale.

RÉSULTATS

CYCLISME

Tour d'Espagne
3e étape : Cuenca-Albacete (167,2 km)
1. L. Jalabert (Fra/Once) ; 2. G. Lombardi (Ita.) ; 3. F. Baldato (Ita.) ; 4. S. Wesemann (All.) ; 5. D. Konyshev (Rus.), m. t.
Classement général : 1. L. Jalabert (Fra/Once) ; 2. F. Baldato (Ita.), à 5 s ; 3. G. Lombardi (Ita.), à 10 s ; 4. J. Werner (All.), à 17 s ; 5. S. Wesemann (All.), à 22 s.

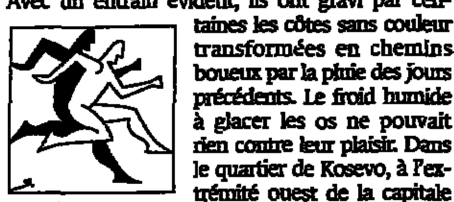
TENNIS

Internationaux des Etats-Unis
● Double messieurs
Finale : T. Woodbridge-M. Woodforde (Aus.) b. J. Eltingh-P. Haarhuis (P-B) 4-6, 7-6, 7-6 (et non pas J. Kriek-J. Lloyd (E-U, G-B) b. V. Amritraj-T. Wilkinson (Inde, E-U), comme indiqué par erreur dans *Le Monde* du 10 septembre ; il s'agissait du tournoi de double vétérans).

L'athlétisme apporte sa pierre à la reconstruction de Sarajevo

SARAJEVO
de notre envoyée spéciale

En procession, lundi 9 septembre, les Sarajéviens sont montés de tous les coins de la ville. Avec un entrain évident, ils ont gravi par centaines les côtes sans couleur transformées en chemins boueux par la pluie des jours précédents. Le froid humide à glacer les os ne pouvait rien contre leur plaisir. Dans le quartier de Kosevo, à l'extrémité ouest de la capitale bosniaque, le stade d'athlétisme allait revivre à l'occasion du Meeting de la solidarité, après plus de quatre ans de silence.


MEETING

En un an et demi, à grands frais – près de 3 millions de dollars au total attribués par le Comité international olympique (CIO) et par la Fédération internationale d'athlétisme amateurs (IAAF) –, on a reconstruit une piste identique à celle d'Atlanta, *« une des meilleures du monde »*, a assuré Primo Nebiolo, le président italien de l'IAAF.

On espérait y accueillir un plateau semblable à celui qui, deux jours plus tôt, à Milan, pour la finale du Grand Prix IAAF, était venu se partager la grosse galette de fin de saison. On n'y a guère trouvé, pour animer les quinze épreuves au programme, qu'une poignée de champions olympiques : *William Tanui* (Barcelone, 800 m), *Maxim Tarasov* (Barcelone, perche), Ludmilla Engqvist (Atlanta, 100 m haies), Chioma Ajunwa (Atlanta, longueur), Charles Austin (Atlanta, hauteur) et quelques stars du demi-fond comme Hicham El *Guerrouj, Salah Hissou et Daniel Komen.*

Les Sarajéviens se sont tout de même pressés vers le stade. Le dossard numéro 38 est aussi venu à pied. Nihad Mahmic, trente ans, champion de Yougoslavie des 1 500 m, 3 000 m et 5 000 m en 1991, et actuel champion de Bosnie-Herzégovine du 800 m au 5 000 m, était ravi qu'on l'ait convié – la veille seulement – à participer au 2 000 m avec Salah Hissou, le Marocain recordman du monde du 10 000 m. Lundi, exceptionnellement, les enfants n'avaient pas école. Ils ont assisté au plus grand moment de la carrière de Mahmic, pourtant bon dernier, à plus de 30 secondes du vainqueur.

Deux heures avant la cérémonie d'ouverture, pour investir les 50 000 places gratuites du nouveau stade, les Sarajéviens se hâtaient déjà le long du squelette rouillé et calciné de la halle abritant les ruines de la patinoire du site olympique de 1984. Ses abords servent aujourd'hui de parking aux véhicules de l'IFOR. Avant, on chemine à travers les cimetières qui mangent partout le flanc des collines alentour ; des cimetières surchargés de sépultures trop fraîches creusées à la chaîne ; des cimetières posés là entre ce stade flambant neuf et des habitations fissurées par les tirs, aux vitres remplacées par des morceaux de plastique, aux fenêtres encore obstruées par des sacs de sable ; des cimetières trop vastes, improvisés par des hommes acculés mais soucieux d'offrir une dignité à leurs morts.

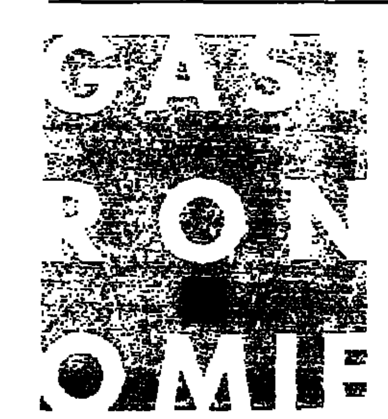
PRÉVENUS TROP TARD

Haris Silajdzic, ancien premier ministre de Bosnie-Herzégovine, président du comité d'organisation du meeting et candidat du Parti pour la Bosnie aux prochaines élections, a clamé : *« Il y a eu ici une lutte entre le bien et le mal. Vous pouvez voir les tombes de ceux qui ont donné leur vie pour le triomphe du bien (...). Nous avons la force et la volonté de faire partie du monde moderne. »* Des images de la cérémonie des Jeux de l'hiver 1984 ont ensuite défilé sur l'écran géant du stade. Puis, un hélicoptère de l'IFOR a survolé le site juste après un symbolique lâcher de colombes. Charles Austin s'est ému : *« Je ne pouvais pas feindre d'ignorer ce que j'ai vu de ce pays à la télé et ne pas venir ici alors que j'avais l'assurance des conditions de sécurité. En tant qu'Américain jouissant d'excellentes conditions de vie, il serait indécent que je dise aux gens que tout ira bien maintenant, mais j'aimerais, si je peux, leur donner le sourire. Je suis triste et dérouté. Je ne connais pas la raison exacte des combats qui ont eu lieu, mais je me demande comment vivent ceux qui ont tout détruit et pris des vies ici. »*

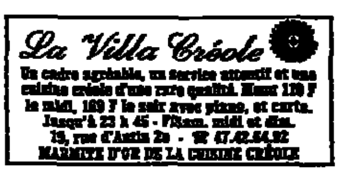
Avec le perchiste Pat Manson et le coureur de 400 m haies Torrance Zellner, Charles Austin était l'un des trois Américains présents au meeting de Sarajevo. La plupart des stars avaient décliné l'invitation. *« L'athlétisme, c'est toute ma vie, mais il ne mérite pas que je la risque pour lui »*, avait déclaré le sprinter Dennis Mitchell. Le Britannique Jonathan Edwards, pieux champion du monde 1995 du triple saut, pris par d'autres engagements, a promis de se rendre dès que possible en Bosnie-Herzégovine pour animer des entraînements de jeunes.

Primo Nebiolo a critiqué l'attitude de certains athlètes : *« On peut être grand, fort et talentueux mais n'avoir ni cœur ni courage. »* Mais pour Hermut Digel, président de la Fédération allemande d'athlétisme et membre du conseil de l'IAAF, *« l'absence de primes dans ce meeting n'est pas la cause de la défection des athlètes »*. *« On les a prévenus trop tard*, a-t-il plaidé, *sinon ils seraient venus plus nombreux. »* Sans les attendre, les Sarajéviens sont redescendus dans leurs quartiers, où grues et échafaudages, synonymes de reconstruction, sont encore bien clairsemés, neuf mois après la signature des accords de paix de Dayton.

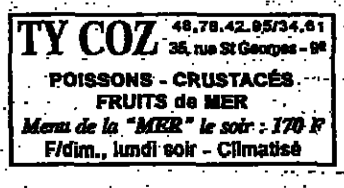
Patricia Jolly



PARIS 1er
Pierre au Palais-Royal
(Anct. Pierre Traiteur)
Cuisine traditionnelle - Produits frais
Nouvelles formules 150 et 195 F
(déjeuner et dîner) et Carte.
10, rue de Richelieu - Tél. : 42.96.09.17
2 h. parking gratuit

PARIS 2e


PARIS 5e


PARIS 9e


PARIS 15e
Réouverture le 1er septembre 1996
Les Célébrités
Réservations : 40.58.21.29
61 Quai de Grenelle - 75015 PARIS
Entrée par l'Hôtel Nikko. Parking offert

LA GASTRONOMIE dans *"LE MONDE"* c'est chaque mardi daté mercredi,
pour vos annonces publicitaires : ☎ 44 43 77 36 - (Fax : 44 43 77 30)

Fringale au musée

Du restaurant du Centre Georges-Pompidou à la cafétéria de la Pyramide du Louvre, visite à deux cantines culturelles à l'heure de la pause

C'EST VRAI, le Centre Pompidou a pris un sérieux coup de vieux. Le rutilant *« King-Kong »*, comme le nommait André Fermigier au moment de son ouverture, en 1977, a le poil un peu terne. Toujours très présent, encore terriblement sympathique, il donne, sous certains angles, l'impression d'un vaste squatt occupé par une population payante qui l'abandonnerait le soir et remonterait à son bord sitôt les portes à nouveau ouvertes. En surcharge depuis vingt ans, piétinée, caressée, usée sans discontinuer par des yeux affamés, la grosse bête paraît aujourd'hui un peu lasse.

Autre chose est de sa fringante consœur, la *troublante pyramide* du Louvre, toute jeunette encore, briquée à l'heure, astiquée et miroirisée par des frotteurs de classe. Pas de désordre, pas d'écailles, pas de fissures. Clean, la donzelle. Il est vrai aussi que Rogers et Piano – amateurs tous les deux de courses au large – avaient joué le plein vent là où Ieoh Ming Pei, Chinois précieux, creusait son terrier magique assez loin des nuages et de leurs vents mauvais. Mais le cahier des charges n'était pas le même, ni le site, ni l'organisation générale promulguée par les architectes.

Justement, pour peu que l'on ait envie de se mettre à table au moment de la pause, la différence du soin qui a été apporté dans les deux endroits à élever le vélum des buvettes se voit beaucoup. Des pharaons toujours dans l'actualité à Delacroix l'héroïque en passant par Rubens le plantureux, il ne s'agit pas de comparer le parcours que mène le marathonien du Louvre à la promenade en art moderne que s'offre le passant de Beaubourg : la faim qui tenaille le visiteur ne se calcule pas aux kilomètres parcourus. Il saura le plus souvent se contenter de peu ; encore faut-il que ce « peu » reste dans l'ambiance du lieu qu'il fréquente.

Y étant déjà très largement représenté, *l'art culinaire ne s'est jamais* piqué de vouloir entrer au musée. Hormis le Café Marly, pour muscadins énervés, et le restaurant Le Grand Louvre, pour détenteurs de devises fortes, aucun chef n'a sérieusement pensé pouvoir s'opposer aux compositions d'Arcimboldo ou aux banquets bibliques de Véronèse. Les inspecteurs du Michelin passent leur chemin, sûrs de ne jamais avoir de très hautes récompenses à dispenser aux établissements postés dans de tels endroits.

En organisant sa cité souterraine, Peï aura été le premier à penser au réconfort nécessaire que le visiteur devait rencontrer aux escales de sa circumnavigation. Toute une batterie de brasseries et de bistrots sont effectivement là pour le recevoir. A Beaubourg, l'espace était compté. On choisit le ciel du cinquième étage et quelques arpents de terrasse pour donner un moment de répit au curieux. Celui qui croyait au ciel et celui auquel il était refusé.

L'idée était généreuse et la vue sort des purgatoires d'une cuisine dont il ne faut plus parler. Certaines propositions de la carte de « The Restaurant », elles, sont servies sous la plaisante appellation de « canailles ». Mot trop fort ou trop faible. Mais tout ça n'est pas grave.

Beaubourg va être mis en radoub. On le fermera durant deux ans pour un lifting complet qui doit lui faire reprendre son souffle et

> Le visiteur saura le plus souvent se contenter de peu ; encore faut-il que ce « peu » reste dans l'ambiance du lieu qu'il fréquente...

sur Paris déjà très nourrissante. A ceci près que les fauteuils d'orchestre donnant sur l'église Saint-Gervais, l'Hôtel de Ville, ou Notre-Dame, sont réservés aux seuls clients du restaurant, les tributaires du plateau-repas étant rejetés au-delà *d'un rideau de fer de plantes* vertes et hautes. Manœuvre maladroite dans une institution qui n'avait pas pour mission principale de « badger » ses hôtes d'aussi près. Ni d'autant les maltraiter. La « roulante » aux plats chauds se tient dans un bout de couloir aménagé de façon encore provisoirement définitive et le spécial du jour l'offrir au public, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 2000, luisant et propre comme un sou neuf. Le sévère réaménagement de la cambuse des cuistots et de ses autours aura, à cette époque, été menée à son terme. Soyons-en sûr.

En regard de cette affaire mal pensée, la cafétéria du Louvre peut passer pour un modèle du genre. Lumière basse et plafond haut. Mobilier sorti des ateliers de ces nouveaux *designers* à l'âme encombrée de rigueur et d'austérité. Rien ne dépasse. On croit entrer dans un réfectoire de bénédictins. Tout à fait sinistre. Et pourtant. Une volée de jeunes filles, fraîches comme leurs vingt ans, accueille avec une amabilité recommandée et naturelle, cette lourde manne cosmopolite qui entre ici à tâtons ne sachant trop au juste à quelle sauce on va la manger.

En fait, il n'y a rien à craindre. Le lieu s'annonce assez vite comme confortable, reposant et parfaitement pratique. Il est pourvu de tous les signaux internationaux qui permettent de se déplacer dans ce nouvel esperanto du fléchage sans aucune panique, et d'aborder la cuisine de l'autre, dégagé de toute espèce d'anxiété. Il y a un malin derrière l'idée.

Ombre et lumières. Dans sa niche multicolore, là-bas, scintille le self-service. Petite fête foraine pour papillons gourmands. Les plats sont gais, généreux et aimables ; mieux, hospitaliers. Comme les Français savent l'être quand ils cessent de se prendre pour des Parisiens.

Jean-Pierre Quélin

★ **Le Restaurant, 5e étage du Centre Georges-Pompidou, 75004 Paris. Tél. : 48-04-99-89. Fermé le mardi et le soir. Menu : à partir de 61 F. Le Bar, restauration rapide, for*mules à partir de 25 F.***
Cafétéria du Musée du Louvre, 2, place du Carrousel, 75001 Paris. Tél. : 47-03-90-51. Fermé le mardi et le soir. Plat du jour : 38 F.

L'ourson gélifié

Cette confiserie industrielle molle, dont il se débite, bon an mal an, plus de 30 000 tonnes en France (soit près d'un bonbon sur cinq) encourait il y a peu les foudres des unions de consommateurs. Cause de *courroux* : la gélatine contenue dans ces confiseries, au moins pour les sachets de gélifiés en provenance d'Angleterre, était fabriquée avec des carcasses de vaches non moins britanniques et, donc, possiblement « folles ».
Passé la stupeur d'apprendre que les douceurs que nous mastiquons sont fabriquées à base de bœuf, on peut légitimement se demander si le risque existe en France. La chambre syndicale de la confiserie, par la voix de son secrétaire général, Jean-Lou Allain, se veut rassurante : *« La gélatine des bonbons français est en grande majorité d'origine porcine. »*
Rassurant, peut-être, appétissant, c'est moins sûr. Quitte à dégoûter son prochain, autant jouer la transparence. C'est du moins ce *qu'ont pensé les* Mexicains. Ils exportent en France depuis quelques mois une sucette baptisée « Tuttiz », aromatisée à la tequila et qui renferme un véritable ver de terre. Cet objet plutôt répugnant, vendu chez nous environ 15 francs, n'a semble-t-il pas suscité de grands remous en Amérique du Sud.
Une patrie qui conviendrait fort bien à l'Irlandais qui a eu aussi l'idée de lancer des sucettes alcoolisées. Au cidre pour le moment, en attendant la version gin-tonic pour Noël. Ce brave confiseur de Cork a vu se dresser contre lui les ligues de tempérance de son pays, stigmatisant cette *« incitation à l'alcoolisme juvénile »*. On se demande de quelles imprécations il aurait été victime, si ces malheureuses sucettes, qui ne contiennent que 0,1 % d'alcool, avaient, par-dessus le marché, renfermé *un lombric*.
Faut-il avoir honte de manger des « bonbecs » ? Bernard Loiseau – trois étoiles au Guide Michelin – n'avouait-il pas récemment son irrésistible attraction pour les « nounours » au chocolat ? Fabriqué depuis 1962, cet objet caoutchouteux est encore un best-seller, sorti quotidiennement à 220 000 exemplaires d'une usine lilloise.
Cette guimauve enrobée d'une pellicule chocolatée est-elle pour autant digne de Lucullus ? Certainement pas. Et peu importe d'ailleurs. Nous ne sommes pas ici dans le négoce du Négus ou autres confiseries de luxe. Le « bonbec » est de basse extraction, contrairement au bonbon.
Quelques exceptions viennent toutefois contredire cette règle. C'est le cas, par exemple, des Jelly Belly. Ces minuscules confiseries dragéifiées en forme de haricot, vendues entre 100 et 140 francs le kilo, se dégustent une par une pour apprécier leurs parfums délirants qui vont de la pomme *verte au marshmallow grillé*.
Tout aussi snob est le Coco Boer. Inventée par un pharmacien ardéchois en 1902, cette poudre de réglisse légèrement anisée a été relancée au début de l'année. 800 000 boîtiers s'en sont déjà vendus. Fabriqués à La Rochelle, la recette d'aujourd'hui est moins âcre qu'avant. Et pour cause, ce Coco-là a dû réduire sa teneur en acide glycyrrhizique. Dangereux pour l'hypertension d'après les nouvelles normes européennes.

Guillaume Crouzet

★ Jelly Belly, en vente au Lafayette Gourmet et pendant les semaines américaines chez Auchan. Coco Boer, 8,50 francs environ les 2 grammes, dans les boulangeries, les tabacs et certaines pharmacies.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'OSTREA
■ Dans le dédale du vieux Paris, c'est la grande simplicité que l'on trouvera chez Jean-Pierre Devaux, parfait ouvrier à l'aise dans ses vieux murs. La cuisine communique avec la salle : tout est transparent, même le vivier où s'ébattent homards et autres crustacés. L'accueil est courtois. La carte est classée par produits : les salades – de coques, de moules –, puis viennent les harengs, préparés de six façons, à l'huile bien sûr, à la crème, à la moutarde ou au paprika. Quatre recettes de moules, trois de saumon. Le grand aïoli et la bouillabaisse se commandent la veille. Seul restaurant de poissons des anciennes Halles, L'Ostrea est la bonne adresse. A la carte : 200 F.
★ **Paris, 4, rue Sauval (75001). Tél. : 40-26-08-07. Fermé samedi midi et dimanche.**

LE SOULETIN
■ L'établissement est un ancien débit de tabac créé en 1802, lauréat de la Coupe du meilleur pot en 1983. Deux dates qui comptent pour Jean-Pierre Cachau, le patron, originaire de la Soule, passionné du « pays » et du ballon ovale. Les jours de la semaine sont rythmés par des plats différents : le boudin, la poule au pot, puis le ttoro à la kaskarol (soupe de poisson). Le jeudi, c'est le tour du cassoulet, puis la paella à la valencienne. Quelques plats du jour permettent de varier les plaisirs, la marinatako au thon, petits légumes et piment d'Espelette, à l'inimitable saveur, ou les piquillos farcis à la morue. Les charcuteries, jambon cru, pâté et boudin (47 F) arrivent par colis, chaque semaine. Le brebis d'Ossau, en revanche, manque de maturité. Gâteau basque maison (37 F) et tourtière. Un irouleguy de la maison Brana (160 F) se charge de créer l'ambiance. En général, le patron prend le relais. Menu basque : 190 francs. A la carte, compter de 160 à 200 francs.
★ **Paris, 6, rue La Vrillière (75001). Tél. : 42-61-43-78. Fermé le dimanche.**

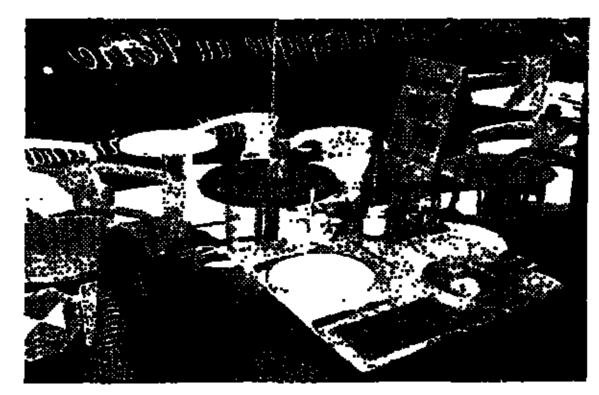
Brasseries

BEAUJOLAIS-SAINT-HONORÉ
■ Bonnes « charcutailles » et prestigieux beaujolais, c'est le credo de cette antique brasserie, dirigée par une famille aveyronnaise, qui ne ferme jamais – selon la coutume des Halles – et se vit décerner le Prix du meilleur pot il y a quelques années. Outre le pot de beaujolais (58 F), la jeune et nouvelle équipe de la famille monte au créneau et propose, dans un menu à 82 francs, l'andouillette grillée, la côte de veau aux pâtes, la bavette et l'osso-bucco, ou encore le poulet basquaise. L'œuf mayonnaise est impeccable, comme la charcuterie d'Auvergne : jambons, terrines, saucissons de montagne. Les fromages : cantal, bleu d'Auvergne et saint-nectaire. Il existe un menu plus chic, à 130 francs. Saint-amour, côte-de-brouilly, chenas, moulin-à-vent se donnent la main dans cette étrange brasserie à vins, pour retenir une clientèle fidèle qui assure l'ambiance et la sonorisation.
★ **Paris, 24, rue du Louvre (75001). Tél. : 42-60-89-79. Tous les jours.**

AU BŒUF COURONNÉ
■ Aurait-on oublié qu'avant de devenir un parc consacré à la science et à la musique La Villette aurait pu rester un immense abattoir ? De cette époque subsistent des restaurants spécialisés et quelques brasseries alentour. La plupart paraissent un peu désuets dans un quartier qui a perdu sa vocation bouchère, ses chevillards, ses maquignons et ses forts. A l'exception du Bœuf couronné, qui continue, sept jours sur sept, d'offrir l'admirable museau vinaigrette, tranché épais – c'est là le secret –, une sérieuse assiette du jardinier et d'épatants fruits de mer. Les spécialités maison ne brillent peut-être pas par une excessive originalité, mais sont présentées à partir de produits excellents et cuits selon les désirs du client. Choix de beaujolais *et de vins de bourgogne. Menu : 155 francs. A la carte* : entre *180* et 250 francs.
★ **Paris, 188, avenue Jean-Jaurès (75019). Tél. : 42-39-44-44. Tous les jours.**

Jean-Claude Ribaut

Les nouveaux amateurs de Bourgogne



Une fois par semaine c'est peu. Tous les jours... beaucoup. Disons... quand vous voulez.

Les nouveaux amateurs le sauront bientôt : si l'on a coutume d'inviter le Bourgogne à chaque grande occasion, il est tout naturel aujourd'hui de l'inviter quand bon vous semble, en toute simplicité. Traitez le comme un ami, il vous le rendra bien. Que ce soit pour un dîner impromptu, un déjeuner sur le pouce ou un tête à tête au restaurant, il saura rester discret, léger, apportant toujours cette petite note de fraîcheur et de plaisir pour que l'instant reste inoubliable. Décidément, avec le Bourgogne, c'est comme vous voulez !

ETERNELS BOURGOGNES
Chablis / Auxerrois - Mâconnais
Côte Chalonnaise - Côte de Nuits
Côte de Beaune

TAXI JAUNE The Image Bank

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

هكذا من الأصل

Nuages et brouillard au nord

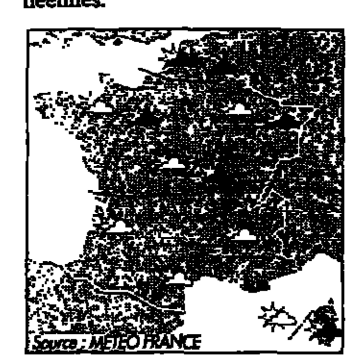
LES HAUTES PRESSIONS centrées au large de l'Irlande se maintiennent pour les prochains jours en faiblissant lentement. Elles entretiennent sur la majeure partie du pays un flux de nord-est, qui s'orientera au nord dans la journée de jeudi. Une petite dépression située sur le sud de l'Espagne se décalera vers le nord de l'Italie jeudi soir et donnera de la pluie jeudi sur les régions méditerranéennes.

Jeudi matin, nuages bas et brouillard encombreront le ciel de la moitié nord par des nuages bas ou du brouillard. Quelques éclaircies commenceront à percer dans les pays de Loire, en Bretagne, dans le Centre, en Bourgogne, *Lorraine, Alsace et Franche-*Comté.

Dans la moitié sud, le soleil dominera, excepté quelques brumes ou brouillard *dans les vallées*. L'après-midi, dans la moitié nord, nuages et éclaircies alterneront. Les nuages resteront plus nombreux près des frontières belges. Dans la moitié sud, le soleil dominera. Dans les régions méditerranéennes, le ciel se voilera et la pluie venant du *sud* arrivera *en* Corse.

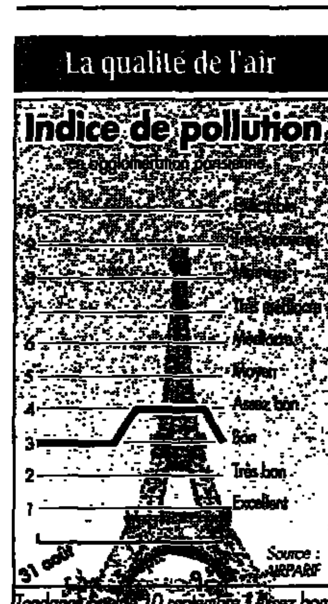
Les températures matinales seront douces dans la moitié nord et varieront entre 9 et 12 degrés. Elles seront plus fraîches dans la moitié sud, comprises entre 6 et 9 degrés, mais localement 12 à 15 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, il fera 18 à 24 degrés du nord au sud du pays.

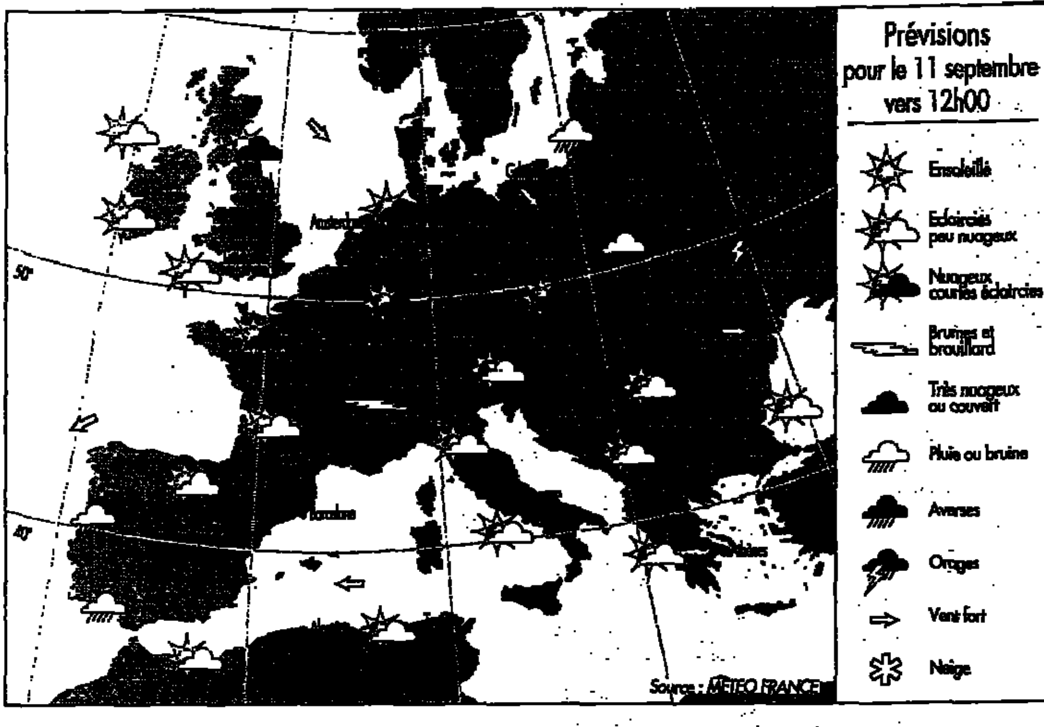
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

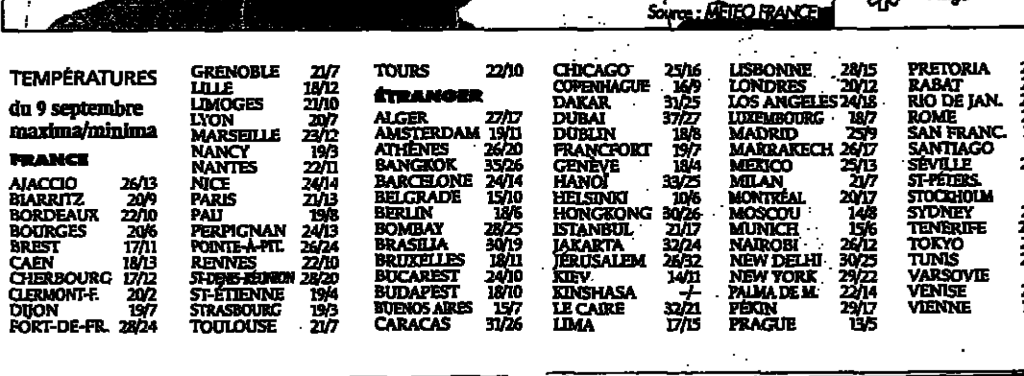


Prévisions pour le 11 septembre vers 12h00

La qualité de l'air

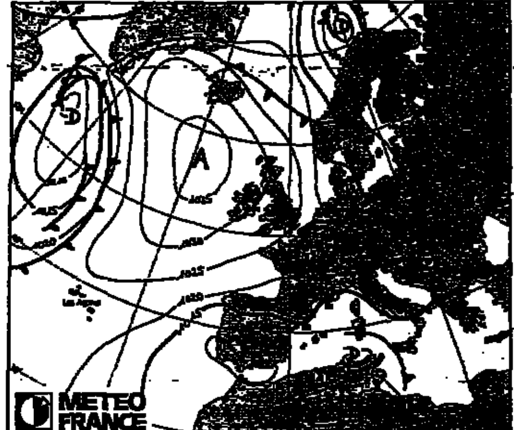






TEMPÉRATURES du 9 septembre maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	26/13
BIARRITZ	20/9
BORDEAUX	22/10
BOURGES	20/6
BREST	17/11
CAEN	18/13
CHERBOURG	17/12
CLERMONT-F.	20/2
DIJON	19/7
FORT-DE-FR.	28/24
GRENOBLE	21/7
LILLE	18/12
LIMOGES	21/10
LYON	20/7
MARSEILLE	23/12
NANCY	19/3
NANTES	22/11
NICE	24/14
PARIS	21/13
PAU	19/8
PERPIGNAN	24/13
POINTE-À-PIT.	26/24
RENNES	22/10
ST-DENIS-RÉUNION	28/20
ST-ÉTIENNE	19/4
STRASBOURG	19/3
TOULOUSE	21/7
TOURS	22/10
ÉTRANGER	
ALGER	27/17
AMSTERDAM	19/11
ATHÈNES	26/20
BANGKOK	35/26
BARCELONE	24/14
BELGRADE	15/10
BERLIN	18/6
BOMBAY	28/25
BRASILIA	30/19
BRUXELLES	18/11
BUCAREST	24/10
BUDAPEST	18/10
BUENOS AIRES	15/7
CARACAS	31/26
CHICAGO	25/16
COPENHAGUE	16/9
DAKAR	31/25
DUBAI	37/27
DUBLIN	18/8
FRANCFORT	19/7
GENÈVE	18/4
HANOÏ	33/25
HELSINKI	10/6
HONGKONG	30/26
ISTANBUL	21/17
JAKARTA	32/24
JÉRUSALEM	26/32
KIEV	14/11
KINSHASA	-/-
LE CAIRE	32/21
LIMA	17/15
LISBONNE	28/15
LONDRES	20/12
LOS ANGELES	24/18
LUXEMBOURG	18/7
MADRID	25/9
MARRAKECH	26/17
MEXICO	25/13
MILAN	21/7
MONTRÉAL	20/17
MOSCOU	14/8
MUNICH	15/6
NAIROBI	26/12
NEW DELHI	30/25
NEW YORK	29/22
PALMA DE M.	22/14
PÉKIN	29/17
PRAGUE	13/5
PRETORIA	27/17
RABAT	24/16
RIO DE JAN.	26/19
ROME	24/11
SAN FRANC.	19/11
SANTIAGO	20/4
SÉVILLE	28/17
ST-PÉTERS.	12/7
STOCKHOLM	14/3
SYDNEY	21/10
TENERIFE	28/22
TOKYO	22/18
TUNIS	26/17
VARSOVIE	14/6
VENISE	21/12
VIENNE	14/10



Situation le 10 septembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 12 septembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Les mal élus

DES ÉLECTIONS partielles au conseil général ont eu lieu dimanche dans plusieurs départements. Le corps électoral s'en est parfaitement désintéressé. Dans les quatre circonscriptions, la moitié des électeurs ont préféré s'abstenir. Et, par la grâce ajoutée d'un ballottage majoritaire, le conseiller général de Rive-de-Gier ne représentera qu'un peu moins du quart des électeurs inscrits.

Voilà qui éclaire d'un jour singulier les discussions qui retiennent l'attention des constituants depuis une semaine. C'est à ces « mal élus » que les uns veulent confier et les autres retirer le pouvoir d'élire les membres du Conseil de la République. Et ces derniers ne le leur refusent que pour le céder à de « grands électeurs », éphémères sortis de la même chrysalide. C'est aussi, notons-le en passant, à ces « mal élus » que l'on voudrait parfois abandonner la pleine responsabilité administrative du département.

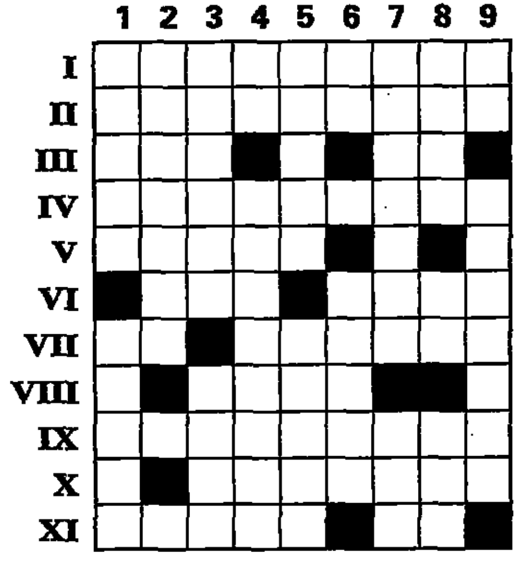
Il est certes louable de vouloir que la seconde Assemblée représente les collectivités locales, mais encore faudrait-il qu'elles représentassent elles-mêmes quelque chose aux yeux du peuple souverain. Or la géographie humaine enseigne que, si la commune demeure une réalité, le canton a cessé depuis longtemps d'en être une. Quel citoyen en connaît les limites, et le chef-lieu même ?

Le conseiller général peut être l'élu des ruraux de sa circonscription. Il ne peut l'être de la plupart des citadins, pour qui les communautés naturelles, et plus encore administratives, ne comprennent que la ville et le département. La province aurait, à ce titre, plus de réalité humaine et politique. Et plus représentatif serait de l'ensemble des collectivités un conseil provincial de France qu'un conseil rural de la République.

Jacques Fauvet
(11 septembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6906



HORIZONTALEMENT

I. S'ils sont solides, ce n'est évidemment pas gratuit. – II. Occasion agréable pour celui qui veut succomber. – III. Qu'on ne fait pas circuler. Métal précieux. – IV. Ferme quand elle est arrêtée. – V. Pas à nous. – VI. D'un auxiliaire. Roi dans un drame. – VII. A des chances de gagner. Son odeur peut mettre en fuite. – VIII. Comme le bois pour une volée. – IX. Quand on en a, on en jette. – X. Mesurées. – XI. Quelqu'un qui voudrait nous dépasser. Un travailleur.

VERTICALEMENT

1. Un dieu sans attributs. Qui peut flotter. – 2. Qui se sont retrouvées. – 3. Grimpent dans les forêts tropicales. Chargé d'affaires. – 4. Note. Il faut le dépasser pour atteindre le premier. – 5. Il en faut parfois quatre pour un morceau. Blanche, c'est le lamier. – 6. Conjonction. Bouchas. – 7. Sortes de cruches. Préfixe. – 8. En Afrique. Peut battre la figure. C'est le pied, en Bourgogne. – 9. Un métal brillant. Peuvent être chatouillées avec un bouquet.

SOLUTION DU N° 6905

HORIZONTALEMENT

I. Bataillon. – II. Arroseuse. – III. Trisser. – IV. Oô. Tu. Ope. – V. Nicée. Nié. – VI. Osé. – VII. Braves. Go. – VIII. Ripous. Et. – IX. Isée. Utah. – X. Auberge. – XI. Emu. Asie.

VERTICALEMENT

1. Bâton. Brisé. – 2. Arroi. Ris. – 3. Tri. Chapeau. – 4. Aoste. Vœu. – 5. Issue. Eu. BA. – 6. Lee. Ossues. – 7. Lurons. Tri. – 8. Os. Piégeage. – 9. Nérée. Othe.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 12 septembre

■ **DU SQUARE VIOLET** au square Saint-Lambert (50 F), 10 h 30, place Violet devant l'entrée du square (Odyssée).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** (55 F), 10 h 30, sortie du métro Cardinal-Lemoine (Pierre-Yves Jaslet).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MONTPARNASSE** (50 F), 10 h 45, sortie du métro Raspail (Découvrir Paris).

■ **LE PALAIS-ROYAL** et ses jardins (50 F), 11 heures, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture française du XVIIIe siècle, 11 h 30 ; les peintures de Mantegna pour le studio d'Isabelle d'Este, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE :** exposition Calder (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musées de la Ville de Paris).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, place du Puits-de-l'Ermite (Institut culturel de Paris).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE** (carte d'identité, 40 F), 14 h 20, sortie du métro Hôtel-de-Ville, côté rue Lobau (Approche de l'art).

■ **DE LA MAISON DE LA REINE BLANCHE** à l'Hôtel Scipion Sardini (55 F), 14 h 30, sortie du métro Gobelins (Europ explo).

■ **L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LORETTE** et son quartier (45 F), 14 h 30, 18, rue de Châteaudun (Monuments historiques).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** (50 F), 14 h 30, 1, place Sainte-Geneviève (Connaissance de Paris).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Haulier).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Lamarck-Caulaincourt (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE PARC ANDRÉ-CITROËN** (35 F), 14 h 30, entrée angle des rues Balard et Saint-Charles (Ville de Paris).

■ **LA SORBONNE** (65 F), 14 h 30, 46, rue Saint-Jacques (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MARAIS :** hôtels et place des Vosges (55 F), 14 h 40, sortie du métro Saint-Paul (Art et Histoire).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 15 heures, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures (50 F), sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE PONT ALEXANDRE-III**, le Grand et le Petit Palais (45 F), 15 heures, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Monuments historiques).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Claude Marti).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - TÉL : 16 (1) 42-17-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 21 bis, rue Claude Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire
Signature et date obligatoires

Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
PP. Paris DTN

Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : *36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)*	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** La compagnie aérienne britannique British Midland, qui effectue huit vols quotidiens entre Paris et Londres et sept entre Bruxelles et Londres, vient de signer un accord d'échange de billets avion-train avec Eurostar. Un nouveau billet « Transfert », qui équivaut à un billet classe affaires plein tarif de British Midland, a été mis en service par Eurostar, qui assure quatorze départs quotidiens à destination de Londres-Waterloo. Les voyageurs qui désirent échanger leur billet peuvent téléphoner ou se déplacer aux comptoirs des deux partenaires. Les tarifs aller et retour, identiques, sont de 2 920 F entre Paris et Londres et de 3 675 F entre Bruxelles et Londres.

■ **JAPON.** Depuis le mois de juillet, quelques magasins et supermarchés proches de Kuroiso, au nord-ouest de Tokyo, proposent à leurs clients du pain en conserve. L'inventeur de cette trouvaille, le boulanger Yoshihiko Akimoto, conseille de le consommer quatre mois au plus tard après la date de mise en boîte, mais affirme qu'il reste frais et comestible pendant un an. – *(AFP.)*

■ **CAMEROUN.** Le ministre camerounais du tourisme a demandé aux gouverneurs des dix provinces du pays de procéder à la fermeture de 552 hôtels, auberges et restaurants à bon marché qui exercent sans autorisation et échappent ainsi à toute forme d'imposition. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** Le trafic passagers des aéroports de Roissy et d'Orly a augmenté de 3,5 % au mois de juillet. La progression a été de 4,9 % sur les routes intérieures et de 3 % sur les destinations internationales. – *(AFP.)*

■ **HÔTELS.** Un accord de partenariat conclu entre Hilton International et Visa International permet aux porteurs de cartes Visa de bénéficier, jusqu'au 30 septembre, d'une réduction pouvant atteindre 50 % sur le prix habituel des chambres dans plus de 70 hôtels Hilton dans 19 pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique.

Le Monde
Journées du patrimoine
Sur les traces de George Sand dans le Berry, de Balzac à Paris, de Giono en Provence, de Nerval en Valois, de Bernanos dans l'Artois...
Un cahier spécial de huit pages sur le thème « Patrimoine et littérature » avec *Le Monde* du 12 septembre daté 13

PATRIMOINE Les Journées du patrimoine auront lieu les 14 et 15 septembre dans toute la France. Mercredi 11 septembre, France 3 consacrera son émission, « La Marche du siècle », aux problèmes soulevés par la conservation, la restauration et l'exploitation de ce patrimoine. ● UN REPORTAGE devait être présenté sur *la chartreuse du Mont-Dieu* (Ardennes), un cas litigieux qui oppose l'administration des Monuments historiques au propriétaire, privé, de ces bâtiments. Il a été annulé, malgré le caractère exemplaire de cette affaire. ● DEPUIS plus de trente ans, en effet, le propriétaire du Mont-Dieu se heurte à la mauvaise volonté de l'administration, qui s'était pourtant engagée à plusieurs reprises à participer à la rénovation de cet édifice du XVII[e] siècle, classé monument historique. ● LA SITUATION est aujourd'hui bloquée, alors que les constructions sont menacées de ruine.

La chartreuse du Mont-Dieu victime des Monuments historiques

Depuis plus de trente ans, le propriétaire privé de cet édifice conventuel du XVII[e] siècle situé dans les Ardennes se heurte à l'administration, et les bâtiments sont aujourd'hui menacés de ruine

VOUÉE à la gloire de Dieu, mais *périodiquement dévastée* par les hommes, la plus ancienne chartreuse de France se décompose dans les intempéries, les récriminations et l'indifférence. Il faut pour la découvrir quitter la départementale Vouziers-Sedan au kilomètre 36, et suivre une route étroite, qui conduit à travers bois sur le bord d'un vallon. En contrebas, une demi-douzaine de bâtiments de brique et d'ardoise semblent avoir été jetés au hasard sur les prairies d'un vert cru. Il y a là un gros édifice, qui se reflète dans des douves de pierre, et plusieurs pavillons. Les proportions sont admirables, l'effet saisissant.

La route descend vers un pavillon du XVII[e] siècle, visiblement *restauré il y a peu de temps. C'est* bien le seul. De près, les autres bâtiments laissent apparaître des plaies non soignées : carreaux manquants, toits crevés, murs rongés. A l'intérieur du bâtiment principal, tout est désolation. Les toitures laissent passer l'eau, les planchers sont pourris, les cloisons crevassées.

Ces ravages sont dus à la guerre et au temps. Mais plus encore à l'administration des Monuments historiques. *Voilà, en effet, plus de* trente ans qu'une mauvaise querelle oppose ses architectes et fonctionnaires au propriétaire de Mont-Dieu, Dominique Jouët-Pastré, cinquante-cinq ans, premier président au tribunal de Charleville-Mézière. Un combat inégal, dont la chartreuse, fleuron d'un patrimoine ardennais par ailleurs assez pauvre, n'a pas cessé de faire les frais.

Tout a commencé en mai 1940, avec la percée du front français, près de Sedan, par les panzers du général Guderian. Pendant trois jours, la bataille fait rage autour du Mont-Dieu. Elle fera plusieurs milliers de morts. Des bâtiments sont écornés et pillés. En 1942, les Beaux-Arts prennent en charge les réparations au titre des dommages de guerre. En juillet 1946, le Mont-Dieu est classé monument historique. Dans les années 50, les travaux prennent du retard. Quarante ans après, ils n'ont été ni terminés ni entièrement payés. Mais, entre-temps, le contentieux s'est alourdi.

En 1956, au cours de travaux, la grange Saint-Antoine est en partie détruite. L'administration reconnaît sa responsabilité, et prend à sa charge les réparations, qu'elle chiffre à 2 millions de francs. Mais là encore le chantier ne tarde pas à s'arrêter. Dans la grande maison, les grands-parents du magistrat vivent à l'écart du monde. Les années passent. En 1973, Dominique Jouët-Pastré vient s'installer auprès de ses parents, qui ont hérité du Mont-Dieu. La grande maison, dit-il, était alors *« vieillotte, mais saine »*. Il y fait installer le chauffage. En 1975, il écrit à l'administration *pour lui rappeler ses engagements*. Le conservateur régional des bâtiments de France, M. Lepoittevin, l'informe que son dossier a été passé au pilon. L'Etat en a perdu la trace. C'est donc à lui d'apporter la preuve des engagements de l'administration.

Alors que M. Jouët-Pastré menace de saisir la justice, le sous-directeur des Monuments historiques, M. Dussaule, écrit à M. Lepoittevin, en janvier 1976, que si tel était le cas *« il deviendrait inopportun de rechercher avec les propriétaires des solutions amiables tendant à les aider au maximum à sauver l'ancienne chartreuse du Mont-Dieu »*. Le conservateur propose un plan de restauration, dans lequel le propriétaire partagerait, comme c'est l'usage, les frais avec l'Etat.

DÉCLASSEMENT ENVISAGÉ

Peu après, M. Jouët-Pastré se rend au ministère de la culture, où il demande à consulter le dossier du Mont-Dieu. Par erreur, une secrétaire lui remet celui réservé à l'administration. Toutes les pièces prétendument détruites sont là. Il photocopie le tout. Informé, le conservateur régional s'engage à reconsidérer sa position, mais sera peu après dessaisi par sa hiérarchie de cette affaire. Après avoir annoté l'objet du litige (*« voilà la pièce scandaleusement photocopiée en abusant de la crédulité d'une collaboratrice »*), M. Dussaule interdit à ses services de négocier avec Dominique Jouët-Pastré.

La détérioration du Mont-Dieu s'accélère. En 1982, le propriétaire présente une nouvelle demande d'indemnité, qui est rejetée. Deux ans plus tard, il accepte de partager un programme de couverture provisoire des bâtiments les plus menacés, mais un an plus tard, il rejette le devis de l'architecte en chef, Michel Goutal. C'est le début d'un nouveau conflit. Comment faire autrement ? D'abord, pour économiser du temps et de l'argent, M. Jouët-Pastré souhaite des travaux définitifs. Ensuite, le devis de l'architecte, qui dépasse le million de francs, lui paraît exorbitant. Il s'explique mal comment la fourniture et la pose de 1 000 m² de tôle peuvent coûter 870 393 francs, alors que la tôle coûte 50 francs le m². Sauf à considérer que la pose coûte à elle seule 820 000 francs ! *« Depuis des années, on me réclame des prix au moins dix fois supérieurs à ceux du marché »*, constate M. Jouët-Pastré.

En décembre 1986, l'architecte en chef des Monuments historiques, Bernard Colette, juge que le pavillon d'entrée *« a été aménagé sauvagement, au mépris de l'archéologie et de la législation sur les monuments historiques »*. Il va jusqu'à envisager le déclassement du Mont-Dieu. Le jugement est d'autant plus sévère que, à l'époque, Dominique Jouët-Pastré se bat seul pour sauver ce qui peut encore l'être. Une poutre s'est effondrée *au premier étage, et ses pa*rents vivent désormais dans le salon du rez-de-chaussée. C'est là que sa mère meurt en 1988. Les conditions *« épouvantables »* l'obligent à mettre son père dans une maison de retraite. Mais tout cela n'empêche pas la machine administrative de suivre son cours.

En septembre 1989, l'administration menace de faire exécuter les travaux d'office. M. Jouët-Pastré fait alors appel à une entreprise belge spécialisée qui refait les toitures (charpente et ardoises) de deux pavillons pour... *389 952 francs. Il ne tarit pas* d'éloges sur *« le travail admirable de ces artisans, amoureux de leur métier »*.

Le 10 juillet 1990, la situation semble s'améliorer. Vu la qualité des travaux, le conservateur régional, Dominique Cerclet, s'engage à subventionner ceux déjà effectués, puis ceux d'une deuxième tranche à hauteur de 50 %. Une promesse vitale pour la suite des opérations : après avoir vendu vaisselle et tableaux de famille et beaucoup emprunté, Dominique Jouët-Pastré et son épouse touchent le fond. *Mais la promesse est faite sous ré*serve de l'approbation des travaux par l'architecte en chef... Michel Goutal. Or, celui-ci rend un avis technique défavorable. *« Un avis entièrement fondé sur des faits inexacts »*, affirme M. Jouët-Pastré.

ESPOIR TÉNU

Ignorant ce développement, le magistrat lance la deuxième tranche de travaux. Mais la subvention tarde. Le 5 novembre 1991, *« fatigué d'être roulé dans la farine par l'administration comme* (ses) *parents et grands-parents »*, il saisit le tribunal administratif pour non-exécution de l'engagement du 10 juillet 1990. Tous les ponts sont coupés avec l'administration. *Alors que le toit est à demi couvert* et que le propriétaire a déjà déboursé 770 000 francs, les travaux sont arrêtés. En septembre 1992, le préfet de région refuse un règlement par voie de conciliation. Deux ans plus tard, M. Jouët-Pastré est débouté, malgré le témoignage de l'ancien préfet, Yves Bonnet, qui confirme l'engagement pris le 10 juillet 1990 par le conservateur régional. Il perdra aussi en appel.

Depuis, la guérilla administrative se poursuit. Comme s'il fallait *punir M. Jouët-Pastré d'avoir « demandé obstinément justice pour le Mont-Dieu »*. Il se heurte à l'intransigeance de fonctionnaires qui, loin d'admettre les torts de l'administration, ont tendance *« à le faire passer pour un emmerdeur et à inverser les rôles »*. Lui, continue à se battre et à chercher des appuis. Il n'en trouve guère et hésite à se lancer dans une action pénale *« qui ne ferait qu'aggraver les choses »*. Profondément attaché au Mont-Dieu, il envisage néanmoins de vendre. Mais qui accepterait de le reprendre ?

Reste un espoir ténu. Que le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, à l'occasion du voyage qu'il devrait effectuer dans *les Ardennes, fin septembre, fasse* le geste qui donnerait au Mont-Dieu une *« bouffée d'oxygène »* au moment où *« sa ruine est sur le point d'être consommée »*.

Roland-Pierre Paringaux et Emmanuel de Roux

MARC TARASKOFF

Chronologie

● **1132** : fondation du Mont-Dieu par des moines chartreux. Il s'agit de la première chartreuse de France (la Grande-Chartreuse se trouve dans la Dauphiné, hors du royaume).

● **XVI[e] siècle** : après plus de 400 ans de prospérité, le Mont-Dieu est ruiné par les guerres de religion.

● **1615-1648** : le Mont-Dieu est reconstruit. Il est considéré comme le plus bel ensemble architectural conventuel d'Europe. Ses bâtiments et jardins occupent une douzaine d'hectares.

● ***Fin du XVIII[e] siècle*** : au cours de la Révolution, le Mont-Dieu est démembré, puis vendu aux démolisseurs. Les quelques bâtiments subsistants sont acquis sous l'Empire par un banquier de Sedan.

● **1820** : rachat par François-Xavier Camus, maire de Charleville, ancêtre du propriétaire actuel.

● **1914-1918** : occupation allemande et pillage.

● **1927** : inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Ton « estival » à « la Marche du siècle »

« La Marche du siècle » consacre son numéro du mercredi 11 septembre, sur FR3, à la question du patrimoine. Un reportage sur la chartreuse du Mont-Dieu, *« un sujet sensible »*, avait été initialement prévu, a confirmé au *Monde* un des responsables de l'émission. Selon Hubert Dubois, *« il ne s'agit pas de censure, mais d'un changement d'angle. Les prochaines « Marche du siècle » seront très polémiques. Nous avons voulu donner à celle-ci un caractère plus souriant, encore estival. C'est une question d'équilibre »*. Les reportages traiteront donc essentiellement des métiers du patrimoine. On sait, néanmoins, que les fonctionnaires relevant de l'administration du patrimoine qui avait été approchés pour participer à ce reportage n'ont pas reçu du ministère de la culture l'autorisation de s'exprimer. Le ministre, Philippe Douste-Blazy, qui devrait être présent sur le plateau de FR3, se réservant sans doute de répondre seul aux questions des téléspectateurs.

Des architectes juges et parties

L'EXEMPLE du Mont-Dieu illustre jusqu'à la caricature les dérives et limites d'un système dans lequel l'architecte en chef des Monuments historiques (ACMH) est à la fois juge et partie.

En effet, cet expert, chargé par *un décret du 20 novembre 1980 « d'établir les projets et les devis et de diriger l'exécution des travaux sur les immeubles classés »*, jouit d'une rente de situation étonnante. Tout propriétaire de monument classé qui souhaite entreprendre des travaux doit en passer par lui s'il sollicite une subvention de l'Etat, ce qui est généralement le cas. Saisi de la demande par le conservateur régional des Monuments historiques (CRMH), c'est lui qui décide de la nature et de l'importance des travaux ; lui qui établit le devis après avoir, dans bien des cas, exigé une étude ; lui encore qui choisit les entreprises « agréées » par les Monuments historiques (sur ses conseils) ; lui, enfin, qui recommande la subvention et qui obtient les autorisations. Bref, ce professionnel qui a un pied dans le secteur public et l'autre dans le privé est incontournable.

Cette situation de monopole a donné lieu à bien des dérives. Elle favorise notamment une inflation des prestations et des prix dans des proportions que n'expliquent pas seulement la nature des travaux et la qualité des matériaux. Dans bien des cas, le devis initial fourni par le propriétaire est écarté au profit de devis « officiels » particulièrement lourds. C'est tout bénéfice pour l'ACMH, dont les honoraires sont fonction du niveau des prix et d'un barème de complexité... qu'il fixe lui-même.

Cette situation de monopole favorise notamment une inflation des prestations et des prix

De nombreux propriétaires qui voient ainsi gonfler la note des travaux envisagés baissent les bras. Inévitablement leur patrimoine, qui est aussi celui de la France, en fait les frais. D'autres, qui récusent un système devenu pervers, les réalisent sans autorisation officielle. Ils se mettent ainsi hors la loi et n'en ont pas fini pour autant avec l'ACMH. Appelé à juger les travaux qui lui ont échappé, c'est lui qui aura le dernier mot. On a vu ce qu'il en a coûté à Dominique Jouët-Pastré d'avoir fait réaliser par une entreprise non agréée des travaux de grande qualité pour le prix d'un tôlage provisoire. Richard Hurbain, qui a racheté et restauré le château de Sarzay, dans l'Indre, au prix de grands sacrifices, a connu une mésaventure similaire (*Le Monde* du 29 mai).

Depuis 1983, faute de moyens, faute aussi d'une vraie coopération des Monuments historiques, cet ancien employé de l'EDF s'est fait tour à tour maçon, menuisier et terrassier. Pourtant, grâce à ce travail, Sarzay revit. Mais les Monuments historiques s'irritent des initiatives de ce châtelain atypique qui multiplie les chantiers sans attendre des autorisations et des devis officiels qui sont de toute façon bien au-dessus de ses moyens. En octobre 1995, l'administration l'assigne en justice. Il sera condamné à 10 000 francs d'amende avec sursis. L'administration a cru faire un exemple. Elle a surtout achevé de décourager les propriétaires modestes qui consacrent tous leurs moyens, et parfois toute leur vie, à la restauration et à l'entretien d'un bien classé.

« C'est le système lui-même qui pousse au crime », dit un fonctionnaire qui en connaît bien les arcanes. Il perdure pourtant malgré *critiques et scandales*. D'autant que les propriétaires, étroitement dépendants du système, répugnent à porter ces pratiques sur la place publique. Cela dit, l'architecte n'est pas seul en cause. Il est en principe soumis au contrôle du conservateur régional qui a la responsabilité de la décision et celle des crédits. *« L'architecte en chef est un expert qui rend un avis technique et motivé. Il ne devrait pas pouvoir dicter sa loi. S'il le fait, c'est que l'administration, et d'abord le conservateur régional, ne contrôle pas la situation, soit qu'elle fait bloc avec lui. Dans les deux cas, c'est anormal »*, estime un conservateur régional. Une autre instance de contrôle, l'inspection générale des Monuments historiques, a également une mission. Mais elle manque de moyens. En outre, étant elle-même composée d'architectes en chef des Monuments historiques, elle n'est pas le mieux placée pour s'en prendre à ses pairs.

R.-P. P. et E. de R.

VOUS CHERCHEZ À ACHETER
VENDRE OU LOUER ?
RETROUVEZ LA NOUVELLE
RUBRIQUE "IMMOBILIÈRE"
le mercredi 11 septembre (daté jeudi 12)
dans
Le Monde

هكذا من الأصل

L'art de la commémoration des Garouste et de Mattia Bonetti

Un peintre, deux designers sous le signe de la citation et de la virtuosité

L'exposition rétrospective de Gérard Garouste – l'une des figures emblématiques de l'art français des années 80 –, de son épouse, Elisabeth Garouste, et de Mattia Bonetti à l'abbaye Saint-André, à Meymac dans la Corrèze, se place délibérément sous le signe d'une forme de dialogue, sans contradictions et sans affrontements. Tout cela est très plaisant et d'une réjouissante virtuosité. Mais ces mérites sont aussi des limites.

GÉRARD GAROUSTE, ELISABETH GAROUSTE ET MATTIA BONETTI, abbaye Saint-André, Centre d'art contemporain, 19250, Meymac ; tél. : 55-95-23-30. Tous les jours, sauf mardi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ; jusqu'au 6 octobre.

Gérard Garouste, peintre et sculpteur, l'une des figures emblématiques de l'art français des années 80, et son épouse, associée à Mattia Bonetti, designers : les réunir, concevoir une exposition familiale, l'idée n'est pas mauvaise. Les salles de l'abbaye Saint-André sont assez vastes, les étages assez nombreux pour accueillir à la fois toiles et fers de l'un, meubles, objets et dessins des autres, tout cela plaisamment disposé selon l'ordre chronologique, de façon à obtenir deux rétrospectives d'un coup – deux rétrospectives en forme de dialogue.

Dialogue sans contradictions, sans affrontements. Les époux Garouste sont d'accord sur à peu près tout. Quoique ce ne soit pas le but recherché, l'exposition tourne à l'éloge du couple considéré comme instrument de production. De l'esthétique à la pratique, l'entente est exemplaire. Esthétique ? En matière de peinture autant que de mobilier, l'histoire et la mémoire seraient les données premières de la création. Le passé s'exploite comme une mine à ciel ouvert, par cercles concentriques. Il suffit de creuser pour percer à travers les décennies les plus récentes et atteindre la strate surréaliste, très riche. Un gradin plus bas est le symbolisme. Encore une marche : l'éclectisme révèle ses somptuosités baroques. Ainsi descend-on jusqu'au fond du gisement, dont la couche la plus ancienne date du XVIe siècle. Chacune de ces étapes laisse sa trace dans les tableaux, dans le dessin d'un fauteuil ou d'un vase.

L'art de l'allusion et de la citation domine, explicitement. Rien de caché là-dedans, rien de clandestin. Gérard Garouste se pose en héritier de Dali et de De Chirico. Elisabeth Garouste et Mattia Bonetti eussent été à l'aise lors des expositions surréalistes de l'entre-deux-guerres. Le passé occidental ne leur suffisant pas, ils ne dédaignent pas les exotismes.

SURCHARGE PARODIQUE

Chaque meuble s'orne d'un ou de plusieurs souvenirs traités avec ce qu'il faut de distance humoristique. Le pseudo-dix-huitième-Second Empire glisse à la parodie, à force de surcharge décorative et de doré. Le pastiche primitiviste se prend encore moins au sérieux et deux Vénus de Willendorff en plâtre soutiennent un plateau, atlantes burlesques. Il ne manque à cette parade ni espagnolades rococo ni exercices dans le style du Bauhaus.

L'exécution, la pratique sont à la hauteur de l'inspiration : une culture si complète et variée doit aller de pair avec une maîtrise irréprochable des matériaux. Il suffit de comparer les dessins préparatoires avec les objets finis pour vérifier avec quelle adresse ils sont fabriqués. La virtuosité du peintre n'est pas moindre. Gérard Garouste, qui tient à produire lui-même les couleurs dont il se sert, est renommé pour la complexité de son métier. Tout en conservant souvent les apparences de la désinvolture et de la vitesse, il joue de la transparence et de l'opacité, des superpositions et des empâtements. Il sait comment convertir la couleur fraîche et grasse en une surface dure et comme vitrifiée par le vernis.

Des teintes rares, il aime à expérimenter l'alliance, un rose fané avec un vert amande, des bruns brillants et un outremer mat, des rouges sanglants entre eux et associés à un ocre jaune. Le dessin qui silhouette des figures incomplètes et suggère un paysage ou un geste sans s'avancer au-delà de l'elliptique n'a pas moins de chic – surtout le dessin des tableaux les plus récents.

Auparavant, il y a plus d'une décennie, il demeurait plus descriptif, cernant les corps, sculptant les volumes, définissant les lignes de fuite de la perspective. Après cette période baroque, qui lui a valu la notoriété ne serait-ce que parce qu'elle s'opposait à la rigueur monotone des doctrines issues du minimalisme, Garouste a allégé son style, découvert les charmes de l'équivoque et cultivé l'incertain et l'indéfinissable.

QUELQUE CHOSE D'ARCHÉOLOGIQUE

On chercherait en vain un récit, une fable, une morale à inscrire au-dessous de la toile : ce ne sont que visions brouillées et lambeaux de rêves – et morceaux de peinture savante, aussi savante que les créations de Garouste et de Bonetti. Esthétique de la citation, virtuosité de l'exécution : le système est cohérent.

Ne serait-ce pas cependant son principal mérite ? Cette double rétrospective a quelque chose d'archéologique. Parce que les œuvres qu'elle contient se fondent elles-mêmes sur une archéologie encyclopédique de la peinture et du décor ? Pas seulement.

Ces grands tableaux luisants et spectaculaires, ces meubles chimériques et luxueux, cet art de la reprise et de la variation caractérisent un moment, encore récent, de l'histoire de l'art. Quand – il y a moins de vingt ans – Garouste a montré ses premières images mythologiques et allégoriques, quand il a osé figurer des saintes en extase, des divinités musculeuses et des chiens, il s'est placé à contre-courant. Disciple anachronique et égaré de Delacroix, il rappelait la dignité de la peinture d'histoire à une époque qui professait que l'histoire de la peinture s'achevait sur une suite de monochromes. Il a eu alors le mérite de porter la contradiction et de refuser le conformisme du jour.

Son intervention et son succès eurent alors valeur de symptôme : l'ordre était rompu, les interdits tombaient. Tout, à nouveau, était possible. Il n'est pas sûr que Garouste, que les Garouste aient fait de cette liberté le meilleur usage. Il n'est pas certain que célébrer longuement les traditions, le beau métier, les subtilités de pigments et les élégances du bronze suffise à nourrir une œuvre.

L'invention ne se réduit pas sans dommage à la commémoration, si habile soit-elle. Il peut en naître une toile séduisante et un fauteuil d'un goût exquis. Mais ce n'est pas assez pour convaincre que ces beaux exercices de style.

Philippe Dagen

Controverse au festival Visa pour l'image

L'attribution du Visa d'or magazine aux images retravaillées de Jean-Paul Goude a provoqué les sifflets de la salle

VISA POUR L'IMAGE. Hôtel Pams, 18, rue Emile-Zola, 66000 Perpignan. Tél. : 68-35-97-00. Expositions jusqu'au 15 septembre.

PERPIGNAN
de notre envoyé spécial

Montrer les images que la presse illustrée ne publie pas ; redécouvrir des auteurs du passé ; faire venir du monde entier des photographes pour parler de leur activité ; susciter un marché de la photo avec 2 000 professionnels réunis : en visant quatre objectifs efficaces, le festival Visa pour l'image de Perpignan a bâti, en huit ans, un succès spectaculaire. Ainsi, pour la soirée du 7 septembre, les 2 500 spectateurs du Campo Santo – et ceux relégués, par manque de place, devant un écran accroché à côté de la cathédrale – ont été invités à se lever pour rendre un hommage émouvant à deux photographes algériens, Louiza Ammi et Abdelkader Boukerche, qui font leur métier au risque de leur vie. Leur motivation ? « *Conserver des traces de cette époque de douleurs pour les générations à venir.* »

« PHOTOJOURNALISME PAS MORT »

Côté mémoire, retenons Hansel Mieth et Otto Hagel, photographes qui ont dénoncé les misères de l'Amérique dans les années 30 ; Willy Ronis est venu célébrer les soixante ans du Front populaire, Roger Pic expose ses reportages à Cuba et ailleurs, *L'Equipe* a raconté cinquante ans d'images de sport, le *New York Times Magazine* a fêté, en une rétrospective soignée, son centenaire. Et Catherine Leroy, avec ses photos du Vietnam notamment, rappelle combien elle est une grande des années 60-70.

La production récente ? « *Je montre que le photojournalisme n'est pas mort, même si la presse ne le publie plus* », explique Jean-François Leroy, directeur du festival. D'où un retour très net au noir et blanc – « *autant se faire plaisir* », semblent dire les reporters. Sinon, beaucoup de sujets traitent de l'enfance déshéritée (orphelins, jeune violoniste aux yeux volés, fillettes prostituées, gamins amputés). Saluons aussi quelques découvertes, comme le reportage de Stephen Dupont sur les lutteurs en Turquie, la prostitution au Bangladesh par une agence locale (Map) et l'ex-Yougoslavie d'Emmanuel Ortiz.

Les expositions n'ont rien de la rigueur muséale. « *Nous ne sommes pas un événement culturel, mais un événement journalistique* », répond Jean-François Leroy. Son but est d'accrocher trente et un auteurs qui forment « *le plus beau journal du monde. Même si nous ne faisons qu'un numéro par an* ».

Tout comme les expositions s'apparentent à un magazine illustré – des blocs compacts, linéaires, d'une cinquantaine d'images –, les projections sont calquées sur un journal télévisé : les images défilent vite, s'entrechoquent sur trois écrans, agrémentées de musiques et de textes parfois un peu courts, voire inexistants.

LES BONS ET LES MÉCHANTS

Cette année, le discours ambiant était le suivant : d'un côté, les louables baroudeurs qui, au péril de leur vie, ramènent des images sanglantes et dérangeantes, mais rarement publiées ; de l'autre, des photographes de stars et têtes couronnées, qui gagnent beaucoup d'argent sans risque. Bref, les bons et les méchants. Le public applaudit à ce schéma manichéen, tout comme une profession qui a besoin de se rassurer et cherche l'autocélébration. Peu, du reste, avouent que nombre de reportages ne sont pas publiés parce qu'ils sont trop vagues, ne racontent pas une histoire, contiennent de jolies images portées par des bons sentiments mais peu d'informations.

Patrick Robert (agence Sygma) a reçu le Visa d'or news pour son Liberia ; Paolo Pellegrin (agence Vu) le prix Kodak du jeune reporter pour le sida en Ouganda et Jeff Mitchell (*Herald* de Glasgow), le Visa d'or de la presse quotidienne pour la tuerie de Dunblane en Ecosse.

Le « scandale » est survenu le 6 septembre, avec l'attribution du Visa d'or magazine à Jean-Paul Goude : sifflets, injures... Dans une série de mode réalisée pour *Elle*, des mannequins évoluent en vêtements baroques, dans une piscine, sur une piste de cyclisme ou d'athlétisme, un plongeoir... « *Je ne suis pas un reporter mais un illustrateur* », s'est défendu Jean-Paul Goude, visiblement affecté, et dont les images sont retravaillées sur ordinateur.

Il était maladroit de faire concourir Goude aux côtés de reportages traditionnels. Surtout, le festival n'a jamais vraiment été un lieu de débats : le sens et l'ambiguïté d'une image d'actualité, la différence entre information et illustration, l'intervention du photoreporter dans l'événement, la mise en scène, la réalité et sa représentation, le rapport entre esthétique et journalisme... Autant de questions non abordées dans les expositions, puisque aucune n'est thématique. Les soirées ? Ça va trop vite. Et pourtant, l'imaginaire de Goude – par ailleurs séduisant – peut être comparé avec les partis pris esthétisants (graphisme, effets picturaux et décoratifs, noir et blanc très léchés) de nombre de reporters qui travaillent sur la misère du monde.

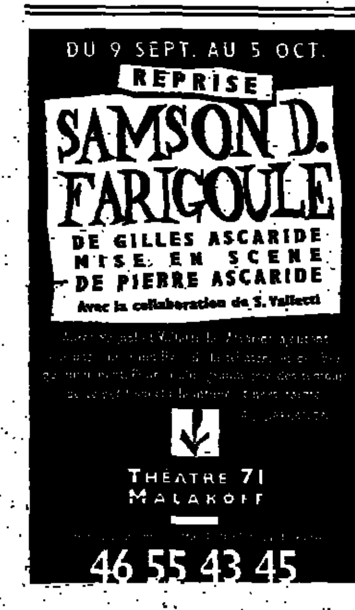
Michel Guerrin

(Lire aussi, page 12, le point de vue de François Hébel, directeur de l'agence Magnum.)

Stanley Greene et Patrick Bard dominent cette édition

L'Américain Stanley Greene *expose au Couvent Sainte-Claire* des reportages en Tchétchénie. Le résultat, en noir et blanc, est remarquable quant au placement – physique, moral – de l'auteur : engagé et retenu, lyrique et froid, alternant images de cadavres et paysages, action et contemplation, portraits et natures mortes, détails et plans larges pour inscrire le décor. « *Je ne veux pas photographier comme un touriste du désastre* », dit-il.

Dans un autre registre, le Français Patrick Bard a photographié les Mexicains qui, *chaque jour, tentent de passer* le mur qui marque la frontière avec les Etats-Unis : 500 000 arrestations en deux ans pour la région de Tijuana. Au Couvent des Minimes, le dialogue images-légendes, d'un équilibre rare, forme une histoire subtilement construite : d'abord le face-à-face entre Mexicains et gardiens américains ; ensuite, les effroyables conditions de travail dans les multinationales installées à la frontière, côté mexicain. « *Comment montrer l'énormité ?* », en l'occurrence peu visible, demande Bard.



Chansons sans conventions au festival Musiques croisées de Saint-Sever

SAINT-SEVER (Landes)
de notre envoyé spécial

A Saint-Sever, il y en avait cette année encore pour (presque) tous les goûts. Du raï (Sawt el Atlas, Khaled), de l'accordéon (Daniel Mille, Marcel Azzola), du jazz (And This Orchestra, de Daunik Lazro), du rap (Lex Léo, Minvielle et Lubat), du hardcore (Prohibition), de la chanson... Quand, ailleurs, on bâtit le programme autour d'un style, d'une famille d'instruments, d'une époque, ici on joue la carte de l'éclectisme. On brasse les genres, les univers s'entrechoquent. Musiques croisées n'en est pas pour autant un festival fourre-tout à l'identité hasardeuse et floue. Tout s'organise autour d'un thème, concerts et tables rondes. Fil conducteur, colonne vertébrale de la huitième édition qui s'est déroulée du 5 au 7 septembre dans la petite cité des Landes : « Les états d'urgence. » L'urgence considérée comme une flamme ardente qu'aucun souffle ne peut coucher. L'urgence qui anime et pousse en avant des artistes osant l'originalité envers et contre modes. Une autre façon d'avoir du style.

Pascal Mathieu est de cette race d'énergumènes singulièrement atypiques dans la planète chanson. Il détourne les mots, bouscule les phrases, se joue des sonorités de la langue. Une manie quasi obsessionnelle chez cet écorché ironique. Grivois et parfois charnel jusqu'au vertige, il revendique son penchant provocateur : « *J'utilise le vocabulaire sans autocensure. Je chante de petites audaces car je trouve ça ludique de déranger un peu* », dit-il. Entre ses chansons, accompagnées à la guitare par Michel Richard et Bernard Montrichard sur la scène de Saint-Sever, il glisse des poèmes, des quatrains habiles et légers. Même si sa langue trébuche parfois ce soir-là, Pascal Mathieu, dont le premier album (*En attendant des jours pires...* [Scalen'disc]) a reçu le prix de l'Académie Charles-Cros cette année, impose sa griffe, captivante, et le public adhère.

LA PLACE DU SILENCE

Autre curiosité, la même soirée, Elise Caron, elle aussi en totale rupture avec le tout-venant de la chanson. Accompagnée par le piano subtil de Denis Chouillet, elle interprète ses textes avec une grâce lumineuse, un timbre limpide, sculptant l'espace de gestes ailés. Ses mots évoquent parfois Queneau, ses musiques, écrites avec Denis Chouillet, ne se laissent pas emporter par trop d'éloquence, le silence y trouve aisément sa place. Elise Caron a autrefois interprété Fauré, Ferrari et a chanté avec l'Orchestre national de jazz, sous la direction de Denis Badault. Son univers porte les traces de ce libre vagabondage. Entre chansons, lyrique, musique contemporaine et jazz, Elise Caron oscille avec malice.

La malice, elle fait briller les yeux de Pascaline, chanteuse et auteur-compositeur des Elles, qui se produisent le lendemain dans la cour du couvent des Jacobins où l'on adressé les tables. Un souffle d'air chanté entre les concerts des accordéonistes Daniel Mille et Marcel Azzola. Quatre fausses ingénues, quatre chipies impertinentes en pyjama et chemise de nuit, dont la verte tenue et la fraîche originalité emballent le public.

Patrick Labesse

Concert-feuilleton

Outre son éclectisme, sa programmation pertinente et parfois audacieuse, l'une des originalités de *Musiques Croisées* est de proposer en ouverture de soirée une séquence, un épisode d'un concert-feuilleton. Lors d'une édition précédente, la tâche avait été confiée à Serge Hureau qui, plus tard, mit bout à bout ses interventions successives pour *monter son savoureux spectacle Gueules de piaf*.

Cette année, ce qu'Alex Dutilh, directeur artistique du festival (par ailleurs directeur du studio des Variétés, rédacteur en chef de *Jazzman* et producteur à France-Musique), nomme « *la petite cerise apéritive de chaque soirée* » était servi par le percussionniste Jean-Pierre Drouet. Cet habile manipulateur de peaux, de bruits et d'accessoires a tout exploré, du jazz à la musique traditionnelle et au contemporain (distribué par Night and Day). Farfelu, habité, passionnant, en dix minutes il prépare le public au plaisir du concert qui suit.

CLERMONT-FERRAND

LES AMIS DE LA MUSIQUE

Tél. et fax : 73-35-64-11

SAISON 96-97

- Ensemble MÉTAMORPHOSES
  P. FONTANAROSA
  R. PIDOUX
- JANOS STARKER
- Quatuor YZAHE
- A. BYLSMA
  J. Van IMMERSEEL
- A. M. RODDE – N. LEE
  D. VIDAL
- Ensemble FUOCO E CENERE
- JEAN-PHILIPPE COLLARD
- Ensemble OCTO - CELLO

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : le chef d'orchestre allemand Kurt Masur a annoncé** qu'il ne serait plus directeur musical de l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig à partir du 1er janvier 1997. Son contrat le liait à cette institution jusqu'en 1998. Kurt Masur a annoncé son départ anticipé en affirmant : « *La ville ne veut pas conserver ce que j'ai bâti.* »

■ **Les concerts que doit donner Michael Jackson à Bombay**, le 30 octobre et le 1er novembre, ont été condamnés, lundi 9 septembre, par le ministre de la culture de l'Etat de Maharashtra (ouest de l'Inde), en dépit de l'attente des fans du chanteur, dont ce sera la première visite dans le pays. M. Navalkar a déclaré être « *très conscient du mal que des gens comme M. Jackson, qui prônent des valeurs et une culture décadentes, causent à notre riche culture ancestrale* ». Ces concerts s'inscrivent dans le cadre de sa tournée mondiale HIStory, commencée samedi 7 septembre à Prague (*Le Monde* du 10 septembre).

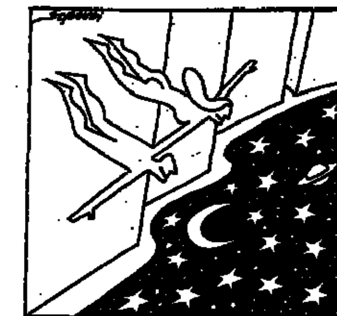
■ **THÉÂTRE : le comédien Michel Piccoli a été victime d'un accident de cheval** qui a provoqué un traumatisme crânio-facial et lui impose un repos de quelques semaines. Il ne pourra pas jouer dans *La Maladie de la mort* – spectacle mis en scène par Robert Wilson, d'après le récit de Marguerite Duras –, dont les représentations devaient avoir lieu, du 28 septembre au 27 octobre, à la Maison de la culture de Bobigny. En revanche, la tournée du spectacle sera assurée, et *La Maladie de la mort* sera présentée en 1997 dans le cadre du Festival d'Automne.

■ **ART : les travaux de construction de la Pinacothèque d'art moderne de Munich**, le plus important musée érigé au cours du siècle en Bavière, ont commencé lundi 9 septembre. Le bâtiment (21 300 mètres carrés) abritera la collection d'art graphique, celle d'art moderne du musée national, la collection d'architecture de l'Université technique et la nouvelle collection. L'ouverture du musée, dont le coût est estimé à 200 millions de DM (680 millions de francs), est prévue pour fin 1999.

هكذا من الأصل

5es Nuits foraines, les arts du cirque

Pendant trois jours, Saint-Lô (Manche) vibre au rythme du cirque



AU-DELÀ du cirque traditionnel, cette manifestation fait la part belle au cirque contemporain et à celui dont il tient ses origines, le cirque de rue. Pendant trois jours, soixante artistes, issus de huit compagnies, présentent neuf spectacles répartis en vingt-deux représentations. La tradition est maintenue avec le Cirque Romanes Tisigane, et la création, à l'honneur avec le cirque du Docteur Paradi, Les Cousins (trois clowns-acrobates-jongleurs) et Thierry André, qui fait s'envoler massues et bâtons. La rue accueille Macadam Phénomène (deux rois de la corde lisse et de la contorsion), la Compagnie Tout Fou To Fly (dix comédiens à 12 mètres au-dessus du sol sur trapèze volant et sangle élastique) et la compagnie Aristobulle (un spectacle de magie). De la musique également, avec Oxyde de cuivre, et un « cabaret forain » qui, chaque soir, fera se retrouver nombre d'artistes autour d'un « boeuf circassien ».

★ **Centre culturel de la ville de Saint-Lô (Manche). Les 13, 14 et 15 septembre. Tél. : 33-57-45-20. 14 représentations gratuites, 8 payantes (de 30 F à 90 F).**

UNE SOIRÉE À PARIS

Thierry Peala Quartet invite Kenny Wheeler
Comme beaucoup de Britanniques, le trompettiste Kenny Wheeler passe avec aisance du free le plus chamboulé aux standards les plus joués, du jazz-rock à la musique contemporaine. Cette rencontre avec la formation du chanteur Thierry Peala, où oeuvre notamment le batteur Steve Arguelles, intrigue.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, les 12, 13 et 14. Tél. : 40-26-46-60. Location Fnac, Virgin. 78 F.

Fil rouge Michel Doneda
En dehors de rares festivals perturbateurs du ronronnement général et de « missionnaires » comme ceux des Instants chavirés, qui « ose » programmer Michel Doneda ? Et pourtant il y a chez le saxophoniste une humanité, une générosité, un amour fou des musiques qui ravissent. Démonstration évidente en trois soirées qui débuteront par un duo avec le poète-danseur Ly Thanh Tien, suivis du trio Bâton rompu (le 11), du groupe Razin (le 12) et d'Etage 34 dont la rythmique revisite l'art du power trio très très rock.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, les 11, 12 et 13. Tél. : 42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Sandra Bessis
Avec le flûtiste John Mc Lean, la chanteuse Sandra Bessis continue son exploration des chants judéo-espagnols. La voix tout en raffinement et l'appui d'un percussionniste (Alain Bouchaux) et d'un joueur de viole de gambe (Philippe Foulon) permettent de saisir les atmosphères et de donner tout leur sens à ces chants. A écouter, dernier album de Sandra Bessis : *Paseando, chants judéo-espagnols* (AAB/France Musique-DOM).
Théâtre du Tourtour, 20, rue Quincampoix. Mº Châtelet ou les Halles. 20 h 30, du 10 au 21 septembre. Tél. : 48-87-82-48. De 70 F à 90 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Bonbon acidulé
de Ricardo Sued, mise en scène de l'auteur, avec Rosario Audras, Marie-Laure Dougnac, Jean-Claude Fernandez, Nathalie Ortéga, Adriana Pegueroles et Emmanuel Salinger.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du jeudi 12 au samedi 14, les mardi 17, jeudi 19, vendredi 20, samedi 21, mardi 24, à 21 heures ; le mercredi 18, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche 22, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 15. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Le Faiseur
d'Honoré de Balzac, mise en scène de Françoise Petit, avec Jean-François Balmer, Clotilde de Bayser, Stéphane Bierry, Philippe Boudet, Auguste Bruneau, Paul Crauchet, Dominique Daguier, Isabelle Fontaine, Sylvie Genty, Eric Laugérias, Stéphanie Noël, Matthieu Rozé et Maurice Vaudaux.
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Les vendredi 13 et mardi 17, à 20 h 30 ; le samedi 14, à 16 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche 15, à 15 h 30. Tél. : 42-38-07-54. Durée : 2 heures. De 50 F à 200 F. Jusqu'au 30 décembre.*

Je suis la vieille dame du libraire
de François Perche, mise en scène de Rachel Salik, avec Claudine Baschet, Abel Jefry, Valeria Moretti, Romano Milani, Diana Ringel, Rachel Salik, Wieslawa Witt et Jean Plana.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Du mardi 10 au samedi 14, à 20 h 30 ; le dimanche 15, à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 13 octobre.*

Liberté à Brême
de Rainer Werner Fassbinder, mise en scène de Marie Hermès, avec Odile Roire, François Chodat, Jean-Pierre Ducos, Jean-Michel Bonnarme, Marcelle-Jeanne Bretonnière, Valérie Choquard, Jean-Pierre Falloux et Olivier Hermel.
Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, Paris 5e. Mº Saint-Michel. Du mardi 10 au samedi 14, les lundi 16, mardi 17, à 21 heures. Tél. : 43-26-38-99. Durée : 1 h 30. 80 F. Jusqu'au 31 décembre.

Libres sont les papillons
de Raymond Castans, d'après Leonard Gershe, mise en scène de Jean-Pierre Dravel, avec Alexandra Stewart, Yannick Debain, Virginie Aster et Gilles Perrin-Lancelot.
Comédie de Paris, 42, rue Fontaine, Paris 9e. Mº Pigalle. Du mardi 10 au vendredi 13, le mardi 17, à 20 h 30 ; le samedi 14, à 17 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche 15, à 15 h 30. Tél. : 42-81-00-11. Durée : 1 h 30. De 120 F à 220 F. Jusqu'au 31 décembre.

La Reine de la nuit
d'après Marc Behm, mise en scène de Patrick Soemama, avec Christiane Marchewska.
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Du mercredi 11 au samedi 14, les mardi 17, mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20, samedi 21, à 21 heures. Tél. : 42-71-46-50. 90 F et 120 F. Jusqu'au 11 octobre.*

Les Richesses de l'hiver
de Fatima Gallaire, mise en scène de Francis Aïqui, avec Paola Bechis, Myriam Derbal, Gora Diakhaté, Frédérique Mazzieri, Michel Chabasse et Ghjuvan'Lucca Rancelli.
Théâtre de proposition, 3, cité Souzy, Paris 11e. Mº Boulets-Montreuil. Du mardi 10 au samedi 14, le mardi 17, à 20 h 30 ; le dimanche 15, à 16 heures. Tél. : 43-48-99-30. Durée : 1 h 50. 70 F et 100 F. Jusqu'au 13 octobre.*

Les Sept contre Thèbes
d'Eschyle, mise en scène de Frédéric Fuster, avec Patrick Béthune, Frédéric Fuster, Aristide Legrand, Françoise Huguet, Nanténé Traoré, Kata Varga et Sophie Cohen.
Lavoir moderne parisien-Procréart, 35, rue Léon, Paris 18e. Mº Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers. Du lundi 16 au vendredi 20, les lundi 23, mardi 24, à 21 heures. Tél. : 42-52-09-14. Durée : 1 h 30. De 50 F à 90 F. Jusqu'au 31 octobre.*

La Servante
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Damien Barbin, Anne Bellec, Christophe Bernard, Gilbert Beugniot, Eléonore Briganti, Céline Chéenne, Samuel Churin, Irina Dalle, Luc Delhumeau, Michel Fau, Antoine Fayard, Ariane Gardel, Philippe Girard, Philippe Lehembre, Elizabeth Mazev, Mathias Mlékuz, Dominique Parent et Claude Perron.
Manufacture des Œillets, 25-29, rue Raspail, 94 Ivry-sur-Seine. Le samedi 14, à 20 heures ; les lundi 16, mardi 17, jeudi 19, lundi 23, mardi 24, à 20 h 30 ; le vendredi 20, à 18 h 30 ; le samedi 21, à 15 h 30 ; le dimanche 22, à 15 heures. Tél. : 46-58-81-81. Durée : 24 heures. 75 F et 100 F. Jusqu'au 6 octobre.*

Le Siècle
de Michèle Laurence, mise en scène de François Bourcier, avec Patachou, Evelyne Buyle, Odile Mallet et Clotilde Baudon.
Théâtre Rive gauche, 6, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mº Edgar-Quinet, Montparnasse-Bienvenüe, Gaîté. Du mercredi 11 au samedi 14, les mardi 17, mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20, samedi 21, à 21 heures ; les dimanche 15 et dimanche 22, à 15 heures. Tél. : 43-35-32-31. Durée : 1 h 30. De 120 F à 220 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Temps variable en soirée
d'Alan Ayckbourn, mise en scène de Stephan Meldegg, avec Dominique Lavanant, Zabou, Valentine Varela, Claude Koener, Alain MacMoy et Christian Pereira.
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Les vendredi 13, mardi 17, mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20, mardi 24, à 20 h 30 ; les samedi 14 et samedi 21, à 16 h 30 et 20 h 30. Tél. : 42-08-18-50. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 décembre.

Le Voyageur sans bagage
de Jean Anouilh, mise en scène de Tony Cousin, avec Ronny Pickart, Michel Milland, Josette Gourmet, Joëlle Guichard ou Marie Miro, Mélanie Varlet, Virginie Ray, Jorges Lussien, Pitt, Ghislaine Bureau ou Marie-Pierre Dimeck, Sonia Bucaro et Pierre Todo.
Grand Amphithéâtre de l'Ecole des arts et métiers, 155, boulevard de l'Hôpital, Paris 13e. Mº Gare-d'Austerlitz. Le samedi 14, à 20 h 30. Tél. : 45-80-18-62. Durée : 1 h 50. Entrée libre.

SÉLECTION

Le Dindon
de Georges Feydeau, mise en scène de Thomas Le Douarec, avec Charles Ardillon, Grégoire Bonnet, Géraldine Bonnet-Guérin, David Caris, Juliette Meyniac, Gilles Nicoleau, Sandra Nkake et Marie Parouty.
Théâtre La Bruyère, 5, rue La Bruyère, Paris 9e. Mº Saint-Georges. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 48-74-76-99. Durée : 2 heures. De 95 F à 190 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Gustave et Eugène
d'après Gustave Flaubert, mise en scène d'Arnaud Bedouet, avec Jacques Weber.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mº Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 30. De 90 F à 200 F. Jusqu'au 19 octobre.

Le Mal de mère
de Pierre-Olivier Scotto, mise en scène de Françoise Seigner, avec Tsilla Chelton et Pierre-Olivier Scotto.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris 8e. Mº Madeleine. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-65-07-09. Durée : 1 h 50. De 80 F à 240 F. Jusqu'au 31 décembre.

Mickey la torche
de Natacha de Pontcharra, mise en scène de Lotfi Achour, avec Thierry Belnet.
Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, Paris 14e. Mº Montparnasse-Bienvenüe, Gaîté. Du mardi au samedi, le lundi, à 19 heures. Tél. : 43-27-88-61. Durée : 1 heure. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 12 octobre.*

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoit, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Française, Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les mercredi 11, samedi 14, mardi 17, à 20 h 30. Tél. : 44-58-15-15. Durée : 2 h 15. De 35 F à 185 F. Jusqu'au 9 novembre.

Page 27
de Jean-Louis Bauer, mise en scène de Pierre Santini, avec Pierre Santini, Antoinette Moya, Stéphane Slima et Victoire Theismann.
Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Paris 8e. Mº Villiers. Du mardi au samedi, le lundi, à 21 heures. Tél. : 45-22-08-40. Durée : 1 h 30. De 70 F à 200 F. Jusqu'au 30 octobre.*

Qui a peur de Virginia Woolf ?
d'Edward Albee, mise en scène de John Berry, avec Niels Arestrup, Myriam Boyer, Nathalie Hugon et Hugues Boucher.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mº Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-22-16-18. Durée : 3 h 15. De 110 F à 220 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Samson D. Farigoule
de Gilles Ascaride, mise en scène de Pierre Ascaride, avec Pierre Ascaride.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les mardi 10, mercredi 11, vendredi 13, samedi 14, lundi 16, mardi 17, à 20 h 30 ; le jeudi 12, à 19 h 30. Tél. : 46-55-43-45. Durée : 1 h 30. 65 F et 85 F. Jusqu'au 5 octobre.*

Signe particulier : mère juive
de et par Muriel Kenn, mise en scène de Sylvie Joly.
Théâtre Trévise, 14, rue Trévise, Paris 9e. Mº Cadet, Rue-Montmartre. Du mardi au jeudi, à 20 h 30. Tél. : 45-23-35-45. Durée : 1 h 30. 80 F et 100 F. Jusqu'au 5 octobre.*

Le Songe d'une nuit d'été
de William Shakespeare, mise en scène de Christophe Lidon, avec Anne-Charlotte Bory, Corinne Colas, Sandra Faure, Stéphanie Vicat, David Barillon, Jacques Bourgaux, Stéphane Butet, Patrick Brossard, Franck Gourlat, Gérard Malabat, Bernard Malaka, Laurent Richard et Eric Savin.
Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, Paris 16e. Mº Muette ou Passy, RER Boulainvilliers. Du mardi 10 au samedi 14, le mardi 17, à 21 heures ; le dimanche 15, à 17 heures. Tél. : 42-88-64-44. Durée : 2 heures. De 75 F à 150 F. Jusqu'au 31 décembre.*

La Station Champbaudet
d'Eugène Labiche, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Laurence Février, Philippe Lebas, Didier Lesour, Claude Guedj, Andréa Retz-Rouyer, Dimitri Radochevitch, Jacques Bondoux, Frédérique Lazarini et Irène Chauve.
Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mº Voltaire. Les mardi 10, vendredi 13, mardi 17, à 20 h 30 ; les mercredi 11 et jeudi 12, à 19 heures ; le samedi 14, à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche 15, à 16 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 1 h 30. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Sylvia
d'A. R. Gurney, mise en scène de Lars Schmidt, avec Jean-Pierre Cassel, Catherine Rich, Bernard Alane et Julie-Anne Roth.
Bouffes-Parisiens, 4, rue Monsigny, Paris 2e. Mº Quatre-Septembre. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 h 30 et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-96-60-24. Durée : 1 h 45. De 70 F à 250 F. Jusqu'au 30 décembre.

Un mari idéal
d'Oscar Wilde, mise en scène d'Adrian Brine, avec Anny Duperey, Dominique Sanda, Didier Sandre, Françoise Gillard, Edith Perret, Jacques Debary et Frédéric Van Den Driessche.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 2 heures. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 décembre.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

COUPÉ COURT
Film portugais de Joaquim Sapinho, avec Carla Bolito, Marco Delgado, Orlando Sergio (1 h 35).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DÉCROCHE LES ÉTOILES
Film américain de Nick Cassavetes, avec Gena Rowlands, Marisa Tomei, Gérard Depardieu, Jake Lloyd, Moira Kelly, David Sherrill (1 h 47).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

FARGO (*)
Film américain de Joel Coen, avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

LES HOMMES DE L'OMBRE
Film américain de Lee Tamahori, avec Nick Nolte, Melanie Griffith, Chazz Palminteri, Michael Madsen, Chris Penn, Treat Williams (1 h 47).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

PLUIE DE ROSES SUR MANHATTAN
Film américain de Michael Goldenberg, avec Christian Slater, Mary Stuart Masterson, Pamela Segall, Josh Brolin, Brian Tarantina, Debra Monk (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e.
VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LE PROFESSEUR FOLDINGUE
Film américain de Tom Shadyac, avec Eddie Murphy, Jada Pinkett, James Coburn, Larry Miller, Dave Chappelle, John Ales (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

L'ÂGE DES POSSIBLES
de Pascale Ferran,
avec les élèves-comédiens du Théâtre national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

BEAUTIFUL THING
de Hettie MacDonald,
avec Linda Henry, Glen Berry, Scott Neal, Ben Daniels.
Britannique (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LE BEL ÉTÉ 1914
de Christian de Chalonge,
avec Claude Rich, Maria Pacôme, Hippolyte Girardot, Judith Henry, Marianne Denicourt, Philippe Torreton.
Français (1 h 57).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.

LA CHICA
de Bruno Gantillon,
avec Marine Delterme, Bruno Wolkowitch, Wojteck Pszoniak, Frédéric Tokarz.
Français (1 h 38).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
d'Arnaud Desplechin,
avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
Français (2 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10).

CONTE D'ÉTÉ
d'Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).

LE CRI DE LA SOIE
d'Yvon Marciano,
avec Marie Trintignant, Sergio Castellitto, Anémone, Adriana Asti, Alexandra London.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).

DERNIÈRE DANSE
de Bruce Beresford,
avec Sharon Stone, Rob Morrow, Randy Quaid, Peter Gallagher, Jack Thompson, Jayne Brook.
Américain (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

DINGO ET MAX
de Kevin Lima,
dessin animé américain (1 h 20).
VF : UGC Triomphe, 8e ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

GABBEH
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami, Abbas Sayahi.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GUANTANAMERA
de Tomas Gutierrez Alea,
Juan Carlos Tabio,
avec Mirtha Ibarra, Jorge Perugorria, Carlos Cruz, Raul Eguren, Pedro Fernandez, Luis Alberto Garcia.
Cubain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60).

HOMMES FEMMES MODE D'EMPLOI
de Claude Lelouch,
avec Bernard Tapie, Fabrice Luchini, Alessandra Martines, Pierre Arditi, Caroline Cellier, Ophélie Winter.
Français (2 h 02).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

I LOVE YOU... I LOVE YOU NOT...
de Billy Hopkins,
avec Jeanne Moreau, Claire Danes, Jude Law, Jerry Tanklow, Carrie Slaza, Josiah A. Mayo.
Franco-britannique (1 h 35).
VO : Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
Franco-algérien (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

MIKHAIL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé britannique (1 h 13).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), dolby, 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).

LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

THE CELLULOID CLOSET
de Rob Epstein,
Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

THE FALLS
de Peter Greenaway,
Britannique (3 h 05).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

THE VAN
de Stephen Frears,
avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
Britannique (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

L'ULTIME SOUPER
de Stacy Title,
avec Jason Alexander, Cameron Diaz, Nora Dunn, Charles Durning, Ron Eldard, Annabeth Gish.
Américain (1 h 25).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

UN HÉROS TRÈS DISCRET
de Jacques Audiard,
avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
UGC Forum Orient Express, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN SAMEDI SUR LA TERRE
de Diane Bertrand,
avec Elsa Zylberstein, Eric Caravaca, Johan Leysen, Kent, Dominique Pinon, Sylvie Laguna.
Français (1 h 35).
Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60).

LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

هكذا من الأصل

La Bourse salue la fusion entre Canal Plus et NetHold

COMME L'AVAIT PRÉVU Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, l'action de la chaîne cryptée a enregistré des « mouvements de yo-yo », lundi 9 septembre, pour sa première cotation après sa fusion avec NetHold (*Le Monde* daté 8-9 septembre). A l'ouverture de la Bourse de Paris, l'action cotait 1 131 francs, avec plus de 103 000 titres échangés. En fin de matinée, la tendance s'est inversée pour renouer avec la hausse, l'action Canal Plus gagnant 0,60 % à 1 176 francs.

Après avoir *« mal accueilli au début la fusion avec NetHold »* les investisseurs ont jugé, selon l'un d'entre eux *« l'opération positive pour Canal Plus qui avait besoin d'une issue de sortie et qui trouve là une bonne stratégie »*. En clôture, le titre de la chaîne cryptée a terminé avec un gain de 0,43 % (1 174 francs). Les 386 000 titres échangés – trois fois le volume moyen – pourraient indiquer que Havas et la Compagnie générale des eaux (actionnaires de Canal Plus) auraient racheté des actions sur le marché pour faire remonter leur participation, diluée après la fusion avec NetHold.

DÉPÊCHES

■ **M 6 est devenue majoritaire** dans le capital de Home Shopping Service (HSS), le service de télé-achat animé par Pierre Bellemare et diffusé sur la télévision hertzienne (M 6) et sur le câble (Paris Première et bientôt la chaîne féminine Teva). M 6, qui détenait 17 % de HSS, a racheté une partie des actions du suédois Kinnevik, ce qui porte son contrôle à 66 %.

■ **PRESSE : le quotidien *L'Indépendant* de Perpignan n'a pas paru,** mardi 10 septembre, en raison d'une grève des rotativistes. Cette grève intervient à l'occasion de la mise en place, prévue à la mi-novembre, d'une nouvelle rotative et d'un changement de format du journal (*Le Monde* du 3 août). Des négociations sur les effectifs et les conditions de travail ont été ouvertes entre les syndicats et la direction, qui sont en désaccord. *L'Indépendant* de Perpignan (69 882 exemplaires de diffusion totale payés en 1995) appartient au groupe Midi libre (Montpellier).

■ **PUBLICITÉ : Françoise Labro, ex-rédactrice en chef de *Maison et Jardin*** et de *Vogue décoration*, a été nommée directrice pour l'image, la publicité et les relations publiques de Polo Ralph Lauren-Europe, poste qui vient d'être créé. Elle travaillera en liaison directe avec la présidence du groupe, à New York, et supervisera la publicité et les relations publiques des produits et des projets Ralph Lauren en Europe.

■ **COMMUNICATION : Roland Mihaïl, quarante-trois ans, vient d'intégrer le groupe Havas** comme chargé de mission. Rattaché à Pierre Dauzier, président du groupe de communication, il sera chargé des dossiers relatifs à la stratégie et aux questions européennes. Roland Mihaïl a été rédacteur en chef-adjoint du *Point* de 1974 à 1988, rédacteur en chef au *Figaro* (1988-1993), puis directeur délégué de l'*Evénement du jeudi* jusqu'en 1994 ; il a co-animé avec Anne Brucy, de 1990 à 1994, l'émission « Radiocom » (France-Inter), puis a présenté « Mon oeil » (Europe 1) en 1995.

Le câble ne veut pas être à la traîne du satellite

Les distributeurs de programmes de télévision par liaison terrestre veulent élargir leur offre et faire baisser les prix de l'abonnement

EN FRANCE, chaque annonce illustrant la bonne santé de la réception directe par satellite suscite la réplique des câblo-opérateurs. L'enquête de l'Institut Carat, commandée par Eutelsat, consortium européen de satellite dénombrant 1,4 million de foyers équipés d'une parabole contre un peu plus de 1,4 million d'abonnés au câble a rallumé la querelle (*Le Monde* du 30 août).

Pour les défenseurs du câble, ce moyen de réception est loin d'avoir été rattrapé par le satellite et conserve une longueur d'avance. Selon Jean-Michel Le Guennec, délégué général de l'association des villes câblées (Avica), *« les foyers français recevant la télévision par câble sont 2 millions »*. Pour parvenir à ce résultat, il mêle les 1 400 743 abonnés au service de base (au moins quinze chaînes) aux 600 000 ménages reliés aux réseaux câblés pour recevoir les chaînes hertziennes (TF 1, France 2, France 3, Canal Plus, la Cinquième-Arte et M 6).

Une addition qui peut paraître un peu hâtive, car l'abonnement aux chaînes thématiques du service de base du câble ne procède pas de la même démarche que le simple accès aux chaînes hertziennes. Réalistes, Cyrille du Peloux, président de Lyonnaise Communications (premier câblo-opérateur français), et Jean-Pascal Tranié, patron de la filiale câble de la Générale des eaux, comparent le nombre des abonnés aux foyers équipés du satellite pour recevoir des programmes non diffusés en mode hertzien : 440 000 pour Astra et plus de 500 000 pour Eutelsat.

Au-delà de la polémique sur les chiffres du satellite et du câble, tous les câblo-opérateurs reconnaissent la progression de la réception directe et préparent la réponse des réseaux câblés. Pour la Lyonnaise Communications et la Générale des eaux, le salut du câble passe par le numérique. Mais *« le marché sera tiré par l'offre de programmes et non par l'équipement »*, reconnaît Cyrille du Peloux. Le président de Lyonnaise Communications va prochainement *« faire une demande auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour reprendre les chaînes arabophones sur le réseau câblé de Paris »*.

MEDIASAT CONTRE VIACESS

Pour Jean-Pascal Tranié, *« la dynamique du numérique va développer l'offre de programmes. Elle permettra de baisser les prix de l'abonnement et de trouver de nouvelles clientèles »*. Dès octobre, les réseaux câblés de la Générale des eaux diffuseront des programmes numériques. Actionnaire de Canal Plus, la Générale des eaux a choisi le Médiasat, décodeur numérique de la chaîne cryptée. La version câble sera louée 45 francs mensuels et l'an prochain les réseaux proposeront quatre-vingts canaux numériques. Lyonnaise Communications, filiale de la Lyonnaise des eaux, actionnaire de Télévision par satellite (TPS futur bouquet numérique) a opté pour le Viacess.

En plus des chaînes arabophones, Cyrille du Peloux compte sur le football en paiement à la séance pour accroître l'attrait pour le câble. Mais la Ligue nationale de football (LNF) a cédé les droits de diffusion à Canal Plus. En juillet, Lyonnaise Commmunications a proposé 30 millions de francs à la LNF et un partage à parts égales des recettes contre l'abandon de l'exclusivité. Selon lui, cette offre pourrait faire gagner 60 millions de francs supplémentaires à la LNF au cours de la première année d'exploitation. Pour réclamer le droit de diffuser le football, le président de Lyonnaise Communications, également directeur général de TPS, assure *« qu'il en va de l'intérêt des clubs et des téléspectateurs »*.

Bernard Touraine, délégué général des réseaux câblés Vidéopole, ne compte pas sur le numérique pour faire progresser le câble. Avec une offre plus adaptée aux différentes clientèles, Vidéopole obtient *« 40 % de taux de pénétration (rapport entre le nombre d'abonnés et le potentiel de souscripteurs) contre 20 % pour Canal Plus »*. Pour séduire de nouveaux clients, Vidéopole veut mettre en place *« des plans de service moins chers »*. En novembre, les réseaux câblés de Vidéopole proposeront pour 69 francs un service de base réduit aux chaînes généralistes mais avec un décodeur. Pour 30 francs supplémentaires, les abonnés pourront opter pour environ vingt chaînes.

Pour obtenir un meilleur taux de pénétration, alors qu'ils ont déjà 72 000 abonnés sur 230 000 prises installées, Vidéopole *« veut organiser la concurrence entre les bouquets Canalsatellite, TPS et AB Sat, présentés sous forme d'options, pour faire baisser les tarifs du câble »*. Bernard Touraine souhaite ensuite s'inspirer de l'exemple du câblo-opérateur britannique Bell Cable Media, qui permet à ses abonnés de composer leur bouquet personnel.

Guy Dutheil

LCI est maintenue sur CanalSatellite

Selon Jean-Claude Dassier, son directeur général, La Chaîne info (LCI, filiale de TF 1) aborde une *« deuxième époque »* avec une nouvelle programmation. LCI est reçue par 1 090 000 foyers (950 000 abonnés au câble et par 140 000 souscripteurs à CanalSatellite), tandis que son audience atteint 2,9 millions de téléspectateurs. Etienne Mougeotte, vice-PDG de TF 1, a indiqué que LCI – 230 millions de francs de budget – parviendrait *« à l'équilibre en l'an 2000 »*. LCI figure dans le bouquet de CanalSatellite, mais, à quelques mois du lancement du bouquet numérique Télévision par satellite (TPS), M. Mougeotte a précisé : *« Si des propositions nous sont faites par un nouvel opérateur numérique, nous les examinerons et y répondrons, si elles sont compatibles avec les relations contractuelles nous liant à CanalSatellite. »*

MARDI 10 SEPTEMBRE

TF 1

12.10 Cuisinez comme un grand chef.
12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Un départ, une arrivée.
15.30 Hôtel. Série. Déceptions.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. Baby star.
18.05 Le Rebelle. Série.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.35

FOOTBALL
En direct de Lens. Coupe d'Europe de l'UEFA. Match aller, 32es de finale : RC Lens-Lazio Roma.
20.45, Coup d'envoi ; 21.30 Mi-temps, Météo ; 21.45, 2e période (125 min). 2606294
22.40 Ciné mardi.

22.45

LE CANARDEUR ■ ■
Film de Michael Cimino (1973, 114 min). 6537720
L'amitié d'un homme mûr, braqueur de banques poursuivi par d'anciens complices, et d'un jeune voleur de voitures qui pourrait être son fils.
0.45 Les Rendez-vous de l'entreprise. Bernard Maniglier, président de Compaq.
1.05 Journal, Météo.
1.20 Reportages (rediff.). 1.45 et 2.55, 3.30 TF 1 nuit. 1.55 et 4.25, 5.00 Histoires naturelles. 3.05 Nul ne revient sur ses pas. 3.40 Elle et lui. 4.55 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. Froideur.
14.55 Le Renard. Série.
15.55 Tiercé. En direct d'Evry.
16.10 et 4.55 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.45 Sauvés par le gong.
18.10 Code Lisa. Série. Changement de programme.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.10 Bonne nuit, les petits. Nounours a de l'eau dans les oreilles.
19.20 et 1.50 Studio Gabriel. Invité : Guy Bedos.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

UN JOUR SANS FIN
Film de Harold Ramis avec Bill Murray, Andie MacDowell (1993, 103 min). 9908519
Histoire d'un type cynique et aigri, coincé dans l'espace-temps et passant par toutes sortes d'états psychologiques.

22.45

WAP DOO WAP
Présenté par Michel Leeb. Invité : Michel Petrucciani (73 min). 349671
Dans l'ambiance décontractée d'un club qui évoque New York, Michel Leeb axe la programmation de cette nouvelle émission trimestrielle sur les grands « standards » du jazz.
23.58 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Le Cercle de minuit. Magazine. A quoi sert le couple ? (80 min). 7953324
1.35 Histoires courtes. Entre ciel et terre. Court métrage de Jacques Maillot. 2.20 Eurocops. Série. Blanc comme neige. 3.20 Piliers du rêve. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo.

France 3

12.33 Journal.
13.32 Keno.
13.40 La croisière s'amuse. Série. Vive les vacances !
14.30 Simon et Simon. Série.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série.
16.10 Les deux font la loi.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *La Porte des larmes*, de Jean-Claude Guillebaud et Raymond Depardon.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA CARTE AUX TRÉSORS
Jeu présenté par Sylvain Augier. Le golfe du Morbihan (95 min). 307381
Les hélicoptères du jeu survolent les alignements de Carnac.
22.25 Journal, Météo.

22.55

COULEUR PAYS
Décrochage régional. Programme des treize télévisions régionales (90 min). 528584
Le magazine Aleas (dans la région Sud) suit le parcours d'une infirmière de campagne auprès des personnes du troisième âge.
0.25 Saga-Cités (rediff.). 0.55 Sidamag (rediff.). 1.10 Hondo. Série. Hondo et la ville morte. *Deux hommes aux intentions suspectes s'installent dans une ville déserte pour y exploiter une mine d'argent abandonnée grâce à un nouveau procédé. Les Indiens préviennent Hondo que la guerre sera inévitable si l'homme blanc arrive.* 2.00 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième

12.55 Attention santé. 13.00 Missions extrêmes. Rafting sur l'Everest [2/12]. 13.30 Nouveaux Horizons. 14.00 La Floride. 15.00 La Géométrie de la vie. Les jumeaux. 16.00 Vaisseau Terre [1/10]. 16.30 La Magie du climat. Dans le brouillard. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours. 17.30 Alf. 18.00 Mon héros préféré. 18.15 L'Œuf de Colomb. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [6/26] Nitroglycérine, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 8215
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger. "Le France" : le retour de l'enfant gâté (30 min). 9836
20.00 Archimède. Magazine. De toutes les couleurs ; mémoires d'une pierre ; paradoxe infini ; gènes ; bibliographie (30 min). 6749
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : PROSTITUTION
Documentaire. [1/3] Travestir, de Mireille Dumas (1992, 60 min). 5880251
S'appuyant sur six histoires individuelles, Mireille Dumas propose un regard sur la prostitution aussi bien que masculine que féminime. Prochains volets de ce triptyque : Jeune homme à louer *(le 17)* ; La maman du trottoir *(le 24).*

21.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : AU CŒUR DES FORÊTS
proposée par Kathrin Brinkmann et Thomas Schmitt.
Arte nous emmène en promenade dans les bois mais sans l'assurance que le loup n'y soit pas...
21.46 Du fond des bois. Documentaire de Thomas Schmitt (69 min). 109342213
22.55 Le Brame du cerf. Documentaire.
23.00 La Compagnie des loups ■ ■ Film de N. Jordan (1984, v.f., 90 min). 41039 *Magie des décors, des éclairages et des récits terrifiants, relecture psychanalytique des contes de Perrault, de Grimm, etc.*
0.30 Tendre Biche. Film d'animation de Claudia Zoller (1993, v. o., 3 min). 1754343
0.40 Aimée Téléfilm de Pedr James, avec Donald Sumpter, Juliet Stephenson (v.o., rediff., 100 min). 5770695

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Le ciel. Série.
13.20 Un amour virtuel Téléfilm de Paul Ziller (88 min). 6141126
14.50 Drôles de dames. Mauvais caractère. Série.
16.25 Hit Machine. Variétés.
17.00 Rintintin junior. Série.
17.30 Classe mannequin.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde mystique. Série.
19.00 Highlander. Série. Sa vie est un combat.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Monde à l'envers. Série.
20.35 E = M 6 junior. Magazine.

20.50

DOCTEUR QUINN, FEMME MÉDECIN
Série, avec Jane Seymour (105 min) 767229
Une nouvelle vie. Le match de base-ball.
Le docteur de charme revient pour des épisodes inédits.

22.35

TRAHIE
Téléfilm de Dick Lowry (89 min). 5832887
Une femme, son époux, célèbre avocat, et leurs quatre enfants forment une famille heureuse et fortunée. Mais ce bel univers bascule lorsque le mari annonce son intention d'aller vivre avec une jeune femme qu'il vient de rencontrer.
0.15 Zone interdite. Magazine (rediff.).
2.10 Culture pub. Magazine. 2.40 Best of 100% français. Musique. 3.40 Hot Forme. Magazine. 4.05 Frank Sinatra. Documentaire. 5.00 E = M 6. Magazine (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Pugueuses ■ Film de N. Trintignant (1995, 95 min). 5437923
15.05 Les Misérables ■ Film de Claude Lelouch (1994, 167 min). 95443328
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
▶ En clair jusqu'à 18.30
18.20 Football. En direct. Guingamp-Inter Milan. Match du premier tour de la Coupe de l'UEFA ; 18.30, coup d'envol.
▶ En clair jusqu'à 20.35
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

L'ILE AUX ÉLANS
Film de Stuart Margolin avec Johnny Morina, Katharine Isobel (1995, 93 min). 637519
22.05 Flash d'information.
22.10 Le Cochon de Gaston Documentaire de Frédéric Fougea (30 min). 689132

22.40

FOOTBALL
Sport. En duplex : Montpellier-Sporting Portugal et Tirol-Metz. Matches du premier tour de la Coupe de l'UEFA (89 min). 529671
0.55 Secrets de filles Film de Katja von Garnier (1993, v.o., 55 min). 3623213
1.45 Les Plus Beaux Seins du monde Moyen métrage de Rainer Kaufmann, d'après Roland Topor (15 min). 2089229
2.00 Le Journal du hard.
2.05 Leçons privées Film classé X. de Frédéric Lansac (1980, 83 min). 42849294

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Sens et non-sens de la révolte (2).
20.00 Le Rythme et la Raison. Brahms et le concerto (2).
20.30 Archipel médecine. L'information médicale sous influence.
21.32 Grand Angle. (rediff.). A l'occasion des Journées du Patrimoine. Deux frères au cœur de pierres.
22.40 Nuits magnétiques. Il était une fois notre Amérique (1).
0.05 Du jour au lendemain. Michèle Gazier (Un cercle de famille). 0.50 Coda. La musique des Ballets suédois (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture. (Rediff.). La métamorphose du travail humain (3) ; 1.26, Alain de Libera (Penser au Moyen Age) ; 1.55, Les Journaux de Benjamin Constant ; 3.30, Guy Scarpetta (L'Age d'or du roman) ; 3.55, Les trois derniers mois de Federico Garcia Lorca ; 5.15 Le gai savoir : Stéphane Zagdanski ; 5.54, Une femme dans le monde des hommes, George Sand à travers ses lettres (5).

France-Musique

19.05 Soliste. Ton Koopman, orgue. Œuvres de Monteverdi, de Caix d'Hervelois, Vivaldi, von Kerll, Sweelinck.
20.00 Concert promenade. Donné en direct du Royal Albert Hall, à Londres, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Andrew Davis, Sarah Chang, violon : The Rose Lake, de Tippett ; Concerto pour violon et orchestre n° 1, de Prokofiev ; Symphonie n° 5, de Sibelius.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Birtwistle, Landowski.
23.07 Atout Chœur. Œuvres de Bach, Mendelssohn.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Walton, Rubira, Castelnuovo-Tedesco, Rodrigo. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le Chef d'Orchestre Riccardo Muti. Symphonie n° 4, de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de Vienne ; Rhapsodie sur un thème de Paganini op. 43, de Rachmaninov, par l'Orchestre de Philadelphie, Gavrilov, piano ; Le Poème de l'extase op. 54, de Scriabine, par l'Orchestre de Philadelphie, Kaderabek, trompette ; Ivan le Terrible, de Prokoviev, par le Chœur Ambrosian et l'Orchestre Philharmonia.
22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de R. Schumann, Chausson. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 Intervilles (TF1 du 6/9/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Passe-moi les jumelles.
23.30 Histoires naturelles.
0.30 Soir 3 (France 3).
0.15 Au pays des kangourous. [5/6] Incendies et inondations.
1.10 Bombay : notre ville (60 min).

Planète

20.35 1914-1918 : Vols de guerre. [2/4].
21.25 Françoise Dolto. [1/3] Tu as choisi de naître.
22.20 Paysans, la vie en prime.
23.25 Sibérie, terre de la soif.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invité : Frédéric Dard.
21.00 Thelonious Monk. De Matthew Seig.
22.00 Premières loges.
22.30 La Tentation de Vénus ■ ■ Film d'Istvan Szabo (1991, v.o., 120 min) 5291403
0.30 Concert : Introducing Morrissey. Enregistré à Sheffield et Blackpool (Angleterre), en 1995 (55 min). 91238633

France Supervision

20.30 L'Elixir d'amour. Opéra en deux actes de Gaetano Donizetti, avec Roberto Alagna (140 min). 73378923
22.50 Coulisses.
23.15 CharlElie Couture (75 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Quand passent les faisans ■ Film d'Edouard Molinaro (1965, N., 90 min) 9885887
22.00 Act One ■ Film de Dore Schary (1964, N., v.o., 110 min) 7090720
23.50 Trois vieilles filles en folie Film d'Emile Couzinet (1951, N., 80 min) 34262010

Ciné Cinémas

20.30 Cris et chuchotements ■ ■ ■ Film d'Ingmar Bergman (1972, 90 min) 9867045
22.00 Malcolm X ■ ■ Film de Spike Lee (1992, v.o., 195 min) 94031107
1.15 Les Chariots de feu ■ Film de Hugh Hudson (1981, 115 min) 78334508

Série Club

20.20 L'Etalon noir. Un cadeau empoisonné.
20.45 Les Champions. Tout peut arriver.
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Le mégalomane.
22.30 ▶ Colonel March. La danseuse assassinée.
23.00 L'Homme du Picardie. Premier épisode.
23.50 Quincy. Euthanasie.

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement.
21.25 Le Fugitif. Décision sur le ring.
22.15 Chronique de la route.
22.25 Queen : Magic Years.
23.25 VR5. Le voyage virtuel.
0.15 Earth Two. Le projet Eden (50 min).

Eurosport

15.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (4e étape) : Albacete - Murcia (160 km, 90 min). 115300
17.00 Athlétisme.
18.00 Fléchettes.
19.00 Offroad.
20.00 Sports de force.
21.00 Boxe.
22.00 Football.
0.30 Cyclisme (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Sacré sale gosse. Film de Peter Faiman (1991, 110 min). Avec Ed O'Neill. *Comédie.*
22.20 Le Sous-marin de l'apocalypse. Film d'Irwin Allen (1961, 110 min). Avec Walter Pidgeon. *Fantastique.*
0.25 Pigalle Saint-Germain-des-Prés. Film d'André Berthomieu (1950, N., 90 min). Avec Jeanne Moreau. *Comédie.*

TMC

20.35 Le Septième Voyage de Sinbad. Film de Nathan Juran (1958, 90 min). Avec Kervin Mathews. *Aventures.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Sergiu Celibidache, dictateur d'orchestre

Le portrait que consacre « Musica », le magazine hebdomadaire d'Arte, au chef roumain décédé il y a un mois montre comment sa tyrannique exigence constituait l'essence de son art

SERGIU CELIBIDACHE est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 14 août, à Paris, où il résidait quand il ne dirigeait pas son Orchestre philharmonique de Munich (*Le Monde* du 17 août). Le chef roumain était adulé, craint et respecté par les interprètes et les compositeurs, y compris par ceux dont il pourfendait la façon de faire de la musique.

Il avait déclaré un jour : *« Karajan, c'est du Coca-Cola. »* Se souvenant que l'Autrichien lui avait ravi le poste de patron de la Philharmonie de Berlin à la mort de Wilhelm Furtwängler, en 1954, certains pensèrent que le Roumain se vengeait d'avoir été évincé.

Auraient-ils écouté attentivement les deux chefs qu'ils auraient compris. Karajan cultivait le beau son pour le beau son, cherchait à étendre son pouvoir à la totalité de la vie musicale. Celibidache s'efforçait, dans la recherche de la maîtrise de tous les paramètres sonores, de faire naître la musique. *« L'œuvre n'existe pas, elle naît chaque fois qu'on la donne »*, dit-il dans le portrait réalisé par Jan Schmidt-Garré en 1991 qu'Arte rediffuse en hommage. C'est la raison pour laquelle il refusait d'enregistrer des disques, ajoutant que le concert est une expérience qui ne peut être vécue que dans l'éphémère de sa durée.

« Sur le podium, il était un dictateur ; dans la vie, c'était un type formidable », dit un vieux musicien israélien d'origine allemande. C'est que Celibidache, comme Pierre Boulez, abandonnait dans sa loge le statut de chef. Dans la vie, il n'était qu'un citoyen parmi d'autres. D'un abord très aisé, il allait à la rencontre des jeunes musiciens, qu'il conviait à des cours. Pour les suivre, il n'était pas nécessaire d'être recommandé ni d'être passé par la moindre école de musique. Admis sans diplôme, les « élèves » de Celibidache ne s'en voyaient pas non plus distribuer par le maître à l'issue de stages qui n'avaient en réalité ni début ni fin.



Chef d'orchestre, Sergiu Celibidache ne donnait pas des cours de direction d'orchestre : il enseignait la musique aux chefs, mais aussi aux pianistes, aux violonistes, aux chanteurs... Lors des répétitions, il les pliait tous aux mêmes exigences que celles qu'il imposait à l'orchestre.

AU-DELÀ DU SON

Pour avoir l'honneur de faire de la musique avec lui, les plus grandes stars acceptaient d'avaler les pires couleuvres. Elles savaient qu'à la fin il y aurait la musique. Et qu'est-ce que la musique ? Pour Celibidache, c'est ce qui peut surgir au-delà du son – car le son n'est pas la musique –, *« et cela arrive deux, trois fois tous les cent concerts »*.

Celibidache considérait que l'interprétation est un processus créateur à l'envers : *« Les compositeurs transcrivent leur œuvre sur une partition qui est une sorte de sténographie ; les interprètes doivent faire le chemin inverse, recomposer la musique à partir de cette sténographie. »*

Il disait aussi : *« Les répétitions ne sont pas la musique, c'est une succession de non. Combien y a-t-il de non ? Des billions. Il n'y a qu'un oui. »* Ses répétitions pouvaient être éprouvantes. Imaginons ce qui passe par la tête du violon solo d'un quatuor à cordes qui s'entend dire : *« Christian, je peux te tuer »*, ou de ces musiciens roumains confrontés à cette sentence : *« Vous êtes responsables de votre médiocrité artistique »*... Celibidache parlait du savoir – *« c'est le rapport au passé »* –, de la réalisation d'une œuvre – *« la réalité n'est pas interprétable »* –, de la tradition – *« ceux qui croient à la tradition sont des impuissants »*.

Que les téléspectateurs portés à penser qu'un chef qui s'interroge sur le fait de savoir si l'on pourra faire de la musique après lui est forcément mégalomane magnétoscopent ce film. Il faut voir et revoir ce portrait pour tenter de comprendre l'absence de vanité qui permet de tenir des propos aussi définitifs.

Alain Lompech

★ **« Musica » : *Sergiu Celibidache, portrait d'un chef d'orchestre,* Arte, mercredi 11 septembre à 21 h 45.**

Argent *par Agathe Logeart*

« COMBIEN ÇA COÛTE » sur TF 1 : c'est du Dechavanne sans Dechavanne, puisqu'il *produit l'émission sans la présenter*, laissant ce soin à Jean-Pierre Pernaut, le chantre de la France profonde vissé depuis des lustres à son fauteuil du 13 heures, et bateleur à ses heures des grandes causes lacrymales (inondations et inondés, greffes d'organes, enfance maltraitée, etc.). L'émission parle d'argent, comme son titre l'indique. De préférence de celui qui sort de nos poches percées de contribuables pour être jeté par les fenêtres par nos insouciants élus. Mais aussi, et l'intention est la même, on se roule ici dans la contemplation de l'argent des riches, on détaille les combines, on prétend dévoiler les arnaques, au nom, comme de bien entendu, du devoir d'informer le gogo pour le rendre enfin conscient de la façon dont on *le roule dans la farine*.

Prenez Saint-Tropez. Ses filles en string, ses plages privées, ses maisons de milliardaires, ses yachts de nababs. On nous les a déjà servis à toutes les sauces, mais il n'y a *pas de mal à s'énerver un peu*. Les bouchons à 1 000 F dans les boîtes de nuit archicombles, avec contre-plongée sur les popotins des filles ; les matelas au prix du foie gras pour se faire dorer chic un quart d'heure par *livre* ; les demeures à vingt-cinq millions de francs qui ont tout de même – crise oblige – un peu de mal à trouver preneur... Prenez Le Barcarès, une plage bien bétonnée du côté de Perpignan. Ici comme ailleurs, il arrive, a pensé un *édile prévoyant* pour la vessie de ses estivants, que l'envie vienne aux baigneurs de faire pipi. Plutôt que de prendre la grande bleue pour un égoût, pourquoi ne pas installer des toilettes payantes, au milieu du sable blond ? Pour la modeste somme de 5 millions de francs, on érigea donc des sanisettes qui défigurent un rivage qui n'en avait pas besoin, et où personne ne va. Morale de l'histoire, ce n'est pas par les fenêtres qu'on jette notre bel argent, mais bien dans le trou des toilettes.

Prenez les impôts, ceux *qu'on lâche avec un élastique*, parce qu'il est difficile, à moins d'être vraiment trop nécessiteux, de faire autrement. Ils (nos gouvernants) ont tous dit un jour ou l'autre qu'ils les baisseraient. Eh bien, savez-*vous quoi ?, ils nous ont tous* raconté des carabistouilles : un bref rappel historique le démontre à la perfection. Bref, vous, nous, tous, cochons de payants, passons notre temps à nous faire avoir, alors que *d'autres se gobergent*, en claquant des sommes folles dont on se demande comment ils les ont gagnées. C'est nous qui payons, c'est eux qui claquent. Chienne de France, va ! Il n'y a pas à chercher bien loin pour savoir qui engrange les bénéfices politiques de cette émission de divertissement qui prétend œuvrer pour la morale publique.

MERCREDI 11 SEPTEMBRE

TF 1

12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 *Journal, Météo.*
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Série. Double réservation.
15.35 Superclub Dorothée. La Croisière foll'amour ; L'Ecole des passions ; Les Années fac.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. L'homme objet.
18.05 Le Rebelle. Série. Charlie.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 Météo.
20.00 Journal.

20.20

FOOTBALL
Grande soirée football de la Ligue des champions. A.J. Auxerre - Ajax Amsterdam. 21.15, Mi-temps, Météo ; 21.30 2e période ; 22.25, Spécial Ligue des champions avec des extraits et des analyses et résultats des 7 autres rencontres : Grasshopper Zurich - Glasgow Rangers ; Juventus Turin - Manchester United ; Milan AC - FC Porto ; Atletico Madrid - Steaua Bucarest ; Borussia Dortmund - Widzew Lodz ; Rapid Vienne - Fenerbahce ; Goteborg - Rosenborg (225 min). 31500782
Première participation à la Ligue des champions, de l'A.J.A Auxerre face à l'Ajax, vainqueur en 1995.

0.05 Ushuaïa. Magazine. Pérou : les salines de Maras. Supersonic Skysurfer ; Marc Batard dans les Drus ; Le saut de l'ange ; Le sel à grande vitesse ; Rebonds au-dessus du lagon ; Au-delà du reef ; Entre ciel et terre (60 min). 2017270
1.05 Journal, Météo.
1.15 et 2.15, 3.20, 5.05 Histoires naturelles. 2.05 et 2.45, 3.10, 3.50, 4.45 TF 1 nuit. 2.55 Nul ne revient *sur ses* pas. 4.00 Elle et lui. 4.55 Musique.

France 2

12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 *Secret de chef.*
13.55 Derrick. Série.
15.00 Le Renard. Série.
16.00 et 4.45 La Chance aux chansons.
17.05 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.40 Sauvés par le gong. Série. Le cadeau.
18.10 Code Lisa. Série. Taille standard.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.10 Bonne nuit, les petits. Regardons le ciel.
19.20 et 1.38 Studio Gabriel. Invité : Jacques Weber.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

L'AMERLOQUE
Téléfilm de Jean-Claude Sussfeld (105 min). 4387035
Une mère divorcée embauche une baby-sitter américaine pour s'occuper de sa fille de quatorze ans. « L'Amerloque » excentrique va bouleverser leur vie bien ordonnée...

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Maladies rares, maladies oubliées. Invités : Philippe Froguel, chef du service génétique à l'Institut Pasteur à Lille, Hervé Garrault, Association française de lutte contre la mucoviscidose, Josué Feingold, généticien, directeur de recherches à l'Inserm (88 min). 389430
0.08 Journal, Bourse, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. Magazine. Déchirures. Invités : Ghassan Fawaz ; Philippe Dagen ; Nicole Avril ; Dominique Sigaud (80 min). 7287270
2.10 Emissions religieuses (rediff.). 3.10 Profession pilote. 3.35 24 heures d'info. 3.47 Météo. 3.50 Outremers (rediff.).

France 3

12.33 Journal. Keno.
13.40 La croisière s'amuse.
14.30 Simon et Simon. Série. Excès de zèle.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série.
16.10 Les deux font la loi. Série. Le guet-apens.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Lucy, Neanderthal, Cro-Magnon et les autres.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. Le *Maxi Dico*.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par J.-M. Cavada. L'art et la manière : ces hommes qui sauvegardent notre passé. Invités : Philippe Douste-Blazy ; Jacques Rigaud ; David Cueco ; Henri Cosnay ; Régis Bertholon (110 min). 858833
22.40 Journal, Météo.

23.20

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Antoine de Saint-Exupéry, de Jacques Tréfouël (45 min). 272350
De la naissance de l'Aérospostale à la seconde guerre mondiale, Antoine de Saint-Exupéry a « collé » à l'histoire de ce début de XXe siècle jusqu'à sa disparition en mission en 1944. L'aviateur-écrivain est, comme le fait remarquer Roger Caillois, l'un des rares écrivains véritables à avoir vécu ses livres avant de les écrire.
0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 0.55 Hondo. Série. Hondo et le Judas. 1.45 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième

13.30 Demain le monde. L'argent.
14.00 L'Esprit du sport. Invité : Kelly Slater, *champion du monde de surf.*
15.00 Chers Kangourous. 16.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours (rediff.). 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [7/26] Tortillas pour les Dalton, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 7459
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger. (30 min). 9430
20.00 Animaux en péril. Documentaire. [11/13] L'aigle royal, seigneur des forêts, de Richard Brock (30 min). 6343
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES ANNÉES MAO
Documentaire. [2/2] La rébellion est légitime (1960-1976), de Sue Williams (60 min). 9185463
Au début des années 60, Mao souhaite prendre du recul par rapport à la gestion quotidienne du pays. En 1966, las de sa retraite, il revient au premier plan et lance la "grande révolution culturelle prolétarienne".

21.45

MUSICA : SERGIU CELIBIDACHE
Documentaire. Portrait d'un chef d'orchestre, de Jan Schmidt-Garré (95 min). 1518985
Portrait de l'un des plus grands chefs d'orchestre du XXe siècle et décédé le 14 août dernier.
● Lire ci-dessus.
23.20 En route pour la gloire ■ Film de Hal Ashby avec David Carradine, Ronny Cox (1976, v. o., 144 min). 83785898
Film inspiré de l'autobiographie de Woodie Guthrie (magnifiquement réincarné par David Carradine), précurseur des beatniks. Tableau réaliste de l'Amérique encore agitée par la crise économique.
1.45 Court-circuit. Comme les autres, court métrage français de Didier Bivel (1995, Rediff., 28 min). 7042522 2.15 L'Homme invisible. Série. [21/25] Trafic d'armes, de Peter Maxwell, d'après H.G. Wells (26 min). 5874015

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Le grand retour. Série.
13.15 M 6 Kid. Captain planète ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; Robin des Bois junior ; Gadget Boy ; Highlander.
16.15 Hit Machine.
17.30 Classe mannequin.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Le monde des dinosaures. Série.
19.00 Highlander. En hommage à Tommy. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.45

▶ EMMA : PREMIÈRE MISSION
Téléfilm d'Arnaud Sélignac (92 min). 574879
Accusée d'un meurtre qu'elle n'a pas commis, une femme devient agent secret.

22.30

UN ENFANT DANS LA NUIT
Téléfilm de Mike Robe (91 min). 2948343
Un jeune garçon est témoin du meurtre de son père. L'inspecteur chargé de l'enquête réussit à convaincre une psychologue de s'occuper de l'enfant qui refuse de parler. Connait-il l'assassin ?
0.05 Sexy Zap.
0.40 Rock express. Metallica.
1.20 Best of pop-rock. 2.40 Hot Forme. Magazine. 3.00 E = M 6. Magazine. 3.30 Turbo. Magazine. 4.00 Jazz 6. Magazine. 5.00 Fréquenstar. Magazine.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.55 Football américain.
15.50 Pas si vite. Magazine.
15.55 Football. En direct. Cracovie-Monaco. Match du premier tour de la Coupe de l'UEFA ; 16.00, coup d'envoi.
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Faye Dunaway, Bernard Seret, Gallon Drunk. (145 min). 9914411
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

LES HAUTS DE HURLEVENT ■ ■
Film de Peter Kosminsky (1992, 106 min). 4986546
Adaptation fidèle et farouche du roman d'Emily Brontë, remarquablement interprétée par Juliette Binoche.
22.45 Flash d'information.

22.55

LES PÉCHÉS MORTELS
Film de Patrick Dewolf (1995, v. o., 85 min). 8130121
En septembre 1938, sur la côte normande, un inspecteur de Scotland Yard se suicide alors qu'il surveillait une maison. Un collègue vient enquêter et se trouve aux prises avec une famille bizarre.
0.20 Bye-bye ■ ■ Film de Karim Dridi (1995, 102 min). 4788763
2.00 Marie-Louise ou la Permission. Film de Manuel Flèche (1994, 84 min). 4081289

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. *Sens et non-sens de la révolte* (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Brahms et le concerto (3).
20.30 Antipodes. *Sur les traces de Pouchkine.*
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Jeux de hasard. Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. Il était une fois notre Amérique (2).
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Milovanoff (La Splendeur d'Antonia). 0.50 Coda. La musique des Ballets suédois (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Entretiens : Arthur Honegger ; 5.28, Qui êtes-vous Julien Benda ? ; 6.07, Une poignée de poèmes finlandais.

France-Musique

19.30 Festival de Lucerne. Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct de Lucerne, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Giuseppe Sinopoli, Felicity Lott, soprano : Œuvres de Liszt : Orphée, poème symphonique S 98 ; Mazeppa, *poème symphonique S 100* ; Œuvres de Wagner.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Landowski, Ligeti.
23.07 Musicales comédies.
0.00 Jazz vivant. Le Trio Denis Colin, Didier Petit et Pablo Cuesco ; Le Duo Dominique Pifarely et François Couturier ; Le Groove Gang, de Julien Loureau, avec Daniel Casimir, Nicolas Genest, Jules Isaac-Bikoko, Daniel Garcia-Bruno, Norbert Lucarain et Minimo Garay (à Radio-France et à la Cité de la Musique). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le soixante dixième anniversaire de Hans Werner Henze. Der Junge Lord, opéra comique, de Henze, par les Petits Chanteurs de Schœnberg et la Chorale et l'Orchestre du Deutsche Opera de Berlin, dir. von Dohnanyi, McDaniel (Secrétaire de Sir Elgar), Driscoll (Lord Barrat), Johnson (La Baronne Grünwiesel), Mathis (Luise), Grobe (Wilhelm).
22.25 Les soirées... (Suite). Symphonie n° 1, de Henze, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Henze ; Œuvres de Mozart, Auber, Massenet, Puccini. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 Droit de cité.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Des trains pas comme les autres. De François Gall et Bernard d'Abrigeon. [2/2] La Birmanie.
23.20 Check Up.
0.30 Soir 3 (France 3).
23.00 Françoise Dolto. [1/3] Tu as choisi de naître.
23.55 Paysans, la vie en prime.

Planète

20.35 Ya Basta ! Chiapas, été 1996.
21.30 Première leçon.
21.45 La Part du rêve. Monsieur Tendre.
22.10 1914-1918 : Vols de guerre. [2/4].

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. *Invité : Robert Charlebois.*
21.00 Paris modes.
21.55 Chagall, les années russes. De Charles Najman.
22.25 Concert : Charles Trenet, l'âme d'un poète. Enregistré à l'Olympia, en 1975 (75 min). 18460508

France Supervision

20.30 World Music : *Jimmy Cliff.* De François Bergeron.
21.25 Concerts à Edimbourg. Enregistrés dans la bibliothèque Signet d'Edimbourg.
22.30 Concert : Edgar Winter (90 min). 85802701

Ciné Cinéfil

20.30 Pampa barbare ■ Film de Lucas Demare et Hugo Fregonese.. (1944, N., v.o., 95 min) 7078140
22.05 Une idylle aux champs ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1919, N., 30 min) 4674805
22.35 Charlot et le masque de fer ■ Film muet de Charles Chaplin (1921, N., 30 min) 3807166
23.05 L'Opinion publique ■ ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1923, N., 85 min) 68144169

Ciné Cinémas

20.30 Le Prince de Jutland ■ Film de Gabriel Axel (1993, 105 min) 7089614
22.15 Judith Therpauve ■ ■ Film de Patrice Chéreau (1978, 125 min) 84093578

Série Club

20.45 Flash. Tina, c'est vous ?
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Les drogueurs.
22.30 ▶ Colonel March. Le nouvel homme invisible.
23.00 Les Champions. Tout peut arriver.
23.50 Quincy. Le disparu.

Canal Jimmy

20.30 VR5. Le voyage virtuel.
21.15 Quatre en un.
21.50 Mister Gun. Mister Gun au placard.
22.15 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. Les lettres.
22.45 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement.
23.10 Father Ted. Chronique d'un désastre annoncé.

Eurosport

20.00 Body-building.
21.00 Boxe.
22.00 Aérobic.
23.00 Automobilisme.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 L'Irrésolu. Film de Jean-Pierre Ronssin (1994, 85 min). Avec Vincent Lindon.

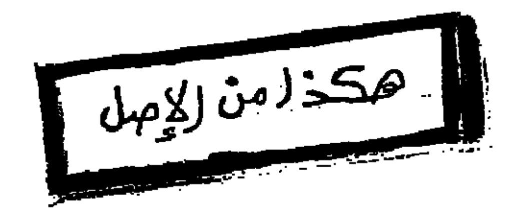
RTL 9

23.45 Vincent, François, Paul et les autres. Film de Claude Sautet (1973, 115 min). Avec Yves Montand. *Drame.* 1.55 La Mer à boire. Film de Renato Castellani (1964, N., 90 min). Avec Gina Lollobrigida. *Comédie dramatique.*

TMC

22.50 L'Affaire du grand hôtel. Film d'André Hugon (1945, N., 90 min). Avec Mireille Bard. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1996

Rhumatisme à vapeur

par Pierre Georges

C'EST une publicité pour d'autres temps. *« Pour connaître enfin l'opinion des Allemands sur les Françaises »*. Colossale finesse ! Un D comme *Deutschland* accolé à l'arrière de la Mégane Renault, *« première voiture importée en Allemagne »*. Ach ! les petites Méganes de Paris !

Dans le fond, la France vit plus de clichés-souvenirs que de belles perspectives. La preuve, ce retour annoncé d'un rhumatisme à vapeur, le fameux *France*. Même que c'était un bien beau bateau, le plus beau des bateaux et que ce fut grand malheur, d'ailleurs chanté par le plus Français des bardes français, que de ne plus l'appeler France.

Le France, donc, qui ne s'appelle plus *France* – on dit cela pour les enfants des lycées qui s'en tapent éperdument, et n'ont pas tort –, le *France-Norway* revient. Demain, le grand paquebot bleu et blanc arrivera au Havre, son vieux port d'attache. Préparez vos mouchoirs et vos sirènes ! C'est un vaisseau de mémoire et de remords, comme il en est de fantômes, qui sortira du brouillard, s'il y en a, et sera accueilli par toute la compagnie transatlantique des nostalgiques.

Le *France* nous est un remords flottant. Aussi sûrement que le *Norway* est devenu le navire amiral de « La croisière s'amuse ». Le *France* faisait la ligne. Le *Norway* propose des escapades sous les îles. Le *France*, luxe et volupté, appartenait à la race des pur-sang, ruban bleu, 32 nœuds bonnement, chargé de traverser le plus agréablement et le plus rapidement possible l'Atlantique nord dans le sens de la largeur. Et de la grandeur gaullienne. Le *Norway* a été bridé, aménagé, transformé, raisonné, 21 nœuds seulement pour économiser le carburant et prendre le temps de gagner de l'argent. Bref, même bateau, deux époques. D'une certaine manière, d'ailleurs, ce navire d'exception participa, en son temps, de cette volonté présidentielle qui décide les grands travaux. De Gaulle avait voulu le *France*. Non pas seulement pour que Tante Yvonne puisse le baptiser avec lui, lors d'une mémorable cérémonie, en 1960, aux chantiers de l'Atlantique. Mais pour signifier la grandeur du pays et le savoir-faire de ses arsenaux civils, force de frappe industrielle et technologique.

On sait ce qu'il advint. Le paquebot appartenait à la race des dinosaures de mer. Trop grand, trop cher, trop beau. Venu trop tard dans un univers trop vieux. Le France mangea *la grenouille et le* capitaine, antique avant que d'être vieux, ne perdant pas encore ses écailles comme un vulgaire Opéra-Bastille, mais dévorant le capital.

Il fallut alors le désaffecter. Et faute d'imagination, ou faute de pouvoir briser le charme étrange d'un bateau au train de navigation *somptuaire, le vendre. Il fut vendu*, donc, et pas perdu pour tout le monde. Notamment pour ces armateurs norvégiens, qui y mirent un peu moins d'affect et un peu plus de réalisme.

Ce que les Norvégiens firent, n'aurions-nous pas pu le faire ? Question sans réponse. Le *Norway* arrive au Havre.*« Ne m'appelez plus jamais* France ! » Surtout au moment où l'inventeur de l'outrage national à paquebot chevauche d'autres désillusions. Tandis que « son » *France* accoste, Michel Sardou vient de piquer, sur RTL, une sainte colère contre le président qui *« fait l'inverse de ce qu'il dit »*. Chirac trahison, Chirac saxon ! *« Ne m'appelez plus jamais chiraquien »*, sanglote, en substance, notre naufragé de *l'Alternance*.

Perquisition chez Michel Hannoun député RPR de l'Isère

Il a été pressenti pour succéder à Alain Carignon, président du conseil général

GRENOBLE
et BOURG EN BRESSE
de nos correspondants

Le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Desmure, a conduit, mardi matin 10 septembre à Voreppe (Isère), une perquisition au domicile du maire de cette ville, le député (RPR) Michel Hannoun. Le juge Desmure enquête sur une affaire de fausses factures impliquant plusieurs entreprises de bâtiment et de travaux publics, mise au jour à la suite de l'information judiciaire conduite à Bourg-en-Bresse (Ain), depuis 1993, *sur la déconfiture de Maillard et* Duclos, filiale du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez.

La veille, les trente-huit conseillers généraux de l'Isère, membres de la majorité départementale – RPR, UDF et divers droite –, avaient demandé à Michel Hannoun, président du groupe RPR, de constituer *une nouvelle équipe pour diriger* le département à partir du 20 septembre. Le député-maire de Voreppe a ainsi été désigné, lundi, pour briguer la première vice-présidence du conseil général, toujours officiellement présidé par Alain Carignon, actuellement en prison pour corruption. M. Hannoun a obtenu 19 voix contre 13 au sénateur Jean Faure (FD), président du groupe UDF. *« Le statut-quo ne peut pas durer*, avait déclaré M. Hannoun le 5 septembre, lors de la conférence des présidents de groupe. *L'idéal aurait été d'avoir une situation totalement claire sur la présidence. »* La pression des milieux économiques semblait, ces dernières semaines, avoir poussé à l'obtention d'une solution politique. *« Les chefs d'entreprises sont aujourd'hui exaspérés par le spectacle que donne le conseil général et l'impuissance dans laquelle il se trouve confronté depuis de nombreux mois »*, écrivaient récemment les dirigeants de l'Union patronale de l'Isère.

Le rebondissement procédural impliquant M. Hannoun tombe, de ce point de vue, au plus mauvais moment. Les enquêteurs, qui s'intéressent aux activités de la société *« taxi »* FJM Finance, qui produisait des fausses factures permettant à certaines entreprises de dégager d'importantes sommes en argent li*quide de leurs comptabilité, avaient* découvert des documents concernant l'Isère. Plusieurs collectivités locales et territoriales, ainsi que plusieurs entreprises privées sont concernées. Les enquêteurs semblaient ainsi avoir établi que M. Hannoun, qui n'était plus parlementaire depuis 1988, aurait été rémunéré par *FJM* au titre de l'entreprise personnelle qu'il avait créée, Michel Hannoun Conseils.

M. Hanoun avait présenté cinq notes d'honoraires en date des 28 mars, 28 avril, 28 juin, 2 septembre et 15 octobre 1991, chacune d'un montant de 59 300 F. Payées par chèque sur le Crédit commercial de France, ces notes concernaient, pour trois d'entre elles, *« l'assistance dans la démarche, le montage et la recherche de partenariat de sociétés d'économie mixte dans le cadre de la Communauté urbaine de Lyon* [La Courly, à l'époque présidée par Michel Noir] ». Les deux autres venaient rémunérer *« une intervention et une assistance dans le montage des différentes opérations de développement de la ville de Vénissieux* [administrée par André Gérin, membre du PCF] *et pour la constitution d'une nouvelle société d'économie mixte »*. Or les collectivités concernées n'ont jamais trouvé trace des marchés conclus, en 1991, avec la société FJM. Interrogé *en novembre 1994 par Le Monde* M. Hanoun avait déclaré qu'il avait été payé dans le cadre de son activité professionnelle *« selon un contrat tout à fait net par une société qui, à* [sa] *connaissance, n'a jamais travaillé pour Maillard et Duclos. » « Vous m'apprenez*, ajoutait-il, *que FJM aurait été une société taxi »*.

Claude Francillon et Laurent Guigon

Mme Codaccioni future présidente du FAS

COLETTE CODACCIONI, ancien ministre de la solidarité entre les générations dans le premier gouvernement d'Alain Juppé, de mai à novembre 1995, va être nommée à la présidence du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) dans les jours à venir. Elle succèdera à Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat et ancien député (PS) de l'Allier, dont le mandat de trois ans avait expiré à la fin du mois de mars. M. Belorgey doit être nommé vice-président du Service social d'aide aux émigrants (SSAE).

Agée de cinquante quatre ans, Mme Codaccioni est sage-femme de profession. Militante du RPR depuis 1976, elle est conseiller général du Nord depuis 1992 et a été député du Nord de mars 1993 à mai 1995. Déléguée régionale à la condition féminine du Nord-Pas-de-Calais de 1986 à 1989, elle avait exercé les fonctions de délégué national à la vie quotidienne du RPR en 1988-1989, puis avait été secrétaire national chargé de la solidarité et de la vie quotidienne.

La nomination au FAS de Mme Codaccioni, fidèle de Jacques *Chirac et éphémère ministre*, intervient au moment où le thème de l'immigration fait un retour en force dans le débat politique. L'arrivée de la nouvelle présidente va coïncider avec une réforme visant à accroître notablement les pouvoirs de celle-ci et à réorienter les priorités financières vers le do*maine de l'intégration au détriment* de la gestion traditionnelle des « communautés immigrées ».

Avec un budget de 1,5 milliard de francs, le FAS est le principal bras armé de l'Etat dans le domaine de la vie concrète des populations issues de l'immigration. Créé en 1958 pour gérer l'action sociale en direction des *« musulmans d'Algérie »* immigrés en métropole et placé à l'origine sous la tutelle du ministère de l'intérieur, le FAS a joué un rôle central dans la politique de logement (foyers) et de formation (alphabétisation) dans les années 60 et 70. C'est aujourd'hui un établissement public rattaché au ministère de la ville et de l'intégration et dont le conseil d'administration réunit des représentants des administrations, des personnalités issues de l'immigration, des représentants des syndicats et du patronat.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Décentralisé depuis 1983, le FAS finance plusieurs milliers d'associations intervenant tant dans le domaine de l'éducation que du logement ou de l'animation, et soutient ainsi de très nombreux emplois. Ces dernières années, le vote des subventions aux associations nationales les plus médiatisées comme SOS racisme ou France Plus donne lieu à des délibérations où les représentants de l'Etat et le président, qui a voix prépondérante, font entendre leurs priorités.

Eric Raoult, qui souhaitait comme nombre de ses prédécesseurs, engager une vaste réforme de la lourde machinerie du FAS, s'est finalement contenté d'en retoucher le fonctionnement. *« Il n'est pas question de se passer de la masse budgétaire du FAS, mais de réorienter son utilisation dans le sens de l'intégration »*, résume-t-on dans son entourage. Le conseil d'administration a été rajeuni et la place de la « deuxième génération » issue de l'immigration y a été élargie. Les représentants des communautés espagnole et portugaise ont disparu.

Priorité est donnée à l'« accompagnement scolaire » et à la lutte contre l'illettrisme, plutôt qu'à la traditionnelle alphabétisation. Après la publication d'un rapport parlementaire sur l'avenir des foyers d'immigrés préconisant notamment la destruction de vingt d'entre eux (*Le Monde* du 11 avril), le logement sera le premier dossier « chaud » dont aura à se saisir la nouvelle présidente.

Philippe Bernard

L'économie a créé très peu d'emplois au deuxième trimestre

L'ÉCONOMIE française n'a créé pratiquement aucun emploi dans les secteurs privé et semi-public au deuxième trimestre de 1996, selon les données publiées, mardi 10 septembre, par l'Insee et l'Unedic (assurance-chômage). Après une stagnation au dernier trimestre 1995 et au premier trimestre 1996, cette atonie persistante du marché du travail s'explique par le ralentissement de l'activité économique au cours de cette période (– 0,4 % au deuxième trimestre).

Entre avril et juin, les créations dans le tertiaire (+ 37 000) ont compensé les pertes dans la construction (– 10 000) et dans l'industrie (– 24 000), souligne le ministère du travail. L'Unedic note, de son côté, que 63 500 emplois ont été perdus en un an dans l'industrie, tandis que la situation s'est *« extrêmement dégradée »* dans la construction. Entre juin 1995 et juin 1996, l'assurance-chômage estime qu'il n'y a eu que 15 300 créations nettes d'emplois (19 800 pour l'Insee). Si l'emploi dans le tertiaire se maintient, notent les experts de l'Unedic, c'est au prix d'une flexibilité croissante et, notamment, d'une forte progression du nombre des contrats de très courte durée et des missions d'intérim.

Qui déjeune où, avec qui et quand ?

À DÉFAUT de développer une grande activité unitaire, les cadors de la majorité se livrent à un jeu de rôle. Il y a ceux, les Cassandre, qui passent leur dimanche à décocher des « piques » au premier ministre pour préparer l'avenir et vont s'asseoir, le mardi, à sa table pour partager sa pitance. Il y a ceux qui lui passent la main dans le dos, en espérant que le chef de l'Etat s'en souviendra… quand il changera de premier ministre : ceux-là déjeunent aussi le mardi à Matignon. Il y a ceux qui disent blanc un jour et noir le lendemain, mais qui peuvent tout de même venir rompre le pain avec Alain Juppé. Il y a, enfin, ceux qui ont table ouverte parce qu'ils ne disent rien.

Le début de la semaine donne une illustration de cet état de la droite que d'aucuns présentent comme *« l'armée de Napoléon à Leipzig, mais sans Napoléon »*. Des régiments passent à l'ennemi, les généraux font leur cuisine dans leur coin et le chef de guerre fait l'objet d'une avis de recherche. Dimanche 8 septembre, Charles Pasqua « cogne » sur la politique du gouvernement ; reçu lundi par M. Juppé pendant quinze minutes, il juge *« le climat très bon, la réceptivité moins »*. Mardi 10 septembre, le même devait revenir à Matignon pour un déjeuner de la majorité – François Bayrou, Jean-Claude Gaudin, Claude Goasguen, François Léotard, Jean-François Mancel, René Monory, Michel Péricard, Josselin de Rohan, Roger Romani et Pierre-André Wiltzer étaient attendus –, où, pour la première fois, Alain Madelin, était convié. *« Le premier ministre invite qui il veut à sa table »*, dit l'entourage de M. Juppé pour couper court à toute réaction de surprise du président de l'UDF, qui, jusqu'à présent, s'était toujours opposé à la présence de M. Madelin, mais qui, cette fois, l'admet.

Il y en a trois, au moins, qui ne devaient pas s'esbaudir devant ce spectacle : Nicolas Sarkozy, qui est toujours privé de déjeuner, mais qui a apporté, mardi matin sur RTL, *« tout* [son] *soutien »* à la réforme fiscale du gouvernement ; Philippe Séguin, qui devait, lui, déjeuner avec Jacques Chirac, dont il attend un engagement plus ferme ; Edouard Balladur, qui devait rencontrer M. Juppé avant ce traditionnel déjeuner, qu'il boude régulièrement, mais qui ira, mercredi, à la table du président de l'Assemblée nationale.

Question projet gastronomique, le nouveau couple à la mode, Pasqua-Madelin, dont les convergences législatives doivent être aussi fracassantes que celles de MM. Juppé et Séguin pendant la campagne présidentielle, doit faire méchoui commun, le 15 septembre, à Villandry, en Indre-et-Loire. L'hôte des lieux, Hervé Novelli (UDF-PR), a indiqué qu'on y *« verra une capacité de rassemblement fort sur des thèmes novateurs »* car *« il est clair que la majorité a besoin aujourd'hui d'une voix différente de celle qui est proposée »*. Ceux qui voient là l'ébauche d'une dissidence ont tout faux puisque, justement, M. Novelli dit qu'ils ne font *« pas une démarche de dissidence »*. Jeu de rôle.

Olivier Biffaud

Incidents à Montreuil entre policiers et Africains de Nouvelle France

LA CENTAINE d'anciens résidents du foyer de travailleurs Africains Nouvelle France, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), qui s'apprêtaient à passer une quatrième nuit sur l'esplanade de la mairie, ont été évacués, lundi 9 septembre, vers 21 h 30, par les forces de l'ordre. Des heurts ont opposé les policiers aux membres du comité de soutien. Selon la préfecture de Bobigny, un policier a été sérieusement blessé à la main par un coup de cutter. Les manifestants décomptent de leur côté six blessés légers, dont deux anciens résidents.

L'intervention s'est déroulée à la demande du maire de Montreuil, Jean-Pierre Brard (apparenté communiste). Depuis juillet et la destruction de leur foyer, les Africains de Nouvelle France refusent l'*« éclatement »* de leur communauté dans les relogements proposés par la mairie. Jean-Pierre Brard avait déjà fait appel à la force publique, le 6 septembre, pour les déloger de l'esplanade de la mairie, puis le lendemain, pour évacuer un immeuble de la ville qu'ils occupaient (*Le Monde* du 10 septembre). L'intervention policière s'est achevée au milieu de la nuit.

La « force tranquille » au service de l'entreprise France

JACQUES CHIRAC et son ministre des affaires étrangères Hervé de Charette ont donné aux ambassadeurs de France, réunis en séminaire à la fin du mois d'août, la mission de promouvoir les PME françaises dans le monde. Foin des télégrammes diplomatiques souvent rédigés dans le style de M. de Norpoit, des analyses stratégiques aussi brillantes que vaines. Il faut vendre !

Pour enseigner aux excellences les secrets des VRP, qui pouvait être mieux placé que Jacques Séguéla, le gourou du marketing, l'inventeur de la « force tranquille » qui fit le succès de François Mitterrand en 1981 ? L'auteur de *Fils de pub*, lui-même gendre d'ambassadeur, offrit donc gracieusement ses précieux conseils au Quai d'Orsay.

L'idée de promouvoir les exportations et les investissements français à l'étranger à travers les postes diplomatiques n'est pas vraiment nouvelle. Depuis des années, l'autorité des ambassadeurs a été *étendue à tous les services*, y compris aux fonctionnaires issus d'administrations autres que les affaires étrangères, telles les finances ou le commerce extérieur. Au début des années 90, Edith Cresson, alors premier ministre, avait déjà demandé aux ambassadeurs de s'intéresser au développement des échanges économiques. Mais peut-être n'est-il pas superflu d'enfoncer le clou.

Afin de leur apprendre à vendre l'entreprise France, Jacques Séguéla a donc présenté aux ambassadeurs rassemblés pour deux jours au centre de conférences de l'avenue Kléber à Paris, des films – en anglais, « mondialisation » oblige – d'ordinaire destinés aux cadres commerciaux qui fréquentent les « séminaires de stimulation » devenus tellement à la mode. Devant un parterre mi-bluffé mi-ironique, il a donné quelques recettes qui font merveille dans le milieu de la publicité. Par exemple, les ambassadeurs devraient s'habiller chez les grands couturiers, pour être les mannequins de la mode française. Les costumes de bon faiseur ne se portant bien qu'avec un teint hâlé, Jacques Séguéla a encouragé nos représentants à être toujours bronzés, signe, en outre, de bonne santé et d'optimisme.

Cet éloge du bronzage a suscité un certain scepticisme. Un ambassadeur en poste dans un pays connu pour ses brumes et ses frimas a demandé à Jacques Séguéla de lui indiquer l'adresse où il pourrait parfaire sa bonne mine ; un de ses collègues venu d'un paradis touristique s'est vigoureusement défendu : *« Je suis blanc et pourtant j'ai le sentiment de travailler beaucoup ! »*, a-t-il dit, accompagné des sourires de ses collègues.

Jacques Séguéla aurait-il dû demander à son beau-père quelques idées afin de mieux adapter son discours à ces voyageurs de commerce de luxe ? Peut-être. Ancien médecin de François Mitterrand, Georges Vinson fut récompensé d'une ambassade en 1981. Il a représenté la France aux Seychelles, en Tanzanie, en Thaïlande puis, à la veille de sa retraite, à la Jamaïque, *in extremis* avant que ce poste soit fermé. Dans ces pays, il a laissé à ses collègues étrangers le souvenir d'un grand ambassadeur… de la cuisine française.

Daniel Vernet



BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 10 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+3,47
Honk Kong index	11212,60	+1,70	+12,14

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 09/09	Var. en % 06/09	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2020,30	+0,78	+7,92
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+13,76
Milan MIB 30	—	—	+6,55
Francfort Dax 30	2545,29	+1,12	+12,92
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−4,76
Madrid Ibex 35	—	—	+9,08
Amsterdam CBS	—	—	+16,64

Tirage du *Monde* daté mardi 10 septembre 1996 : 497 193 exemplaires



هكذا من الأصل

EXPÉRIENCE
Une industrie locale prise dans le tourbillon de l'internationalisation
page IV



PROCHAIN DOSSIER
L'univers du travail face aux sectes
Le 18 septembre

Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1996



ANNONCES CLASSÉES
de la page V à la page XIV

DANS INITIATIVES MÉTIERS DU 17 SEPTEMBRE
Les géomètres-experts et les nouvelles techniques

▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ **EMPLOI**


GUILLAUME DÉGÉ

La date d'application de la directive européenne se rapproche. Les uns après les autres, les grands groupes créent leurs instances

L'Europe des comités d'entreprise

d o s s i e r

SYMBOLES de l'intégration sociale européenne, les comités d'entreprise européens se mettent progressivement en place. Enfin. Ces derniers mois, les annonces de créations se sont succédé à un rythme rapide, notamment en France. Les groupes Peugeot, Danone, Alcatel-Alsthom, l'Oréal et AXA, pour prendre les exemples les plus marquants, s'y sont mis avant l'été. L'irlandais Smurfit, un groupe papetier qui avait repris la branche spécialisée de Saint-Gobain, vient à son tour de faire savoir qu'il avait signé un accord.

Dans les prochaines semaines, la liste devrait s'allonger. Selon la directive européenne vieille de deux ans, qui définit les conditions de mise en place de tels comités, les Etats membres ont jusqu'au 22 septembre 1996 pour adopter des mesures législatives nationales qui le permettent. Certes, seuls cinq pays ont, pour l'heure, respecté le calendrier prévu, mais la plupart ont engagé un processus en ce sens, et le délai devait être respecté à quelques semaines près. Ce qui sera le cas de la France, dont le texte de loi a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le 5 juin, et qui sera examiné en octobre par le Sénat. Sans attendre, des entreprises ont déjà commencé à se conformer à l'esprit de la directive européenne, et les autres, qui rentrent dans les critères (avoir au moins 1 000 salariés implantés dans au moins deux pays), ne tarderont pas à en faire de même.

Comme d'habitude, dès qu'il s'agit de sujets sociaux, le Royaume-Uni présente une situation particulière. Le gouvernement britannique n'ayant pas signé le volet social du traité de Maastricht, les groupes à dimension européenne peuvent exclure leurs propres employés anglais de l'application des comités d'entreprise européens. Par exemple, c'est ce qu'a décidé de faire le groupe CRH (Cement Roadstone Holdings) en mettant à l'écart 3 035 de ses 15 000 salariés dans le fonctionnement de son futur comité d'entreprise (*Le Monde* du 1er août). Cette possibilité théorique risque cependant d'être contestée dans la pratique et il y a des voix qui s'élèvent, à Londres, pour faire observer que cette position ne sera pas longtemps tenable. Dès lors que la mobilité professionnelle peut amener des sujets de Sa Majesté à travailler dans divers sites européens d'une entreprise britannique, ceux-ci découvriront la différence de traitement social et pourraient en concevoir un sentiment d'injustice.

Sans aller jusque-là dans le raisonnement, des sociétés britanniques, au nombre de seize actuellement, ont au contraire choisi d'appliquer intégralement la directive européenne. Elles le font à l'instar du groupe agroalimentaire United Biscuits, qui, dès novembre 1994, faisait sécession avec un autre argument. Quand il s'agit d'affronter des mutations industrielles ou de faire face à des évolutions technologiques, il vaut mieux que le personnel comprenne la stratégie, puisse l'anticiper, et qu'il s'adapte aux changements. Avec le CBI (Confederation of British Industry), le patronat anglais se prononce implicitement pour le même schéma, en décalage avec la position officielle britannique, et il est bien sûr rejoint, sur ce terrain, par les syndicats, *via* les TUC (Trades Union Congress).

Sur l'intérêt ou la nécessité de comités d'entreprise européens, le sentiment général n'est, de toute manière, pas très éloigné de l'exposé des motifs de United Biscuits. Nombre de pays, outre la France, possèdent déjà des instances analogues, il est vrai, limitées au territoire national. Les développer et les étendre ne posent pas de vrai problème, au fond, d'autant que les recommandations de la directive européenne restent extrêmement vagues pour permettre leur application dans des pays où il n'y aurait pas de législation sur les comités d'entreprise. Les normes minimales, contenues dans les prescriptions subsidiaires pour reprendre la terminologie bruxelloise, ne sont d'ailleurs pas très contraignantes. Elles ne retiennent que l'information et la consultation comme objets de la seule réunion plénière annuelle. Tout le reste est à la discrétion des partenaires.

En France notamment, où certains groupes se sont lancés dans une expérimentation dès le début des années 80, l'intention n'était pas de se prémunir par avance contre une législation que l'on imaginait inéluctable, ou même d'anticiper sur une revendication sociale. Les dirigeants de grandes sociétés très européennes ou très internationalisées recherchent une cohérence d'ensemble, tentent de créer les conditions d'une culture commune et, surtout, veulent, par ce biais, se doter des moyens nécessaires à l'adaptation sociale d'entreprises qui sont soumises à d'énormes pressions. Dans cet ordre d'idées, le comité d'entreprise doit servir, selon eux, de lieu de pédagogie économique réciproque, d'instance où les choix stratégiques essentiels sont présentés pour être, si possible, partagés. Un instrument pour relayer l'action du gestionnaire, autrement dit.

Dans ces conditions, ce sont sûrement les syndicats et leurs représentants qui sont les plus troublés. Surtout si, tels les Français, ils partent de leur expérience hexagonale et demeurent influencés par un pluralisme cacophonique. Concrètement, les réunions de comités européens sont très « sages », très formalistes et empreintes de cette courtoisie diplomatique propre aux rencontres internationales. La confrontation ou la cohabitation entre des pratiques syndicales du nord et du sud de l'Europe révèle des différences d'approche culturelle. Qui ne s'estomperont qu'avec le temps et, peut-on le croire, avec la lente élaboration d'un espace social européen.

Alain Lebaube

Lire pages II, III et IV

INSTITUT DE GESTION SOCIALE

CADRES DEMANDEURS D'EMPLOI

RECRUTEMENT IMMEDIAT

L'Institut de Gestion Sociale vous propose en 1996/1997, dans le domaine du **MANAGEMENT, DES RESSOURCES HUMAINES**, de la **QUALITÉ**, des **PME-PMI**, des stages de formation à temps plein.

• Niveau Bac + 3/4, expérience professionnelle
- **DIRECTION DE PERSONNEL ET FORMATION À LA GESTION SOCIALE**
- **GESTION DE L'EMPLOI**
- **GESTION DE LA QUALITÉ DANS LES SERVICES**
- **GESTION ET ADMINISTRATION DU PERSONNEL**
- **INFORMATIQUE ET GESTION DU PERSONNEL**

• Bac + 4 validé, expérience professionnelle
- **MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**
(homologué par l'Etat niveau I)

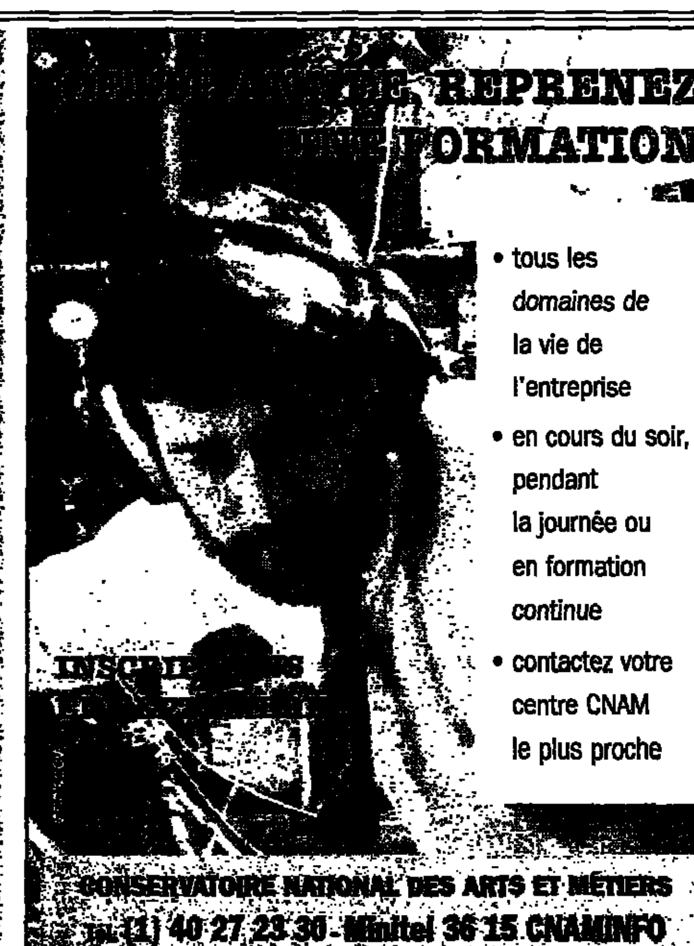
Stages organisés avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Fonds National de l'Emploi ou de la Mairie de Paris.
• Programme et/ou rendez-vous à IGS, Micheline Floirac, 12, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris
Tél. : 40 03 15 57 - 40 03 15 72

GROUPE IGS

Je souhaiterai recevoir une documentation sur la (les) formation(s) N° ....
Nom .... Prénom ....
Adresse ....
Tél .... Fonction ....

JEUNES DIPLÔMÉS

Aujourd'hui, pour devenir populaire, il suffit de se rendre en Rubrique Gestion-Finance.





Les comités d'entreprise européens visent à anticiper les mutations

Délocalisations, résultats et emploi ont figuré au programme des premières réunions transfrontalières dans les années 80

LES sociétés qui ont joué un rôle précurseur dans l'émergence des comités d'entreprise européens sont presque exclusivement françaises. On l'explique en général par les nationalisations de 1981-1982. Mais, comme le souligne le politologue Udo Rehfeldt dans une étude intitulée *L'Expérience des comités de groupes européens* (GIP, *Mutations industrielles*, CNRS, 1992), on ne peut se contenter de cette explication puisque le phénomène a finalement concerné des groupes privés et qu'il commence à s'étendre en Allemagne, chez Mercedes, Bayer, Thyssen... Il diagnostique, au sein des directions concernées, « *une attitude générale face aux mutations industrielles et technologiques qui vise à anticiper ces mutations, à préparer les adaptations sociales nécessaires, et pour cela à associer les syndicats en les informant des problèmes posés à l'entreprise et en dialoguant avec eux sur les orientations stratégiques* ».

De fait, on retrouve cette préoccupation chez les responsables de Thomson Multimedia, de Pechiney ou de Saint-Gobain, pour ne parler que de trois des groupes les plus tôt engagés dans la démarche. Bertrand Tournay, de la direction des relations sociales du travail de Pechiney, en témoigne : « *Pour Jean Gandois, qui est à l'origine de la Commission européenne d'information mise en place en 1989, alors qu'il présidait le groupe, informer complètement les salariés fait partie de la stratégie industrielle d'une société. Il voulait pouvoir les tenir directement au courant des atouts et des handicaps que présentait, par rapport à la concurrence, tel ou tel métier, telle ou telle unité, pour qu'ils puissent mieux comprendre ce qui se passait en cas de restructuration.* »

Par ailleurs, l'idée d'une réglementation sociale européenne commençait à prendre corps. « *Nous avons pensé*, explique Bertrand Tournay, *que nous gagnerions à anticiper les décisions, à réaliser une instance qui corresponde à la culture de notre groupe plutôt que d'avoir à appliquer, dans un climat de précipitation ou même de conflit, des décisions que nous ne maîtriserions pas.* » Dans une minorité de cas, les instances créées sont nées d'une initiative syndicale qui a débouché sur un accord avec la direction : ainsi, chez Thomson grand public (TGP, aujourd'hui Thomson Multimedia), en 1985, avec la Fédération européenne des métallurgistes (FEM) et chez Bull, en 1988, avec la CFDT. Dans le premier cas, la FEM comptait un groupe de travail qui réunissait régulièrement des responsables syndicaux des filiales européennes de TGP. Et celui-ci a eu l'idée de proposer à la direction française un dialogue sur les problèmes d'emploi provoqués par les restructurations.

Après une première rencontre entre la FEM et les dirigeants de TGP, les contacts ont abouti, le 7 octobre 1985, à la première concrétisation de ce qui deviendra, dix ans plus tard, les comités d'entreprise européens. Mais la situation syndicale est telle qu'il faut créer deux structures : l'une où se retrouvent les organisations affiliées à la FEM (pour la France : CFDT, CFTC et FO), l'autre, plus large, ouverte également à la CGT et à la CGC.

RÈGLE DU JEU

Dans les autres groupes, la naissance de telles structures est le fait de la seule direction. A Saint-Gobain, à partir de 1989, la direction réunit ainsi soixante-dix représentants des salariés de toutes appartenances syndicales, venant de ses filiales de onze pays, en des Rencontres européennes des syndicats de Saint-Gobain. Chez Pechiney, en 1990 et 1991, vingt-huit représentants participent à la Commission européenne d'information, dont la moitié en provenance de sept pays autres que la France. La règle du jeu est fixée par la direction. Mais on la dit expérimentale. Et de fait, ces instances chez Saint-Gobain, comme chez Pechiney, sont passées en 1992 à un fonctionnement négocié. Non sans que réapparaissent les mêmes problèmes que chez Thomson Multimedia quelques années plus tôt, quant à la détermination des syndicats impliqués dans la discussion.

Quel que soit leur point de départ, ces premières esquisses de comités d'entreprise européens présentent beaucoup de points communs. Elles n'ont qu'un rôle d'information et de dialogue, à l'exclusion de toute fonction de négociation. Elles se réunissent en général une fois par an pour une journée, précédée par une autre journée préparatoire où les syndicalistes se retrouvent entre eux. Les directions organisent et financent le tout. L'information donnée est abondante. Elle traite des résultats du groupe, de ses objectifs et de sa stratégie, des questions d'emploi, de délocalisations...

Marie-Claude Betbeder

Dialogue social insuffisant

Pour les directions concernées, l'existence de comités de groupes européens fait progresser la cohésion, non seulement chez les salariés, mais chez les dirigeants des filiales : afficher que l'on tient à un certain dialogue social n'est pas sans importance dans une Europe où les pratiques salariales – des Pays-Bas à la Grèce – sont très différentes. Une étude, *Le Dialogue social dans les groupes européens*, réalisée en 1995 par l'Isères, institut de recherches de la CGT, démontre un mélange de critique et d'intérêt pour l'expérience, du côté des syndicalistes. Il y a échange de points de vue, mais rarement un vrai dialogue. L'organisation matérielle est sans faille, mais le contenu des réunions, pauvre, faute d'enjeu. Pourtant, constate l'étude, les représentants des salariés semblent tous penser que l'expérience de leur groupe va plus loin que les principes de la directive de septembre 1994.

Priorité à la négociation entre les Etats membres

Direction et représentants salariés bénéficient d'une grande liberté quant à la mise en œuvre

LA dernière directive européenne apparaît comme l'aboutissement de nombreux compromis. Adopté le 22 septembre 1994, et avec pour objet la définition des règles communautaires concernant la constitution « *d'un comité d'entreprise européen avec une procédure d'information et de consultation des travailleurs* », le texte a visiblement souhaité éviter d'achopper, comme par le passé, sur la diversité et la territorialité des législations nationales en matière de représentation des salariés et choisi de favoriser la voie de la négociation dans chaque pays.

« *Améliorer le droit à l'information et à la consultation des travailleurs* » dans les entreprises et les groupes d'entreprises de « *dimension communautaire* » : tel est l'objectif affiché par la directive.

S'agissant des moyens, la directive précise que l'initiative de la mise en place d'un « comité d'entreprise européen » émane soit de la direction centrale de l'entreprise, soit des travailleurs. Ces derniers doivent alors soumettre à la direction une demande écrite par un minimum de 100 salariés relevant d'au moins deux établissements ou entreprises situés dans deux Etats membres différents.

SOUPLESSE

Mais dans tous les cas « *la direction centrale est responsable de la création des conditions et des moyens nécessaires à l'institution d'un comité d'entreprise européen* ». Autrement dit, c'est à la direction qu'il revient d'engager une négociation avec les « *représentants des travailleurs* » réunis au sein d'un « *groupe spécial de négociation* » (GSN). Sur ces deux dernières notions, la directive a eu le souci de laisser s'exprimer la diversité des législations et pratiques nationales et d'offrir aux Etats membres une souplesse dans l'élaboration des procédures.

L'article 1er du texte précise qu'il entend par « *représentants des travailleurs* » ceux « *prévus par les législations et/ou pratiques nationales* ». Quant au « *groupe spécial de négociation* », l'article 5 indique que « *les Etats membres déterminent le mode d'élection et de désignation* » des membres du GSN « *qui doivent être élus ou désignés sur son territoire* ». La tâche de ce groupe spécial de négociation ? Il devra fixer, par « *un accord écrit avec la direction centrale* », les modalités de fonctionnement du CE européen : champ d'application, composition, attributions, durée du mandat, lieu et fréquence des réunions, ressources financières et matérielles du CE, etc.

On le voit, les deux parties (direction et représentants des salariés) bénéficient d'une grande autonomie pour négocier le contenu de l'accord sur les modalités de mise en œuvre du CE. Par ailleurs, l'accord peut également décider d'instituer, au lieu du CE européen, « *une ou plusieurs procédures d'information et de consultation des salariés* ». « *Très vague* » dans ses propositions sur ce point – comme le souligne le rapport du député Nicole Catala –, le texte paraît, ici, destiné « *à permettre l'application de la directive dans des pays qui ne connaissent pas les comités d'entreprise et seraient hostiles à l'idée d'en voir créer chez eux* ».

Sur la base de ces grandes orientations, le texte de la Commission a en outre prévu des « *prescriptions subsidiaires* » – détaillées en annexe de la directive – et qui, dans certains cas, institueront *de facto* une norme minimale de CE européen. Enfin, s'agissant du calendrier, le texte précise que les Etats membres ont jusqu'au 22 septembre 1996 pour adopter une transposition législative de la directive. Le projet de loi français a pour sa part été arrêté le 10 avril 1996 en conseil des ministres et adopté le 5 juin en première lecture par l'Assemblée nationale.

Olivier Piot

En Grande-Bretagne, la fronde de United Biscuits

MARGARET THATCHER doit y perdre son anglais. Premier ministre, la « dame de fer » savait pester contre l'Union européenne qui, selon elle, essayait de faire « *rentrer le socialisme par la porte de derrière* ». Son successeur, John Major, installé 10 Downing Street depuis 1991, avait bien évidemment repris le flambeau des tories (les conservateurs) en refusant de signer le volet social du traité de Maastricht. Les entreprises anglaises pouvaient donc exclure leurs salariés des initiatives visant à instaurer des comités de groupe européens. Et voilà qu'en novembre 1994, le gouvernement Major est pris à contre-pied par United Biscuits (UB), groupe industriel qui, en principe, ne cache pas ses sympathies pour le parti au pouvoir. Alors que Michael Portillo, secrétaire d'Etat à l'emploi, affirme que « *les comités de groupes européens sont défavorables aux affaires, vont diminuer les capacités de réponse au changement des entreprises, et donc par conséquent menacer l'emploi* », Mike Wilkinson, DRH de United Biscuit, explique qu'« *au contraire, c'est la crainte de l'inconnu, d'un management habitué à des pratiques cassantes qui incite les travailleurs à camper sur leurs idées et à résister aux changements nécessaires* ».

En mai 1995, le groupe agroalimentaire (marques Verkade, etc.), qui emploie 20 000 salariés dans le Royaume-Uni et 6 000 autres dans quatorze autres pays européens, a donc réuni pour la première fois son European Work Council (EWC) à Edimbourg. Vingt représentants de salariés venus de l'ensemble de l'Europe, même de pays non membres de l'Union européenne, étaient au rendez-vous de la direction de UB pour discuter des performances financières de l'entreprise, de la stratégie, de la sécurité de l'emploi et des relations employeurs-employés. « *C'est un Hollandais qui a représenté pour cette fois la région Nord du groupe (Pays-Bas, Belgique, France)*, précise Daniel Rose, délégué syndical CGC du site de Roissy. *Même si nous n'avions pas encore eu un compte-rendu du précis, nous sommes ravis que le dialogue s'instaure à ce niveau. C'est un outil qui devrait nous permettre de multiplier les contacts entre nous jusqu'ici quasi inexistants et de réfléchir en termes de politique commune pour les salariés.* »

L'exemple de United Biscuits a d'ores et déjà été suivi par d'autres groupes britanniques : le chimiste ICI, British Petroleum, Courtaulds textile, jusqu'à la très respectueuse National Westminster Bank. Les entreprises anglaises approuveraient-elles le *Times*, qui expliquait, à la « une » en novembre 1994, lors de l'initiative de UB, qu'« *il ne faut pas avoir peur des travailleurs* » (*Le Monde* du 11 novembre 1994) ?

Il est vrai que la CBI (Confederation of British Industry), le patronat anglais, a récemment plaidé pour la cause européenne. Les syndicats, *via* les TUC (Trades Union Congress), ne sont pas en reste, ayant consacré, en février dernier, une conférence entière aux comités de groupe européens. Toutefois, il serait illusoire de généraliser. Les entreprises britanniques qui ont déjà adopté la directive européenne sont minoritaires. La fronde de United Biscuits doit même être relativisée. Ainsi, à deux reprises, le groupe avait refusé de donner suite à la démarche du GMB, syndicat membre des TUC, qui proposait la création d'un comité de groupe européen. C'est uniquement lorsqu'il fut clair que la directive européenne allait être adoptée que UB a cédé aux avances syndicales. Les travaux menés par différents groupes de chercheurs peuvent aussi expliquer la plus grande souplesse patronale. Richard Freeman, un économiste de la London Business School, pressent ainsi que les représentants des salariés britanniques ne devraient pas devenir des « *bureaucrates* », comme c'est le cas, estime-t-il, en Allemagne, mais au contraire rester à leur poste de travail, au contact des réalités du terrain. Autre élément propre à rassurer les entreprises britanniques : les résultats des recherches de deux experts du Centre pour la performance économique qui ne voient aucun lien négatif entre l'existence d'une assemblée consultative de salariés et les résultats industriels et économiques de l'entreprise où elle est implantée. Au contraire, la productivité croîtrait plus vite et le climat relationnel serait meilleur, précisent-ils. De quoi vaincre peut-être les dernières résistances.

Marie-Béatrice Baudet

Prospective et Stratégie des organisations
Séminaires et Doctorat

ANTICIPER POUR AGIR

Inscriptions en septembre

Professionnels et jeunes diplômés, vous êtes intéressés par :

- la prospective et ses méthodes
- la planification par scénarios
- le management stratégique
- les grandes tendances du futur

Rejoignez l'équipe du Professeur Michel Godet pour suivre en cours du soir une formation de haut niveau jusqu'au doctorat de Prospective et Stratégie des Organisations.

Informations : Cnam, Chaire de prospective, 2, rue Conté, 75003 Paris. Tél. : (1) 40-27-25-30. Fax : (1) 40-27-27-43, 3615 code Cnam Info, e-mail : lips@cnam.fr.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

LÉONARD DE VINCI
PÔLE UNIVERSITAIRE

INGÉNIERIE DE LA CONCEPTION MÉCANIQUE INTÉGRÉE
Formation de Post-Gradués

- Modélisation Éléments Finis / Optimisation Structurale
- Ingénierie Concourante
- Management / Gestion de projet.

Admission : Ingénieurs, DEA, DESS, ou niveaux équivalents.

Cycle : Du 14 octobre 1996 au 30 août 1997 avec mission en entreprise de cinq mois.

Informations et dossier d'admission :
Faculté Léonard de Vinci
DER Mécanique
92916 Paris La Défense Cedex
Tél. : (1) 41 16 71 40 - Fax : (1) 41 16 71 71
Établissement d'Enseignement Supérieur Technique Privé

Nom : ________ Prénom : ________
Adresse : ________
________ Tél. : ________
Formation : ________

☐ Désire recevoir une documentation sur la formation "Ingénierie de la Conception Mécanique Intégrée".

LM 09/96

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS

Les mutations de l'emploi

Quel sera le travail de demain ?

Ce numéro de rentrée fait le point sur l'évolution des formes d'emploi, les réponses des entreprises aux changements, le rôle des acteurs locaux, la relation formation-emploi

SEPTEMBRE 1996



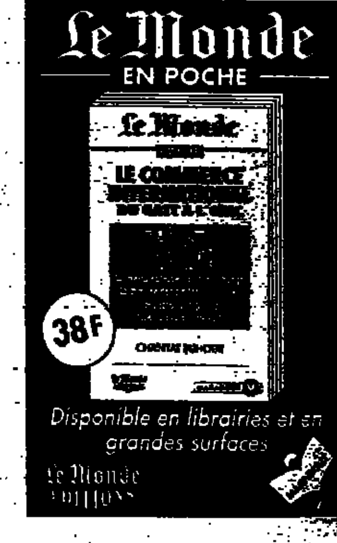
LES PUBLICATIONS DU *Monde*

Un ancien numéro vous manque ?

(*Commande et envoi à domicile*)

3615 LEMONDE

Le Monde EN POCHE



Disponible en librairies et en grandes surfaces



Entre les pays du Nord et ceux du Sud, les stratégies sont différentes

Les interventions reflètent les diversités syndicales et culturelles. Exemples de séances chez Bull et Nycomed SA et aperçu des échanges entre directions et délégués

L'ATMOSPHÈRE des séances des comités d'entreprise européens est très sage, du moins à première vue. *« Tout se déroule très, très bien*, estime Alain Ricaud, DRH de Bull-SA. *Les relations sont très courtoises. »* Certains syndicalistes sont du même avis. Parfois, ces rencontres ressemblent à une *« discussion entre amis »*, observe ainsi Mariano Garcia-Muñoz, représentant des salariés espagnols au comité d'entreprise de Bull et membre de l'Union générale des travailleurs (UGT). *« Bien sûr, nous ne sommes pas des amis, mais pas des ennemis non plus. »*

Le comité européen de Bull, qui a fait l'objet d'un accord en 1992 prolongeant l'expérience d'une structure européenne d'information créée en 1988, compte vingt-huit représentants des salariés regroupant quinze nationalités différentes. Même les petites filiales, comme celles de la Grèce et du Portugal qui comptent chacune moins de soixante salariés, sont présentes. La délégation française comprend dix membres : cinq pour la CFDT, trois pour la CGC, un pour FO et un pour la CGT – non signataire de l'accord. La diversité syndicale caractérise également l'Italie avec trois représentants issus de centrales différentes. *« Mais nous parlons d'une même voix alors que les syndicats français donnent un son de cloche chacun, sans toutefois se disputer devant la direction »*, commente Roberto Ramberti, représentant de l'Unione italiana del Lavoro (UIL), qui siège aux côtés de la CISL et de la CGIL. Certains étrangers se disent étonnés du nombre de syndicats français mais *« pas vraiment choqués »*. En revanche, Anita Van Stel, seule déléguée des Pays-Bas et membre du syndicat FNV, est très gênée par la *« passivité »* de certains participants. *« Je vais aux réunions avec beaucoup de questions à traiter avec le PDG, et je dois ramener les réponses à mes collègues*, dit-elle. *Mais des délégués se contentent, eux, de consommer l'information délivrée par la direction. »*

DÉCALAGES

Les interventions reflètent les clivages culturels. Le syndicalisme est plus consensuel au nord de l'Europe, plus contestataire au sud. *« Dans certains pays, c'est presque la règle d'attaquer la direction, alors que dans d'autres les deux parties sont capables de discuter des problèmes sur un pied d'égalité »*, observe Folkert Saathoff, secrétaire allemand du comité européen et membre d'IG Metall. Guy Depelley, délégué syndical CFDT, secrétaire-adjoint du comité, perçoit d'autres décalages. *« Le caractère syndicalisé des déclarations est proportionnel à la taille des filiales. »* Certains délégués font des efforts pour s'adapter au climat ambiant. *« Il faut argumenter ses positions, ne pas dire des choses de façon brutale »*, souligne André Thibaut, CGT, tout en remarquant cependant que *« petit à petit, un esprit plus syndical est apparu dans les réunions »*.

Il semble pourtant que certains ont du mal à trouver leurs marques. *« Une des premières fois où le représentant hongrois est venu au comité*, raconte Roberto Ramberti, *il a demandé à la direction d'ouvrir dans son pays une usine de fabrication d'ordinateurs en faisant valoir que la main-d'œuvre n'y est pas chère. Nous lui avons expliqué que c'est Bull qui fait ces choix, pas le comité. »* Guy Depelley, CFDT, paraît cependant un peu agacé par cette ambiance où *« tout le monde respecte tout le monde »*. *« Un grand nombre de directeurs font leur exposé mais il n'y a pas vraiment de débat, hormis quelques interventions un peu musclées. »* Une seule, en fait, s'est produite. C'était au cours de la séance du 29 septembre 1995. A l'ordre du jour figurait le lancement de l'actionnariat des salariés dans la perspective de la privatisation de Bull tandis qu'au même moment, un plan social touchait 1 500 personnes en France, selon la CFDT. André Ricaud, le DRH, ne se souvient pas que cette séance ait été *« plus animée qu'une autre »*. Ce n'est pas l'avis de syndicalistes. *« Le ton a monté entre la direction et les syndicats français*, indique Guy Depelley. *Des représentants étrangers ont été choqués qu'on engueule le PDG, Jean-Marie Descarpentries. »*

QUAND LE TON MONTE

Voici quelques extraits des échanges verbaux : *« Si vous déformez mes propos, je pars »*, lance le PDG à un délégué CFDT. Celui-ci lui rétorque aussitôt : *« Si vous le prenez sur ce ton, je peux sortir de la salle ! »* Quelques instants plus tard, le représentant suédois dit en substance au PDG : *« Nous qui représentons le nord de l'Europe, nous vous soutenons pleinement »* au sujet de l'actionnariat des salariés. Avec le recul, les délégués interrogés gardent un mauvais souvenir de cette réunion. *« Les Français ont dominé la séance, mais ce n'est pas grave*, estime Anita Van Stel. *Cela a permis d'avoir une vraie discussion. »* Certes, le *« débat était dur*, ajoute Mariano Garcia-Muñoz, *mais c'est normal. Les Français seront les plus touchés par les conséquences de la privatisation. Et s'il y a un problème en France, il y en aura ensuite chez nous »*. A la suite de cette séance, la direction a indiqué au Bureau du comité qu'elle souhaitait réduire le nombre de représentants français, selon plusieurs syndicalistes. Alain Ricaud, lui, assure qu'il ne s'agit *« pas du tout »* d'une mesure de rétorsion à leur égard.

Dans le groupe pharmaceutique norvégien Nycomed S. A. – 5 200 salariés –, le comité d'entreprise européen n'a pas une aussi longue histoire que celui de Bull. Né en juin 1995, il ne s'est réuni qu'une fois en décembre. Pourtant, cette première séance a été fort animée. En effet, la représentante autrichienne a pris la parole pour dénoncer la manière dont l'accord sur ce comité a été conclu, à savoir avec les seuls délégués norvégiens. *« J'étais surpris par son ton agressif »*, affirme Hervé Lemaignen, seul représentant – non syndiqué – du personnel français de Nycomed S.A. qui compte 210 salariés. Mais sur le fond, tous les délégués des filiales étaient d'accord avec l'élue autrichienne. *« Nous étions mis devant le fait accompli »*, explique M. Lemaignen. L'agressivité de l'intervention a également étonné la direction car les *« Norvégiens sont des gens calmes. Mais elle a rapidement reconnu qu'il fallait négocier un nouvel accord en impliquant les filiales »*. Quant aux délégués norvégiens, *« ils se sont sentis un peu gênés mais ils n'ont pas du tout cherché à se justifier »*, commente le représentant français. La direction a quitté la salle pour permettre aux délégués de constituer une *task force* en vue de cette renégociation, qui a eu lieu en février. M. Lemaignen a tenu à en faire partie. *« Le nouveau protocole*, dit-il, *n'est pas différent du premier. »* Mais d'un point de vue diplomatique, vis-à-vis du management et des syndicats autrichiens, *« il est bon qu'ils sachent que nous ne sommes pas des pions.*

Francine Aizicovici

Le Monde DES PHILATÉLISTES

Chaque mois, pour les collectionneurs de timbres

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

• Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
• Un corps professoral de notoriété internationale.
• Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 26 septembre 1996 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 45 44 87 43 - Fax : 45 44 08 92

PROGRAMME EN TEMPS PARTAGÉ

MBA ESCP

Compatible avec une activité professionnelle à temps plein, ce diplôme de standard international s'adresse à de jeunes cadres et dirigeants ayant 5 à 10 ans d'expérience. Il comprend 550 heures d'enseignement réparties sur 18 mois : 1 cours par semaine, 1 atelier par mois et 5 séminaires d'une semaine en France et à l'étranger.

Sélection en cours

Hélène Penain - Tél. : 49 23 22 70
E mail : gougeon@escp.ccip.fr

Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Paris
MBA - 79 avenue de la République 75011 Paris
Serveur WEB:HTTP//www.escp.ccip.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

L'ISEG

ADMISSIONS PARALLÈLES
DEUXIÈME CYCLE
ET SPÉCIALISATIONS
TROISIÈME CYCLE



3 TITRES BAC + 4 HOMOLOGUÉS PAR L'ÉTAT :
• Management International
• Expertise Comptable et Finance d'entreprise
• Commerce, Marketing et Communication

➥ **Diplôme requis : 1er cycle (BTS, DUT, DEUG)**

MASTERS D'ÉTUDES APPROFONDIES BAC + 5
(sur une année, 2 jours par semaine) :
• Finance d'entreprise et des marchés
• Carrières bancaires et financières
• Management Européen et International

➥ **Diplôme requis : 2e cycle ou école de commerce, de gestion ou d'ingénieur**

Admission sur dossier et entretien • Téléphonez à France Jable au
42 46 41 40
ISEG • 28, rue de Chabrol • 75010 Paris
Nouvelle adresse à partir du 01/10/96 : 28, rue des Francs-Bourgeois • 75003 Paris
PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON • NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

3EME CYCLE MASTER - 7EME PROMOTION

• Un an pour devenir un **développeur économique** des villes et des régions
• Plus de 40 intervenants professionnels, des missions d'étude et un stage long avec des partenaires de premier plan.
• **Recrutement** : Bac + 4 ou 5
• **Admission** : sur dossier et entretien

Clôture des inscriptions : 11 septembre 1996

Groupe ESC Normandie
Rue Claude Bloch - 14000 CAEN - Tél. 31.46.78.87

LES MASTERS ESG
ECOLE SUPERIEURE DE GESTION • ETABLISSEMENT RECONNU PAR L'ETAT

12 formations de 3ème cycle en alternance, Ecole-entreprise cartes maîtresses professionnelles pour les titulaires de diplômes Bac+4 et plus (toutes disciplines).
Formations pouvant être financées et rémunérées

• FINANCES et MARCHES des CAPITAUX
• AUDIT et CONTRÔLE de GESTION
• COMMERCE INTERNATIONAL
• MARKETING et PUBLICITE
• MANAGEMENT du TOURISME et des LOISIRS
• GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
• CREATION, REPRISE et GESTION des P.M.E.
• ASSURANCES et GESTION des PATRIMOINES
• GESTION des ENTREPRISES
• FISCALITE, DROIT des AFFAIRES et MANAGEMENT

MASTERS IN ENGLISH
• EUROPEAN MASTER IN BUSINESS ADMINISTRATION (EMBA)
• AMERICAN MASTER IN BUSINESS ADMINISTRATION (AMBA)



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GESTION

2 sessions au choix : octobre ou février

25, RUE ST-AMBROISE • 75011 PARIS • TÉL : 43 55 44 44

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

GRAPHIKA 1.122 LMDE - 09/96

Instances supplémentaires ou accords constructifs ?

Les compétences du CE européen peuvent être limitées à la simple information ou prévoir la négociation

PEUGEOT, Danone, GEC-Alsthom, Alcatel-Alsthom, L'Oréal, AXA, Sara Lee... Les accords sur la mise en place d'un comité d'entreprise européen se sont succédé à un rythme presque étourdissant en France, à la veille de l'été. *« Cette accélération des derniers mois ne doit pas occulter que seule une trentaine d'entreprises sur les trois cents concernées en France avaient conclu un accord à la fin du moins de juin »*, commente Jean-Paul Jacquier, directeur du Centre d'observation de la directive européenne (CODE), un centre créé par l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (Andcp) avec le soutien du CNPF et des confédérations CFDT, FO, CGC et CFTC. *Un chiffre qu'il faut cependant tempérer :* un certain nombre d'entreprises attendent les dernières réactions des parlementaires avant de mettre la touche finale à leurs accords.

Y aura-t-il de très bons accords et des accords *a minima* ? *« La CGT, qui a signé une douzaine d'accords, a refusé sa signature lorsqu'elle jugeait la définition en compétences du comité trop restrictive, ou les moyens accordés trop restreints »*, indique Laurent Guivarch qui suit cette question à la Confédération générale du travail. De son côté, Jean-Paul Jacquier se montre plus prudent : *« Je crois que c'est plus dans le fonctionnement des instances que dans le texte des accords eux-mêmes que l'on va trouver des différences. »* La CODE a réalisé une étude comparative en mars 1996 à partir de quinze accords signés avant le 31 décembre 1995, analysant les missions et les moyens accordés à cette instance. Ainsi, 68 % des accords considèrent qu'elle a une mission d'*« échange de vues et dialogue »* et 4 % seulement une mission de *« recommandation »*. En ce qui concerne les moyens : 72 % ont un secrétaire et 56 % un bureau ou comité restreint, 80 % prévoient une seule réunion plénière par an mais 60 % envisagent des rencontres exceptionnelles et 68 % des réunions préparatoires. La présence d'experts en réunion plénière est plus problématique : elle n'est envisagée que dans 31 % des cas. Elle est admise en revanche dans 50 % des cas pour les réunions préparatoires. De même, la majorité des accords prévoient une formation pour les membres des instances représentatives européennes.

« La plupart des entreprises qui se sont lancées dans l'aventure l'ont fait d'une manière constructive avec une envie de jouer le jeu », constate la CFDT. *« Nous avons envie d'un vrai dialogue social européen. Nous avons voulu mettre en place une instance qui vive, qui ait une substance »*, souligne Bertrand Reynaud, responsable des affaires sociales AXA France. Premier acte symbolique, l'accord AXA a été signé le 26 avril 1996 à Bruxelles. Objectif : élargir le champ des consciences des salariés, leur faire appréhender la réalité européenne de l'entreprise. Pour y parvenir, AXA n'a pas lésiné sur les moyens. Chaque année, la réunion plénière aura lieu dans un pays membre différent, une mission préparatoire de deux jours sera organisée dans le pays d'accueil trois mois avant la réunion plénière. Le comité d'entreprise européen AXA (CEE) est doté d'un secrétariat qui dispose d'un budget. Mais surtout, les membres du CEE pourront présenter des recommandations. Un point a posé problème à la CGT : le caractère « supranational » de l'accord, qui est régi par le droit communautaire. La CGT, qui a cependant accepté de signer le texte, craint en effet que cette formulation ne constitue un pas vers une future remise en question du droit français.

PLATES-FORMES

Au texte précis et détaillé de l'accord AXA, d'une vingtaine de feuillets, on peut opposer celui de Danone, qui tient en cinq feuillets. Un texte suffisamment large et flou, souligne Gabriel Bergougnoux, directeur de la coordination des relations humaines et sociales France, *« pour permettre toutes les libertés »*. Le protocole d'accord sur la constitution du *« comité d'information et de consultation du groupe Danone »*, signé le 28 mars, ne fait que formaliser, tout en les élargissant à un nombre plus grand de partenaires (les cinq organisations syndicales sont signataires) et en les améliorant, les réunions d'information qui existaient depuis 1986 entre l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA) et le groupe Danone. *« Nous avons voulu mettre en place une instance d'information et de consultation mais aussi de négociation, ce que la directive n'a pas prévu »*, indique Gabriel Bergougnoux. Selon les termes de l'accord, le comité est amené à *« négocier des avis communs et des plates-formes d'actions, notamment en matière d'emplois, de formation, d'information, de sécurité-conditions de travail et d'exercice du droit syndical. »* Une pratique qui existait déjà dans le groupe. Plusieurs textes ont été signés ces dernières années. Ils portent sur l'information économique du personnel et ses représentants, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, la formation du personnel ainsi que sur l'exercice du droit syndical. Pour Gabriel Bergougnoux, l'intérêt d'une telle instance de concertation européenne est clair : *« Elle permet de nous connaître à froid plutôt qu'à chaud à l'occasion d'un problème ; d'avoir une crédibilité auprès de nos interlocuteurs syndicaux. Cela nous permet de leur expliquer notre stratégie, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient forcément d'accord avec notre politique industrielle, mais ils peuvent comprendre pourquoi on fait telle ou telle chose. »*

Caroline Mill, directeur des ressources humaines et de la communication chez Alcatel-Alsthom, qui a signé le 17 juin dernier un accord portant sur la création d'un comité d'entreprise européen, tient un langage qui n'est guère éloigné de celui-là. Pour elle, l'ECID est un *« lieu de pédagogie économique réciproque »*. C'est-à-dire un lieu privilégié d'explication de la stratégie transfrontalière du groupe auprès des représentants du personnel et aussi un lieu où les salariés sont susceptibles d'exercer auprès de la direction la même pédagogie en lui faisant découvrir par exemple des décalages de perceptions d'un même phénomène. Cela dit, souligne Caroline Mill, *« mettre en place une instance c'est bien, mais ce qui compte, c'est ce qu'on en fait »*. Une réflexion que ne renierait sans doute pas la CFDT, qui estime que dans ce domaine, *« l'important ce n'est pas la lettre, c'est l'esprit »*.

Catherine Leroy

Un démarrage plutôt lent pour les procédures nationales

Seuls cinq pays sur dix-sept ont d'ores et déjà transposé la directive dans leur législation nationale

DEUX ans après son adoption par les ministres du travail de l'Union européenne – à l'exception de la Grande-Bretagne, qui a refusé de s'associer à cette initiative en faisant valoir le protocole social du traité de Maastricht –, l'heure de l'entrée en vigueur de la directive créant les comités d'entreprise européens a sonné. Adopté le 22 septembre 1994, le texte qui impose aux groupes de plus de mille salariés et disposant, dans au moins deux Etats membres, d'établissements de plus de cent cinquante salariés, de créer un comité d'entreprise européen (ou de mettre sur pied *« une procédure d'information et de consultation des travailleurs »*), fixe en effet, en son article 14, un calendrier très précis, fixant au 22 septembre 1996 la date limite de mise en œuvre.

La décision prise en 1995 d'élargir l'application de la directive à l'Espace économique européen (qui regroupe, outre les pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) n'a pas modifié pour autant le calendrier initial. A douze jours de la date fatidique, les procédures de transposition du texte créant les comités d'entreprise européens dans les législations nationales, sont en bonne voie... même si plusieurs retards sont d'ores et déjà prévus. *« La directive est délicate à transposer. Mais les dix-sept pays devraient y parvenir dans les délais fixés ou presque, à quelques semaines près »*, prévoit Fernando Vasquez, administrateur à la Commission, chargé du dossier des comités d'entreprise européens, avant de reconnaître que *« dans l'ensemble, les projets de loi sont très proches de la directive »*.

UN LÉGER RETARD

Si le texte du 22 septembre 1994 laisse aux pays membres le choix du mode de transposition (par un texte de loi ou par un accord entre les partenaires sociaux), ceux-ci ont en fait eu recours aux deux solutions, sollicitant l'aval, ou à tout le moins l'avis, des organisations syndicales, avant de conclure la procédure par voie législative. *« Dans tous les Etats membres*, souligne Fernando Vasquez, *les partenaires sociaux ont été consultés pour donner leur avis. Ceux-ci ont même joué un rôle très important en Belgique où un accord a été conclu au sein du Conseil national du travail, en Norvège, en Islande et en Italie. »*

Résultat des courses : à ce jour, seuls cinq « bons élèves » sur dix-sept ont effectivement transposé la directive dans leur législation : la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Irlande et la Finlande. Quant aux autres qui n'ont pas pour l'heure mené à terme la procédure de transposition, ils devraient bientôt y parvenir, de telle sorte qu'ils n'accuseront finalement que quelques semaines de retard par rapport à la date du 22 septembre. *« A l'instar de la France, la transposition est tributaire des calendriers des Parlements. Mais il n'y a pas blocage pour autant »*, observe Jérôme Passedouet, expert auprès de la Confédération européenne des syndicats (CES). L'exemple français est significatif : examiné en conseil des ministres le 10 avril, le projet de loi relatif à l'instauration de comités d'entreprise européens a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 juin dernier tandis que le Sénat doit se prononcer sur ce texte dès le mois d'octobre.

En dépit de ces contretemps, il importe en tout cas de souligner que la directive fait l'objet d'un réel consensus au sein de l'Espace économique européen. *« Certes, les employeurs ont manifesté une forte résistance avant l'adoption de la directive. Mais depuis, le texte dépasse les clivages politiques »*, constate Jérôme Passedouet. En fait, si retard il y a, il est d'abord imputable à des contingences propres à chacun des Etats membres.

Philippe Baverel

Nombre d'accords

1988	89	90	91	92	93	94	95	96*
1	1	0	1	5	4	6	3	6

*7 premiers mois — Source : CODE

Points-clés

● **Prérogatives minimales du CE européen.** Les dispositions précisent les informations devant être communiquées chaque année au CE européen. Parmi les principales figurent : la situation économique et financière de l'entreprise, l'évolution probable de ses activités, la situation et l'évolution probables de l'emploi, les investissements, l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou de nouveaux procédés de production, les transferts de production, la réduction de la taille ou la fermeture d'entreprises ou d'établissements, les licenciements collectifs.

● **Le groupe spécial de négociation.** Composé de représentants des salariés, il doit comprendre entre 3 et 17 membres selon la taille des entreprises et le nombre de pays où elles sont implantées. Ce groupe doit en outre s'assurer de la présence d'au moins un représentant des salariés de chaque Etat membre dans lequel l'entreprise compte un ou plusieurs établissements (et donc au moins 100 salariés).

● **Prescriptions subsidiaires.** L'annexe de la directive prévoit des dispositions qui institueront *de facto* une norme minimale de CE européen dans les trois cas suivants : lorsque la direction centrale et le groupe spécial de négociation le décident, si la direction centrale refuse l'ouverture de négociations dans un délai de six mois à compter de la demande des salariés et, enfin, si aucun accord n'a pu être conclu dans un délai de trois ans.

Une industrie locale prise dans le tourbillon de l'internationalisation

Hubert Van Eeckhout, alors DRH de la branche papier-bois de Saint-Gobain, raconte comment l'usine de Tartas est passée dans le giron de Smurfit

EN apparence régional, le conflit qui secoue l'usine de Tartas (Landes) de janvier à juin 1994 a en fait une dimension européenne, voire internationale. Car il souligne la tension entre la stratégie d'un grand groupe de 10 000 salariés, Saint-Gobain, et celle d'une petite usine de sa branche papier-bois, qui se bat pour sa survie. L'issue de la bataille marque aussi l'entrée d'une industrie locale, la pâte à papier, dans le giron de groupes anglo-saxons en quelques mois seulement. Hubert Van Eeckhout retrace toute cette épopée dans un ouvrage qui s'apparente à un journal de bord. Il est alors DRH de la branche papier-bois de Saint-Gobain et un des acteurs majeurs des négociations.

Le titre du livre, *La Nouvelle Bataille de Guyenne* (L'Harmattan, 1996), est un clin d'œil à la mobilisation des habitants de Tartas... en 1442, contre le siège des Anglais. Depuis plusieurs années, Saint-Gobain cherche à se défaire de la branche papier-bois. L'usine de Tartas (300 salariés) est dans le collimateur du groupe verrier. Or, selon la direction, ce produit est dépassé, la clientèle réclamant des « super-absorbants ». Début 1994, l'endettement de l'usine s'élève à 437 millions de francs, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires. La direction consulte plusieurs repreneurs potentiels en vain.

Le 3 février, chaque membre du comité d'entreprise (CE) reçoit un document comportant le projet de fermeture de l'usine, prévue fin avril 1994 après deux réunions du CE, ainsi que son volet social. Refus en bloc des syndicats puissants – en particulier la CGT, menée par Guy Delmas –, qui mobilisent les salariés mais aussi les représentants de l'Etat et les élus locaux, inquiets pour l'avenir de la région. Hubert Van Eeckhout décrit par le menu les rebondissements du conflit.

Comme cette manifestation du 24 février 1994, qui a lieu devant le siège, à la Défense : *« Cette démonstration adopta indéniablement une allure folklorique contrastant avec le décor de la place des Miroirs »* (l'immeuble en verre de Saint-Gobain). Ou encore la séquestration de trois dirigeants de l'usine, suite à l'échec des deux réunions du CE en avril !

POURPARLERS

« L'affaire Tartas » fait même achopper la réunion annuelle de la convention Saint-Gobain pour le dialogue social européen, un comité d'entreprise européen avant la lettre institué en 1992. En effet, les syndicats menacent de manifester le jour de la grand-messe, le 18 mai 1994, si la direction ne renonce pas formellement au projet de fermeture de l'usine. Devant l'échec des pourparlers, les parties décident d'annuler la réunion de la convention Saint-Gobain. *« Cet épisode préfigure les conflits de compétence des comités d'entreprise européens à partir du 22 septembre 1996 »*, estime Hubert Van Eeckhout. *« Il faudra déterminer si le problème qui surgit dans un établissement donné a une dimension nationale ou européenne. Il y a fort à parier que les dirigeants plaideront la première solution afin de maîtriser le problème en interne. Quant aux syndicats, ils privilégieront la seconde pour susciter la solidarité de leurs pairs »*, explique cet homme, qui a lancé la revue *Le Courrier social européen* en février 1996 et a fondé, avec Lamy avocats associés, le club Développement social européen, destiné à favoriser l'échange d'expériences sur la politique sociale européenne.

Dans les coulisses travaille Michel Magot, le délégué régional de Saint-Gobain Développement. Depuis le mois de février 1994, il cherche un repreneur tous azimuts et finit par dénicher l'entreprise canadienne Cascades, leader du carton au Canada, qui emplois 7 000 salariés dans cinq pays. Une rencontre au sommet est organisée. Saint-Gobain et Cascades négocient le volet social de la reprise : diminution d'effectif avec le départ en préretraite de 64 personnes, embauches de jeunes en contrat de qualification, maintien du niveau des salaires, sauf quelques primes, diminution du budget des œuvres sociales, etc.

REPRISE

Par ailleurs, Cascades, n'ayant pas d'expérience dans la pâte au bisulfite, s'associe avec le Canadien Tembec. Le projet de reprise est présenté au CE le 20 mai 1994, qui est sommé de donner sa décision le jour même, sous peine que Cascades renonce à la reprise. Les représentants syndicaux donnent leur feu vert. Officiellement, la reprise a lieu le 1er juillet 1994.

« Les repreneurs canadiens, mâtinés de québécois, ont une culture assez proche des Européens. Les salariés de Tartas n'ont donc pas subi de choc culturel », assure Hubert Van Eeckhout. Mais, dans la foulée de Tartas, la branche papier-bois de Saint-Gobain a été cédée au groupe irlandais Smurfit, leader mondial du carton, en novembre 1994. Et l'industrie papetière française en général est aux mains des Scandinaves et des Anglo-Saxons. *« En retraçant le conflit de Tartas, j'ai voulu alerter les papetiers internationaux sur les risques d'une décision de fermeture mal anticipée. Avant tout, ce livre s'adresse à eux »*, conclut Hubert Van Eeckhout, aujourd'hui consultant chez Smurfit. L'ouvrage sera d'ailleurs bientôt disponible en anglais.

Clarisse Fabre

FORMATION PROFESSIONNELLE

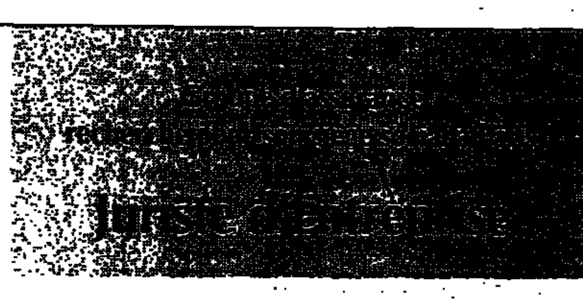
CYCLE
Management Économique et Social du Développement local
Un diplôme Bac + 5 en Formation Continue
Public – Cadres des collectivités territoriales, sociétés d'économie mixte
– Responsables d'organismes sociaux, d'entreprises
Organisation de la formation
– 400 h. en 3 journées bloquées par mois de janvier 97 à décembre 98
Conditions d'admission
– BAC + 4 ou validation des acquis professionnels
– + 5 ans d'expérience professionnelle
– Admission après sélection des dossiers et entretien
Renseignements et Dossier d'inscription
Sophie DUPUIS Tél. (01) 49 76 80 23 - Fax (01) 49 76 80 90

Entreprises, associations, collectivités...
FAITES VOTRE JOURNAL DE A À Z
• Conception • Information •
Rédaction • Fabrication • Gestion
Formation innovante individuelle ou sur site
Demandez une documentation à
L'Ingénierie éditoriale
142, rue de Rivoli - 75039 Paris Cedex 01
Tél. : 48.70.27.66 - Fax : 48.70.27.67

Chaque semaine,
retrouvez la rubrique
"FORMATION PROFESSIONNELLE"
pour vos annonces publicitaires
contactez Michèle FERNANDEZ ;
☎ 44.43.76.17 - (Fax : 44.43.77.32)

Organisation et gestion des entreprises

Juristes - Ressources Humaines



Vous apportez une assistance et un conseil juridique à la Direction Générale et aux différents départements du Groupe en privilégiant la dimension préventive de votre fonction.

Vos domaines d'intervention très variés porteront sur l'ensemble des questions légales : droit des sociétés, droit des affaires, droit des assurances.

Votre mission vise également à défendre les intérêts de l'entreprise et, à ce titre, vous êtes chargé du contentieux général.

De formation Bac + 5 (droit), vous avez acquis des connaissances juridiques solides, un bon esprit de synthèse et une réelle capacité d'adaptation à des domaines variés grâce à une expérience d'au moins 5 à 10 ans dans un cabinet d'avocats ou une compagnie d'assurance où vous avez exercé des responsabilités similaires.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, C.V. et photo sous réf. 402 à KADRA - 101, Avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS qui transmettra votre dossier.

Juriste Environnement

Importante organisation professionnelle, nous sommes conduits à défendre les intérêts des entreprises, notamment dans le domaine de la sécurité, des conditions de travail et de l'environnement. Pour répondre à une préoccupation grandissante des entreprises, nous recherchons un juriste spécialisé dans le domaine de l'environnement. Dans un paysage de plus en plus complexe et contraignant pour les sociétés, sa principale mission consistera à aiguiser son expertise en la matière (étude des lois et des réglementations, rédaction de commentaires, participation à des réunions ou commissions avec l'administration, etc.) pour mieux les informer, les conseiller et les former. Ce poste, localisé à Paris, s'adresse à un jeune diplômé de l'enseignement supérieur ayant impérativement une spécialisation (DEA ou DESS) en environnement. Il possède une première expérience dans une fonction comparable et on lui reconnaît des talents de rédacteur et d'orateur.

Merci d'adresser votre candidature (CV, photo et lettre manuscrite) sous la réf. 6117 à notre conseil ORION, Le Quintet B, 4 rue Danjou, 92517 Boulogne Cedex.



Cabinet de Conseil en Ressources Humaines de forte notoriété, nous sommes partenaires depuis de nombreuses années de grandes entreprises françaises et internationales. Notre équipe d'approche directe dispose de méthodes et de moyens efficaces. Pour l'étoffer, nous recherchons une

ASSISTANTE DE RECHERCHE CONFIRMÉE

Ce poste s'adresse à une candidate ayant acquis une expérience similaire au sein d'un cabinet performant et capable d'apporter une contribution positive à l'ensemble de notre équipe.

Acteur à part entière dans la réussite de nos missions, elle pourra valoriser son diplôme d'études supérieures, ses qualités de contact, de créativité et de rigueur.

Merci d'adresser lettre de candidature et CV à ETAP 71 rue d'Auteuil - 75016 PARIS sous réf. 6000M.



Dirigeants

IMPORTANT ORGANISME DE SERVICES AUX ENTREPRISES recherche un

Directeur de l'enseignement

Poste basé à Lyon

Rattaché au Directeur Général, vous aurez pour mission d'animer un réseau d'établissements de formation, comprenant une grande école de management et des centres de formations *professionnelles, se caractérisant par un corps professoral* de haut niveau, un large réseau international, et une forte proximité avec les entreprises.

Vous veillerez à la conception, à l'évolution et à la mise en œuvre des programmes de formation en orientant et validant les principaux projets et en favorisant les synergies nécessaires.

D'autre part, dans le cadre de partenariats d'entreprises et d'accords avec des universités françaises et étrangères, vous participerez activement à la promotion d'actions de notre organisme auprès d'institutions régionales, nationales et internationales.

La dimension du poste implique une forte expérience de direction d'entreprise (si possible de dimension internationale) *ainsi qu'une bonne* connaissance de l'enseignement.

Vous avez une formation supérieure, acquise de préférence dans le domaine du management ou de l'économie.

Votre personnalité et votre autorité naturelle vous permettront de vous imposer face à des interlocuteurs de haut niveau.

Votre esprit d'ouverture et de dialogue, votre capacité à communiquer en public constitueront de sérieux atouts. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser vos lettre, CV, photo et prétentions sous réf. 224 (sur l'enveloppe) à COMMUNIQUÉ - 51 av. Jean Jaurès 69361 Lyon cedex 07 - *qui transmettra.*

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, MOTEUR DE CHANGEMENT

Responsable des Ressources Humaines

Lyon, groupe international français, 10 milliards de francs, nous sommes présents sur des métiers scientifiques et techniques. Nous développons des objectifs d'excellences dans l'écoute des besoins clients et dans le développement des compétences.

Pour une de nos divisions françaises, leader sur son marché (1,75 milliard de francs), nous recherchons son Responsable des Ressources Humaines pour l'activité commerciale (siège + réseau, 350 personnes).

Rattaché au DRH, et à la tête d'une équipe de 5 personnes, vous concevez, développez et pilotez des projets RH construits sur l'anticipation et la conduite du changement : Gestion et développement des compétences (analyse des ressources et des métiers, potentiels), Recrutement, Anticipation et stratégie du plan de formation, Communication interne.

30-35 ans, de formation supérieure Bac + 5 (ESC, Gestion + spécialité RH), vous justifiez d'un vécu, dans le domaine des ressources humaines, acquis de préférence dans un environnement commercial multisites en fortes mutations de marchés et de métiers. Votre compétence RH et votre engagement vous permettent d'être à la fois un homme de stratégie et de réalisation, de conseil proche du terrain, mais apte à la conceptualistion.

Vous êtes imaginatif, opérationnel et doté d'une bonne capacité d'écoute : qualités indispensables pour conduire le changement et convaincre dans cette entreprise.

Poste basé à lyon.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et rémunération actuelle) sous réf. 6578 A à notre Conseil Dominique Pierre MILLOT.

People & People
RECRUTEMENT ET AUDIT
1, place des Cordeliers 69002 Lyon



Deux postes clés pour la direction des relations humaines

retrouvez-nous en dernière page.



UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE DANONE

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

Ressources Humaines

Schlumberger Services Pétroliers

Assistant Ressources Humaines

Schlumberger, implanté dans 100 pays et employant 50 000 personnes de 100 nationalités différentes, est une entreprise de dimension et de culture réellement internationales.

Les Services Pétroliers Schlumberger fournissent à l'industrie du pétrole et du gaz une large gamme de services liés à l'exploration et à l'exploitation des gisements.

A Clamart (92), **Schlumberger Riboud Product Centre** est un site où sont regroupés les services de recherche et développement et de production dédiés aux outils d'évaluation des puits, qui intègrent les techniques d'essais de mise en production ainsi que les systèmes d'ingénierie des fluides.

Jeune professionnel(le) de la Fonction Personnel, vous souhaitez donner une orientation résolument internationale à votre carrière. Vous possédez les qualités nécessaires à cette évolution : autonomie, sens des responsabilités, esprit de service et de conseil, adaptabilité à des environnements et des cultures variés, ouverture à une mobilité géographique. L'anglais est indispensable.

Diplômé(e) IEP - CIFFOP...

Vous êtes débutant(e) ou vous avez une première expérience dans le domaine du recrutement, de la gestion des transferts internationaux et/ou des relations sociales.

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence PM/6144, au Service du Personnel

Études et Productions Schlumberger
26, rue de la Cavée
BP 202
92142 Clamart Cedex
http://www.slb.com

Société d'avocats spécialisée droit des affaires et fiscalité

recherche **COLLABORATEURS SALARIES**

expérimentés dans le conseil aux entreprises (droit des sociétés, fusions, acquisitions, fiscalité, droit social), minimum 3 ans d'expérience, pour son cabinet parisien et le développement de ses implantations dans les principales villes de Province.

Les postes à pourvoir concernent à la fois des collaborateurs susceptibles de renforcer les équipes existantes et des collaborateurs plus expérimentés sachant travailler de manière autonome et pluridisciplinaire dans le cadre de développements régionaux auprès de PME.

Adresser lettre de motivation et CV *(sous N° 9035)* à :

LE MONDE Publicité - 133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

ACOPAD, leader du conseil en RESSOURCES HUMAINES dans le Sud-Est méditerranéen, accentue son développement et recherche pour ce challenge :

2 CONSULTANTS CHARGÉS DE CLIENTÈLE

DÉVELOPPEUR : autonome et organisé, votre goût très développé pour la vente et votre aisance sur le terrain vous permettent de mener la croissance de votre portefeuille de clients.

CONSEIL : disponible et créatif, vous analysez parfaitement les besoins de vos clients, vous leur proposez et mettez en œuvre les meilleures solutions.

NÉGOCIATEUR : à 27/30 ans, diplômé de l'enseignement supérieur de type ESC-Sup. de Co. option ressources humaines ou l'équivalent, vous possédez une expérience d'environ 2 ans dans la **négociation** de services intellectuels aux entreprises.

Votre rémunération sera directement liée à votre réussite. Lieu de résidence : Arles ou Toulon.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle) en précisant la ville choisie, sous réf.CC/09/LM à ACOPAD, Direction Générale, 86 rue Edmond-Rostand, 13006 Marseille.

ACOPAD

Conseil en Management des Ressources Humaines
ARLES - MARSEILLE - NICE - PARIS - TOULON

MEDIA SYSTEM

Directeur des Ressources Humaines H/F

POLYREY

GROUPE AUSSEDAT REY

Filiale du groupe français AUSSEDAT REY (4000 personnes, 6 MdF de CA), membre d'INTERNATIONAL PAPER, leader mondial de l'industrie papetière, POLYREY, premier fabriquant français de panneaux décoratifs stratifiés haute pression et d'éléments post-formés, se positionne parmi les leaders dans le domaine des panneaux de particules surfacés mélaminés (840 personnes, 2 usines en France, 1 en Espagne). Implantés en France (Siège et 2 usines) et à l'étranger (1 usine et 4 filiales), nous distribuons nos produits dans toute l'Europe.

INTERNATIONAL PAPER

SUD-OUEST DE LA FRANCE

Rattaché à notre Directeur Général, en liaison avec le Directeur des Ressources Humaines du groupe, vous concevez et proposez les **politiques Ressources Humaines, Qualité et Sécurité** de notre filiale. Vous accompagnez leur mise en oeuvre auprès des différents responsables d'établissements en leur apportant conseil, méthodologie et appui technique.

Avec l'aide des responsables Ressources Humaines des unités, vous veillez à l'application des politiques préconisées.

Membre du Comité de Direction de notre filiale et du Comité Ressources Humaines du groupe, vous animez en direct une équipe de 20 collaborateurs.

Ce poste est basé dans le Sud-Ouest de la France, dans notre établissement le plus important, pour lequel vous assumez la responsabilité du personnel en direct.

A 30/35 ans, de formation supérieure (Droit, Ressources Humaines, Ecole de Commerce...), vous justifiez d'une expérience opérationnelle d'environ 5 ans dans le domaine des Ressources Humaines, acquise au sein d'un groupe industriel international. Vous possédez **une véritable culture Qualité Totale et Sécurité.** Homme ou femme de conseil, de dialogue et de terrain, vous savez **initier des projets** que vous menez à terme.

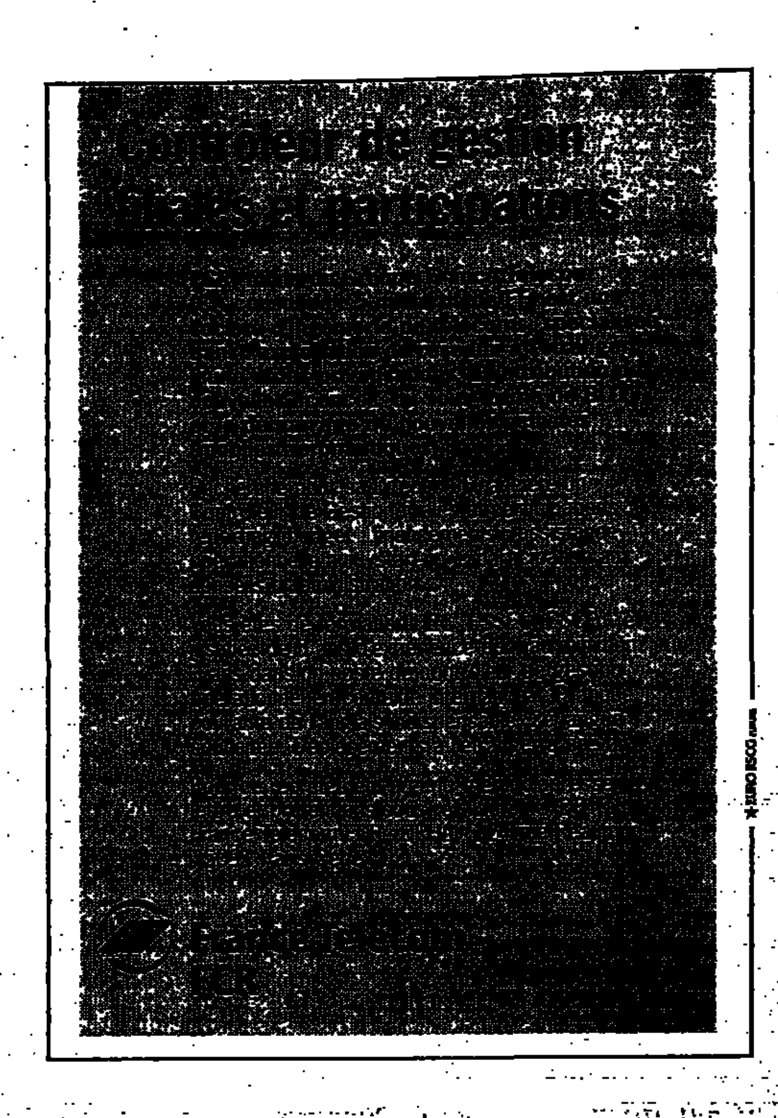
Vous maîtrisez de plus l'outil informatique et **parlez anglais couramment.**

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (CV et prétentions) sous référence LM/0796 à notre Conseil

COGEPLAN - 2, rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16, qui vous garantit une stricte confidentialité.

Évidence

Gestion - Finance



TOSHIBA

Leader sur le marché de la Bureautique (photocopieurs, fax...), de l'Informatique (micro-ordinateurs portables) et de l'Electronique Grand Public, nous renforçons notre équipe de gestion et créons un poste (niveau Bac + 6) de :

CONTROLEUR DE GESTION FILIALES FRANCAISES

Il assurera le suivi de la gestion des filiales de TOSHIBA SYSTEMES France (reporting, consolidation...) en liaison avec les services centraux. Il conseillera les responsables de ces filiales en proposant des solutions de gestion globale.

Vous avez environ 28/30 ans, une formation supérieure Bac + 6 (ESC + MBA) et une expérience d'auditeur ou de contrôleur de gestion acquise en cabinet ou en holding. La connaissance du secteur Bureautique ainsi que des problèmes de fusion-acquisition constituerait un plus.

Vos qualités relationnelles et de négociateur, vous incitent à rechercher des responsabilités opérationnelles de gestion et, à terme, de management.

Ce poste constitue une réelle opportunité de participer à une stratégie de développement et d'accéder à une direction de filiale.

Le caractère international du Groupe nécessite la pratique de la langue anglaise.

Merci de transmettre votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous la référence 8996/M à notre Conseil ACTIMAN qui vous garantit une totale confidentialité.

15, rue Cardinet 75017 Paris

Actiman

Spécialiste Comptabilité US

Une importante société internationale de forage pétrolier souhaite compléter son équipe financière par la création du poste d'assistant controller groupe.

En liaison directe avec le controller, vous participerez à l'élaboration de la comptabilité et au reporting aux normes US, à la consolidation, au bilan (US GAAP) et aux notes s'y rapportant.

Diplômé d'études supérieures (grandes écoles de gestion, Sciences Po Ecofi, MBA), à 28/30 ans, vous avez quelques années d'expérience acquises dans un cabinet d'audit anglo-saxon ou au sein du service financier de la filiale française d'un groupe américain. L'anglais est votre langue de travail, l'espagnol constitue un atout supplémentaire.

Pour un candidat ouvert, naturellement tourné vers l'international et possédant une grosse capacité de travail, ce poste constitue une opportunité de carrière avec de réelles possibilités de promotion en France ou à l'étranger, dans un groupe dont les activités sont mondiales.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. ACG/LM à Yves Marie Consultants, 80, rue Cardinet, 75017 Paris.

Yves MARIE Consultants

MEDIA SYSTEM

Chargé d'Affaires Investissements

Nous sommes filiale d'une Banque et avons depuis plusieurs années acquis une solide réputation dans les métiers du haut de bilan grâce à notre sérieux et à la qualité de nos prestations. Parmi celles-ci, l'activité "prises de participations" doit être renforcée.

QUI SOUHAITONS-NOUS ENGAGER ?

Un homme ou une femme de 30/38 ans ayant une formation supérieure avec, notamment, un troisième cycle finances et une expérience réussie en ingénierie financière dans une banque d'affaires ou un grand cabinet d'audit.

Savoir-faire commercial, travail d'excellente qualité, confidentialité sont quelques-unes des qualités essentielles pour réussir dans ce poste.

Notre conseil en sélection de cadres vous garantit la plus grande confidentialité, vous contactant si nécessaire pour vous entretenir de cette opportunité en toute discrétion.

Merci d'adresser votre candidature à CANDISSIMO sous réf. FB 9184 - BP 80 - 92105 BOULOGNE CEDEX qui transmettra.

هكذا من الأصل

Gestion - Finance

Important
Cabinet d'Avocats
Internationaux
situé à Paris
recherche son

Directeur administratif et financier

Vous travaillez en étroite collaboration avec les associés responsables du bureau de Paris et la Direction Financière de Londres.
Gestionnaire complet, vous supervisez les services comptables, informatiques et administratifs composés d'une vingtaine de professionnels.
Financier, vous sélectionnez les projets d'investissements, assurez le reporting et le contrôle budgétaire.
Vous gérez la trésorerie et êtes le principal interlocuteur des banquiers.
Agé d'environ 30 ans, de formation Bac + 5 ou Ecole de Commerce, vous avez une double expérience de 5/6 ans d'audit et d'encadrement dans une PME/PMI.
Vous êtes bilingue anglais.

Ce poste requiert un sens aigu de la diplomatie et du contact, de la rigueur alliée à une grande ouverture d'esprit.

Merci d'adresser vos CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à FRESHFIELDS, Agnès Brunel-Averseng, 69 bd. Haussmann, 75008 Paris.



FRESHFIELDS

MEDIAPA

EUROP ASSISTANCE DISPOSE AUJOURD'HUI D'UN RÉSEAU DE 19 FILIALES ET 275 CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER. NOUS VOULONS DYNAMISER ET COMPLÉTER CE RÉSEAU POUR MIEUX CONTRÔLER LA QUALITÉ ET LE COÛT DES PRESTATIONS DE SANTÉ DISPENSÉES À NOS CLIENTS.

international network controller

CONTRÔLEUR RÉSEAU INTERNATIONAL

Vous êtes implanté à Paris au siège du groupe. Placé sous la responsabilité du Directeur International, vous centralisez et analysez les informations sur la consommation de frais médicaux par les sociétés du groupe.
Vous êtes responsable, en liaison avec les directeurs de filiales, de la maintenance de notre réseau de correspondants en veillant à optimiser leur capacité à fournir les meilleures prestations au meilleur coût, spécialement dans le domaine médical.
Vous conduisez ou orientez les négociations tarifaires avec les grandes organisations de soins publics et privés existant dans les différents pays. Vous assurez la promotion commerciale des réseaux ainsi constitués auprès de nos clients et prospects (grands groupes internationaux, banques, assurances ...).
Pour réussir dans vos fonctions, vous possédez une expérience significative en économie de la santé et en management, acquise soit dans un établissement hospitalier public ou privé, soit dans un organisme d'assurance. De culture internationale, vous maîtrisez parfaitement l'anglais, à l'écrit comme à l'oral.
Doté d'un excellent sens des contacts, vous êtes reconnu pour vos qualités de négociation et d'organisation.
Nous vous offrons un poste riche et varié, dans un environnement en évolution rapide, où vous pourrez exercer et développer vos talents personnels et professionnels.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et rémunération actuelle), sous référence INC/DI, à Europ Assistance, Service Recrutement, 1 promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers.



europ assistance

MEDIAPA

Au cœur de l'économie
CEDICAM *auprès de chaque client*

BLE MAITRISE D'OUVRAGE S BUREAUTIQUES

Au sein du Département Gestion Financière et Contrôle, votre mission consiste à prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des outils d'Entreprise et du poste de travail bureautique.

A ce titre, vous :
- définissez les stratégies de l'Entreprise en matière d'évolution des équipements bureautiques (matériel et logiciel)
- rédigez les cahiers des charges et des spécifications fonctionnelles,
- analysez l'existant et recueillez les besoins fonctionnels,
- validez et recettez les réalisations de la Maîtrise d'Oeuvre,
- assistez la mise en œuvre opérationnelle auprès des utilisateurs,
- présentez les dossiers dans les instances de décision.

Agé de 30 ans minimum, vous êtes de formation Bac + 4 et avez une expérience similaire d'au moins 3 ans. Vos qualités rédactionnelles, relationnelles et votre rigueur doublées d'une connaissance de Merise, sont indispensables pour réussir dans cette fonction.

Ce poste est basé à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV) sous réf. RMO au Service des Ressources Humaines du CEDICAM, 83 boulevard des Chênes, 78280 GUYANCOURT.

L'Imagination dans le bon sens

NC Communication

Filiale française d'un groupe international en ingénierie des télécommunications mobiles et cellulaires recherche son

Futur Directeur Administratif et Financier

Vous prenez en charge l'intégralité de l'Administration Générale de l'entreprise (gestion des contrats, gestion du personnel, droit des contrats) ainsi que la gestion comptable et financière (comptabilité générale, gestion de la trésorerie, reporting à la maison mère).

Directement rattaché au Directeur Général de la société, dont vous devez devenir rapidement le bras droit, vous êtes l'interlocuteur privilégié et quotidien de la maison mère anglaise.

Pour ce poste près de La Défense et à pourvoir rapidement, vous êtes de préférence diplômé d'une école supérieure de commerce, d'une école d'administration des entreprises, ou de Sciences Po (Economie et Finance).

A 30/35 environ, votre expérience réussie de 3 à 5 ans minimum dans une fonction similaire, s'est déroulée dans une entreprise internationale, en France ou à l'étranger, la langue anglaise étant parfaitement maîtrisée.

Si la participation au fort développement d'un secteur de pointe vous intéresse, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à notre conseil FAB Conseil, 2 rue Auguste, 30000 NIMES (Réf. RAF) qui la traitera en toute confidentialité.

AXA ASSET MANAGEMENT
recherche

UN ORGANISATEUR CONFIRMÉ

dans les domaines back-office, conservation, services bancaires.

Ses missions :

Au sein de la Direction Organisation-Informatique, il devra proposer de nouveaux modes d'organisation du travail, assister les utilisateurs dans la mise en place de nouvelles structures et participer à l'évolution du système d'information.

Son profil : Ingénieur, Ecole de Commerce ou Université.

Bonne connaissance des métiers de la gestion d'actifs financiers et des métiers bancaires associés (back-offices, moyens de paiement, conservation).
Expérience dans la conduite de projets informatiques.
Anglais courant.

Son expérience : 5 à 10 ans d'expérience au sein d'un établissement financier ou d'une société de conseil.

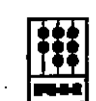
Merci d'adresser CV et lettre de motivation à

Mademoiselle Bénédicte BILLAUT - AXA ASSET MANAGEMENT - 40, rue du Colisée - 75008 PARIS.

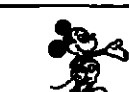
Pour faire face à leur fort développement à Paris et en province, Robert Half International et sa filiale française Norman Parsons renforcent leurs activités de recrutement dans les domaines de la banque commerciale, la banque d'affaires, les marchés financiers et l'assurance au sein d'une nouvelle structure :

RHI Banque et Assurance
39 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS
Tél. 47.23.85.85 - Fax 47.23.85.84

Le groupe, coté à la bourse de New-York, est leader mondial du recrutement financier depuis 1948.
Notre équipe de spécialistes reste à votre disposition pour tout complément d'information.



RHI BANQUE & ASSURANCE
GROUPE ROBERT HALF



Disney Consumer Products
(Europe, Middle East & Africa) S.A.

Nous assurons le développement des personnages Disney par les contrats de licences signés avec nos partenaires internationaux.

Business Analystes Européens

Basés à Paris

■ ***LE POSTE :*** *Vous veillez au respect des relations contractuelles avec les partenaires licenciés. Vous validez les aspects financiers, commerciaux et juridiques des contrats tout en contribuant au développement de nos activités par le support et le conseil apportés aux licenciés. Vous savez convaincre les licenciés des recommandations nécessaires au développement du partenariat.*

■ ***LE CANDIDAT :*** *La réussite de cette mission dépendra de votre aisance à échanger avec de nombreux interlocuteurs dans un contexte multiculturel. Dans ce cadre, vous voyagez en Europe environ 40 % de votre temps. Vous êtes âgés de 25 à 30 ans, vous avez une première expérience en audit et maîtrisez parfaitement l'anglais plus une autre langue européenne. Afin de compléter l'équipe actuelle, les candidats de nationalité étrangère seront fortement appréciés.*

■ *Merci d'envoyer un dossier complet par fax à l'attention d'Elisa DIMITRI au (1) 47.23.38.00 ou par courrier sous réf. 3215/ED/MO à NORMAN PARSONS. Division Finance et Gestion, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS ou par e-mail «norman@parsons.grolier.fr».*



Norman Parsons
GROUPE ROBERT HALF

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT FINANCIER AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

Gestion - Finance



Sur la rive gauche, vous serez très populaire.

Banque du réseau des Banques Populaires, la BICS - Banque Populaire, c'est 54 agences implantées exclusivement au sud de Paris. Ses 1800 collaborateurs interviennent auprès des particuliers, des professionnels (artisans et commerçants) et des PME-PMI. Pour faire face à sa croissance, la BICS - Banque Populaire désire étoffer ses équipes de commerciaux.

ECOLES DE COMMERCE
TROISIEME CYCLE DE GESTION

De formation supérieure (Ecoles de commerce, 3ème cycle de gestion...), l'univers bancaire vous attire. Dynamique et possédant un véritable sens du conseil et de la persuasion, vous désirez intégrer une banque dans laquelle les perspectives d'évolution sont une réalité. C'est ce que vous offre la BICS - Banque Populaire. Après une formation de 15 mois alternant pratique et théorie, vous prendrez en charge la gestion d'un portefeuille de clientèle diversifiée. En fonction de vos résultats, vous pourrez évoluer ensuite vers des fonctions d'encadrement au sein de notre réseau.

Alors, envie de devenir populaire ? Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence JD à la BICS - Banque Populaire, 55 avenue Aristide Briand, 92542 Montrouge cedex.

BICS - BANQUE POPULAIRE

+X POPULAIRE

MEDIAPA

CPR
GROUPE BANCAIRE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

CONSACRANT LA TOTALITÉ DE NOS RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DE MARCHÉ, NOUS SOMMES L'UN DES TOUT PREMIERS GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS PAR LA RENTABILITÉ DE NOS CAPITAUX PROPRES. POUR ACCOMPAGNER NOTRE DÉVELOPPEMENT NOTRE DIRECTION FINANCIÈRE RECHERCHE UN :

CONTRÔLEUR FINANCIER

Au sein d'une équipe de 4 personnes, vous participerez :

- à l'établissement des comptes consolidés.
- à la mise en place des outils de suivi du groupe (comptable, réglementaire et fiscal),

Vous contribuerez à développer dans votre domaine de compétences des standards élevés caractérisés par la rigueur, le professionnalisme et l'initiative.

Diplômé d'une Grande École de Commerce, d'Ingénieurs ou d'un 3e cycle de Finance, vous avez acquis une expérience professionnelle minimum de 4 ans à un poste équivalent dans une banque ou en Audit bancaire. Vous maîtrisez parfaitement Excel. Anglais Indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et photo) sous réf. MIL à :
CPR - Madame Françoise RASKA
30, rue Saint-Georges - 75312 PARIS CEDEX 09

Organisme professionnel du secteur culturel recherche son

Chargé de Mission H/F
Fiscalité/Economie

Responsable de la conduite d'études relatives aux questions de fiscalité liées à notre secteur d'activité, vous serez l'interlocuteur privilégié auprès de nos membres. Parallèlement, vous aurez en charge l'exploitation d'une importante base de données et le traitement des statistiques économiques de ce secteur.

Vous possédez idéalement une double formation Sciences Po ou ESC + DESS de Fiscalité ainsi qu'une première expérience de 2 à 3 années acquise en entreprise ou en cabinet.

Rigueur, tempérament et sens de la stratégie seront les garants de votre réussite dans ce poste autonome et évolutif.

ornicar GROUPE H&C CONSEIL — Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence B/1192 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris.

Évidence

N° 1 mondial de la distribution d'articles de sport. 550 points de vente en France. 3 milliards de francs de CA.

Financière Intersport, rattachée au Groupe Intersport recherche son

Contrôleur de Gestion

Rattaché au Directeur Financier du Groupe, en collaboration avec l'ensemble des services techniques de l'entreprise, vous établissez et contrôlez le budget des magasins, vous développez et animez les outils de gestion prévisionnelle et analytique, assurez le contrôle de l'exploitation des filiales en définissant et mettant en place des règles de procédure de contrôle.

Vous savez vérifier et interpréter les résultats tout en apportant des idées de développement. A ce titre, vous serez amené à participer au montage d'opérations financières. En outre, vous serez chargé de l'élaboration des rapports de gestion et du suivi des dossiers juridiques des magasins. Vous jouerez un rôle actif dans l'élaboration de la consolidation des comptes (logiciel Concept).

A 26 ans minimum, vous avez valorisé votre double formation (ESCAE ... + DECF), par une première expérience de ce type de poste, de préférence dans le secteur de la distribution.

Persuasion, créativité, sens de la communication et adaptabilité sont vos principaux atouts pour évoluer dans cette fonction.

Poste basé à Longjumeau avec de fréquents déplacements.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf.CG/01, à Intersport, Melle Sabine Lacaze, BP 580, 91164 Longjumeau Cedex.

INTERSPORT

MEDIAPA

à Nantes



Région des Pays de la Loire

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
recherche son

Directeur des Affaires Financières
Budget - Plan - Système d'Informations

Collaborateur immédiat du Directeur Général des Services, en étroite relation avec les partenaires internes et externes de la Région, vous assurez la cohérence et la mise en oeuvre des décisions financières et budgétaires à l'élaboration desquelles vous participez. Membre de l'équipe de direction, vous suivez les négociations du contrat de plan, vous animez et coordonnez vos services (50 personnes dont 10 cadres A).

Votre formation supérieure, appuyée par une solide connaissance des mécanismes financiers et budgétaires d'une collectivité territoriale, votre sens de la négociation ainsi que votre réel intérêt pour l'informatique et les méthodes d'organisation seront nécessaires pour réussir dans ce poste de niveau administrateur.

Ce recrutement est à pourvoir par mutation d'un fonctionnaire titulaire de la fonction publique territoriale ou par détachement d'un fonctionnaire de l'Etat. Les candidatures de contractuels, justifiant de plusieurs années d'expérience de la gestion des finances publiques seront également examinées.

Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo, sous réf. DAF/LM à notre conseil : Olivier PLESSE - **OUEST RESSOURCES HUMAINES - 12 Quai Duguay-Trouin - 35000 Rennes,** qui vous garantit discrétion et réponse. Les 1ers entretiens pourront se dérouler à Paris.



IMPORTANTE SOCIETE D'EXPERTISE (Région Ouest) auprès des Compagnies d'Assurances recherche

Vol, Marchandises, Pertes d'Exploitation

A 25-30 ans, après une formation Bac + 5, Ecole de Commerce, Gestion, Finance et une bonne aisance en informatique, vous avez un goût prononcé pour les objets d'Art ainsi que pour le domaine juridique.

Après une formation auprès d'experts confirmés, vous serez chargé d'analyser les causes des sinistres, d'évaluer le montant des dommages et de déterminer les indemnités au regard des contrats d'assurances.

Adaptabilité, rigueur, sens relationnel, sont des atouts indispensables pour évoluer au sein de notre groupe.

Adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions, sous réf. 179 à notre Conseil Multicibles, Evelyne ACHACHE-LALEU, 37 rue Carnot 86000 POITIERS.

multicibles

Société de services leader dans son métier, réalisant 800 millions de Francs de CA et disposant de plusieurs sites en France recherche dans le cadre de son développement son

Directeur Finance/Organisation
Poste basé à RENNES

Au-delà des services comptable, financier, contrôle de gestion, ressources humaines, et informatique (20personnes) qu'il supervise en s'appuyant notamment sur un adjoint comptabilité et gestion, il prendra spécialement en charge la réflexion sur l'organisation générale de l'entreprise et développera les processus de fonctionnement, l'organisation logistique et les systèmes informatiques permettant l'optimisation de la qualité des prestations et de la rentabilité de l'entreprise. Poste rattaché au Directeur Général.

Profil : âgé d'environ 30 ans, vous avez une formation grande école ou équivalent et une expérience dans un cabinet d'organisation qui vous a appris à faire des analyses critiques de l'existant, à formuler des propositions d'organisation et à mettre en place les solutions préconisées. Sans être nécessairement un technicien de la comptabilité et de la gestion, vous avez une bonne maîtrise de ces domaines.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 6178/M à CURRICULUM 6 passage Lathuile 75881 Paris cedex 18.

Chef de Service Logistique

Rattaché au Directeur Général Adjoint chargé du Développement.

En relation avec les chargés de mission développement ainsi que les correspondants basés à l'étranger, vous dirigez le service logistique, responsable de la qualité des projets de développement.

Agé de 30 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez une expérience de l'activité internationale (négociations, contrats,...), vous maîtrisez couramment l'anglais et si possible une autre langue (espagnol ou allemand).

Lieu de travail Paris, déplacements à prévoir.

Adressez candidature, CV, et prétentions en indiquant sur votre enveloppe la réf. 2837 à BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel - 94307 VINCENNES CEDEX qui tranmettra

Conseil et Audit

Consultants en management de projets et en organisation

DÉPARTEMENT ORGANISATION

Vous apporterez votre *expertise aux responsables de projets bancaires et à leurs équipes* pour conduire les grands projets transversaux de la banque (Monnaie Unique Européenne, Banque à Distance, Centrale de Règlements Interbancaires...) et/ou pour mettre en place de nouvelles entités juridiques (création, fusion de filiales...).
Vous dirigerez des missions d'organisation, d'amélioration de la productivité et des performances dans les directions centrales et leurs filiales.
Diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, vous disposez d'une solide expérience de plus de 5 ans en management de projets, conduite du changement et organisation, de préférence en milieu bancaire.
Vous maîtrisez l'anglais (une autre langue sera un atout).
Nous vous offrons l'opportunité de donner une autre dimension à votre carrière.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous réf. CS/CM à Christine Salafa, Société Générale, Service du recrutement - Espace 21 - 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 45 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.

GÉNÉRALE

CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA SYSTEM



GROUPE ALPHA

Conseil - Audit - Expertise

Réconcilier l'économique et le social

- Analyser l'entreprise à la lumière des enjeux sociaux ;
- Apporter à nos clients, les Comités d'entreprise et de groupe, un diagnostic financier *et stratégique, leur donner les moyens* d'anticiper les restructurations et les mutations technologiques de leur entreprise ;
- Mettre en action des équipes pluridisciplinaires proposant des solutions créatives, originales et opérationnelles ;
- Intégrer dans ces équipes des experts de secteurs diversifiés comme l'informatique, la communication, la métallurgie, la chimie, *la presse/imprimerie* ...
- Diplômé(e)s d'une grande école de commerce (HEC, IEP, ...), d'ingénieurs (X, Centrale, AM, ...) ou d'un 3ème cycle spécialisé ;
- Vous avez une expérience de 5 à 10 ans dans l'entreprise *et/ou* le Conseil ;
- Vous maîtrisez particulièrement un domaine comme l'économie industrielle, l'analyse financière, le contrôle de gestion, l'organisation ;
- Vous savez animer une équipe et conduire des projets ;
- Et vous avez envie de vous impliquer activement dans le développement d'un groupe de 200 personnes *qui saura* vous donner diversité et perspectives.

Ces postes de **Consultants Seniors** sont basés à Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse et Paris

Envoyez vite votre dossier de candidature (lettre, photo, CV, prétentions) et région souhaitée sous le N°9033 au Monde Publicité. 133 Av. des Champs Elysées. 75409 Paris Cédex 08.



Avez-vous ce plus que nos clients attendent d'un consultant en gestion ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec KPMG Peat Marwick, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux ■

Nos professionnels connaissent le métier de nos clients et ont pour mission de faire aboutir leurs projets. Ils possèdent des compétences reconnues en stratégie, gestion, *organisation, systèmes d'information, pilotage* du changement et s'appuient sur 75 000 collaborateurs dans 142 pays.

Ils accompagnent les grandes entreprises dans les projets *de transformation de leur gestion* favorisant la **création de valeur.**

Au-delà de leur compétence, c'est leur discernement, leur esprit d'équipe et leur enthousiasme qui font la différence.

Diplômé(e) d'une grande école, vous parlez couramment anglais et possédez une expérience d'au moins cinq ans dans une fonction finance-planification-contrôle acquise dans une grande entreprise ou dans un cabinet de Conseil et d'Audit. *Vous vous intéressez à ce que l'introduction de* l'Euro implique, ainsi qu'à toutes les mutations de la fonction financière.

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et *qui fait la différence entre le bon et l'excellent.*

Marie-Odile RIBATTO vous remercie de lui adresser votre candidature, sous la référence 541, à KPMG Peat Marwick - Tour Framatome - 1, place de la Coupole - 92084 Paris-La Défense Cedex.

Évidence

KPMG Peat Marwick

Le Groupe CAP GEMINI SOGETI, leader européen dans le domaine des services, en informatique et télécommunications, renforce ses activités de conseil et recherche sur PARIS-RP, plusieurs

CONSULTANTS

Systèmes d'information comptables et financiers

Vos missions : vous réalisez des missions de conseil et d'assistance auprès de grands comptes nationaux et internationaux, dans des secteurs d'activité variés • interlocuteur privilégié du client (Direction Générale, D.A.E, utilisateurs...), vous intervenez aussi bien en amont (conseil ou avant-vente) que dans le cadre de projets de transformation du système d'information, en particulier d'intégration de progiciels de gestion • vous comprenez le métier et les enjeux du client, vous analysez ses besoins, proposez des solutions et les mettez en œuvre.

Nos exigences : A 30/40 ans environ, de formation supérieure (type HEC, ESSEC, ESC, Université, ...) avec une spécialisation en comptabilité/gestion, vous possédez une solide expérience (5 ans minimum), acquise en cabinet d'audit ou de conseil, chez un éditeur de progiciels applicatifs ou en Entreprise (contrôleur de gestion, organisateur...). Vous avez idéalement participé à un projet de changement de système d'information. La connaissance d'un progiciel intégré (SAP, ORACLE APPLICATIONS...) est un plus. Anglais courant souhaité.

Au-delà de vos compétences fonctionnelles, vos qualités personnelles seront déterminantes : écoute, aisance relationnelle, leadership, flexibilité, sens du travail en équipe, goût de l'efficacité et du résultat. Votre potentiel et votre personnalité vous permettront d'évoluer rapidement au *sein de notre Groupe, dans un environnement pluridisciplinaire de haut niveau.*

Pour obtenir plus d'informations, appelez le 36.68.48.08 (2,23 f/mn) en précisant la réf. "103. Pour nous rencontrer rapidement avec notre conseil, merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 PARIS cedex 08, sous *réf. 59.43701LM, portée sur lettre et enveloppe.*



CURRICULUM

EIKOS

Filiale du Groupe S2Com Consulting

Nous accompagnons les grands groupes internationaux pour définir et mettre en oeuvre leurs projets de changement.

Consultant

Vous assistez nos clients dans la conduite de leurs projets d'évolution. Vous intervenez sur des missions d'organisation et de management : pilotage de projets complexes, évaluation économique, ingénierie des processus, architecture de systèmes d'information.

A *25/27 ans environ, issu d'une grande* Ecole de Commerce (HEC, ESSEC...) ou Ingénieur formé à la gestion, vous avez acquis une première expérience de deux ans minimum en cabinet conseil. Vous possédez une bonne connaissance des systèmes de gestion et de management des grandes entreprises.

Votre *créativité*, votre sens relationnel et votre qualité d'écoute vous permettront de réussir ce challenge et de réaliser vos ambitions professionnelles.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV sous référence EIK/LM à notre conseil qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

SPH, Systèmes et Potentiels Humains, 9 rue Royale, Galerie Royale 2, 75008 PARIS.

EIKOS

LTW

AXYS Consultants, société de conseil en organisation et en systèmes d'information, au service de grandes entreprises françaises et européennes, recherche, dans le cadre de son développement, des

Consultants Juniors

Vous participerez à des missions d'envergure auprès de grands comptes, sous la direction d'un consultant senior.
A 25/28 ans, diplômé d'une grande école de commerce ou de l'université, vous disposez d'une expérience, même courte, en entreprise ou dans le conseil.
Vous témoignez d'un réel intérêt pour les questions financières et l'informatique. Votre aisance intellectuelle et votre investissement personnel feront la différence.
Nous vous proposons de vous former à nos méthodologies et de vous faire évoluer au sein de notre cabinet.

ornicar — GROUPE H&C CONSEIL

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence M/1195 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris.

Évidence

Nous sommes une importante organisation professionnelle située en Rhône-Alpes, nous créons dans le cadre de notre développement le poste de

Consultant en Organisation et Management

Ingénieur, vous avez une **expérience significative en milieu industriel**. Les différents postes à responsabilités que vous avez occupés, vous ont donné une **vision globale de l'entreprise**. Votre sens de **l'analyse** allié à une excellente **capacité d'écoute** et à un fort **pragmatisme**, vous permet de cerner rapidement les forces et les *faiblesses d'une organisation.*

Votre **discernement** et votre **charisme** vous permettent d'établir avec les dirigeants des PME que nous conseillons, des diagnostics pertinents qui les aideront à **améliorer les performances** de leur entreprise.



Si la perspective de créer ce poste au sein de notre structure vous intéresse, adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo, salaire actuel) sous la réf. MCO1 à notre conseil qui vous garantit une totale discrétion.

COHERENCE - 43 boulevard des Alpes - 38240 Meylon.

MEDIAPA

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

Conseil et Audit

PROGENIA S.A.

recherche

Consultants Marchés de Capitaux

Société de conseil, filiale de SEMA Group, PROGENIA S.A. est spécialisée dans le domaine des marchés de capitaux.

Notre équipe, constituée d'une vingtaine d'experts des systèmes d'information et des marchés financiers, réalise pour ses clients (banques, institutions financières, institutionnels) des missions de conseil, d'organisation, d'audit et de mise en oeuvre de systèmes d'information. Nous recherchons :

Consultants confirmés

Votre excellente connaissance des marchés de capitaux et votre expertise des progiciels et systèmes salles de marché vous permettront de prendre en charge ou d'encadrer des missions à forte valeur ajoutée.
Expérience internationale et mobilité géographique recherchées (places financières européennes ou asiatiques).

Consultants juniors

Diplômé d'une grande école ou d'une grande université européenne, vous avez acquis, au sein d'un établissement financier, d'une société de conseil ou d'un éditeur de logiciels, une première expérience des systèmes d'information des marchés de capitaux en front-office, back-office ou middle-office.
Une personnalité affirmée, ainsi qu'une bonne aptitude à communiquer, vous permettront de mettre en oeuvre vos compétences et d'intégrer une équipe exigeante et performante.
Expérience client/serveur, SGBD relationnels et technologie objet appréciée.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, cv et niveau de rémunération) à :

PROGENIA S.A.
36, rue de Laborde 75008 PARIS

---

*Pour EUROPE, la Conduite du Changement est un domaine en soi qui exige une stratégie : **la Stratégie de Réalisation©**. C'est sur ce concept nouveau que l'équipe EUROPE a bâti son expertise et s'engage auprès de grands comptes sur des projets d'envergure. Délibérément orientés vers **l'innovation**, nous construisons avec nos clients, le **Comment** qui assure la réussite de leurs projets.*



Rejoignez aujourd'hui notre équipe qui recherche :

INGENIEURS-CONSEIL *(réf. 09/1).*
Diplômé(e) d'une grande école (X, Centrale, Télécom, HEC, ESCP, ESSEC...), désirant prendre part à un projet dynamique et innovant, vous savez faire preuve d'autonomie et de créativité. Réelles possibilités d'évolution et de responsabilisation.

CHEFS DE PROJET *(réf. 09/2).*
Diplômé(e) d'une grande école, vous avez une expérience de 3 à 5 ans acquise dans le conseil. Outre la responsabilité de missions, vous aurez à affirmer vos capacités managériales au sein du cabinet.

Si comme nous, vous pensez que la capacité d'innovation et le sens du risque sont des qualités indispensables pour réussir le management de demain, adressez-nous CV, lettre manuscrite, photo et prétentions en précisant la référence du poste.
Laetitia SCHOUTEETEN - EUROPE - 11, rue de Bellefond - 75009 PARIS

STRATEGIE DE REALISATION©

Groupe SVS International

L'expert en Management de l'Information, du temps et de la Qualité

Nous recherchons des Organisateurs Opérationnels

Dans le monde du Conseil et du Management, beaucoup a été dit et écrit, mais peu a été fait : les idées, les audits, les concepts et les "y'a qu'à, faut qu'on" ne manquent pas dans les entreprises ... mais qui accompagne le personnel dans le changement ?
SVS International a compris dès 1987, que "ce travail" était un véritable métier bien différent du conseil et des consultants, SVS International est une "école" cultivant le "bon sens", le pragmatisme, la pédagogie, mais aussi le travail en équipe, la rigueur, la structuration, le respect de soi-même et des autres.
Notre savoir-faire est de transformer le modèle de travail de chacun (individualisme) en faisant adopter un langage commun d'information (cartographie) et des règles communes de fonctionnement sur l'information (classement, nomenclature, signalétique, etc...) quels que soient les supports (papier, bureautique, GED, etc...) ce qui touche la stratégie, le management, la communication, la qualité, les technologies, et l'aménagement, 1/4 d'expertise et 3/4 de travail de terrain pour le mettre en oeuvre, voilà le travail des Organisateurs Opérationnels ! **Adressez nous votre candidature (CV, photo, lettre de motivation) au :**
92 avenue Victor CRESSON - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

LOXAM LOCATION

N° 1 de la location de matériels de BTP (140 agences, 850 personnes), LOXAM recherche un

DIRECTEUR DU CONTROLE INTERNE

***Votre mission :** Directeur de l'audit interne, vous mènerez les études financières des sociétés en voie d'acquisition et les études de rentabilité par ligne de produits.*
Vous contrôlerez les filiales à l'étranger et participerez activement au développement de la société.

***Votre profil :** Agé de 30/35 ans environ, de formation supérieure - Ecole de Commerce ou Expert Comptable - vous avez une expérience de 5 ans en cabinet d'audit international. Rigoureux et disponible, vous parlez l'anglais couramment.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV + photo + prétentions) sous réf. DC/0409 à LOXAM - BP 55 - 92293 CHATENAY-MALABRY.

L'EQUIPEMENT EN TOUTE CONFIANCE

Fonction Commerciale

DIRECTEUR COMMERCIAL, AU SERVICE DES AEROPORTS DU MONDE ENTIER.

Spécialisés dans l'équipement aéroportuaire et situés au sein d'un important groupe industriel à vocation internationale, nous souhaitons donner une forte impulsion à nos affaires et recherchons le responsable motivé par ce challenge.

Rattaché au directeur de la division mondiale, vous êtes directement responsable du développement de l'activité commerciale de votre département. A ce titre, vous en définissez la politique et initiez les contacts et les actions permettant l'obtention de marchés et de contrats de fourniture de matériel aéroportuaire. A la tête d'une équipe d'une dizaine de personnes, commerciaux et chefs de projet, vous intervenez depuis les premières études jusqu'à la réalisation des projets.

Ingénieur diplômé, vous avez acquis une expérience commerciale d'une dizaine d'années dans un domaine technique proche. Introduit auprès des aéroports, civils et militaires, vous avez une pratique confirmée de la négociation et de la gestion d'importants projets. Bien entendu, votre anglais est totalement opérationnel. Le poste, basé à Paris, inclut de fréquents déplacements à l'étranger. Pour un premier contact, qui sera traité en toute confidentialité, merci d'écrire sous référence 973 432 LM à notre conseil Sirca, 20 avenue de l'Opéra 75001 Paris.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE

Développer une grande [illegible]que mondiale en Europe [illegible]

Le Groupe WEDGWOOD est l'un des leaders mondiaux [illegible] domaine des arts de la table.

Sa volonté est d'intensifier le développement d'une [illegible]ues par une commercialisation élargie, notamment à de nou[illegible]aux de distribution en France, Italie et Espagne.

De formation grande école de commerce, vous avez 3 [illegible]érience réussie dans la négociation auprès de centrales régio[illegible]ionales de la GMS.

Votre parcours, de préférence sur les marchés des sp[illegible]/et des cosmétiques, vous a donné une bonne approche [illegible]iale et marketing ainsi que la capacité d'évaluer l'efficac[illegible]aux de distribution et leur importance stratégique.

Vous souhaitez maintenant avoir une responsabili[illegible]alisée, travailler à l'échelon international et vous avez le [illegible]nt d'un pionnier désireux de développer de nouveaux secteurs [illegible] tout en bénéficiant des moyens d'un groupe important.

Vous maîtrisez l'anglais et l'italien, et si pos[illegible]onnes connaissances en espagnol. Vos talents et vos aspirat[illegible]ondent sans doute à nos projets.

Poste basé à Paris.

Ecrire sous réf. réf. 37A 3081 6M
Discrétion absolue

etap

71, r[illegible]

REPRODUCTION INTERDITE

Marketing - Communication

Société internationale de conseil en stratégie et en management recherche

2 Spécialistes Marketing

Paris (NB14665) / **Milan** (NB14566) **220/250 KF**

Rattaché au Marketing Manager, vous développez la promotion des services du groupe en assurant un *premier contact* téléphonique et en générant des prises de rendez-vous auprès des Présidents et Directeurs d'entreprises nationales et multi-nationales. Vous établirez un plan marketing (mailing, relations publiques...) permettant d'entretenir et de faciliter les contacts.

Agé de 26/32 ans, diplômé d'études supérieures (école de commerce), vous justifiez d'une première expérience *réussie de la vente de services* à des interlocuteurs de haut niveau. Vous avez évolué dans un contexte international dans le cadre de votre expérience professionnelle ou de vos études et vous êtes bilingue anglais.

Ces postes pourront être rapidement évolutif vers des fonctions marketing opérationnelles et internationales.

Pour le poste basé à Milan, nationalité italienne impérative.

Envoyer CV + Photo + rém. actuelle à **Nicolas Buisson, Michael Page Commercial & Marketing,** 3 Bd Bineau 92594 *Levallois-Perret cedex ou* **taper votre CV sur 3617 MPage** sous la référence choisie.

Michael Page Commercial & Marketing
Le spécialiste du recrutement Commercial & Marketing

Prestigieux groupe industriel français de dimension internationale, nous cherchons pour notre Direction de la Communication le

Responsable Editorial

Rattaché au Responsable du service Production des supports de communication, vous prenez en main, de la conception jusqu'à la fabrication, la conduite de projets éditoriaux (rapport d'activité, dossiers de presse, documents techniques ...) et assurez la conception et la réalisation de publications dédiées au grand public.

Vous coordonnez l'ensemble des intervenants et prestataires de la chaîne éditoriale en maîtrisant au mieux les budgets et les coûts.

Bac + 5, vous avez acquis, en 4 à 5 ans environ chez un éditeur ou au sein d'une Direction de la Communication en entreprise ou en agence, une solide expérience de la conduite de projets éditoriaux et maîtrisez déjà très bien la coordination de la chaîne éditoriale (rédaction, maquettage, films, impression ...).

Vous êtes familiarisé avec l'édition électronique (CD-ROM).

Si vous avez le sens des responsabilités, des qualités de communication, de discernement et la créativité nécessaires à cette fonction, écrivez à notre Conseil, Sylvie Blain, sous référence 6222/M,



ALEXANDRE TIC SA
2, RUE DE L'EGLISE-92200 NEUILLY S/SEINE

COURAGE !

Le courage est une des qualités que nous attendons de vous mais elle n'est pas la seule.
Vous êtes cultivé, curieux (très curieux), créatif, diplômé (HEC, Essec, Sup de Co Paris, IEP) et un peu expérimenté (3 à 5 ans).
Vous avez compris que la communication change (paillettes, cocotiers et costumes roses sont des mythes).

Rejoignez-nous pour développer et gérer des dossiers complexes auprès de clients exigeants

Merci d'adresser votre candidature à l'un des 2 dirigeants de l'agence, Philippe DELECROIX ou Philippe SACHETTI

BOSSA NOVA
agence conseil en communication

20, rue des Grands Augustins
75006 PARIS



Jeune journaliste

Station de radio généraliste recherche

mais doté d'une première expérience de ce média.

Adresser lettre de motivation + CV + photo, en précisant sur l'enveloppe la réf. 520, à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

MEDIAPA

Fonction Commerciale

Un des premiers groupes de protection sociale

18 milliards de francs de capitaux gérés,
110 000 entreprises clientes, 2 millions de clients particuliers

un Responsable de Communication

RETRAITE
PRÉVOYANCE
FONDS DE PENSION
ÉPARGNE SALARIALE
PRODUITS FINANCIERS
ASSURANCE

Sous l'autorité du Directeur de la Communication du Groupe :
- vous l'assistez dans des opérations spécifiques de communication institutionnelle
- vous coordonnez l'ensemble des actions de communication commerciales envers les clients, entreprises et particuliers
- et en réalisez vous-même : supports de présentation du Groupe, documentation commerciale, marketing direct, supports d'animation des points de vente et salons spécialisés, publications périodiques...

Formation bac + 4/5 (Sciences Eco, Sciences Po, Droit, Grande Ecole de Commerce...), au moins 5 ans d'expérience, excellentes qualités conceptuelles et rédactionnelles, sens du contact et du travail en équipe. Poste basé à Boulogne-Billancourt (92).

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV détaillé, photo, rémunération) s/réf. RC au GROUPE CRI, Service recrutement, BP 85, 92105 Boulogne-Billancourt Cedex.

groupe cri

MEDIA SYSTEM

L'une des premières Sociétés françaises dans une activité de Services aux Entreprises recherche

Chargé(e) d'affaires

pour participer, avec les membres de la direction commerciale, aux relations avec la clientèle "grands comptes".

Avec une formation de type ESC, il aurait une première expérience (pas moins de 3 ans) dans la prospection, la négociation et la vente avec pour partenaires les directions d'achats de grands groupes industriels ou tertiaires.

Nous attendons de lui les qualités qui permettent aux sportifs de jouer et gagner en équipe.

Merci d'adresser lettre et CV, sous la référence 133 M à PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail 75002 PARIS.



plein emploi
conseils en ressources humaines

COMITE INTERPROFESSIONNEL SECTEUR VINS ET SPIRITUEUX
recherche pour mise en place progressive et animation rayon famille de produits dans GD

MERCHANDISER / H-F

Rattaché au service marketing et communication du Comité et en relation étroite avec les entreprises de production et de distribution concernées :

- vous participerez à la conception de l'organisation du rayon,
- vous préconiserez son implantation et en stimulerez l'application dans les points de ventes (hypers et supers),
- vous participerez à la conception, à l'organisation et au contrôle des actions de balisage, de PLV, de promotion et d'animation,
- vous observerez en permanence l'évolution du rayon et de ses concurrents,
- vous devrez entretenir des contacts réguliers avec l'ensemble des intervenants à tous les niveaux,
- la mission comportera la réalisation et le suivi d'études,

A 25/35 ans, autonome, rigoureux et persévérant, vous avez une formation commerciale bac + 2/3 et une expérience d'au moins 2 ans avec ou dans la Grande Distribution.

Expérience marché vins *et/ou spiritueux appréciée.*

Amené à vous déplacer fréquemment dans toute la France, vous *résidez à Paris ou en région parisienne.*

Engagement prévu début septembre 96 dans le cadre d'un CDD d'un an renouvelable.

Merci d'adresser votre candidature (CV, photo, lettre de *motiviation manuscrite et prétentions)* sous **Réf : 9029 à :**

LE MONDE PUBLICITE
133, avenue des Champs-Elysées - 75409 Paris Cedex 08

PA Consulting Group
a le plaisir
de vous communiquer
ses nouvelles coordonnées
à **BORDEAUX**

PA Consulting Group

9, avenue Léonard de Vinci
Europarc
33600 BORDEAUX PESSAC
Tél. 57.26.09.30
Fax 57.26.09.39

REPRODUCTION INTERDITE

Carrières Internationales

VISA International Marketing Manager

Commercial Card Products

NO BIGGER MARKET, NO BIGGER NAME

£Attractive **Based: London**

Imagine an innovative product that's been developed, tested and is a proven success. Then imagine one of the most famous brand names in the world. Together they make a combination difficult for the international marketer to resist. But then Visa is no ordinary name - and this is no ordinary opportunity.

We are seeking a very special person to achieve market leadership of the Visa Purchasing Product in key commercial markets across Europe, Middle East and Africa. A territory of great scope and cultural variety - but united by the acceptance and renown of the Visa brand. We have developed a first class product backed by considerable investment. You could be our most important yet.

Reporting to the Senior Vice President - Commercial Products, you will have responsibility for the development and implementation of the marketing strategy for this new product aimed at making business to business purchasing more cost effective. Key activities include the creation of an implementation support programme, PR, research and further product development to ensure continued competitive advantage. You will also be supported by your own highly motivated team and the resources of external agencies. The successful management of such relationships is a key success factor of the role.

With at least 5 years' experience in marketing, you will have managed both staff and external agencies/consultants and will be adept at handling complex marketing projects, preferably in an international company. A banking/financial services background would be advantageous, you may also come from a consulting background and have experience of business to business marketing. Either way, familiarity with IT processes, excellent communication skills and fluency in at least two foreign languages are essential. As you would expect, overseas travel features frequently.

The benefits, in terms of reward and career development in this world renowned organisation, are exceptional.

Please apply in English (quoting ref PF/LEM/1) by *24th September 1996*, to *Europool, 10 Heath Villas, The* Vale of Health, London, NW3 1AW, United Kingdom. Fax +44 171 435 3369.



The Source of Young Europeans in Business

SI VOTRE TALENT COMMERCIAL ETAIT UNE CHAUSSURE, POURRAIT ELLE PORTER CE LOGO?



Vous avez l'esprit de compétition, et l'étoffe d'un gagnant, démontrez le: rejoignez notre équipe de vente. Vous aurez à gérer un important portefeuille de clients et à développer le chiffre d'affaires. Votre défi: construire le futur de NIKE sur le long terme. Une solide expérience commerciale et d'encadrement est nécessaire, une véritable connaissance de l'univers chaussure ou textile serait un plus. Enfin, la passion du sport est indispensable.

Cette offre vous interesse? Vous parlez couramment l'anglais? Alors envoyez un CV et une lettre de candidature, sous un délais de 2 semaines, à: NIKE, Responsable des Ressources Humaines departement commercial, BP 9240, 95077 CERGY PONTOISE CEDEX.

Notre client est une organisation internationale spécialisée dans l'amélioration de la productivité en entreprises.

Son marché européen est en croissance, et l'on trouve parmi ses clients beaucoup d'entreprises prestigieuses et mondialement connues.

Afin de développer sa force de vente, nous recherchons un

COORDINATEUR DES VENTES

qui aura pour mission de diriger et d'étendre le réseau commercial en France.

Vous devez être capable de négocier à très haut niveau. Vous avez une expérience couronnée de succès dans les affaires et/ou dans la vente. Vous êtes motivé et savez motiver une équipe. Vous êtes "entrepreneur", orienté vers les résultats, et avant tout, vous êtes un leader qui a fait ses preuves.

Une expérience en productivité est souhaitable, mais pas obligatoire. Vous maîtrisez l'anglais.
Veuillez envoyer votre C.V. en anglais à :

REF.NO. CO/LM/1996, Litchfield Associates, Kruisweg 825A, 2132 NG Hoofddorp, Les Pays-Bas, Fax + 31.23.56.26737.

Carrières Européennes en Entreprises

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES

DIRECTEUR GENERAL
Centrale d'achats internationale

Filiale d'un des plus importants groupes internationaux dans le domaine du bâtiment, notre client, leader européen dans la fabrication, le conditionnement et la distribution de produits d'outillage et de quincaillerie destinés principalement aux grands réseaux spécialisés du bricolage, va implanter au Luxembourg sa centrale d'achats. A cet effet, nous recherchons son futur directeur général. Il sera membre du conseil d'administration et administrateur - délégué de cette nouvelle société, qui centralisera les services achats de deux sites industriels et gérera un volume d'achats global évalué à LUF 2 milliards. Négociateur international expérimenté, pouvant faire valoir des résultats concrets, le futur directeur général devra être capable d'accélérer et d'optimiser pleinement les effets de synergie escomptés de cette centralisation. Agé entre 35 et 50 ans, titulaire d'un diplôme universitaire de type administration des affaires, le candidat idéal aura acquis une expérience internationale réussie de sept à dix ans dans une fonction de directeur des achats. La connaissance des réseaux spécialisés du bricolage est souhaitable mais pas impérative, le futur collaborateur pouvant également avoir exercé la fonction de directeur des achats dans un autre secteur de la distribution ou de la grande distribution. Il devra maîtriser au minimum le français, l'allemand et l'anglais. A la tête d'une équipe de 10 personnes, dont cinq acheteurs internationaux, il devra par ailleurs posséder d'excellentes capacités de leadership. Cette opportunité a-t-elle retenu votre attention ? Alors veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en français, précisant les challenges que vous avez relevés et les résultats obtenus, ainsi qu'une photocopie de votre diplôme et une photo d'identité récente à l'attention de Monsieur Dominique BINET sous référence 5152AR à **PA Consulting Group - 23, rue Aldringen - L 1118 - LUXEMBOURG.**

PA Consulting Group

Creating Business Advantage



Norsk Hydro A.S.A. is an international industrial concern of Norwegian origin, mainly active in the agricultural (fertilizers), energy (oil and gas), light metals (aluminium and magnesium) and petrochemical sectors.

(Turnover: exceeding $11 billion in 1995, employees: 32,000).

Hydro Data is Norsk Hydro A.S.A.'s primary centre of competence in Information Technology and Information Systems.

Hydro Data is a team-oriented organization, offering qualified service by the use of own resources and subcontractors. Therefore, we attach great importance to interdisciplinarity, flexible use of our human resources and on-the-job training.

NORSK HYDRO A.S.A., HYDRO DATA IS LOOKING FOR SAP BUSINESS PROCESS CONSULTANTS

As Norsk Hydro A.S.A.'s primary centre of competence in Information Technology and Information Systems, Hydro Data is in the process of also establishing a European branch office in Brussels. In order to strengthen this team of specialists, Hydro Data wishes to recruit:

SAP Business Process Consultants

keen to develop their careers in an international company

Hydro Data today is in charge of developing and installing SAP as the core transactional system for Hydro Agri Europe (Europe's largest fertilizer producer and a major division in Norsk Hydro). The new consultants will be integrated in this program according to their level of experience and their specialities. The actual development work is centered in Brussels, but the analysis and implementation involve activities in most European countries.

Requirements: • experience in development and implementation of SAP in at least one business process (Sales and Distribution, Production Planning, Plant Maintenance, Cross Application, or one of the other SAP applications). SAP R3 experience is preferred; • strong analytical and communication skills; • flexible team-player and customer oriented; • the working language is English. A good command of another European language is an advantage; • ready to live in Brussels and to frequently travel within Europe.

We seek a quality-conscious and results-oriented person with ability to create good personal relations. Initiative, co-operative ability and independence are essential qualifications. We can offer interesting work tasks in a creative and hectic working environment, where the individual has good possibilities of personal and professional development.

For further information about the positions, contact Jan EEK, phone: +47/22 73 96 74.

Please send your application with CV to Hydro Data, for the attention of Jo VAN DURME, c/o Hydro S.A., rue Neerveld 107, B-1200 Brussels, Belgium.

See also our Internet home page: http://www.hydro.com.

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde des Cadres

Consultant Senior en Développement Commercial

Leader International de la Formation Vente et Management, nous vous proposons de rejoindre l'équipe française d'une entreprise mondiale innovante et ambitieuse.

A 30/40 ans, Manager Commercial ou Consultant/Formateur, vous êtes diplômé d'une grande école.

Aujourd'hui, vous voulez valoriser une expérience réussie en intégrant une entreprise de premier plan. Nos systèmes, démarches et séminaires, à la pointe de notre activité, sauront répondre à vos attentes.

Vous développerez votre propre clientèle et optimiserez vos qualités de consultant. Dans un premier temps, une formation adaptée à nos méthodes et l'animation de séminaires vous feront rapidement maîtriser nos technologies.

Interlocuteur privilégié des directions générales de grandes entreprises, votre objectif sera de développer les ressources humaines essentielles à la réussite de leur stratégie.

Nous recherchons tout particulièrement des consultants connaissant bien l'un des secteurs suivants : High Tech / Banque-Assurance / Automobile / Produits Grande Consommation / Hypers.

Basé en région parisienne, nous proposons pour ces postes très autonomes, une rémunération composée d'un fixe + intéressement. Bilingue anglais ou allemand serait un plus.

Merci d'adresser votre candidature à WILSON LEARNING FRANCE - Jean-Pierre DUHAMEL 2, rue Jacques Daguerre - 92565 RUEIL MALMAISON. Tél. : (1) 47 51 70 70. (Confidentialité garantie).

WILSON LEARNING

AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE OC

NICE



Le Conseil Général des Alpes-Maritimes gère un budget de 4,7 milliards de francs et compte 2 321 agents. Afin de renforcer ses compétences en matière de politique de création, de localisation des entreprises et d'emploi, il recherche :

Délégué aux zones d'activités H/F
à la Direction des Actions Économiques Réf. 12/34262

Rattaché à l'Adjoint au Directeur en charge du bureau de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, vous avez pour mission de proposer, d'élaborer et d'appliquer la politique du Conseil Général en matière de zones d'activités au plan départemental. Vous êtes chargé de concevoir, monter et suivre les opérations de création, d'extension et de réhabilitation de ces zones et assurez la mise en œuvre de ces projets en collaboration avec des opérateurs privés et publics.

Agé de 40 ans environ, de formation technique supérieure (idéalement architecte ou ingénieur BTP), vous justifiez d'une solide expérience des procédures d'urbanisme. Vous maîtrisez les actes administratifs, juridiques et financiers liés au montage d'opérations d'aménagement.

Doté d'un bon sens de la communication, vous possédez d'excellentes aptitudes à la négociation et au travail en équipe, acquises de préférence au sein d'une collectivité locale.

Chargé de mission H/F
à la Direction des Actions Économiques Réf. 12/34263

Directement rattaché au Directeur des Actions Économiques, vous avez pour mission de conduire des analyses multidimensionnelles (stratégiques, économiques et financières) concernant les grands projets de développement économique et d'aménagement du département.

Vous mettez en œuvre et assurez le suivi des actions engagées. A ce titre, vous êtes l'interlocuteur des différents services de la collectivité ainsi que des partenaires institutionnels et privés du monde socio-économique.

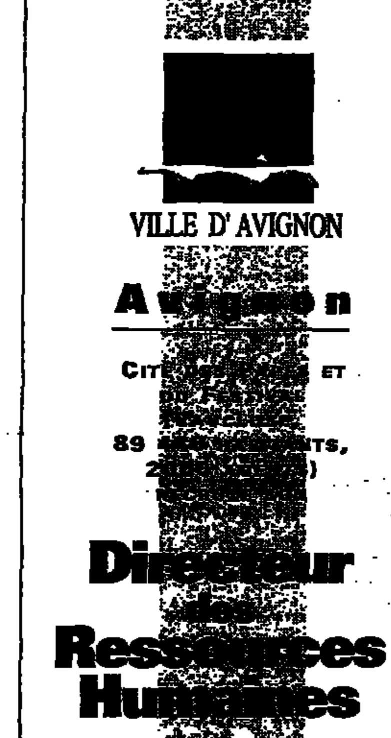
Agé de 40 ans environ, vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur en Économie, Gestion ou Finances (idéalement Sup de Co ou MBA). Vous témoignez d'une expertise du montage de dossiers économiques complexes autant dans le secteur privé que public, et justifiez également d'une réelle expérience de ces problématiques dans un contexte national comme international.

La connaissance du tissu économique local serait un plus. Négociateur confirmé, vous disposez par ailleurs d'un sens aigu de la communication.

Pour ces postes, la pratique de l'anglais et de l'italien est appréciable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous la référence choisie à notre conseil Onoma, Parc Club du Golf, bât. 11 B, 13856 Aix-en-Provence Cedex 3.

Onoma
GROUPE COURTAUD



Vos missions : • Vous serez principalement chargé de proposer des actions stratégiques pour optimiser la Gestion des Ressources Humaines, • Vous mettrez en place la communication interne, • Vous favoriserez la formation et la mobilité interne, • Vous superviserez la gestion administrative du personnel ainsi que les relations avec les partenaires sociaux et les organismes externes, • Vous assurerez l'encadrement et la réorganisation du service (31 personnes).

Votre profil : • De formation supérieure (Bac + 4/5), vous bénéficiez d'une expérience similaire en collectivité, • Homme/femme de communication, vous avez le sens du travail en équipe et des relations humaines, • Dynamique et créatif, votre sens de l'initiative et vos capacités d'animation seront vos atouts pour réussir dans ce poste.

Recrutement : Attaché Principal ou Directeur Territorial

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 2189/ME/MDE à notre Conseil : Mme ESSASSI LIGHT - 5/7, rue Jeanne Braconnier - Immeuble le Galilée - 92366 Meudon-la-Forêt cedex.



Observatoire des tendances économiques et financières au service des dirigeants, organe institutionnel proche des entreprises françaises, des instances officielles et des média, REXECODE joue un rôle moteur depuis 1957 pour favoriser l'expansion nationale. REXECODE recrute un

ECONOMISTE

Celui-ci est responsable en propre vis-à-vis des adhérents d'une zone géographique donnée - suivi conjoncturel, prévision macroéconomique et analyse sectorielle -; il suit et alimente ses bases de données et participe à la rédaction des documents périodiques de REXECODE.

Vous êtes Docteur en économie ou diplômé d'une grande école d'ingénieurs - X, MINES, CENTRALE, ENSAE, ... - ayant complété votre cursus par une formation supérieure en macroéconomie, conjoncture et analyse économique, en France ou à l'étranger, vous disposez de facilités d'expression à l'écrit et à l'oral, vous maîtrisez une deuxième langue, fort d'une première expérience, bon pédagogue, maîtrisant l'informatique, vous avez envie de rejoindre REXECODE: René CASIMIR, Directeur AWV Conseil, est votre contact confidentiel; écrivez-lui (lettre manuscrite, CV, photo) au : 1 Rue A. Vacquerie, BP 237, 75 770 PARIS CEDEX 16.

REXECODE



Notre SEM (Société d'Economie Mixte) est basée depuis plus de 35 ans en proche banlieue Sud de Paris (département 94). Nous construisons, réhabilitons et gérons un patrimoine constitué de 2 700 logements à caractère social. Dans la perspective d'un prochain départ en retraite, nous recherchons notre

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT H/F

Vous rejoindrez une équipe soudée de 40 personnes, possédant une forte culture d'entreprise basée sur la confiance et le respect mutuel.

Sous l'autorité du Directeur Général, et en liaison avec la Présidence et l'équipe de Direction, vous aurez plusieurs missions distinctes : • assurer l'administration générale (préparation des conseils, assemblées générales et réunions de présidence) • être en permanence à l'écoute de tout ce qui concerne l'entreprise • élaborer le budget de fonctionnement • assurer la fonction de gestion du personnel.

Ce poste pivot exige une forte implication et un sens des autres très développé. Il s'adresse à une personne de 35 à 40 ans, de formation supérieure juridique ou bâtiment, ayant déjà exercé des responsabilités polyvalentes similaires au sein d'une collectivité ou dans une société de promotion immobilière.

Si cette opportunité vous intéresse, veuillez adresser lettre, CV, photo et prétentions, sous référence 94/LMO, à Evaluance Conseil, 30 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris.



Évidence

Notre client est un groupe français (750 personnes)
***implanté sur le territoire national, qui distribue et loue des biens d'équipements* aux entreprises du BTP.**
Sa stratégie de croissance externe et la gestion prévisionnelle des compétences le conduisent à renforcer ses Directions Régionales et à recruter un

Directeur Régional adjoint

Son intégration s'inscrit en deux temps :

- dans un premier temps, il prend des responsabilités opérationnelles dans une région,
- à terme, *il devient Directeur Régional ou Directeur de Filiale, en région parisienne* ou en province (centre de profit de 50 à 150 MF) selon ses performances et les mutations internes.

A *35/45 ans, diplômé* d'une école d'ingénieur ou de commerce, il a assumé des fonctions similaires, idéalement dans la distribution de biens d'équipement destinés aux professionnels. A une sensibilité affirmée des enjeux techniques, économiques et commerciaux, il allie un **tempérament de patron** pour animer une région (autonomie, compétences managériales, *goût pour le terrain)* ***et l'état d'esprit d'un homme de groupe*** (capacité de travail en équipe et sens politique). Le candidat accepte une mutation dans une grande ville de province.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence VB 252 au Cabinet de Conseil Raymond Poulain Consultants - 11, rue de Laborde - 75008 Paris.



Raymond Poulain Consultants

LE DISTRICT DU GRAND AMIENS

recherche

UN DEVELOPPEUR ZONE FRANCHE (H/F)

Il ou elle sera chargé(e) de promouvoir le dispositif zone franche, de détecter les projets d'entreprise, de les analyser et d'aider à leur montage en partenariat avec les acteurs du développement économique local.

Profil : formation : cycle supérieur de commerce ou cycle universitaire de gestion/commerce bac+4 expérience minimum de 2 ans dans les réseaux d'accompagnement des petites entreprises (artisanat, commerce, petites pme) notamment au travers des missions d'appui et de conseil aux créateurs.

Rémunération : entre 11 000 et 15 000 F net mensuel selon expérience.

Veuillez adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un C.V. au Service des Ressources Humaines, Mairie d'Amiens - B.P. 2720 - 80027 AMIENS Cedex 1, **avant le 22 septembre.**
Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez au 22.71.22.40

Isabelle VEDRINELLE-WESTPFAHL
Consultante en Ressources Humaines
rejoint l'équipe de Béatrice Galievsky.

Elle prendra plus particulièrement en charge la partie conseil en évaluation, recrutement et orientation professionnelle.



52 rue de la Fédération
75015 PARIS
Tél : 42 73 27 05.

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde des Cadres

Deux métiers clés pour développer l'efficacité et les compétences



Premier producteur mondial de produits laitiers ultra-frais — 2 500 personnes, 7 usines — Danone France est leader sur son marché avec des marques fortes : Danette, BIO, Velouté, Petit Gervais. Qualité, fiabilité et réactivité : trois règles d'or pour satisfaire chaque jour un million de consommateurs.

MEDIA SYSTEM

Au sein de la direction des relations humaines, l'organisation et la formation *conjuguent leurs actions pour accroître* les performances de l'entreprise et développer ses collaborateurs. Pour reprendre le flambeau de leurs prédécesseurs qui continuent leur parcours dans le Groupe, nous recherchons :

Organisateur

Vous faites progresser l'organisation en proposant et mettant en place des évolutions de structure et de fonctionnement. Vous pilotez vos projets au travers de démarches participatives de conduite *du changement*. Vous enrichissez vos réflexions et vos propositions par une veille active dans le Groupe et à l'extérieur. Vos domaines privilégiés d'intervention seront : le développement de l'autonomie en usine, les approches qualité, les évolutions des systèmes d'information.
Votre formation d'ingénieur et votre expérience de 5 ans environ dans un environnement de production ou dans le conseil vous ont familiarisé avec les réalités industrielles. La richesse de cette fonction renforcera vos atouts personnels – dynamisme, sens relationnel et talent d'animateur, force de proposition et rigueur de réflexion – pour vous permettre d'évoluer à plus long terme vers une direction d'usine. Réf. 37A3084/6M

Responsable formation société

Vous proposez, impulsez et animez la politique de formation dans les différents établissements, conseillez et assistez les opérationnels, accompagnez les démarches d'organisation et managez les projets correspondant à nos axes prioritaires de progrès : évolution des métiers, développement des compétences transversales, management...
Après une formation supérieure, votre expérience de 5 ans au moins en relations humaines vous a déjà donné des bases solides dans le métier de la formation. Vous confirmerez dans ce poste votre capacité à écouter, dialoguer, motiver et animer, vos qualités de jugement et d'ouverture, avant d'évoluer vers une responsabilité généraliste dans la fonction relations humaines. Réf. 37A3085/6M
✉ Merci d'adresser votre candidature sous la référence choisie à notre conseil, Etap, 71 rue d'Auteuil 75016 Paris.



UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE **DANONE**

OPTEAMAN

BLANCHARD TRAINING & DEVELOPMENT

Pour encore mieux vous accueillir et voir plus grand avec vous, nous sommes heureux de vous communiquer notre nouvelle adresse :

12 rue Danjou - Le Quintet A
92517 BOULOGNE Cedex
Tél : 47 61 49 49 - Fax : 47 61 49 47

Notre métier : Evaluation et développement du potentiel opérationnel des individus, des équipes et des organisations.

Nos interventions : Recrutement, Evaluation, Formation.

Relations extérieures : Elizabeth BORRINI

Membre de SYNTEC — Publipanel

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE recrute un

Directeur Général Adjoint
Chargé du Développement

Mission : Sous l'autorité du Président du Conseil Général et du Directeur Général des Services, vous serez chargé des missions suivantes :
- assurer la liaison avec les milieux économiques, évaluer les résultats de la politique économique du Département et proposer des réponses aux attentes des principaux acteurs économiques,
- promouvoir les actions en faveur de l'emploi, en liaison avec les services de l'Etat, le Conseil Régional de Rhône-Alpes, les chambres consulaires et les autres collectivités locales,
- mener à bien les programmes d'ensemble de développement de la Loire (plan de développement économique et restructuration du tissu industriel, rééquilibrage de l'ouest de la région Rhône-Alpes,...),
- assurer une concertation régulière avec les services de la région Rhône-Alpes et de l'Union Européenne, afin d'améliorer les conditions d'utilisation dans la Loire des fonds structurels européens.

Profil : Diplômé d'enseignement supérieur (grandes écoles, IEP,...), vous possédez une expérience professionnelle significative dans l'administration publique ainsi qu'une connaissance concrète du monde des entreprises.
Une expérience dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'Europe sera particulièrement appréciée.
Le sens des relations humaines, un goût marqué pour la négociation et des capacités d'analyse et de synthèse sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Prise de fonction souhaitée le 1er décembre 1996

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) sous la référence M/DGA, avant le 30 octobre 1996, au Conseil Général de la Loire, Direction des Ressources Humaines, 2 rue Charles de Gaulle, 42022 Saint-Etienne cedex 01.

DEPARTEMENT LOIRE EN RHÔNE-ALPES

Conseil et Audit

Consultant Collectivités locales
- Rennes -

KPMG *Fiduciaire de France* développe une activité de conseil auprès des collectivités locales dans le cadre d'un département spécialisé.

Nos consultants, grâce à leur haute technicité et à leur connaissance éprouvée du secteur public, apportent leur concours efficace aux responsables locaux dans le développement d'une stratégie et dans l'optimisation de *la gestion locale*.

Nous vous proposons d'évoluer dans un grand groupe et de rejoindre notre agence de Rennes. Spécialiste des finances locales et de la comptabilité publique, votre mission sera d'assurer, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, la promotion et le développement de notre cabinet auprès des collectivités locales et de réaliser des missions variées de conseil en comptabilité publique, finances locales, fiscalité locale et intercommunalité.

■ A 30/35 ans, diplômé d'une grande école, avec une spécialisation secteur public ou titulaire d'un 3ème cycle en gestion locale, vous avez exercé des responsabilités opérationnelles, en moyenne ou grande collectivité. Un passage en cabinet conseil et/ou une expérience en matière d'analyses financières et fiscales font partie de vos points forts.

■ *Dynamique et autonome*, vous avez le goût du service public et des relations avec les élus locaux, le sens du contact et l'esprit d'équipe.

Nous vous offrons la possibilité de valoriser vos qualités personnelles et professionnelles en exerçant un métier très enrichissant.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence C/LM4, KPMG Fiduciaire de France, Direction des Ressources humaines, 2 bis rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.



Souscripteur « corps maritimes »

PFA

Filiale à plus de 95 % de Worms et Cie, ATHENA Assurances (17 Mds de F de CA, 7 200 personnes), quatrième assureur privé, participe à la souscription de grands risques. Nous intervenons en assurance maritime et transport à travers notre filiale, PFA Tiard (5,2 Mds de F de CA, 1 300 personnes).

Agé de 30 à 35 ans, vous possédez une expérience de plusieurs années en souscription dans les branches "Transports" ou "Risques industriels".

Doté d'un excellent relationnel et maîtrisant parfaitement l'anglais, votre compétence vous permettra, au sein d'une équipe de 10 personnes, de collaborer au développement de notre portefeuille.

Ce poste est situé à Paris 9e.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. T/SW, à ATHENA Assurances, DPRH, Cedex 43, 92076 Paris-La Défense.

MEDIA SYSTEM

